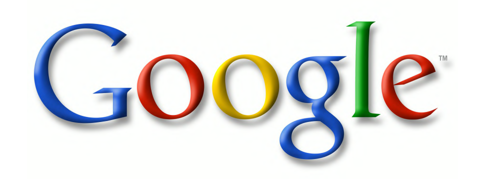
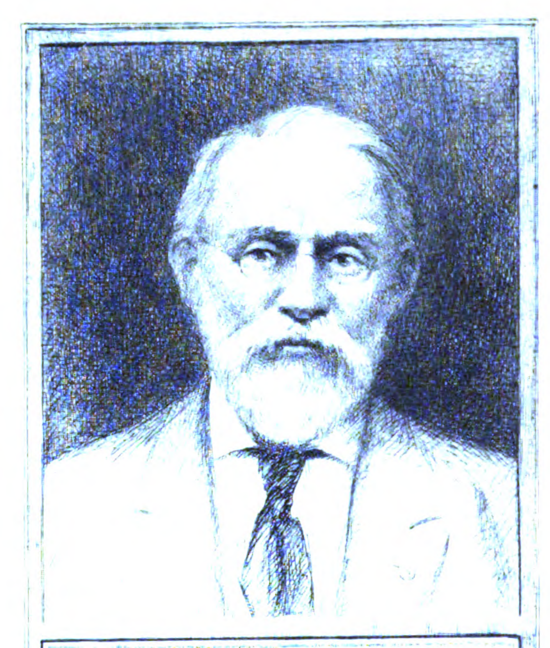






LETIN

LA SOCIÉTÉ

SCIENCES ET

POLIGNY

(JURA)



1879

OLIGNY

GRAPHIE ABRIOT ET BE

1879



BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

DE POLIGNY

(JURA)

21me ANNÉE. 1880.





POLIGNY
JULES GINDRE, IMPRIMEUR

—

1880

TABLE DES MATIÈRES

LES ARTISTES FRANC-COMTOIS AU SALON DE 1879

Par Bernard PROST

PEINTURE.

II.

(*Suite.*)

M. BOUDOT (1) est une nouvelle connaissance pour le public parisien; moi-même j'écris son nom pour la première fois; mais, ou je me trompe fort, ou cet ignoré d'hier sera célèbre demain. En tous les cas, j'ai hâte d'ajouter ce saint encore inédit au calendrier de nos meilleurs paysagistes franc-comtois. S'il continue comme il a commencé, je lui garantis des dévots à foison. M. Boudot a fait un excellent début au Salon de 1877 : *Aux dernières feuilles* et *Après la pluie* promettaient ce qu'on appelle, en langage d'atelier, un tempérament. A la même époque, il commençait à s'affirmer à l'Exposition des beaux-arts de Besançon, avec un portrait hardi, *Une source, en automne,* remarquablement traitée, et un ravissant dessin à l'encre de Chine traduisant comme il mérite de l'être un des derniers chefs-d'œuvre de Français : *Le miroir de Scey, à la tombée de la nuit, souvenir de Franche-Comté.* Au Salon de 1878, le jeune peintre a accentué ses progrès dans un paysage qui n'est pas resté inaperçu des connaisseurs : *Un matin en descendant la Loue, en Franche-Comté.* Cette fois-ci, il donne la preuve d'un talent déjà mûr et acquiert au concours ses lettres de maîtrise, prêt à entrer en lice, à la prochaine occasion, pour disputer à cent rivaux une de ces médailles que le jury accorde si difficilement aux artistes de province. Il se dispose à la lutte en s'attaquant à M. Rapin, ou, du moins, en se rencontrant, par un étrange hasard, sur le même terrain que lui. *Le matin, en Franche-Comté,* est, effectivement, à quelques détails près, la reproduction identique du motif interprété, cette année, par M. Rapin sous le titre : *Le matin dans le Valbois.* Les deux ta-

(1) Boudot (Léon), né à Besançon, élève de MM. Français et Rapin.

bleaux sont en présence — une ou deux salles seulement les séparent; — ils provoquent la comparaison, et, ma foi, M. Boudot soutient assez bien un aussi périlleux voisinage. J'apprécie cette résolution, j'aime cette audace. J'aime moins, par exemple, l'épigraphe qu'a choisie l'auteur pour son sujet : « Là sont les vallons ombreux qui se cachent mystérieusement « au pied des bois et s'enfuient au loin avec leur rideau de ver- « dure et leur ruisseau perdu sous les branches. » La description est aussi infidèle que banale. Laissons-la au passif de l'académicien Xavier Marmier, notre compatriote, et occupons-nous de la peinture : elle vaut mieux que l'épigraphe. Au premier plan, s'étend une prairie à l'herbe luxuriante; un clair ruisseau serpente au travers. Plus loin, à droite et à gauche, le sol s'accidente de mouvements de terrain, de rochers, de collines, de bouquets d'arbres, et va se perdre, dans le fond, au pied de hautes montagnes aux masses bleuâtres. C'est encore le matin, mais à une heure plus avancée que *Le matin* de M. Rapin. Le soleil, presque perpendiculaire, darde des rayons ardents; le ciel resplendit de sérénité, l'atmosphère est déjà embrasée de ces vapeurs transparentes des chaudes après-midi de printemps; une éclatante lumière colore vivement tous les objets et accuse leurs contours, les parties rapprochées s'accentuent avec intensité, les lointains, délivrés de la brume matinale, se profilent en lignes fermes d'une tonalité vigoureuse. M. Boudot a supérieurement traduit cette belle page champêtre. Le dessin a de la souplesse et de la distinction, la couleur ne manque ni de finesse, ni d'harmonie, ni de consistance. Il y a une grande sincérité dans l'impression, et, dans le faire, une réelle habileté. Je note, en passant, un ciel des mieux réussis. Corot disait : « Quand le ciel y est, le tableau y est. Le ciel, c'est la vie du paysage. » Et l'illustre maître n'avait pas tort. Je ne vois guère à censurer que les rochers étagés à gauche : ils sont d'une coloration lourde, crue, et ne ménagent pas assez la transition entre la prairie du premier plan et les montagnes du fond. L'exécution pourrait être aussi un peu plus serrée, un peu plus incisive. Sauf ces légères réserves, je n'ai

qu'à féliciter et complimenter le nouvel arrivant; l'avenir se charge du reste.

L'âge et les infirmités ont peu de prise sur le talent si justement apprécié de M. Bavoux (1). Chaque année, le sympathique président de la Société des beaux-arts de Besançon n'est pas moins exact que par le passé au rendez-vous du Palais de l'industrie, et il n'est guère d'expositions artistiques de province qui n'ajoutent quelque médaille à la liste déjà longue des récompenses qu'il y a précédemment méritées. Le choix du motif, la vérité de l'aspect, une couleur chaude et vibrante, un dessin châtié, une facture sobre, précise sans sécheresse, une touche large, de sérieuses et solides qualités, on le voit, recommandent ses paysages. Les fleurs sont aussi son domaine; il sait les grouper avec goût et rend à merveille leur velouté, leur fraîcheur, leurs nuances délicates ou éclatantes, tout en fuyant ce dévergondage de coloris et d'exécution que les peintres fleuristes, et, à leur suite, le public, affectionnent aujourd'hui. Les beaux fruits mûrs de l'automne lui procurent encore d'autres triomphes : aux Salons de 1870, 1873, 1875, 1876, 1877, 1878, ses savoureux et appétissants *Raisins* n'ont trouvé que des admirateurs. *Le rocher de la Châtelaine, en Franche-Comté*, et les *Combes du Doubs* témoignent hardiment, à cette heure, la ténacité des efforts de M. Bavoux. Ces deux grandes toiles dénotent toujours le maître épris de son art, lui restant fidèle dans les conditions les plus défavorables, et victorieux jusqu'au bout des lassitudes, des défaillances auxquelles de moins robustes auraient depuis longtemps succombé.

L'honorable directeur de l'École municipale de dessin de Besançon, M. Demesmay (2), est un des doyens des exposants franc-comtois. Médaillé il y a quelque trente ans, comme sculpteur, pour sa belle statue de *M[lle] de Montpensier,* que je me plaisais à re-

(1) Bavoux (Charles-Jules-Nestor), né à Lac-ou-Villers (Doubs), élève de Picot et de l'École des Beaux-Arts.

(2) Demesmay (Camille), né à Besançon; médaille 2e classe 1848 (sculpture). Hors concours (dans cette section).

voir, ces jours-ci, au jardin du Luxembourg, il a appris, dès le principe, à manier le pinceau avec autant d'aisance que l'ébauchoir. L'un et l'autre lui ont servi à laisser des traces durables. Plusieurs pages suffiraient à peine à l'énumération de son œuvre. Une biographie complète sortant du cadre de ces simples notes, j'arrive rapidement au dernier envoi du peintre ; le peintre, d'ailleurs, est seul ici de mon ressort. *Le creux des Massottes, dans les bois de Valais (Haute-Saône),* donne on ne peut mieux idée de la manière de M. Demesmay. Elle n'a rien de chatoyant, elle ne fait pas le moindre sacrifice à la mièvrerie, à la préciosité, à la recherche d'un effet factice obtenu par des procédés fort discutables. L'étude consciencieuse de la nature, une simplicité sincère, la sobriété des moyens, jointes à un certain parti pris d'archaïsme, en sont les caractères dominants et lui garantissent une indéniable originalité. La couleur pourrait avoir plus de richesse, plus de vivacité, mais, en compensation, elle n'est ni heurtée ni criarde ni papillotante comme celle de tel et tel artiste renommé. Dans sa négligence un peu voulue et sa monotonie intentionnée, le faire est solide et savant. *Le creux des Massottes* ne frappe pas l'attention de prime abord, mais, après quelques minutes d'examen, on s'attarde volontiers à le considérer, et, bon gré mal gré, le jugement devient favorable. Cette délicieuse solitude, cachée dans les bois, repose agréablement le regard. Fatigué, à la fin, de la prétention et du clinquant qu'étalent au Salon des centaines de paysages de toute espèce, on éprouve un véritable délassement à s'arrêter devant une toile où le contraire est poussé peut-être à l'excès. Quoi qu'il en soit, les qualités et les défauts de M. Demesmay lui appartiennent en propre ; il y perce tant de bonne foi, de conviction, de personnalité, qu'on n'a pas le droit et qu'il ne vient même pas à l'esprit d'épiloguer sur les détails.

M. Elmerich (1) est également l'un des doyens de la pléiade artistique de notre province : il expose depuis l'an de grâce 1835 !

(1) Elmerich (Charles-Édouard), né à Besançon, élève de G. Guérin.

Comme M. Demesmay, aussi, il est peintre et sculpteur, et a fourni, sans interruption, une digne carrière. Avant de se consacrer d'une façon presque exclusive au paysage, il a cultivé avec succès l'histoire et le genre : témoin le *Concert religieux* (1835), *Chactas et Atala* (1845), *Lesueur chez les moines* (1850), *Scène d'intérieur* (1852), *Joueur de cornemuse* (1857), *La reine des blanchisseuses* (1865), etc. Les sites de la Franche-Comté, et en particulier ceux du Jura, lui ont inspiré, avec les environs de Paris, un grand nombre d'études, et plusieurs tableaux remarquables; je citerai parmi ces derniers le *Lac de Chalain* (1850), *Bords de la Marne* (1853), *Souvenir du Jura* (1861), *Bords d'un lac* (1866), *La Marne à Champigny* (1870), *Souvenir de Buzenval* (1871), acheté par l'État, *Le lac* (1874), etc. Dessins, aquarelles, fusains, eaux-fortes, aucune spécialité ne lui est demeurée étrangère, et de chacune il a su et sait encore tirer un excellent parti. *La vallée d'Ardenne, près de Toulon*, qu'il présente cette année au public, n'est qu'une œuvre de proportions modestes et de second ordre; la tonalité m'en a paru un peu lourde. Elle est juchée, il est vrai, si à perte de vue, que je puis parfaitement me tromper. En tous les cas, je me garderai bien de juger M. Elmerich d'après cette seule donnée; je préfère, pour l'instant, me tenir sur la réserve et ajourner mon appréciation au Salon de 1880, où, sans doute, l'on trouvera, en meilleure place, quelque envoi important de l'auteur.

Saluons en M. Schmidt (1) un déserteur rentré enfin dans les rangs; voilà dix ans qu'il n'a pas, que je sache, exposé à Paris. J'ai peine à lui pardonner cette absence prolongée; cependant, je ne veux pas me montrer trop rancunier, et je souhaite à ce revenant une bienvenue d'autant plus cordiale que sa réapparition nous ménage une surprise : elle révèle un maître animalier chez un artiste adonné jusqu'alors à l'histoire, au genre, au portrait et à la nature morte. Non content de se distinguer

(1) Schmidt (Louis-Lucien-Jean-Baptiste), né à Mielin (Haute-Saône), élève de Grobon et de H. Flandrin; mention honorable 1863.

dans ces diverses branches, M. Schmidt aspire à suivre la voie des Brascassat, des Troyon, des Rosa Bonheur, des Van Marcke, etc. Cette glorieuse ambition lui est permise : son coup d'essai prouve que, sans présumer de ses forces, il est à la hauteur de la tâche.— *Prêts à partir pour le labour*. Quatre bœufs blancs et roux, accouplés, attendent paisiblement, dans une cour de ferme, le moment de s'acheminer à leur rude besogne de la journée. Par derrière, le fermier sort de la grange ou de l'écurie, et se dirige vers son attelage pour voir si tout y est en ordre, et, après ce dernier coup d'œil, donner, de l'aiguillon, le signal du départ. Grande et belle toile, d'un accent très individuel, d'une rare sincérité, d'une puissante exécution. L'impression en est lumineuse. Partout flamboie l'éclat du jour : pas d'ombre, pas de contrastes d'opacité, à peine quelques demi-teintes pour graduer et faire ressortir la vivacité des tons. On taxerait même la couleur d'uniforme et de crue, n'était son intense énergie. Les deux paires de bœufs, sous le joug, sont superbes de dessin et de modelé. Quelle robuste structure! quelle justesse de mouvement! quelle fidèle interprétation de la nature! La critique la plus inquisitoriale ne sait qu'y reprendre; elle ne trouve à exercer ses vengeances que sur la personne du fermier. Je la lui abandonne pour victime. Cette figure, il faut l'avouer, est malheureuse; bien que reléguée au second plan, elle y est encore de trop. Que M. Schmidt la supprime, et tout sera dit. Je pencherais à croire qu'en achetant le tableau, la direction des beaux-arts a demandé au peintre ce salutaire sacrifice. — *Un bon ménage :* les jeunes mariés comme les vieux époux s'offusqueront, peut-être, de l'attribution de ce titre à des bêtes à cornes; cela est leur affaire; le sujet, toute plaisanterie irrévérencieuse à part, n'en a ni plus ni moins de valeur. Un taureau, à l'œil torve, se passe la fantaisie de faire, à coups de langue, la toilette d'une vache de ses amies; celle-ci, touchée d'une si galante attention, ferme doucement les yeux et savoure les rugueuses caresses. On n'aperçoit le couple que jusqu'à l'encolure, mais cette décapitation n'a rien qui choque : la scène est tellement indiquée, que l'imagination sup-

plée à l'état incomplet des animaux et reconstitue sans peine le reste de leur corps. Seulement, ce qu'on voit autorise le regret de n'en pas voir davantage. Les deux têtes se détachent en pleine lumière, vivantes, enlevées, saisissantes de relief. Même dessin serré, même fougue de coloris que dans *Prêts à partir pour le labour*. Là, il y avait un lapsus; ici, ensemble et détails, tout est à louer. En obtenant un pareil résultat dès sa première tentative, M. Schmidt contracte un engagement envers lui-même et envers le public : pour tenir les promesses de ses débuts, il doit se concentrer désormais dans le genre où il manifeste de si brillantes aptitudes. Succès oblige. Il faut que, sous peu, M. Schmidt achève de conquérir ses grades et prenne place définitive parmi les meilleurs animaliers. S'il le veut, il est capable de réaliser toutes les espérances.

J'ai terminé là revue des paysagistes franc-comtois au Salon de 1879. Avant de nous séparer jusqu'à l'année prochaine, à semblable époque, je livre à leurs réflexions une page de Diderot, qu'ils liront, je crois, avec intérêt, et peut-être avec quelque profit; abstraction faite de son engouement pour le paysage artificiel qui florissait alors, le célèbre salonnier y prodigue d'utiles conseils. « Vous croyez donc — il s'adresse à un peintre sur le compte duquel il avait à se prononcer, — vous croyez donc, M. Julliart, que, pour être un paysagiste, il ne s'agit que de jeter çà et là des arbres, faire une terrasse, élever une montagne, assembler des eaux, en interrompre le cours par quelques pierres brutes, étendre une campagne le plus que vous pourrez, l'éclairer de la lumière du soleil ou de la lune, dessiner un pâtre, et autour de ce pâtre quelques animaux ? Et vous ne songez pas que ces arbres doivent être touchés fortement; qu'il y a une certaine poésie à les imaginer, selon la nature du sujet, sveltes et élégants, ou brisés, rompus, gercés, caducs, hideux; qu'ici, pressés et touffus, il faut que la masse en soit grande et belle; que là, rares et séparés, il faut que l'air et la lumière circulent entre leurs branches et leurs troncs; que cette terrasse veut être chaudement peinte; que ces eaux, imitant la limpidité des eaux naturelles,

doivent me montrer, comme dans une glace, l'image affaiblie de la scène environnante; que la lumière doit trembler à leur surface; qu'elles doivent écumer et blanchir à la rencontre des obstacles; qu'il faut savoir rendre cette écume; donner aux montagnes un aspect imposant; les entr'ouvrir, en suspendre la cîme ruineuse au-dessus de ma tête, y creuser des cavernes; les dépouiller dans cet endroit; dans cet autre, les revêtir de mousse, hérisser leur sommet d'arbustes, y pratiquer des inégalités poétiques, me rappeler, par elles, les ravages du temps, l'instabilité des choses et la vétusté du monde; que l'effet de vos lumières doit être piquant; que vos campagnes non bornées doivent, en se dégradant, s'étendre jusqu'où l'horizon confine avec le ciel, et l'horizon s'enfoncer à une distance infinie; que les campagnes bornées ont aussi leur magie; que les ruines doivent être solennelles; les fabriques déceler une imagination pittoresque et féconde; les figures intéresser; les animaux être vrais; et que chacune de ces choses n'est rien, si l'ensemble n'est enchanteur; si, composé de plusieurs sites épars et charmants dans la nature, il ne m'offre une vue romanesque, telle qu'il y en a peut-être une possible sur la terre. Vous ne savez pas qu'un paysage est plat ou sublime; qu'un paysage où l'intelligence de la lumière n'est pas supérieure, est un très mauvais tableau; qu'un paysage faible de couleur, et par conséquent sans effet, est un très mauvais tableau; qu'un paysage qui ne dit rien à mon âme, qui n'est pas dans les détails de la plus grande force, d'une vérité surprenante, est un très mauvais tableau; qu'un paysage où les animaux et les autres figures sont mal traités, est un très mauvais tableau, si le reste, poussé au plus haut degré de perfection, ne rachète ces défauts; qu'il faut y avoir égard, pour la lumière, la couleur, les objets, les ciels, au moment du jour, au temps de la saison; qu'il faut s'entendre à peindre des ciels, à charger ces ciels de nuages, tantôt épais, tantôt légers; à couvrir l'atmosphère de brouillards; à y perdre les objets; à teindre sa masse de la lumière du soleil; à rendre tous les incidents de la nature, toutes les scènes champêtres...... » Diderot continue sur ce thème; j'abrège et renvoie, pour la suite, à son *Salon de l'année 1767*.

II.

DESSINS, AQUARELLES, PASTELS, PORCELAINES, FAIENCES.

MM. Lançon, Courtois, Billot, Schuffenecker, Duvent, Saunois, Progin, Pointelin, des Ayvelles, Mlles Perronne, Allex, Guyard.

Dix-sept dessins à la plume, d'un franc jet, pleins de caractère, de mouvement et de vie, portent à leur angle, sous les deux initiales A. L., une signature recherchée des amateurs : A. Lançon (1). Coins retirés et aspects pittoresques du *Vieux Paris*, scènes militaires, groupes de *Soldats, Trappistes* au travail, labourant, bêchant le sol, brouettant la terre, ou creusant une fosse dans le cimetière du couvent, *Trappistes* à l'église, chantant l'office ou veillant un mort, M. Lançon traite tous les sujets avec une égale puissance d'évocation. Ses paysages sont nets, précis, accentués. Ses personnages ont le cachet de leur rôle; par l'attitude, l'allure, la physionomie, la configuration générale des individus, par l'arrangement des groupes, l'auteur reproduit la vérité même de la nature. Le sentiment, l'expression, s'allient chez lui à la fécondité. Montrez-moi des fantassins plus alertes, des cavaliers plus fringants ou plus solides en selle, des trappistes mieux occupés à leur besogne ou plus religieusement recueillis. J'allais oublier — l'omission serait impardonnable — l'*École dans le Jura*, ce fin croquis pris sur place à Coiserette, on peut le lire au bas du dessin, le 16 janvier 1872. Des marmots, à l'air éveillé, garnissent, d'un côté, les bancs; de l'autre, quelques fillettes attentives. Au fond de la salle, le « maître, » debout, expose la leçon du jour, avant d'appeler un des élèves au tableau, vierge encore de griffonnage. Au milieu de la pièce, auprès du poële, la femme de l'instituteur, tout en écoutant machinalement la leçon,

(1) Voir *Peinture*.

surveille la marmite où cuit le dîner et dodeline le petit rejeton pédagogique. Couché à ses pieds, Azor se chauffe et trouve que, par ce froid, il fait meilleur là qu'à la rue. Le Christ, suspendu à la muraille, semble abaisser un regard de complaisance sur cet intérieur patriarcal. Tout cela est naïf, charmant, et d'une scrupuleuse exactitude; ceux qui ont visité, pendant l'hiver, les écoles rurales de nos montagnes, ne me contrediront point.

Le *Portrait de M. A. Aublet,* par M. COURTOIS (1), réalise la perfection du genre. Le dessin, nerveux, concis, serre le sujet, le modelé a de la souplesse et de la vigueur, les clairs et les ombres sont habilement distribués. Je ne puis pas juger de la ressemblance, mais cette pose familière, cette tête aux traits accusés, en offrent de sûrs indices. Au milieu des nombreuses vulgarités admises pêle-mêle dans les galeries adjacentes du Salon, on est heureux de rencontrer, de temps à autre, une œuvre aussi achevée que celle-ci. Entre les mains de M. Courtois, si expertes à tenir le pinceau, le crayon devient un puissant instrument d'interprétation, ses ressources, un peu restreintes, se multiplient, se condensent, en quelque sorte, pour arriver à des effets inespérés de fermeté, de force, d'harmonie, et — qualité plus rare encore — de style.

Maître peintre, quand la folle du logis le pousse à en prendre la peine et que ses amis lui en laissent le loisir, M. Ach. BILLOT (2) expose depuis dix ans des mines de plomb, des fusains, des estompes fort goûtés des connaisseurs. Le musée de Lons-le-Saunier possède de lui un adorable dessin acheté par l'État au Salon de 1872 : *Sainte Geneviève puisant l'eau miraculeuse qui doit guérir sa mère de la cécité.* Avec le *Portrait de mon ami Diudiu* et celui de *M. Jules Grévy, président de la République* (appartenant à Mlle Alice Grévy), le zélé et sympathique directeur de notre école municipale de dessin continue aujourd'hui, sans déchoir, la série de ses envois précédents. Il a toujours autant

(1) Voir *Peinture.*
(2) Voir *Peinture.*

d'élégance, de distinction, de finesse, de facilité, toujours le même faire habile et délicat. J'ai entendu lui reprocher de la lourdeur, de la mollesse; que voulez-vous? ces grincheux de critiques ne sont jamais contents, ou, du moins, croient de leur dignité de ne jamais le paraître : ils discutent, tranchent, décident, blâment à plaisir. Je n'adopte pas, pour moi, leurs terribles exigences, leurs exorbitantes prétentions, et je rends franchement hommage au talent de M. Billot.

Une mention élogieuse au *Portrait de Mme S....*, de M. Schuffenecker (1), un débutant, mais un débutant engagé dans la bonne voie et résolu, semble-t-il, à ne pas rester en chemin.

M. Duvent (2) manie le fusain avec adresse. Son *Portrait du docteur Donadieu* dénote une sûreté d'exécution, une recherche du modelé, qui méritent de sincères encouragements. J'avais déjà remarqué, au Salon de 1876, le premier essai de cet artiste; je m'étais promis dès lors de suivre ses progrès : ils sont des plus sensibles et d'un excellent présage pour la suite.

Mes compliments à M. Jeanneney de former des élèves comme M. Duvent et M. Saunois (3). Si ce dernier est un nouveau venu aux Expositions des Champs-Élysées, il y a désormais sa place retenue. Le faire en même temps sobre et moëlleux, l'entente du trait, qui caractérisent le *Portrait de l'auteur*, annoncent autre chose que de vulgaires dispositions. Il s'agit maintenant de les développer et de les mettre largement à profit.

Le contingent artistique de notre province s'augmente d'une autre recrue. M. Progin (4) fait, cette année, son entrée au Salon, en qualité de paysagiste. *Les environs de Saint-Raphaël (Var)* lui ont fourni le motif d'une belle étude au fusain. Le site est

(1) Schuffenecker (Claude-Emile), né à Fresnes-St-Mamès (Haute-Saône), élève de M. F. Grellet.

(2) Duvent (Léandre), né à Vesoul, élève de MM. Cariage et Jeanneney.

(3) Saunois (Alexandre), né à Vesoul, élève de MM. Cariage et Jeanneney.

(4) Progin (Henri-Lucien), né à Champagnole.

bien choisi et bien rendu, la facture a de la dextérité. Joli ciel. J'aime moins les eaux : elles manquent de transparence. Néanmoins, M. Progin me paraît, lui aussi, appelé à de rapides succès.

La classification du livret amène pour la seconde fois sous ma plume le nom de M. Pointelin (1). J'ai essayé déjà, je ne dis pas de porter un jugement — le mot serait présomptueux de ma part, — mais d'émettre mes impressions sur ce peintre; impressions jetées à la diable, incomplètes, mal et méchamment formulées, aucun amour-propre ne m'empêche d'en convenir. Ici, il me faut encore déplorer mon insuffisance à donner une idée juste du pastel intitulé *Le bord de l'eau* et des neuf aquarelles trop modestement qualifiées d'*Études*. Qu'on ne voie pas dans cet aveu une banale précaution oratoire : je songe peu à la rhétorique pour le quart-d'heure; je cherche plutôt à excuser mon inexpérience en une matière que la longue pratique de toutes les manifestations de l'art permet seule de traiter avec compétence et autorité. Je ne suis, malheureusement, ni professeur de peinture, ni expert aux ventes de l'hôtel Drouot, ni salonnier patenté; simple curieux je suis, simple amateur je reste, et, comme j'ai eu soin de le dire dès le début, mon unique ambition, en rédigeant ces notes, est qu'on veuille bien leur reconnaître, à défaut d'autre mérite, celui de la bonne foi et de la sincérité. Ma confession est faite, je reviens à M. Pointelin. Pour lui le pastel n'a pas de secret. Dieu sait cependant quelle initiation exige la manœuvre des crayons de couleur! Autant avoir à employer la poussière d'ailes de papillon, ou le duvet de la pêche et de la rose. Le procédé est déjà par lui-même un écueil. De plus, si le goût, l'expression et un accent propre ne président pas à la mise en œuvre de la composition au point de rehausser le rendu, on ne produit qu'un assemblage de teintes, correct peut-être, mais à coup sûr médiocre. Or, la médiocrité, tolérable à la rigueur en peinture et en sculpture, ne se supporte pas dans ces genres secondaires. M. Pointelin n'a point à redouter un tel reproche. *Les bois blancs*

(1) Voir *Peinture*.

étaient, de l'avis de tous, le plus beau pastel du dernier Salon; *Le bord de l'eau* ne leur est guère inférieur. Selon l'habitude de l'éminent artiste, le motif ne présente aucune complication et peut se décrire brièvement. Le long du ruisseau, un sentier côtoie la prairie, à l'ombre des trembles, des saules et des peupliers. Il est moins facile de dépeindre l'harmonie, la sérénité, la poésie, le charme pénétrant de ce paysage tout imprégné de fraîcheur. Joignez-y une coloration exquise, un style et une manière très personnels, et encore vous aurez à peine un aperçu de l'original. — Comme aquarelliste, M. Pointelin appartient à l'école qui prend aujourd'hui à tâche de ramener cet art si fin, si prime-sautier, d'une si libre franchise, aux saines traditions d'où « les fortunistes » l'ont quelque peu fait sortir. Au moyen de grattages, de retours, d'empâtements, de *ficelles* de toute sorte, ces virtuoses de l'habileté technique obtiennent parfois un éclat, un relief, une clarté de tons que je suis loin de contester. Mais, à force de torturer le procédé, ils dénaturent le genre; à force de raffinements, ils en viennent à demander à l'aquarelle ce que la peinture à l'huile peut seule donner. On passait cette prétention à l'immense talent de Fortuny : ses disciples n'ont pas à bénéficier de la même circonstance atténuante; chez eux, l'exagération des défauts du maître, sans l'héritage de ses merveilleux dons, aboutit à un système contre lequel il importe de réagir. M. Pointelin mène, pour sa part, une vigoureuse campagne en ce sens. Dans ses *Études* de paysage, empruntées au Jura et à la Côte-d'Or, il fournit à la fois la leçon et l'exemple. Au lieu de violenter l'aquarelle, il tend à la régénérer, à lui faire retrouver la vraie voie dont elle s'est écartée, à lui restituer enfin son privilège d'inspiration plus improvisée, plus intime, d'exécution plus vive, plus spontanée, plus incisive que la peinture à l'huile. Il se charge d'enseigner le rendu de la première impression, la touche prompte et légère, la douceur et la transparence des tons unies à une fermeté, à une énergie sans papillotage ni faux clinquant. Ces qualités ont pour complément le cachet personnel qui marque toutes les œuvres de notre compatriote, à quelque genre qu'elles se rattachent.

La grande faïence de M. H. DES AYVELLES (1) — *Eliézer et Rebecca,* d'après le Poussin du Louvre, — est un habile spécimen de décoration céramique. L'opulence du coloris y rachète quelques imperfections de dessin. Les amateurs ont à prendre bonne note de ce débutant.

Mlle PERRONNE (2) avait au Salon de 1877 et de 1878 deux fins et agréables portraits sur porcelaine. Cette année, sa réduction d'un tableau de Lehmann, *Le repos,* ne me séduit pas autant; le dessin a de la précision, mais la tonalité est molle, affadie et trop uniformément fondue. La jeune artiste est douée et outillée pour faire mieux. J'attends d'elle une prochaine revanche.

De tout temps, les blanches mains féminines se sont exercées avec succès à l'art délicat de la miniature. Mlle ALLEX (3) se garde bien de déroger à la règle. Le *Portrait de Mlle M. B.* annonce du goût, de l'adresse et de la facilité. Mes félicitations à la nouvelle exposante.

Encore un talent inédit, que Mlle GUYARD (4), mais un talent déjà sûr de lui-même et en pleine possession de ses moyens. J'ignore si c'est par coquetterie ou timidité qu'elle a attendu jusqu'à ce jour d'affronter le public parisien; elle n'avait cependant pas à craindre cette épreuve. Ses trois petits *Portraits* de femme, sur émail, sont ravissants; sa porcelaine, d'après *La danse des Amours,* de l'Albane, respecte scrupuleusement le modèle, et, malgré d'inévitables atténuations, reproduit presque la couleur suave et harmonieuse du maître bolonais. Mlle Guyard fait une brillante entrée dans l'arène où elle hésitait à descendre; du premier coup, elle révèle une science de l'exécution, une pureté de style, une maturité de manière qui s'imposeront bientôt à l'attention du jury.

(*La fin au prochain numéro.*)

(1) Ayvelles (Hedwige des), né à Gray, élève de Mlle Marest.

(2) Perronne (Mlle Laure), née à Baume-les-Dames, élève de M. Dessart et de Mme Thoret.

(3) Allex (Mlle Maria), née aux Rousses (Jura), élève de Mme Leguay.

(4) Guyard (Mlle Alice), née à Amange (Jura).

RÉUNION

des délégués des Sociétés savantes, à la Sorbonne, en 1880.

Paris, le 22 janvier 1880.

Monsieur le Président,

La 18e réunion des délégués des Sociétés savantes aura lieu, comme les précédentes, à la Sorbonne, aux mois de mars et d'avril prochain.

Les journées du mercredi 31 mars, et des jeudi et vendredi, 1er et 2 avril, seront consacrées à des lectures et à des conférences publiques. Le samedi, 3 avril, je présiderai la séance générale et la distribution des récompenses accordées aux Sociétés et aux Savants.

Conformément à l'arrêté du 25 décembre 1872 et sur la proposition des trois sections du Comité des Travaux historiques, j'ai mis à la disposition de chacune d'elles une somme de 3,000 francs. Cette somme sera répartie par la section des sciences, soit aux Sociétés, soit aux Savants des départements dont les travaux auront été jugés les plus utiles à l'avancement des sciences, et par les deux autres sections aux Sociétés savantes qui auront le plus efficacement contribué aux progrès de l'histoire et de l'archéologie.

Histoire et Archéologie. — Afin d'éviter quelques critiques formulées à diverses reprises, j'ai arrêté les règles suivantes pour les lectures des sections d'histoire et d'archéologie. Les mémoires, sous peine d'être rigoureusement écartés, devront :

1° Etre revêtus de l'approbation d'une Société savante des départements;

2° Parvenir au Ministère avant le 1er mars prochain;

3° Porter sur des sujets d'histoire, de philologie et d'archéologie;

4° Etre inédits et, par conséquent, manuscrits.

Les auteurs sont invités à s'occuper principalement des annales, des institutions et des antiquités nationales. La période contemporaine, à partir de 1789, reste absolument exclue du programme des lectures.

Les travaux reçus seront soumis au Comité. Il désignera ceux qui devront être lus en séance publique.

Chaque lecture ne saurait dépasser une durée de vingt minutes. Les auteurs ne donneront qu'un résumé des mémoires trop étendus.

Sciences. — Dans la section des sciences, les découvertes et tous les travaux inédits ou publiés postérieurement à la réunion de 1879 pourront être exposés par leur auteur, soit oralement, soit dans un rapport écrit. Vous m'adresserez, avant le 15 mars prochain, l'indication précise des sujets que l'on se propose de traiter. Le Comité règlera l'ordre des communications, et il ne sera accordé pour leur exposition que quinze ou vingt minutes de temps, comme pour les lectures d'histoire et d'archéologie.

. . . .

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,
Signé : Jules Ferry.

Messieurs les Présidents des Sociétés savantes ont reçu des instructions spéciales dont la communication sera faite aux délégués qui se proposent d'assister aux réunions de la Sorbonne.

ÉCOLE DE FROMAGERIE DU JURA

Une question dont la solution serait on ne peut plus intéressante, non-seulement pour nos fruitières, mais encore pour les grandes villes où le lait entre en si grande proportion dans l'alimentation des enfants surtout, serait de trouver le moyen de constater facilement, et avec certitude, la falsification du lait par addition d'eau. Ce n'est pas d'aujourd'hui que cette grave question est soumise aux investigations des savants les plus renommés, et cependant nous attendons encore une solution satisfaisante.

Au mois de mai dernier, nous avons commencé, sur la densité du lait, quelques observations auxquelles nous attachions beaucoup moins d'importance qu'elles n'en méritent réellement; nous les poursuivons actuellement avec toute la sollicitude dont nous sommes susceptible; mais elles sont loin d'être terminées, car, pour tirer quelque conséquence utile de ces études, il est indispensable de connaître la densité de notre lait aux différentes époques de l'année, et même à chaque mois; car elle est tellement variable que nous avons constaté que dans le lait *pur* cette variation peut aller de 1002 à 1033.

Je devais donc attendre encore pour traiter cette question; mais dans les journaux du Jura qui ont paru vers le milieu de novembre, j'ai lu un article où il est dit : « Deux instruments sont nécessaires « et *suffisent* à indiquer la fraude, ou du moins à donner une pré- « somption assez forte pour qu'il y ait lieu à une expertise : ce « sont le lacto-densimètre de Quévenne et le crémomètre. » C'est une erreur qu'il ne faut pas laisser se propager dans nos fruitières. Je viens donc affirmer, au contraire, que ces deux instruments, quoique d'une incontestable utilité, sont complètement insuffisants pour reconnaître la fraude, et surtout pour en déterminer l'étendue. D'autres vont le prouver.

L'année 1874 fut remarquable à Lille (Nord) par le nombre des contraventions et condamnations pour cause de falsification du lait. Pour mettre un terme à un pareil état de choses, le maire de Lille, par arrêté du 23 décembre 1874, exigea une densité de 1031 grammes au lacto-densimètre de Quévenne, et de 12 centièmes au crémomètre de Collardo. Sous le régime de cet arrêté, le nombre des contraventions augmenta au point que le Comice agricole de l'arrondissement de Lille s'en émut et nomma une commission chargée d'étudier cette question. On obtint la preuve que les exigences municipales étaient trop élevées. En effet, d'après le rapport de M. Butin, membre de cette commission et bibliothécaire du Comice agricole, la densité moyenne du lait des vaches des environs de Lille est de 1028; mais on reconnut en même temps que le lacto-densimètre de Quévenne accusait dans cette circonstance une addition de 10 p. 0/0 d'eau, quoique ce lait fût pur et exempt de tout mélange. Dans le même travail, M. Butin rapporte l'analyse de deux laits dont l'un, auquel on avait ajouté 10 p. 0/0 d'eau, pesait 1030 et avait été réputé en contenir 89 pour 100. Un autre lait pesant 1025, qui était pur et sans addition d'eau, a été déclaré en contenir 91 p. 0/0, c'est-à-dire que le lait *pur* contenait plus d'eau que celui auquel on en avait ajouté 10 p. 0/0. « Ce résultat, « dit M. Butin, dispense de tous commentaires, car, enfin, ni l'un « ni l'autre de ces deux laits n'était vendable, la municipalité exi- « geant une densité de 1031; c'était la preuve que la science se « trouvait en défaut. La conclusion de ce qui précède, continue M. « Butin, c'est l'inconstance et l'infidélité des densimètres pour « l'essai du lait, et plus particulièrement de celui de Quévenne

« pour l'appréciation de la valeur des produits de notre contrée —
« les vaches, dans les environs de Lille, sont généralement de race
« hollandaise, très abondantes laitières. — Il importe donc au plus
« haut point que les pouvoirs judiciaires, les chimistes, les admi-
« nistrations enfin, nous indiquent des moyens de contrôle plus
« justes, plus équitables et en rapport avec la production laitière
« de nos étables (1). »

On trouve également dans les *Archives de l'Agriculture du nord de la France, Bulletin* n° 8, août 1875, un mémoire de M. Ladureau, chimiste de la Station agronomique du Nord; ce mémoire, provoqué par les mêmes circonstances, traite de la composition chimique du lait de vache au point de vue de son rapport avec la densité. Je me contenterai de citer ses conclusions. « De
« ce qui précède, nous devons conclure que les deux principaux
« coëfficients de la densité du lait sont incontestablement le sucre
« de lait d'abord, puis la caséine, car l'albumine, d'après les tra-
« vaux des chimistes qui ont étudié le lait avant nous, ne s'y ren-
« contre normalement qu'en proportion très faible. Quant au beurre
« et aux sels, nous avons vu leur influence. Ces deux principes es-
« sentiels se trouvent dans le lait en quantités extrêmement varia-
« bles et n'ayant aucun rapport entre elles. On voit que l'opinion de
« nos illustres maîtres est parfaitement fondée, et que les chimistes
« que l'administration charge de l'examen des laits soupçonnés
« d'addition d'eau ne sauraient être trop circonspects dans leurs
« appréciations, afin de ne pas s'exposer à des erreurs regret-
« tables, dont les conséquences sont d'autant plus graves que l'on
« déploie une sévérité plus grande pour la répression. »

Il est bien certain qu'il y a des variations de densité, non-seulement dans le lait des vaches de races différentes, mais aussi dans celui des vaches de même race, et, ce qui paraîtra bien plus étonnant encore, chez les mêmes individus et jusque dans la même traite. Vous pouvez, à chaque traite, vous assurer que le lait obtenu le premier est toujours beaucoup moins riche en crème que celui de la fin de la traite. La nature et la densité du lait varient également suivant les temps, les lieux et les circonstances. Aussi les chimistes qui ont traité cette question, opérant chacun sur du

(1) Extrait des *Archives de l'Agriculture du nord de la France*, publiées par le Comice agricole de Lille. Rapport de M. Butin : Des diverses densités du lait, instruments en usage, 1873.

lait différent, ont obtenu des résultats très divers. J'ai sous les yeux des analyses de lait opérées par seize chimistes, qui tous sont de grands maîtres dans cette science. Aucuns des résultats obtenus ne sont les mêmes; ils varient, pour les matières solides contenues dans le lait, de 124 (Doyère) à 173,1 (Bondt), et pour l'eau contenue dans ce même lait, de 876 (Doyère) à 826,9 (Bondt). Ceux qui se rapprochent le plus entre eux accusent en matières solides 132 (Boussingault et Lebel) à 133,3 (Bouchardat et Quévenne), et pour l'eau contenue dans ce même lait, de 868 (Boussingault et Lebel) à 866,7 (Bouchardat et Quévenne).

Que conclure de la diversité de ces résultats obtenus par les savants les plus distingués? Sinon que les variations de la densité du lait indiquent des variations dans sa composition; que, dans l'état actuel de la science, il est difficile de fixer un chiffre pour la densité du lait, et que, dans les grandes villes où arrive un mélange de lait produit par des centaines et quelquefois par des milliers de vaches, les employés chargés d'en constater la pureté doivent être fort embarrassés pour se prononcer, s'ils n'ont à leur disposition que le lacto-densimètre et le crémomètre, qui sont plus qu'insuffisants, comme je crois l'avoir démontré.

Le lacto-densimètre est non-seulement insuffisant pour constater la fraude par addition d'eau et en déterminer approximativement la quantité, j'ajoute qu'il peut même contribuer à la condamnation des innocents et à l'acquittement des coupables. Je me demande, en effet, quel accueil auraient reçu, aux portes de Lille, nos cultivateurs avec leur excellent lait de septembre et d'octobre pesant 1002, 1006, 1010, etc., la municipalité exigeant 1031? Ce lait n'était si léger que parce qu'il contenait beaucoup de crème; en effet, écrémé, il pesait 1027, 1029 et 1040, et dans ce dernier cas on l'aurait amené à 1031 en y ajoutant un peu d'eau. Avec le lacto-densimètre, nos producteurs de lait si extraordinairement riche en crème auraient été condamnés, et d'autant plus sévèrement que leur lait eût été meilleur; et le même lait écrémé additionné d'eau aurait été déclaré parfait! Je plaindrais sincèrement les villes qui n'auraient d'autres moyens pour constater la fraude.

Nous sommes plus heureux dans nos fruitières, car nous pouvons arriver à connaître la fraude et à la constater nous-mêmes sans avoir besoin de recourir aux chimistes. Il est vrai qu'il nous

faut du temps pour atteindre le but; mais ici le tout est d'arriver à pouvoir prononcer un jugement en toute sécurité de conscience. Pour cela nous avons la *contre-épreuve,* dont les grandes villes ne pourront jamais profiter. Mais pour arriver à la contre-épreuve, il faut d'abord procéder à une épreuve qui fasse naître le soupçon. Voici la manière dont on procède : les membres du comité se réunissent au chalet, munis uniquement du lacto-densimètre de Quévenne; quelques rares fruitières sont pourvues de crémomètres, qui sont cependant indispensables. Jusqu'à ce jour, toutes les épreuves du lait ont été pratiquées dans nos pays avec ces deux instruments, et même avec un seul. A mon avis, on devrait également faire usage du thermomètre, qui n'est, je crois, usité nulle part, et on finirait l'opération comme je vais l'indiquer; car il n'est pas permis de négliger l'emploi d'aucun moyen propre à faire soupçonner la fraude, quelle que soit son insuffisance pour la démontrer entièrement.

Le thermomètre et son utilité. — Il est indispensable de connaître la température du lait au moment où on l'éprouve; chacun sait que le lait chaud est moins dense que le lait froid.

Il est également utile de savoir que la température du lait de vache qu'on vient de traire est à 37 degrés centigrades; après le mesurage il s'est écoulé un certain temps depuis la traite, temps pendant lequel le lait a subi un refroidissement qui varie suivant les saisons et l'éloignement plus ou moins grand du chalet, où il arrive ordinairement, en été, à la température de 34 à 35 degrés. Si on fait la fraude sans prendre de précautions — ce qui doit avoir lieu dans la plupart des cas, — la température sera tellement abaissée que le doute se rapprochera de la certitude. Si on a pris des précautions, on a pu les exagérer au point de présenter du lait dont la température égalerait ou dépasserait celle du lait sortant du pis de la vache, preuve encore plus évidente de la culpabilité. Ce qu'il y a de certain, c'est que, sans thermomètre, le fraudeur ne tombera jamais juste, et qu'il sera facile de constater le flagrant délit.

Après le thermomètre on a recours au lacto-densimètre, très utile dans cette circonstance, quoique très insuffisant, comme je l'ai dit. Lorsque les habitations sont agglomérées, le lait des vaches, soumises aux mêmes influences atmosphériques, soumises

à un régime à peu près semblable, offre beaucoup moins de différence dans sa densité. Une différence notable pourrait donc faire naître le doute, mais ne suffit pas pour faire reconnaître la fraude; avec le soupçon on doit réclamer la contre-épreuve, qui seule peut éclairer. En attendant cette contre-épreuve qui ne peut être faite qu'à la traite suivante, on conserve très soigneusement les notes de température et de densité du lait soumis à la première opération. On place ce lait dans le crémomètre, on l'enferme dans une armoire dont on confie la clef à une personne qui n'aura pas cette armoire à sa disposition. La traite suivante, qui peut se faire par des mains étrangères, doit être pratiquée en présence et sous les yeux d'un ou de plusieurs membres du comité, qui accompagnent le lait jusqu'au chalet, où on procède aux mêmes opérations. On compare les résultats : s'ils sont à peu près les mêmes, on conclut à la non culpabilité. Si les différences sont notables, on peut procéder à une troisième opération, en conservant toujours les notes prises dans les deux premières. Cette troisième épreuve servira surtout à constater si la quantité de crème est toujours la même. Après cette troisième opération, on sera certainement éclairé.

Un excellent moyen de contrôle nous reste cependant encore, c'est notre livre de fabrication, sur lequel sont inscrits en détail et traite par traite les apports journaliers de tous les sociétaires; les épreuves faisant cesser la fraude, les apports du sociétaire diminueront, et la diminution étant en raison de l'étendue de la fraude, nous aurons ainsi le moyen non-seulement de constater la fraude, mais encore d'en donner la mesure. Cette seule raison devrait être plus que suffisante pour déterminer l'adoption du grand-livre dans toutes nos fruitières.

Dr Bousson,
Directeur de l'École de fromagerie du Jura.

CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE DE BESANÇON

Conditions du programme.

Pour être admis à exposer, on doit adresser au ministre de l'agriculture et du commerce une déclaration écrite, au plus tard, le 5 mai 1880.

Pour les animaux, cette déclaration contiendra le nom et la résidence du propriétaire (*commune, canton et département*), la catégorie et la section dans lesquelles ils doivent concourir, leur origine, leur race, leur âge, leur robe, la durée de possession, et en quel lieu ces animaux ont résidé pendant cette durée.

Pour les instruments, elle indiquera : le nom et la résidence de l'exposant (*commune, canton et département*); la désignation, l'usage et le prix de vente; si l'exposant a importé, inventé ou seulement perfectionné, ou enfin s'il a exécuté ou fait exécuter, sur les données antérieurement connues, la machine ou l'instrument exposé; s'il y a lieu, le nom et la résidence de l'ouvrier exécutant.

Pour les produits agricoles, la déclaration portera la nature, la provenance, la quantité et la valeur vénale, ainsi que l'importance de la production.

Les formules de déclaration sont à la disposition du public dans les bureaux du ministère de l'agriculture et du commerce, de la préfecture et des sous-préfectures.

Les exposants d'animaux sont responsables de leurs déclarations; et si, par leur fait, les animaux sont mal classés et reconnus tels par la 2e section du jury, ils devront être mis hors concours.

Toute personne qui aura volontairement détruit ou altéré, fait détruire ou altérer les marques indiquées en l'article 9, sera exclue des concours par le jury pour un temps plus ou moins long.

Art. 23. — Toute déclaration qui ne sera pas parvenue au ministère le 5 mai 1880 et qui ne contiendra pas, en caractères lisibles, les renseignements indiqués ci-dessus, sera considérée comme nulle et non avenue.

Art. 24. — Les exposants qui, après cette déclaration, se trouveraient dans l'impossibilité d'envoyer au concours les animaux, instruments ou produits annoncés, sont tenus d'en donner avis au ministère le 20 mai au plus tard. A défaut de cette formalité, ils pourront, sur la proposition du jury, être exclus temporairement des concours.

Art. 25. — Les différentes opérations du concours de Besançon sont réglées ainsi qu'il suit :

Le samedi 5 juin. — Réception des produits agricoles, des machines et instruments, de 8 heures du matin à 2 heures. — Classement et montage.

Les produits agricoles seront reçus jusqu'au mardi, à 9 heures du matin.

Le lundi 7 juin. — Essais publics des instruments admis aux concours spéciaux, à partir de 7 heures du matin. — Entrée payante.

Le mardi 8 juin. — Suite des concours spéciaux. — Entrée payante.

Le mercredi 9 juin. — Suite du jugement des instruments. — Opérations du jury des produits agricoles, à partir de 9 heures du matin. — Entrée payante.

Réception des animaux, après la visite faite par un vétérinaire désigné par le commissaire général, de 8 heures du matin à 2 heures.

Classement des animaux.

Aucun taureau ne sera admis au concours s'il n'est muni d'un anneau ou d'une mouchette.

Le jeudi 10 juin. — Opérations du jury des animaux, à 7 heures du matin.

Exposition des instruments et des produits. — Entrée payante.

Exposition des animaux. — Entrée payante pendant les opérations du jury.

Le vendredi 11 juin. — Exposition de tout le concours. — Entrée payante.

Réunion, à 10 heures du matin, sous la présidence du commissaire général, des délégués des associations agricoles, des membres du jury et des exposants, pour proposer les modifications qu'il conviendrait d'apporter à l'arrêté du concours de l'année suivante.

Le samedi 12 juin. — Continuation de l'exposition de tout le concours. — Entrée payante.

Le dimanche 13 juin. — Entrée gratuite du concours.

LOGEMENT ET SOINS

à donner au bétail pendant l'hiver

Pendant le beau temps, on ne s'occupe guère du bétail, et on le laisse vaguer un peu à sa guise; mais il n'en est pas de même lorsque le mauvais temps arrive : alors les logements et les soins à donner au



bétail sont d'une telle importance, que tous les auteurs agricoles s'en sont occupés d'une manière spéciale. Malheureusement, les bons préceptes ne sont adoptés qu'avec une sorte de répugnance, parce que la routine est encore vivace même chez les grands propriétaires, et à plus forte raison chez les petits cultivateurs.

Ainsi, pendant la saison rigoureuse, on ne prend aucun soin du logement du bétail; on croit à tort qu'il suffit de préserver du froid les bêtes bovines et ovines, en les tenant dans des établissements où l'air ne pénètre que très difficilement. C'est une coutume déplorable, qu'on ne saurait trop blâmer. En effet, sous prétexte de tenir les animaux dans des endroits chauds, on les tient dans des étuves privées d'air, au point que mieux vaudrait pour eux une température froide.

Il faut aux animaux, comme aux hommes, une température appropriée à leur espèce, à leur âge, à leurs habitudes, au climat de la contrée. Sans nul doute, un froid excessif devient un tourment pour les animaux, et les empêche de profiter de la nourriture qu'on leur donne; mais il ne faut pas, pour obvier à ces inconvénients, les tenir enfermés dans des espèces d'étouffoirs, où ils sont dans un état de transpiration permanente d'autant plus dangereux que la température extérieure se trouve plus froide.

C'est à ce système de stabulation, contraire aux règles de l'hygiène, qu'il faut attribuer la plupart des maladies des voies respiratoires qui déciment les bêtes bovines dans certaines contrées.

Quelle est donc la manière de bien loger le bétail pendant la rude saison? va-t-on nous demander.

Très simple et peu coûteuse. Tenez vos animaux dans une atmosphère très tempérée, c'est-à-dire ni trop chaude ni trop froide; ayez égard à leur âge, je dirai même à leur état spécial. Ainsi, les vaches qui viennent de mettre bas ont besoin d'une température presque tiède, et les jeunes veaux doivent être garantis de toute atteinte du froid. Les élèves veulent plus d'air et moins de chaleur.

Les bœufs, surtout ceux qui sont à l'engrais, s'accommodent d'une température assez élevée; il leur faut moins d'air, une demi-obscurité et beaucoup de tranquillité. Une précaution à prendre, c'est de veiller à ce que les bœufs et surtout les vaches à lait ou en état de gestation ne sortent pas de leurs étables sans qu'il y ait une transition préalable du chaud au froid, c'est-à-dire de la température de l'étable à celle de l'extérieur. Les transitions brusques occasionnent des péripneumonies qui dépeuplent trop souvent les étables.

Il ne suffit pas de loger les animaux pendant l'hiver avec soin et intelligence; il y a d'autres soins à leur donner, parmi lesquels nous signalerons en première ligne ceux dits de la main; en d'autres termes plus précis, il faut s'occuper de la toilette des bêtes à cornes. L'étrille joue un grand rôle dans l'éducation des animaux; une grande propreté est de rigueur, et c'est ce dont ne se doutent pas la plupart des cultivateurs; c'est pourtant facile, pour peu qu'on veuille s'en occuper chaque jour. La brosse et l'étrille sont indispensables pour faciliter et augmenter les fonctions de la peau, qui se ralentissent pendant l'hiver sous l'influence de la stabulation.

Les animaux enfermés manquent de l'exercice nécessaire au maintien de leur santé : il faut y suppléer; en outre, dans les étables, ils reçoivent sur le poil soit de la poussière, soit de la paille qui tombe du grenier à fourrage, sans compter les ordures de la litière, pour peu qu'on néglige de la renouveler. Donc, il est indispensable de veiller à ce que ces animaux soient propres, si on veut les conserver en bonne santé.

Lorsque le temps n'est pas rigoureux, il est bon de faire sortir les bœufs et les vaches pendant quelque temps, soit en les menant à l'abreuvoir, soit en les employant à des charrois. Nous ne parlons pas de la température moyenne : dans ce cas, les bœufs doivent travailler, à moins qu'on ne les ait mis à l'engrais.

Les étables de moutons ne demandent pas une température aussi chaude que les étables de bœufs; en effet, la toison des bêtes ovines les garantit suffisamment contre le froid; mais on doit les tenir à l'abri de l'humidité, et ne pas les faire passer trop brusquement du chaud au froid, surtout ne les envoyer au pâturage que si le temps est très sec, et avoir soin de les faire rentrer avant la nuit.

(Journal des campagnes.)

REVUE DES JOURNAUX AGRICOLES ET SCIENTIFIQUES,

PAR M. LE DOCTEUR ROUGET (D'ARBOIS), MEMBRE FONDATEUR.

Influence pathologique des impressions périphériques des membres inférieurs. — On a pris, depuis quelques années, la mauvaise habitude de laisser à l'air les

jambes des enfants. La mode de découvrir ainsi les mollets des enfants est une coquetterie de la part des mères, qui donnent comme excuse que les intempéries atmosphériques ainsi supportées les aguerrissent. Sans nier cette influence heureuse dans quelques cas, il est certain que, dans beaucoup d'autres, elle est des plus funestes, et qu'elle compromet la vie et la santé des enfants. Si, comme chez les Spartiates, on cherchait à faire le triage des enfants faibles et des enfants forts, on pourrait à la rigueur comprendre cette manière d'agir; mais heureusement qu'il n'en est pas ainsi, et qu'il n'est plus permis de fortifier un enfant par des moyens qui, s'ils ne réussissent pas, compromettent la santé et même la vie. Le bon sens suffit pour montrer combien cette pratique est dangereuse; car, comme le disait Mme de Sévigné dans une lettre à sa fille : « Si votre fils est fort, l'éducation rustaude est fort bonne; mais s'il est délicat, j'ai ouï dire qu'en voulant les faire robustes, on les fait morts. »

D'un autre côté, ce serait une erreur de croire que les enfants sont moins sensibles au froid que les grandes personnes; c'est le contraire qui est vrai, et nous doutons que beaucoup d'adultes puissent, sans en éprouver de graves inconvénients, se promener ainsi les jambes nues. Nous le répétons, les membres inférieurs, exposés à toutes les influences atmosphériques, sont des causes de refroidissement qui amènent souvent des congestions rhumatismales du côté des centres nerveux, et nous sommes persuadé que même les affections *à frigore* des organes respiratoires sont souvent dues à ce mode d'habillement; car on s'enrhume principalement en prenant froid aux pieds. C'est un principe d'hygiène très ancien que de recommander de tenir les pieds chaudement; aussi nous croyons que l'on couvre peut-être trop le cou des enfants, et que l'on découvre trop leurs jambes.

L'influence du froid sur les membres inférieurs agit sûrement sur la circulation de la moëlle, et l'on sait combien les enfants sont exposés à cette affection presque incurable, la paralysie athrophique.

Chaque fois que nous avons pu remonter aux renseignements exacts, nous avons toujours trouvé, comme cause de cette affection, un refroidissement. Les vaisseaux de la moëlle et surtout ceux de la substance grise, qui sont les plus nombreux, sont congestionnés par action réflexe, et amènent ainsi les divers symptômes de paralysie. Aussi est-ce surtout dans les conditions où les causes de refroidissement sont les plus nombreuses, que cette affection est la plus fréquente et en même temps

la plus terrible. Dans certains de ces cas, nous avons observé que la cause de cette affection était le refroidissement des membres inférieurs, et nous ajouterons même qu'en été, bien qu'il y ait moins d'inconvénient à avoir les jambes nues, il faut cependant se méfier des ombrages, des bancs de pierre, surtout après un exercice un peu long et une activité plus grande des muscles et des nerfs. Dr Onimus.

(*Union médicale*, 1879, n° 88.)

De l'influence des boissons alcooliques sur la santé physique et intellectuelle des populations. — Le vin, dit M. le Dr Lunier, est notre véritable boisson nationale. Nous en consommons, en moyenne, depuis dix ans, cinquante millions d'hectolitres par an, soit environ cent vingt litres par habitant.

La consommation a suivi la production dans ses oscillations; mais, dans l'ensemble, elle a augmenté progressivement depuis cinquante ans; elle était de 55 à 60 litres de 1829 à 1833.

Le vin n'est réellement une boisson courante que dans 72 départements; encore, dans 15 de ces derniers, la consommation n'atteint-elle que 38 à 80 litres; dans les 57 autres, elle est de 88 à 360.

La consommation de l'alcool a augmenté progressivement depuis 40 ans; elle était de 2 litres par tête en 1839; elle est aujourd'hui de près de 3 litres.

Les départements qui consomment le plus d'alcool sont ceux qui ne récoltent pas de vin (le contraste sous ce rapport est des plus frappants); on en consomme même fort peu dans ceux qui ne produisent que des eaux-de-vie.

Les données statistiques confirment l'opinion émise par M. Bergeron, en 1870, dans son Rapport sur le vinage, à savoir : l'action nocive des alcools d'industrie est notablement plus intense que celle des eaux-de-vie. Il ressort, en effet, des documents recueillis par M. le Dr Lunier :

C'est dans les départements qui consomment le plus d'alcool, que les excès de boisson déterminent le plus grand nombre de morts accidentelles. On n'en observe que rarement dans ceux qui consomment le plus de vin.

Les cas d'ivresse poursuivis de 1874 à 1876 sont cinq fois plus nombreux dans les départements qui consomment surtout de l'alcool que dans ceux qui consomment du vin. — Il en est de même des cas de folie de cause alcoolique; le nombre en est presque partout en raison

directe de la consommation des alcools, et particulièrement des alcools d'industrie; il n'y a guère d'exception que pour la Vendée et la Charente-Inférieure, qui ne consomment que des vins blancs, qui sont presque aussi dangereux sous ce rapport que les eaux-de-vie. *(Union médicale,* 1877, tome XXIV, n° 125.)

MM. les docteurs Dujardin-Beaumetz et Audigé, dans leur important travail (1), démontrent, après M. Lunier, que les délits et les crimes qui résultent de l'abus des boissons alcooliques sont en rapport direct avec l'usage des alcools autres que celui fourni par le vin. C'est, en effet, dans les régions non vinicoles que l'on voit se produire avec le plus de fréquence l'alcoolisme, et cela d'autant plus que l'eau-de-vie consommée s'éloigne davantage de l'eau-de-vie de vin.

De leurs recherches, il résulte que les eaux-de-vie du commerce sont toutes toxiques et que leur action nocive est en rapport avec l'origine de ces alcools et avec leur degré de pureté. L'alcool joue, en effet, un rôle prépondérant dans cette toxicité, et on peut placer à ce point de vue les divers alcools dans l'ordre suivant : 1° alcools et eaux-de-vie de vin; 2° eaux-de-vie de cidre et de poiré; 3° eaux-de-vie de marcs de raisin; 4° alcools et eaux-de-vie de grains; 5° alcools et eaux-de-vie de betterave et de mélasse de betteraves; 6° alcools et eaux-de-vie de pommes de terre.

Au point de vue chimique, on peut dire que les alcools sont d'autant plus dangereux que le groupe carbone-hydrogène est représenté par un chiffre plus fort; c'est cet accroissement que l'on constate dans la série des alcools, depuis l'alcool éthylique (ou de vin), le moins toxique, jusqu'à l'alcool amylique (ou de pommes de terre), le plus toxique.

Au point de vue de la consommation des eaux-de-vie du commerce, il a été constaté que l'eau-de-vie de vin est celle qui renferme le moins de produits étrangers et d'alcools d'autre sorte (2), d'où son innocuité relative, tandis que les autres eaux-de-vie renferment les alcools butyliques, propyliques ou amyliques en quantité plus ou moins considérable. — Il serait donc nécessaire, pour que les eaux-de-vie de commerce fussent rendues moins toxiques, qu'elles fussent débarrassées des principes impurs qu'elles contiennent, ainsi que des alcools autres que l'alcool éthylique. L'hygiène le veut.

(1) *Recherches expérimentales sur la puissance toxique des alcools.* 1 vol. in-8°, chez O. Doin. Paris, 1879.

(2) Voir *Bulletin de la Société* pour 1879, page 248.

Semis de champignons. — M. Charollois, après s'être procuré les spores du champignon de couche par le procédé signalé par M. P. Duchartre, qui n'est autre que celui qu'emploient journellement les mycologues, les a semés sur une lame de verre, maintenue constamment humide, et qu'il a saupoudrée d'un peu de terreau ou de fumier consommé. En germant, ces spores ont produit du blanc qu'il a transporté ensuite sur une couche, comme dans la culture ordinaire. « Il est donc parfaitement établi, dit M. P. Duchartre, par cette intéressante et démonstrative expérience de M. Charollois, que les cultivateurs de champignons peuvent obtenir eux-mêmes sans frais, sans appareil spécial et sans la moindre difficulté, du blanc d'excellente qualité, dont ils seront sûrs, et en aussi grande quantité qu'ils le voudront. S'ils consentent à adopter cette méthode aussi simple que sûre, ils s'affranchiront de toute intervention étrangère; alors seulement leur industrie pourra être regardée comme à l'abri de toute fraude commerciale et comme entièrement indépendante. » *(Journal de la Société centrale d'horticulture de France,* septembre 1879.)

La mâche verte à petite pomme. — Les qualités de cette *doucette* sont telles, qu'elle paraît destinée à remplacer toutes les variétés cultivées actuellement. Vigueur, robusticité, couleur appétissante et qualité *extrà,* voilà ce qu'elle possède à son avoir. Pour la cueillette, c'est une des plus avantageuses, car elle est ferme, elle s'épluche facilement et produit en abondance. Les personnes chargées de la cueillir béniront, pendant les froids, les introducteurs. Aussi, à partir de l'hiver prochain, tout potager bien tenu devra la posséder. *(Nouvelles Annales de la Société d'horticulture de la Gironde,* tome II, 1879.)

Les anciens registres de l'état civil. — Le savant et spirituel chroniqueur du *Moniteur universel* a publié une très curieuse notice sur les anciens registres de l'état civil.

Avant le XVIe siècle, dit-il, point d'état civil pour le troupeau humain. Les familles nobles avaient leurs chartriers où elles enregistraient leurs dates de joie ou de deuil. Les églises et les monastères inscrivaient sur leurs obituaires un mot de souvenir pour leurs principaux serviteurs ou bienfaiteurs, et c'était tout. La nation a vécu néanmoins, mais on ne peut pas dire qu'elle n'eût pas mieux vécu sous un autre régime d'existence, et que les abus du passé eussent autant duré avec un peu plus d'ordre. C'est en 1539 que l'ordonnance de Villers-Cotterets voulut

que, dans chaque église, il fût tenu un registre exact des baptêmes, contresigné par un notaire, et déposé, à la fin de l'année, au greffe du bailliage. Quarante ans se passèrent avant que l'ordonnance de Blois parlât aussi des mariages et des décès, et c'est en 1736 seulement que d'Aguesseau prescrivit la tenue en double des registres.

Les ordonnances furent tant bien que mal obéies, et plutôt mal que bien. Il n'y a rien de plus rare que de rencontrer, dans les archives des communes, des registres datant du XVIe siècle. La plupart ne remontent qu'à la fin du règne de Louis XIII, ou même au milieu du règne de Louis XIV. L'ordonnance de 1667, ou le code Louis, est celle qui paraît avoir été la première exécutée avec un peu de soin dans tout le royaume.

Les plus anciens registres ouverts dans les églises de province, dont il reste la trace, sont ceux de Rouen, commencés en 1535, avant la première injonction; puis ceux de Blandy, près de Melun, en 1540; puis ceux de Lyon en 1555. C'est dans le synode de Séez, en 1524, qu'il fut question pour la première fois des registres à ouvrir dans les paroisses. Paris avait pris l'avance du progrès, comme toujours. Ceux qui ont été feuilleter les registres paroissiaux déposés depuis 1860 dans l'annexe du nord de l'Hôtel-de-Ville, sur la place de Grève, savent que c'est la paroisse Saint-Jean qui, la première, avait pris note des mariages. Les premiers registres baptistères avaient été commencés, en 1525, à Saint-André-des-Arcs et à Saint-Jacques-de-la-Boucherie. Il n'est, ou plutôt il n'était question des décès qu'à partir de 1527, à Saint-Josse et à Saint-Landry.

Ces registres étaient parfois bien bizarres. On en jugera par ces extraits des cahiers de Saint-Paul :

« Le dernier jour de 1647, reçu de Mlle Foret deux bouteilles de vin « et un grand morceau de pâté; — de Mme de Montplaisir, deux quarts « d'écu; — de Mme de Carrol, une langue de bœuf; — de M. de La-« mars, deux bouteilles de vin, avec un oiseau de rivière et deux pe-« tits fromages du pays; de M. de Plany, une bonne grosse carpe, le « jour de la fête de saint Gervais, qui échut le vendredi; — de Mme « Corneille, belle-mère de M. de Lamars, un petit pain de sucre et une « boîte d'écorce de citron. »

Remontons à 1642 :

« La nuit d'entre le jeudi 9 et vendredi 10 janvier, qui était la fête « de saint Guillaume, ma Bichonne fit deux chiennes et un chien. Je

« donnai la plus petite et la plus belle à M. Hallard, et le lendemain je « coupai les oreilles aux deux autres. »

Passons à 1650 :

« Fin du misérable mois d'octobre, qui ne cessa de pleuvoir tellement « que ceux qui vivront boiront du verjus, et que M. de Saint-Paul, « notre bon curé, n'en sera pas exempt. »

Tous les registres n'étaient pas aussi gais, mais il y en avait plus d'un qui servait ainsi de carnet familier. Il ne serait donc pas bien de rire de nos maires de campagne qui, là où il n'y a pas encore de mairie bâtie, gardent les archives dans leur cuisine et remisent les plus vieux registres dans la bassine aux confitures.

(Le Petit Moniteur universel.)

RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES,

PAR LE MÊME.

Un procédé pour reconnaître le vrai champagne. — Je relève dans le *Bulletin de la Société nationale d'agriculture de France*, séance du 14 août 1878, une assertion dont plus d'un de nos lecteurs voudra vérifier l'exactitude.

M. Gayot, après avoir demandé à M. Bouchardat s'il est possible de faire une distinction entre les vins de Champagne et les vins de Saumur, signale un fait duquel il résulte qu'en frappant avec le tranchant d'une lame de couteau, par exemple, un verre plein de champagne vrai, on obtient un son mat, sourd, comme si l'on frappait sur du plomb, tandis qu'en frappant un verre contenant un liquide mousseux quelconque, on obtient un son argentin. M. Gayot a renouvelé un grand nombre de fois l'expérience, et toujours avec le même résultat.

M. Gayot ajoute qu'il a déjà fait connaître le moyen de distinguer le vrai champagne de tous les vins champagnisés, notamment dans le passage suivant, extrait de l'article *Vins* de l'*Encyclopédie de l'agriculteur* :

« Pour moi, j'ai découvert la caractéristique du vrai champagne, par ha- « sard, mais enfin, et je la donne ici à son profit, car il est très important « qu'on puisse toujours le différencier des vins champagnisés et plus en- « core des affreux breuvages qu'on décore ostensiblement et malhonnête- « ment de son nom.

« Toutes les liqueurs mousseuses : vins, cidres, poirés, bières, etc., ver- « sées dans un verre que l'on frappe du tranchant d'un couteau, rendent « un son clair, très accentué; seul, le vrai champagne, essayé de la même « façon, rend un son mat très sourd, semblable à celui que rendrait le « couteau sur un morceau de plomb.

« D'où vient cela? Je ne sais pas et je ne l'explique pas. L'explication « peut être cherchée et trouvée ou non, peu importe. Ce qui est essentiel, « c'est que le fait soit, et il est.

« Or, il donne le moyen bien facile de distinguer le vrai champagne du « faux champagne. Il constitue, dans le double intérêt du producteur et du « consommateur, au détriment de la fraude et de la déloyauté, une pierre « de touche infaillible.

« Tout est là, mais ce tout est précieux. »

M. Bouchardat répond qu'il fera de son côté l'expérience, et qu'il fera connaître le résultat. (*Sud-Est*, janvier 1879.)

Destruction des limaces (1). — Dans le même *Bulletin*, M. Tourniol préconise l'emploi de la bière pour la destruction des limaces; voici sa manière d'opérer.

« Il suffit de verser de la bière dans un vase plat à bords perpendiculaires « au fond du vase; les bords devront avoir environ 3 centimètres de hau- « teur et contenir une couche de 2 centimètres de bière pure. »

Je plaçai, dit-il, le vase dans une allée de mon jardin, vers 5 heures du soir, par un temps un peu couvert; cinq minutes après je vis venir de tous côtés une troupe de limaçons qui tous se dirigeaient vers le vase, y buvaient avidement la bière et finalement tombaient au fond au bout de quelques minutes.

(1) Voir *Bulletins de la Société* pour 1861, 1867, 1868, 1872 et 1873.

VINS DE POLIGNY

TABLEAU INDICATIF DU PRIX DES VINS

(31 janvier 1880)

DÉSIGNATION.	AGE.	LIMITE DES PRIX.
Vins ordinaires	1874	de 60 à 70 fr. l'hectolitre
Vins fins	1874	de 70 à 80 fr. id.
Vins	1876	de 70 à 80 fr. id.
Vins	1877	de 40 à 45 fr. id.
Vins	1878	de 45 à 50 fr. id.

IMP. ET LITH. ABRIOT ET BERNARD, A POLIGNY.

LES ARTISTES FRANC-COMTOIS AU SALON DE 1879

Par Bernard PROST

(*Fin*).

III.

SCULPTURE.

MM. CLÉSINGER, ISELIN, GAUTHIER, BECQUET, CHAMBARD, PERREY, CLAUDET, LANÇON, LAURENT, DÉTRIER, BAUDELOT, VIENNET, Mme WEYL, Mlle LE BOUVIER.

Il n'est pas, en sculpture, un genre de sujets que n'ait abordé, plus ou moins victorieusement, le talent souple et fécond de M. CLÉSINGER (1). Personnages mythologiques et héroïnes païennes : *Persée, Diane, Faunes, Bacchantes, Néréides, Enlèvement d'Europe, Délivrance d'Andromède, Enlèvement de Déjanire, Léda, Ariane, Sapho, Hélène, Phèdre, Phryné, Cléopâtre, Lucrèce, Cornélie;* — allégories : la *Tragédie*, l'*Automne*, le *Sommeil*, la *Mélancolie*, la *Liberté*, la *Fraternité*, la *Danse*, la *Poésie lyrique*, la *Poésie tragique*, la *France*, la *République;* — figures de genre et de fantaisie : la *Femme piquée par un serpent*, la *Danseuse aux castagnettes*, la *Danseuse à l'écharpe*, la *Danseuse aux cymbales*, la *Danseuse au tambourin*, la *Femme à la rose, Femme d'Ischia, Zingara, Albanaise;* — sujets religieux : la *Pietà, Le dernier regard* et *Le dernier soupir de l'Homme-Dieu, Le Christ mort;* — statues équestres : *François Ier, Napoléon Ier, S. M. François-Joseph, empereur d'Autriche;* — portraits en pied : *Louise de Savoie, Marie de Médicis, Georges Sand;* — bustes historiques : *César, Judith, Jeanne d'Arc, Charlotte Corday, Le roi Jérôme;* — portraits en buste : *Pie IX, Napoléon III, Le prince Napoléon, Rachel,*

(1) Clésinger (Jean-Baptiste-Auguste), né à Besançon; médailles 3e classe 1846, 2e classe 1847, 1re classe 1848; chevalier de la Légion d'honneur 1849, officier de cet ordre 1864. Hors concours.

Ledru-Rollin, Théophile Gautier, Pierre Dupont, Les enfants du marquis de las Marismas, Arsène Houssaye, Mme Rattazzi, Mme de Beaufort, etc., etc.; — animaux : le *Combat de taureaux, Taureaux romains, La chouette et la tortue;* — monuments funéraires : le *Tombeau de Frédéric Soulié*, au Père-Lachaise; — groupes, statues colossales et de grandeur naturelle, bustes, statuettes; pierre, marbre, bronze, métal polychrome, terre-cuite : M. Clésinger a épuisé tous les sujets, toutes les dimensions, toutes les matières. Son œuvre est immense, sans parler de ses excursions en peinture qui ajoutent à l'avoir du sculpteur quelques intéressants spécimens de figure et de paysage. Dès 1864, About voyait en lui « le plus vivant et le plus vigoureux peut-être de tous les artistes de notre époque, » et complétait son appréciation en ces termes : « C'est un rude homme, quoi qu'on dise, et quoiqu'il se trompe presque à tout coup. S'il suffisait d'un tempérament prodigieux, d'une ambition titanesque et d'une indomptable activité pour atteindre au sommet, M. Clésinger serait le Michel-Ange de la France. Que lui a-t-il manqué? Un goût plus sûr et un savoir plus solide. La nature a fait en sa faveur tout ce qu'elle pouvait; c'est peut-être une couche d'éducation classique qui manque. Entre les vrais maîtres et lui, la nuance, peu sensible au gros public, est celle qui distingue un grand artiste du Théâtre-Français, Got, par exemple, ou Bressant, ou Régnier, de M. Mélingue. Il est le Mélingue de sa spécialité : un éminent artiste du boulevard (1). » Théophile Gautier le proclamait, quelques années plus tard, « un sculpteur de race, d'une nature originale et puissante, d'une fertilité inépuisable, d'une fougue étonnante d'exécution (2). » Quelle que soit ma respectueuse admiration pour le célèbre statuaire, j'ai bien peur que la postérité ne ratifie pas complètement ces éloges. Michel-Ange! On ne prononce pas un pareil nom à la légère. Qui donc, de nos jours, ose se vanter d'éveiller l'idée même d'une comparaison avec le divin Buonarrotti? Qui donc a reçu en legs la hardiesse de

(1) About, *Salon de* 1864 (Hachette), pages 18-19.

(2) *Catalogue de la vente Clésinger* (5 juin 1868), préface, page 6.

conception, le style grandiose, la majesté idéale, la fougue, la science, le génie multiple du géant qui a sculpté le *Moïse* et le *Tombeau des Médicis*, peint le *Jugement dernier*, et construit la *Coupole de Saint-Pierre ?* M. Clésinger n'a certes pas cette prétention; de complaisants amis ne doivent point l'avoir pour lui. Son lot est assez enviable sans cela. Il ne peut pas, à la vérité, dire comme Puget : « Les marbres tremblent quand ils me sentent approcher; » mais, du moins, il continue glorieusement les traditions des Clodion, des Canova et des Pradier, avec une verve propre et un accent à part. A leur exemple, il a le sentiment de la vie, le rhythme de la forme, le culte de la beauté, il anime, il échauffe le marbre, il fait frémir et palpiter la chair. C'est le maître, avant tout, des élégances et des séductions. Nul n'interprète d'un ciseau plus amoureux ce que Théophile Gautier appelle « le beau poème » du corps féminin. Laissant à d'autres la froide convention académique, il conserve à ses gentils modèles la coquetterie, la grâce, la passion, l'expansion de vie, et au besoin la désinvolture de la réalité. M. Clésinger, en effet, est, dans toute la force et la meilleure acception du mot, un réaliste, ou, selon le nouveau vocable, un *naturaliste*. Il a même fortement contribué, si je ne me trompe, à l'évolution que les sculpteurs, après les peintres, opèrent aujourd'hui dans cette voie. Bref, il croit à un art émancipé des vieilles traditions classiques, à un art moins solennel, mais moins immobile, moins engourdi, plus vivant. L'expression libre de la vérité ne l'effraie point; il la poursuit, au contraire, et la traduit audacieusement, servi à souhait par un brio d'exécution extraordinaire. Que l'agrément voluptueux de ses *Bacchantes* ou de ses *Danseuses* soit un peu sensuel; que ses nudités aient parfois un tour provocant et frisent l'impudeur; qu'il matérialise la chair au détriment de la pure beauté plastique; que ses figures soient plus tourmentées que mouvementées; que, chez lui, l'habileté de la main-d'œuvre ne compense qu'imparfaitement la pauvreté de l'inspiration, l'absence d'idée neuve, de signification morale, de vrai sentiment esthétique; que le caractère, l'élévation, la

force, l'ampleur, la sûreté de goût ne constituent pas ses qualités maîtresses; qu'il ait des inégalités, des sursauts, des défaillances; qu'il n'échappe pas toujours au maniérisme, à l'afféterie et à la vulgarité; que, dans son besoin de production incessante, il sacrifie souvent à la sculpture industrielle, à la statuette d'étagère ou de cheminée; que son improvisation hâtive et sa facilité surmenée ignorent la tension soutenue, l'effort persévérant, le long et patient labeur que semble exiger la statuaire; qu'il soit loisible, jusqu'à un certain point, de lui adresser le reproche que Préault faisait jadis à Pradier : « Il a peuplé de pendules gracieuses et de statuettes élégantes les boudoirs de nos Aspasies et les petites maisons de nos Turcarets. Il partait tous les matins pour Athènes et le soir arrivait rue de Bréda (1); » je ne veux pas y contredire. Mais, en somme, malgré ses insuccès et ses défauts, cette organisation souple, féconde, ardente, laissera une vive trace dans l'art contemporain, entre Pradier et Carpeaux. — M. Clésinger expose deux terres-cuites : une allégorie et un buste. *La Comédie d'Alfred de Musset* est une piquante jeune femme assise, une jambe négligemment jetée sur l'autre, le corsage entr'ouvert, la tête couronnée de fleurs, la main droite tenant le masque comique, l'autre appuyée sur le giron. Jolie pose dans son laisser-aller, draperies finement ajustées, exécution soigneuse. On désirerait seulement que, tout en ayant autant de grâce, cette charmante Muse eût plus de style et de sérieux. Elle personnifie plutôt « le proverbe » que « la comédie. » Serait-ce là une critique à l'endroit d'Alfred de Musset? Si telle a été la pensée de l'auteur, il faut avouer qu'il l'a spirituellement traduite, quitte à soulever bien des protestations. — *Portrait de Mme C...*, une de ces troublantes beautés que M. Clésinger excelle à rendre; la nature prise au vif, sans affectation, sans apprêt. Le visage s'illumine d'un demi-sourire, les torsades de cheveux amassées sur la tête ont des ondulations folâtres, les vêtements accusent d'adorables chairs. Admirez cette enchanteresse, mais surtout admirez le ciseau capable de la faire ainsi revivre.

(1) Théophile Silvestre, *Histoire des artistes vivants*, page 284.

Le *Claude Bernard* de M. Iselin (1) occupe une place d'honneur; il la mérite : c'est un des bustes les plus remarquables du Salon. L'illustre physiologiste semble méditer l'éclaircissement du protoplasma ou une nouvelle application de la méthode expérimentale. Cette tenue simple et haute de la tête, ce front imposant où se reflète la pensée, ces yeux profonds, ces joues légèrement amaigries par les veilles, cette physionomie calme, réfléchie, sévère, sont empreints à la fois de noblesse, d'expression et de vérité. M. Iselin a vu largement son modèle, et il l'a rendu avec autant de sincérité que de style. Il n'affiche ni prétention ni apparat; mais comme sa consciencieuse fidélité d'imitation sait éviter la banalité et la mesquinerie ! Ce marbre, de si fière tournure, va perpétuer, au Musée historique de Versailles, le souvenir d'une des gloires de la science française. — Pourquoi l'auteur du *Jeune Romain*, de *L'Observation*, du *Génie du feu*, de *L'Élégance*, etc., se restreint-il de plus en plus au portrait, au buste ? Si expert qu'il s'y montre, il doit ambitionner d'autres lauriers; il est de taille à les cueillir. Chaque année, on attend de lui, non sans une exigeante curiosité, quelque morceau capital, frappé au coin d'un talent mûr et puissant.... Le Salon de 1880 donnera peut-être satisfaction à cette légitime impatience.

M. Gauthier (2) reste fidèle à la grande statuaire. Ne lui demandez pas de concessions aux tendances futiles — quand elles ne sont pas énervantes et malsaines — qui poussent la jeune école à l'aventure, dans des sentiers inexplorés jusqu'ici. Il estime avec Diderot que « le marbre ne rit pas; » pour lui, comme pour Préault, « la sculpture est une apothéose » qui ne se ravale point à des sujets indignes d'elle. Jamais il n'a transigé sur

(1) Iselin (Henri-Frédéric), né à Clairegoutte (Haute-Saône), élève de Rude; médailles 3e classe 1852 et 1855 (Exposition universelle); rappel 1857; médaille 2e classe 1861; rappel 1863; chevalier de la Légion d'honneur 1863; médaille Exposition universelle de Vienne 1873. Hors concours.

(2) Gauthier (Charles), né à Chauvirey-le-Châtel (Haute-Saône), élève de Jouffroy; médailles 1865, 1866, 1869; chevalier de la Légion d'honneur 1872; médaille Exposition universelle de Vienne 1873. Hors concours.

le but élevé de son art; il le comprend, il le poursuit à la façon des Jean Goujon, des Germain Pilon, des Puget, des Girardon, des Coysevox, des Coustou, des Bouchardon, des Pigalle. Des uns, il a appris la mâle simplicité, l'aisance majestueuse; des autres, le goût décoratif, l'appropriation de l'œuvre au milieu, sa convenance à la destination. La volonté tenace, l'inspiration mûrie, le travail obstiné servent ce vigoureux esprit. Il justifie ce qu'on a dit de la sculpture : « Elle suppose un enthousiasme plus opiniâtre et plus profond que la peinture, plus de cette verve forte et tranquille en apparence, plus de ce feu couvert et secret qui bout au dedans. C'est une Muse violente, mais silencieuse et cachée (1). » Soucieux de perfection, d'idéal, M. Gauthier possède, en dehors de rares qualités de métier et de facture, l'entente de la composition, l'unité de l'ensemble, l'équilibre et la correction des lignes, la délicatesse des formes, le jet élégant des draperies. Ses statues, ses groupes, conçus dans une exacte synthèse, n'ont pas, comme tant d'autres, le défaut essentiel de n'être visibles que de face, et de présenter, sur les autres côtés, des masses informes, des profils rompus, disgracieux, ou des accessoires insignifiants; la proportion des parties, l'harmonie générale est telle qu'elle ne perd rien à de divers aspects. Au résumé, talent ferme, viril, ennemi du vulgaire et du convenu, quel qu'il soit, et alliant au sentiment antique une expression toute moderne. — Le haut style religieux dont M. Gauthier a fait preuve dans le *Saint Sébastien,* du Salon de 1866, distingue également son modèle en plâtre d'une statue à exécuter pour l'église d'Arcueil, *Notre-Dame d'humilité.* La Vierge, debout, sévèrement drapée, tisse « la sainte tunique » conservée, paraît-il, au trésor de cette église. Je n'ai pas à discuter l'authenticité de la relique; je préfère louer l'originalité de bon aloi, le caractère chrétien, la sérénité céleste de la Mère de Dieu prêchant à nos belles dévotes l'exemple on ne peut plus recommandable des occupations utiles et de l'humble vie d'intérieur. Voilà de « l'art religieux » vraiment digne de ce nom. Il serait à souhaiter que

(1) Diderot, *Salon de* 1765.

les pieux industriels du quartier Saint-Sulpice eussent un peu plus de cet art-là en magasin. — Le *Portrait de Mme B....* forme un contraste inattendu et piquant avec *Notre-Dame d'humilité*. En modelant un fin minois parisien, l'auteur a voulu se distraire un instant de l'austérité habituelle de ses inspirations. Il a traduit d'une main souple, légère, la vivacité mutine, la coquetterie malicieuse d'un visage créé pour sourire et charmer. Entre nous, et au risque de me déjuger, j'applaudis à ces petites infidélités commises, de temps à autre, au préjudice de la grande sculpture; elles nous valent de si jolies choses! Aussi bien elles offrent à M. Gauthier le double avantage d'un délassement opportun et d'un stimulant à de nouveaux efforts dans la voie où notre honorable compatriote s'est déjà signalé par plus d'une production magistrale : *Agar dans le désert* (Salon de 1865), *Saint Sébastien* (1866), *Un jeune braconnier* (1869), *Andromède* (1873), *La France triomphante à l'Exposition de Vienne* (1876), *Charlemagne* (1877), *Perfidie* (1878), sans oublier l'*Éloquence* du Pavillon Marsan, les cariatides de l'Hôtel Carnavalet, et certaine *Cléopâtre* tenue en réserve pour le prochain Salon.

M. Becquet (1) a consacré tout son temps, cette année, à la statue que la ville de Montbéliard vient d'ériger au brave défenseur de Belfort, au colonel Denfert-Rochereau. Il n'expose que deux bustes d'enfant et de fillette : *Mademoiselle Bébé* et *Nounou*. Ces terres-cuites sont gracieuses, spirituelles, et d'une habile exécution; elles ne pèchent que par leur peu d'importance. J'admets bien que M. Becquet ait été très occupé et que lui-même considère son envoi uniquement comme une carte de visite obligatoire, comme une pure formalité de politesse envers le public; cependant, si on l'excuse pour cette fois, on ne lui pardonnerait point une récidive. Le public est un tyran; il ne se contentera pas, à l'avenir, d'un simple acte de présence de la part d'un artiste accoutumé à faire plus et mieux : témoin le *Faune*

(1) Becquet (Just), né à Besançon, élève de Rude; médailles 1869 et 1870; médailles 1re classe 1877, 2e classe 1878 (Exposition universelle); chevalier de la Légion d'honneur 1878. Hors concours.



jouant avec une panthère (Salon de 1857), commande du Gouvernement, la *Bonne femme de Franche-Comté* (1865), au Musée de Besançon, le *Vendangeur* (1869), le buste de *Victor Cousin* (1872), à l'École normale, le *R. P. Ducoudray* (1877), *Joseph* (1878), et surtout l'*Ismaël* (plâtre 1870, marbre 1877), acheté par l'État pour le Musée du Luxembourg.

Il y a quarante-deux ans que M. CHAMBARD (1) remportait le grand prix de Rome avec un *Marius à Carthage* célèbre; il y en a quarante qu'une cruelle fatalité s'acharne contre lui. L'éclat de son premier succès le condamnait, à vingt-six ans, aux chefs-d'œuvre à perpétuité: le moyen de ne pas faillir à la tâche? Il y a succombé, et, de par le *Marius* de Chambard, il est resté le Chambard du *Marius*. On lui doit nombre de statues et de groupes d'un mérite réel : *Bacchus* (Salon de 1842), *Oreste* (1844), *Aspasie* (1847), *Rouget de Lisle* (1849), *Stratonice*, *Salmacis* (1852), *Bacchante*, *L'Inspiration* (1859), *La Modestie*, *Aristide* (1861), *Mercure* (1866), *Adam et Ève après le péché* (1867), *Argus endormi par Mercure*, *L'Amour aiguisant ses flèches* (1870), *La première pose* (1875), *L'union fait la force* (1878), etc.; n'importe, l'ombre du *Marius* se dresse toujours, jalouse, implacable, attestant le passé et invoquant la priorité de ses droits. Toujours le *Marius;* le *Marius* seul est beau, le *Marius* seul est aimable; vous n'en feriez pas démordre qui que ce fût. Depuis tantôt un demi-siècle, M. Chambard subit héroïquement l'injustice de la destinée; s'il se venge, c'est en gardant à son art une constante foi. — Que reprocher au *Jeune Napolitain accordant sa mandoline?* Il n'a peut-être pas toute l'élégance, toute la distinction de type désirable; mais quelle vérité dans cette tête insouciante et railleuse, quelle juste proportion dans ces formes consciencieusement étudiées, quelle précision dans le dessin et le modelé! Le bas du torse, les cuisses et les jambes, en particulier, sont rendus de main de maître. Ici encore, pour-

(1) Chambard (Louis-Léopold), né à St-Amour (Jura), élève de David d'Angers et de Ingres; prix de Rome 1837; médaille 2e classe 1842. Hors concours.

tant, M. Chambard n'évite point sa malchance ordinaire : il arrive après le *Chanteur florentin* de Dubois; c'est, malheureusement, arriver trop tard.

M. Perrey (1) s'en tient au *Jeune chevrier* qui figurait à l'Exposition universelle et qu'on peut admirer maintenant au jardin du Luxembourg. Je ne parle pas — et pour cause — de sa *Loyauté* du dernier Salon. Le livret ne mentionne de lui qu'un buste en bronze, le *Portrait de M. H.* On dirait un Anaxagore ou un Socrate : coupe de figure, barbe, cheveux, rien ne manque à la ressemblance. M. Perrey a profondément fouillé la tête de ce philosophe grec se réveillant, par les avatars de la métempsycose, au milieu du Paris contemporain; elle est vivante et expressive. Toutefois, je répèterai ce que j'écrivais à propos de M. Becquet : le public a des exigences despotiques; un buste ne lui suffit pas; il attend davantage de ses artistes favoris.

Max Claudet (2). *Enfant pincé par une écrevisse.* — On devine ce qui s'est passé. Sans se soucier du garde champêtre, l'enfant a mis blouse, pantalon et chemise bas pour pêcher dans le ruisseau. Il vient de prendre une grosse écrevisse. Enchanté de sa capture, il a regagné la rive, et, une fois assis sur le gazon, il s'est amusé à taquiner la prisonnière. Celle-ci, piquée au jeu, et trouvant à sa portée un pied nu, sans défense, y cramponne deux pinces aiguës, et serre si fort que le petit pêcheur gueule comme un sourd, tout en tâchant de faire lâcher prise à la bête. M. Claudet a parfaitement interprété cette idylle. On y retrouve sa sincérité habituelle, son respect scrupuleux de la nature, sa naïveté originale, sa dextérité d'ébauchoir. Si la structure du bonhomme accuse un modèle aux formes communes, pauvres, ingrates, l'attitude, en revanche, a une grande vérité et un mouvement assez heureux. Le torse, les bras, les jambes, sont d'une excellente facture. J'en aurais long à dire sur le compte d'un sculpteur si har-

(1) Perrey (Aimé-Napoléon), né à Dambelin (Doubs); médaille 3e classe 1852; rappel 1861; médaille 1868. Hors concours.

(2) Né à Salins, élève de Perraud et de Jouffroy.

diment réaliste et si franchement individuel; mais je suis à court de place : je m'aperçois que j'ai déjà trop cédé à l'entraînement du sujet, les pages s'amoncèlent d'une manière inquiétante, et ces notes risquent de devenir un volume. J'abrège donc, quitte à étudier plus complètement, l'année prochaine, l'auteur de tant d'œuvres intéressantes : *Le pêcheur d'écrevisses* (1863), *Le vendangeur* (1864), *Vercingétorix* (1865), *Caïn*, *Le colporteur* (1868), *Jeune fille tricotant* (1869), *Jeune homme jouant avec un serpent* (1870), *Robespierre*, *Enfant à la fontaine* (1872), *Faune et Satyre*, *Enfant jouant avec un oiseau* (1873), *Vigneron du Jura faisant des échalas*, *Retour du marché* (1874), *Le petit gourmand*, *L'épée de la France* (1875), *Le jour de la fête de saint Jean-Baptiste*, *La mère Lantimèche* (1876), *Hoche enfant* (1877), *Mme Roland* (1878), etc.

La *Lionne d'Égypte* et le *Lion d'Arabie*, de M. LANÇON (1), ont l'allure superbe. La majesté sculpturale que j'ai constatée chez ses *Lions* en peinture est ici pleinement réalisée. Ces fauves habitants des sables sont traduits avec une fougue, une puissance, une vérité surprenantes. M. Lançon est le digne continuateur de Barye et l'émule des Caïn, des Jacquemard, des Frémiet, des Mène, des Isidore Bonheur, des Rouillard. Théophile Gautier, vivant, l'associerait, à coup sûr, aux éloges qu'il décernait au plus illustre animalier de notre époque : « M. Barye ne traite pas les bêtes au point de vue purement zoologique; quand il fait un lion, un tigre, un ours, un éléphant, il ne se contente pas de mériter l'approbation de messieurs les professeurs du Jardin des Plantes. Quoiqu'il soit exact et vrai au plus haut degré, il sait que la reproduction de la nature ne constitue pas l'art; il agrandit, il simplifie, il idéalise les animaux et leur donne du style; il a une façon fière, énergique et rude, qui en fait comme le Michel-Ange de la ménagerie. Le premier il a osé, chez nous, décoiffer les lions de cette perruque à la Louis XIV dont les statuaires les affublaient, et qui leur prêtait une vague ressemblance avec Racine ou Boileau; il leur a ôté de dessous la griffe cette grosse

(1) Voir *Peinture* et *Dessins*.

boule de marbre si ridicule, et les a représentés grommelants, hérissés, incultes, secouant leur crinière échevelée, et tenant en arrêt sous leur ongle d'airain un serpent gonflé de poison, ou bien encore tirant de leur profonde poitrine ce rugissement sourd, ce tonnerre caverneux qui arrête l'antilope au bord de la source et fait pâlir l'Arabe du désert sur son cheval aux jambes rapides; il a trouvé la beauté particulière de chacun de ces tyrans de la montagne, de la forêt et de la plaine, dont les formes rivalisent de perfection avec celles de l'homme; et maintenant la fable de La Fontaine n'aurait plus de motif de dire :

Si les lions savaient sculpter;

les lions peuvent s'en rapporter à M. Barye (1). »

Je m'empresse de réparer l'erreur que j'ai commise au début de cette étude en inscrivant M. LAURENT (2) parmi les sculpteurs franc-comtois déserteurs du Salon. Il y figure avec un charmant *Portrait de jeune fille*. La gentille enfant, le sourire aux lèvres, presse contre sa poitrine une brassée de fleurs fraîches et jolies comme elle. Ce motif sort de la banalité ordinaire des bustes et accentue — la tête et les bras surtout — la souplesse d'exécution qu'on remarquait déjà dans les précédents portraits de M. Laurent, ainsi que dans sa statue de *Jacques Callot*, commandée par la ville de Nancy (1874), et dans le *Hamlet* exposé en 1876.

A part un peu de prétention et une joue gauche légèrement déprimée, *Le caprice* de M. DÉTRIER (3) rappelle la sûreté et la vigueur de ciseau des artistes de la Renaissance. Avouerai-je, cependant, que j'ai « le caprice » de regretter la *Tête d'étude de vieillard* (1869), *Ulysse reconnu par Pénélope* (1870), la touchante statuette de l'*Alsace* (1873), *L'Innocence et l'Amitié* (1875), le gracieux petit groupe de *Bonne mère* (1876), et *Bernard de Jussieu* (1878)?

(1) Théophile Gautier, *Les beaux arts en Europe*, 1855 (librairie Michel Lévy), tome II, pages 180-181.

(2) Laurent (Eugène), né à Gray, élève de Duret et de M. Coinchon.

(3) Détrier (Pierre-Louis), né à Vougécourt (Haute-Saône), élève de M. Guayrard.



Jusqu'à présent, je ne connais de M. BAUDELOT (1) que des bustes et des médaillons. Le jeune et laborieux élève de l'École des Beaux-Arts ne veut pas aborder prématurément la statue et le groupe. Par le temps qui court de présomptueux essais et de productions hâtives en matière d'art, cette réserve, cette défiance de soi-même fait honneur au pensionnaire du Conseil général du Jura. Cependant, il lui est désormais permis d'avoir de plus hautes visées. N'a-t-il pas obtenu une médaille, il y a quelques semaines, au concours d'esquisse de ronde bosse, ouvert à l'École (2)? Ses deux fins portraits de femme, du Salon, l'autorisent à de plus importantes tentatives.

M. VIENNET (3) nous présente le *Portrait de Mme M.*, un pur profil grec. Ce médaillon de marbre est d'un bon modelé et d'une habile facture; je n'y relève qu'un défaut : l'aplatissement exagéré du crâne. Le bas-relief de *La présentation* (Salon de 1878) et surtout la statue de *La vieille grand'mère* (1876) donnent au public le droit de se montrer difficile à l'endroit de M. Viennet.

Le *Portrait de Mlle C. L.*, de Mme WEYL (4), manque également de crâne; à cela près, il est parfait d'arrangement, d'expression et d'exécution. Les bustes d'homme, de jeunes filles, d'enfant et de matelot, que l'auteur a exposés en 1876, 1877 et 1878, nous ont déjà habitués à ces qualités.

Sous le titre de *Regrets et souvenirs*, Mlle LE BOUVIER (5) avait au dernier Salon un groupe plein d'élégance, de poésie et de sentiment. Aujourd'hui, deux gracieuses statuettes appellent de nouveau l'attention sur elle et témoignent de son heureux talent. — *Le rêve*. Il n'y a pas besoin d'avoir feuilleté Alfred de Musset

(1) Baudelot (Maxime), né à Dole, élève de MM. Jouffroy et Millet.

(2) Tout récemment, M. Baudelot a mérité une mention honorable au concours de fin d'année de l'École des Beaux-Arts.

(3) Viennet (Jules), né à Arbois, élève de MM. Dumont et Claudet.

(4) Weyl (Mme Émile), née à Lure (Haute-Saône), élève de Mme Léon Bertaux.

(5) Le Bouvier (Mlle Eugénie), née à Besançon.

pour savoir à quoi rêvent les fillettes de seize ans, quand elles s'endorment sur leur chaise en ravaudant les chaussettes paternelles, ou en lisant un de ces romans dont la mère peut sans danger permettre la lecture à sa fille : leurs rêves ont toujours plus ou moins de moustaches. Ici, maître Cupidon en personne, prenant la place du cousin blond évoqué par la belle dormeuse, vient voltiger à ses côtés et lui murmurer à l'oreille de doux propos d'amour. Le polisson va faire encore une victime. Réveille-toi vite, naïve enfant! — *La bouquetière* doit compter les clients par centaines; elle est si appétissante à l'œil, elle vous offre ses fleurs d'un geste si engageant, qu'on ne saurait rien lui refuser. — La tête de l'Amour et celle de la bouquetière ont bien quelque chose d'un peu contourné, mais l'ingéniosité du motif, le naturel de la pose, l'harmonie de l'ensemble, la souplesse des draperies, la verve de la facture, compensent amplement cette menue imperfection et justifient sous tous rapports le succès qu'ont rencontré auprès des amateurs les deux figurines de Mlle Le Bouvier.

IV.

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE.

MM. Vernier, Lançon, Mlles Berger et Perronne.

Il serait banal de complimenter M. Vernier (1) de son *Angelus,* d'après Millet; en vain épuiserais-je tout le répertoire des épithètes laudatives, je n'apprendrais rien de nouveau sur le premier lithographe de notre époque. Je ne puis pourtant m'empêcher d'admirer, chez lui, la conscience de l'interprétation, la légèreté du crayon, le moëlleux du trait, le charme subtil du rendu. Qu'il s'agisse des toiles de Corot, Courbet, Millet, Daubigny, Diaz, Th. et Ph. Rousseau, Jules Dupré, Jules Breton, Flahaut, Didier, Ch. Jacques, Lambert, ou de celles de Decamps, Meissonier, Bonnat, Henner, Tassaert, Stevens, Roybet, Ribot, Chaplin, Mérino, Brion, Sain, etc., M. Vernier les traduit tour à

(1) Voir *Peinture.*

tour avec une prodigieuse habileté de procédé et une incomparable variété de sentiment; il s'assimile si bien les intentions et la manière de chaque maître, qu'à l'aide des seules ressources de la lithographie, il parvient à donner l'exacte impression de l'original.

C'est la quatrième fois que le nom de M. LANÇON (1) apparaît dans ces notes. J'ai déjà parlé du peintre, du dessinateur et du sculpteur; reste le graveur hors concours, qui n'a vraiment que faire de mes éloges; ses eaux-fortes de *La troisième invasion*, ses planches de l'*Art*, des *Beaux-Arts illustrés*, du *Musée artistique*, de l'*Illustration*, des albums annuels publiés par la maison Cadart, etc., plaident plus éloquemment en sa faveur que toutes les phrases du monde. Deux mots seulement des douze gravures qu'il soumet aujourd'hui au public : *Trappistes*, *Lion*, et diverses *Scènes du siège de Paris*, destinées à une édition nouvelle de « La troisième invasion. » Le talent vigoureux et original de M. Lançon s'y affirme hardiment. La franchise de l'inspiration, l'expression pathétique du sujet, la vérité saisissante des scènes, le mouvement des groupes, le caractère des individualités, recommandent de plus en plus cette pointe sûre, alerte, qui fouille le cuivre avec une âpreté incisive, bien qu'exempte de dureté. La pensée est à la hauteur de l'exécution chez cet artiste doublé d'un patriote. Ses eaux-fortes de la guerre de 1870-1871 stigmatiseront d'un commentaire vengeur, dans les siècles futurs, les dernières pages de l'histoire de l'Empire, écrites avec le sang de la France.

La gravure sur bois de Mlle BERGER (2), *Les mendiants*, d'après Rembrandt, et la lithographie de Mlle PERRONNE (3), *Porte d'une maison de la rue Saint-Aubin, à Châteaudun*, méritent une mention honorable que je leur décerne volontiers, en attendant mieux.

(1) Voir *Peinture*, *Dessins*, *Sculpture*.

(2) Berger (Mlle Clémentine), née à Arc (Haute-Saône), élève de M. A. Prunaire.

(3) Perronne (Mlle Léonie), née à Baume-les-Dames, élève de M. X. Cointe.

V.

ARCHITECTURE.

M. Perronne.

MM. les architectes franc-comtois ont la déplorable habitude de briller au Salon par leur absence; depuis 1875, si je ne me trompe, aucun d'eux n'a été inscrit au livret. Votons-leur un blâme sévère. Un pareil système d'abstention aurait à la fin un résultat fâcheux; il donnerait à penser que la province où sont nés les Briseux, les Attiret, les Nicole, les Pâris, ne tient plus aujourd'hui, dans cette spécialité, le même rang que dans les autres branches artistiques. M. Perronne (1) a eu à cœur de protester contre une supposition si gratuite; rompant avec le parti pris de ses collègues, il expose plusieurs châssis qui, ma foi, font très bonne figure parmi les autres travaux d'architectes. Puisse son exemple trouver désormais beaucoup d'imitateurs!

ÉCOLE DE FROMAGERIE DU JURA

De nombreuses questions, dont nous devons chercher la solution, se rattachent aux progrès à introduire dans l'exploitation de nos fruitières. Déjà nous en avons traité quelques-unes. Aujourd'hui nous allons répondre à celles-ci : Faut-il faire plus de beurre dans nos fruitières? Faut-il en faire moins et produire des fromages plus gras? Nous étudierons ces deux questions au point de vue des intérêts des producteurs, qui nous préoccupent particulièrement et que nous tenons surtout à sauvegarder.

Et d'abord, avons-nous intérêt à faire plus de beurre dans nos fruitières?

La réponse à cette question est beaucoup plus complexe qu'on ne le pense. En effet, n'est-il pas bien constaté que notre industrie fromagère a fait la fortune de nos montagnes? Elle est donc pour nous une spécialité que nous exploitons fructueusement depuis

(1) Perronne (Édouard-Lucien), né à Baume-les-Dames, élève de Lequeux.

des siècles qu'elle a été adoptée par nos ancêtres. Partout on voudrait imiter nos associations; on a souvent réclamé nos conseils à ce sujet; on vient les étudier à notre École. Beaucoup plus heureux que nous, ces pays où les fruitières n'existent pas vont, d'un premier jet, les voir fonctionner parfaitement chez eux, sans avoir à subir la moindre difficulté pour détruire les vieilles routines, et avec tous les perfectionnements qu'ils ont trouvés dans notre établissement modèle. J'ai de très bonnes raisons pour affirmer qu'avant peu d'années, quelques cantons du département de l'Isère, où les fruitières sont inconnues aujourd'hui, les verront fonctionner parfaitement chez eux, et, par conséquent, beaucoup mieux que celles de nos villages, où nous avons à combattre de vieilles routines que nous aurons de la peine à surmonter. Dieu veuille qu'avec beaucoup de temps et de persévérance on en vienne à bout.

Disons en second lieu qu'il ne suffit pas de produire, mais qu'il faut avoir l'écoulement de ses produits. Celui de nos fromages se fait avec une admirable facilité, sans le moindre dérangement pour les producteurs; les marchands viennent les acheter dans nos caves, où ils en prennent livraison. Si, avec notre lait, nous ne faisions que du beurre, comme dans certains pays de Normandie, fort riches il est vrai, en aurions-nous le débit comme ces pays qui ont Paris et Londres à leur portée, et de plus des exportateurs expérimentés? En été, pendant les grandes chaleurs, quelquefois excessives, que ferions-nous de notre beurre? Il faut tenir grand compte de toutes ces considérations dans l'étude de la solution que nous cherchons. Enfin, en hiver, pendant trois ou quatre mois, bon nombre de nos fruitières font des fromages de deux, trois, quatre et même cinq traites; en pareil cas, on écrème une, deux, trois ou quatre traites; la crème ainsi obtenue est transformée en beurre et donne un produit plus avantageux que celui qu'on en obtiendrait par l'amélioration, en quantité et en qualité, qu'elle pourrait donner à notre fromage, en la mélangeant au lait, dans la chaudière, avant la fabrication.

D'où je conclus que, tant qu'il faut deux traites ou plus pour faire un fromage, nous devons écrémer une ou plusieurs traites pour faire du beurre, et, par conséquent, continuer à agir, sur ce point, comme nous l'avons fait jusqu'ici.

Mais que devons-nous faire pendant les huit ou neuf mois de

l'année où il nous faut moins de deux traites pour faire un fromage, et surtout pendant la grande abondance du lait qui nous permet d'en fabriquer trois et quatre par jour? Devons-nous alors, comme nous le pourrions facilement, faire moins de beurre et produire des fromages plus gras? Un relevé très exact et très détaillé de nos opérations à l'École de Champvaux va nous le dire. Je choisis à dessein les mois de juin, juillet et août, parce qu'ils sont ceux pendant lesquels on apporte le lait en plus grande abondance au chalet.

	Lait écrémé.	Lait non écrémé.	Total du lait livré.	Crème retirée.	Lait fabriqué.	Fromage obtenu.	Crème barattée.	Beurre obtenu.
Juin	10,979 l.	18,679 l.	29,658 l.	712 l.	28,946 l.	2,408 k.	644 l.	240 k. 198
Juill.	11,584	18,414	29,998	752	29,246	2,444	759	282 680
Août.	10,460	16,948	27,408	712	26,696	2,428	678	257 470
	33,023 l.	54,041 l.	87,064 l.	2176 l.	84,888 l.	7,280 k.	2081 l.	780 k. 348

Quelque restreint que soit ce tableau, dont je garantis la parfaite exactitude, on en peut tirer de nombreuses et intéressantes conséquences. Occupons-nous d'abord de celles qui ont particulièrement trait à la question qui nous occupe.

Pendant ces trois mois, nous avons fabriqué 84,888 litres de lait qui ont produit 7,280 kilog. de fromage à 141 fr. les 100 kilog. = 10,264 fr. 80; supposons que les 2,176 litres de crème retirée sont restés dans le lait avec lequel ils ont été fabriqués; supposons de plus qu'ils contiennent, par litre, la même quantité de caséine — fromage — que le lait, nos 2,176 litres de crème fabriqués en fromage nous auraient donné 184 kilog. × 141 francs = 259 fr. + 10,264 fr. 80 = 10,525 fr. pour la totalité du lait porté à la fruitière, c'est-à-dire, pour 87,064 litres. Tel serait le résultat obtenu en faisant du fromage gras, et en ne prélevant pas la plus petite quantité de crème.

Voyons actuellement ce que nous avons obtenu avec notre manière de faire. Nous avons d'abord les 10,264 fr. de fromage fabriqué avec les 84,888 litres de lait, + 728 kilog. de beurre à 2 fr. 70 = 1,963 fr. + 10,264 fr. = 12,227 fr., total de notre produit en beurre et en fromage. Supposons enfin que nos 7,464 kilog. de fromage gras ont atteint le prix de 150 fr., qu'aucun marchand n'aurait accepté, la vente de notre fromage gras aurait alors atteint le prix de 11,196 fr. au lieu de 12,227 fr.; c'est-à-dire que, pour faire du fromage gras pendant trois mois de fabrication, nous aurions réalisé une perte de 1,031 fr. N'oublions pas qu'aucun mar-

chand n'aurait consenti à nous donner 150 fr. de nos fromages gras. Observons de plus qu'au lieu de 2,176 lit. de crème nous n'en avons baratté que 2,081 lit. : en été, surtout, les amateurs de bonne crème viennent en parties de plaisir visiter l'École de fromagerie; quelquefois aussi on baratte quelques litres de crème d'un mois avec celle du mois suivant ou du mois précédent. C'est ainsi qu'en juillet nous avons baratté 759 lit. et nous n'en avions recueilli que 752 lit.

Nous pourrions donc évaluer notre perte à un chiffre plus élevé que celui de 1,031 fr., mais il est plus que suffisant pour me permettre d'engager nos cultivateurs à continuer à faire leur beurre comme ils l'ont fait jusqu'à présent : la fabrication de fromages plus gras leur coûterait trop cher.

Nous sommes dans une bonne voie; notre fromage est excellent; notre beurre, mieux préparé, serait aussi très bon : occupons-nous donc très sérieusement d'améliorer notre fabrication, et, avec nos excellents pâturages, nos produits ne laisseront rien à désirer.

J'ai dit que du tableau que j'ai donné plus haut on pourrait tirer de nombreuses conséquences; en voici quelques-unes des plus importantes ; nous laissons à nos lecteurs le soin d'en tirer d'autres.

	Quantité de lait nécessaire pour obtenir 1 l. de crème.		Quantité de crème pour 1 kilog. de beurre.		Quantité de lait employée pour obtenir 1 k. de from.	
En juin	15 litres	42	2 litres	68	12 litres	02
En juillet	15	40	2	68	11	95
En août	14	69	2	63	10	99

Dans un prochain article, nous nous occuperons de la richesse de notre lait en beurre et en fromage pendant les mois d'automne et d'hiver, et nous signalerons les surprises que nous avons éprouvées pendant ces études si intéressantes.

D[r] Bousson,
Directeur de l'École de fromagerie du Jura.

DE LA SALUBRITÉ DANS LES LOGEMENTS

Les règles de l'hygiène sont loin d'avoir été et d'être toujours observées dans les constructions d'habitation, soit pour les hommes, soit pour les animaux. De tristes effets en ont été et en sont encore chaque

jour la conséquence dans les villes comme dans les campagnes. Cependant, il faut reconnaître que, depuis la fin du dernier siècle notamment, la science de l'hygiène a fait, comme toutes les autres sciences d'ailleurs, des progrès incontestables. Les conditions de la salubrité sont mieux observées dans de nouveaux bâtiments à habiter, notamment dans nos villages.

A ce sujet, je dois signaler ici un mode de constructions spécialement appliqué au casernement des troupes à Bourges, place de guerre qui, par sa situation, est appelée à devenir une des plus importantes de France. Le genre de construction dont je m'occupe ici mérite d'autant plus d'attirer l'attention, qu'il offre le double avantage de l'économie et de la salubrité. Question de science d'hygiène bien comprise et bien appliquée.

Après la guerre de 1870 et 1871, un ingénieur habile, M. Tollet, pensant avec raison que le gouvernement s'occuperait d'extension d'établissements militaires, étudia des procédés de constructions réunissant les meilleures conditions de salubrité possibles, et il a réussi comme on pouvait l'espérer.

La Société protectrice des animaux de Paris, toujours à la recherche des moyens d'atteindre le but d'intérêt public qu'elle désire obtenir, a pris connaissance des travaux de M. Tollet, en ce qui concerne les logements des animaux domestiques. Après un examen sérieux de ces travaux importants, elle a décerné à leur auteur la médaille d'or qui lui est donnée annuellement par M. le ministre de l'Agriculture pour récompenser les auteurs d'ouvrages qui se rattachent à la protection des animaux.

Voici ce qu'a dit M. A.-J. Martin, rapporteur de la Commission des récompenses de cette Société, dans son Bulletin mensuel, en faisant connaître le programme du concours :

« Nul ne saurait mieux répondre à ce programme que M. l'ingénieur C. Tollet dans ses remarquables constructions pour logements collectifs employés à servir d'écuries pour les chevaux ou autres animaux ; son système, à type ogival, a surtout le mérite considérable et nouveau d'être la réalisation la plus complète des vœux depuis longtemps émis par tous ceux que préoccupent les questions d'hygiène et de salubrité des constructions. Le problème si difficile de l'aération et de la ventilation y est résolu avec une étonnante simplicité ; les masses vivantes s'y trouvent disséminées, sans que la surveillance et la commodité du

service en soient gênées. L'économie du prix d'établissement est telle, que, pour les écuries déjà construites aux 1er et 2e quartiers d'artillerie à Bourges, ce prix est réduit de cent francs par cheval sur les prix antérieurs. Substitution exclusive du fer au bois dans les charpentes, par suite, sécurité complète contre l'incendie ; suppression de tout obstacle à l'écoulement des eaux pluviales, et, par-dessus tout, réduction considérable de ces cubes de matériaux poreux et pourrissants, véritables éponges miasmatiques qui forment les murailles de nos constructions actuelles : tels sont les résultats que le système de M. Tollet permet et a permis d'obtenir pour toutes les constructions militaires, industrielles et agricoles. Aussi la Société s'est-elle empressée d'accorder à une œuvre d'une aussi haute utilité et d'une aussi grande valeur pratique et hygiénique, la médaille d'or mise à sa disposition par M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce. »

Dans un voyage d'études agricoles que j'ai fait dans le département du Cher, j'ai pu me convaincre des avantages des constructions faites par le système Tollet. A Bourges, un officier supérieur distingué du génie, M. Gripois, qui a dirigé les travaux de construction du casernement de cette ville, a eu la bonté de me montrer en détail les bâtiments établis. Les hommes occupent des pavillons à rez-de-chaussée parfaitement aérés et admirablement disposés pour la salubrité, la commodité du service et de la discipline. Ces pavillons, construits en maçonnerie et en fer, ne sont pas exposés aux incendies; ils sont éclairés au gaz. Des rues d'environ sept mètres de largeur les séparent; les soldats y sont bien plus aisément logés que dans les casernes à étages superposés, et le prix de construction pour le logement est d'environ 250 fr. par homme, au lieu de 400 à 500 francs qu'il coûte dans les casernes à étages.

Dans ce nouveau casernement, M. le commandant Gripois m'a fait observer un point important : les lieux d'aisances, très sainement *établis*, sont disposés de manière à ne rien laisser perdre des déjections alvines, pour être utilisées avec le plus d'avantage possible pour l'agriculture. Je n'ai vu nulle part, dans mes voyages, rien de mieux établi sous ce rapport qu'au casernement de Bourges, et les agriculteurs y trouvent des ressources qu'ils sont loin de rencontrer toujours ailleurs.

Mais ce qui devait encore m'intéresser beaucoup, c'étaient les écuries. Au point de vue de l'art architectural, comme à celui de la salu-

brité, on ne peut imaginer, à mon avis, rien de mieux conditionné pour bien loger des animaux, notamment des chevaux de troupe, dont les écuries doivent le plus se rapprocher de la situation qui est faite à ces animaux au bivouac. Chaque écurie, construite en fer et en maçonnerie et bien aérée, contient 120 chevaux, et chaque cheval a un cube d'air à respirer de 45 mètres, au lieu de 25 mètres environ prescrits par les règlements. Ces écuries sont séparées les unes des autres par des rues de 10, 15, et même 20 mètres de largeur.

Quelle différence entre ces vastes écuries si bien aérées, si bien éclairées, et ces réduits voûtés que j'ai observés dans des garnisons! Pendant que j'ai eu l'honneur de faire partie de l'armée, j'ai toujours vu avec peine les pauvres animaux entassés dans ces espèces de casemates où ils respiraient à peine. Aussi, que de pertes ne faisait-on pas annuellement en chevaux atteints de morve, de farcin, de phthisie et autres maladies!

Aujourd'hui, toutefois, ces pertes ont été réduites par un meilleur casernement, et le système Tollet, généralisé dans nos villes de garnison, complètera ce qu'on a voulu faire pour avoir de bonnes écuries. Dans celles de Bourges, si bien établies, le prix de revient pour le logement de chaque cheval est de 4 à 500 francs, au lieu de 7 à 800 francs, prix des autres établissements anciens.

Ajoutons à ce fait la diminution dans les pertes annuelles des chevaux par les maladies occasionnées dans les écuries insalubres, et la question du système Tollet ne sera pas difficile à comprendre.

Je serais heureux de voir ce système employé autant que possible dans nos constructions rurales pour les hommes et les animaux; il y a de ce côté plus à faire qu'on ne pense. Dans mes pérégrinations d'études, je vois des étables si mal disposées, alors que, par le savoir de l'hygiène, on pourrait les bien établir sans plus de frais. C'est surtout dans les écoles d'agriculture, où l'on enseigne l'hygiène aux élèves, que je voudrais voir le système Tollet mis en pratique; mais j'ai bon espoir, l'enseignement de l'agriculture est plus que jamais à l'ordre du jour. Le gouvernement actuel veut faire appliquer les lois relatives à cet enseignement. J'en ai la preuve dans trente départements que j'ai été chargé d'étudier à ce point de vue, cette année et l'an passé. M. le ministre de l'Instruction publique y attache une importance qui tend chaque jour à s'accroître dans son esprit, et nous verrons nos populations



rurales s'éclairer sur des questions d'intérêt national qu'on leur a trop longtemps laissé ignorer.

RICHARD (du Cantal).

(Journal d'agriculture progressive.)

LES FLEURS DES ARBRES FRUITIERS
préservées des gelées printanières

Des récipients pleins d'eau, placés sous les arbres en fleurs, arriveraient à préserver celles-ci de l'action désorganisatrice des gelées du printemps. Nous n'avons pas essayé le procédé; mais il paraît qu'il est fort usité dans la Hollande, d'après M. Rivière-Verninas, dont nous reproduisons la lettre adressée à M. Carrière, rédacteur en chef de la *Revue horticole*. Cette lettre est ainsi conçue :

« Je profite d'une occasion pour vous donner quelques détails sur la manière dont je conserve les fleurs à mes pêchers, malgré les *fortes* gelées que nous avons ici pour l'ordinaire au printemps. J'ignore si ce mode de conservation est connu en France; j'ignore aussi si cela y est nécessaire; en tous cas, si ces indications pouvaient être de quelque utilité, veuillez me faire l'honneur de les insérer dans la *Revue horticole*.

« Une chose des plus importantes pour nous ici, en Hollande, où les variations de température les plus brusques sont notre partage, c'est le moyen de conserver le plus de fleurs possible à nos pêchers. A cette fin, on recouvre généralement dès maintenant (février) les pêchers avec des branches de chênes portant encore leurs feuilles sèches, ou bien avec des branches de genêts entrelacées dans les branches des arbres à préserver (je parle ici de pêchers en espalier). Cela donne le plus souvent un mauvais résultat : la fleur pâlit, s'étiole, et, au moment où l'on croit le danger des gelées passé et qu'on enlève les branches, il arrive très fréquemment que les fruits déjà formés tombent tous successivement à la première influence du soleil.

« On a encore l'habitude de placer au pied de l'arbre une grande terrine remplie d'eau : ceci produit un *excellent effet*, quoiqu'il ne soit que partiel, parce que les fleurs ne se trouvent protégées que sur la largeur qu'a la terrine. Voici ce que j'ai fait pour améliorer ce préservatif des fleurs, qui me semble d'abord le plus rationnel et le moins dispendieux.

« Au lieu d'une terrine, j'ai fait faire des gouttières en bois d'une largeur de 25 centimètres et d'une profondeur de 20 centimètres; la longueur doit être celle des branches des pêchers. Je les place devant et tout contre l'arbre; elles sont portées par trois pieds enfoncés dans la terre. Je les remplis d'eau, faisant en sorte qu'elles restent toujours bien pleines. Dès lors, mes fleurs n'ont plus *rien à redouter* de la gelée, *même la plus forte*, qui se trouve neutralisée par l'attraction de l'eau contenue dans la gouttière. L'expression peut sembler bizarre, mais on peut nommer ces gouttières des *pare-à-gelée infaillibles*. Ainsi, il n'y a pas eu de pêches ici l'an dernier, vu que les gelées tardives ont détruit toutes les fleurs; mais pourtant mes pêchers n'ont perdu que les fleurs que j'ai crues inutiles, et m'ont donné, à la surprise de tous mes voisins, une quantité considérable d'excellentes pêches. C'est la seconde fois que ce moyen m'a réussi de la sorte; c'est pourquoi je n'hésite nullement à le préconiser et à engager toutes les personnes qui cultivent les pêchers d'en faire un essai, lequel, j'en suis convaincu, leur donnera pleine satisfaction.

« Il ne faut pas oublier, le matin, de visiter l'eau de la gouttière, d'enlever la couche de glace qui aurait pu s'y former et d'y remettre de l'eau.

« Au commencement de juin, j'enlève les gouttières, je les peins au goudron deux ou trois fois et les serre toutes prêtes à servir l'année suivante. Comme vous pouvez en juger, Monsieur, cet excellent moyen d'avoir des pêches ne coûte presque rien.

(Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture de la Côte-d'Or.*)

REVUE DES JOURNAUX AGRICOLES ET SCIENTIFIQUES,

PAR M. LE DOCTEUR ROUGET (D'ARBOIS), MEMBRE FONDATEUR.

De l'utilité des petits oiseaux (1). — Lorsqu'une idée utile a besoin d'être propagée dans les masses, le moyen le plus infaillible pour la répandre, c'est de la confier au premier maître, au premier ami de l'enfant, à l'instituteur. Pour détruire des préjugés, c'est

(1) Voir *Bulletins de la Société* pour 1860, 1862, 1865, 1867, 1868, 1869, 1872, 1875, 1876 et 1877.

encore à lui qu'il faut s'adresser. L'enfant n'a pas de parti pris à l'avance : il croit ce que croit son maître ; il loue ou blâme ce que son maître approuve ou désapprouve, et les impressions premières qu'il reçoit sont ineffaçables....

En fait d'idée utile en agriculture, il n'en est pas de mieux établie que celle de la nécessité, de l'indispensabilité des oiseaux, qu'on regardait autrefois comme des espèces de fléaux pour nos récoltes. Il est démontré aujourd'hui que les oiseaux, ces ardents destructeurs d'insectes, sont les aides nécessaires du laboureur, ses ouvriers les plus infatigables et les meilleurs défenseurs de ses moissons et de ses fruits.

Voici les beaux jours, et avec eux les insectes vont naître ou se réveiller. « D'en haut, d'en bas, à droite, à gauche, ces peuples rongeurs, échelonnés par légions qui se succèdent et se relaient chacun à son mois, à son jour, immense, irrésistible conscription de la nature, marcheront à la conquête des œuvres de l'homme. La division du travail est parfaite. Chacun a son poste d'avance et ne se trompera pas. Chacun, tout droit, ira à son arbre, à sa plante. Et tel sera leur nombre épouvantable, qu'il n'y aura pas une feuille qui n'ait sa légion. Que feras-tu, pauvre homme? comment te multiplieras-tu? as-tu des ailes pour les suivre? as-tu même des yeux pour les voir? Tu peux en tuer à ton plaisir, leur sécurité est complète ; tue, écrase à millions ; ils vivent par milliards! »

Quel est le remède à ce mal? Le seul remède, c'est l'oiseau, l'oiseau multiplié qui en ce moment doit nourrir une nombreuse famille de sa chasse et de proie vivante. L'exigence de la couvée qui appelle la proie par cinq, dix ou quinze becs, est telle, qu'une hirondelle n'a pas assez de mille mouches par jour, qu'un couple de moineaux porte à ses petits quatre mille trois cents chenilles ou scarabées par semaine, et une mésange, trois cents par jour. Plusieurs, dit encore Michelet, sont les gardiens assidus des troupeaux. Le héron garde-bœuf, usant de son bec comme d'un ciseau, coupe le cuir du bœuf pour en extraire un ver parasite qui suce le sang et la vie de l'animal. Les bergeronnettes, les étourneaux rendent à peu près les mêmes services à nos bestiaux. Les hirondelles détruisent des milliers d'insectes ailés qui ne posent guère et que nous voyons danser dans les rayons du soleil : cousins, libellules, tipules, mouches, etc. Les engoulevents, les martinets, chasseurs du crépuscule, font disparaître les hannetons, les blattes, les phalènes et une foule de rongeurs qui ne travaillent que de nuit. Le pic chasse les

insectes qui, cachés sous l'écorce des arbres, vivent aux dépens de la sève. Le guêpier, en toute contrée, livre une rude guerre aux guêpes affamées de nos fruits. Le chardonneret, ami des terres incultes et de la graine du chardon, l'empêche d'envahir le sol. Les oiseaux de nos jardins, fauvettes, pinsons, bruants, mésanges, dépouillent nos arbrisseaux et nos grands arbres des pucerons, chenilles, scarabées, dont les ravages seraient incalculables.

Beaucoup de ces insectes restent l'hiver à l'état d'œufs ou de larves, attendant la belle saison pour éclore; mais, en cet état, ils sont attentivement recherchés par les merles, les roitelets, les troglodytes. Les premiers retournent les feuilles qui jonchent le sol; les seconds grimpent aux plus hautes branches ou émouchent le tronc. Dans les prairies humides, on voit les corbeaux et les cigognes piocher la terre pour s'emparer du ver blanc, qui, trois années durant, avant de devenir hanneton, ronge les racines de nos foins.

L'instituteur doit donc faire connaître à ses élèves ces *services éminents* rendus par les oiseaux à l'agriculture et à l'horticulture; il doit leur faire comprendre que la nature a des lois d'équilibre auxquelles on ne peut toucher en vain; il doit enfin les détourner de l'entraînement, du plaisir qu'ont, en général, les enfants à aller détruire les nids.

(*Bulletin de la Société protectrice des animaux*, septembre-octobre 1877.)

Les livres de prix. — Aux fils du cultivateur, donnez des traités élémentaires, illustrés, d'agriculture, dans lesquels ils puiseront des notions qu'ils mettront à profit plus tard; cela vaudra mieux que les histoires saugrenues que vous leur mettez trop souvent entre les mains. A tous les élèves indistinctement, distribuez des ouvrages traitant d'histoire naturelle.

Un homme qui a beaucoup travaillé au progrès de l'agriculture, qui a réclamé pendant de longues années l'introduction de l'enseignement obligatoire de l'agriculture dans les écoles primaires, a écrit les quelques lignes suivantes dans un de ses principaux ouvrages (1) : « Il n'est pas de science plus féconde, plus digne des méditations de l'homme, que l'histoire naturelle. C'est elle qui nous révèle la création et toutes ses merveilles; elle nous fait connaître l'harmonie qui règne dans l'univers entier, non-seulement dans l'ensemble de son organisation, mais

(1) *Dictionnaire raisonné d'agriculture et d'économie du bétail*, par Richard (du Cantal).



encore dans ses détails les plus minimes. L'homme qui n'a pas une idée de cette science est privé d'un des éléments d'instruction les plus dignes de sa vie morale et les plus utiles pour sa vie physique. Après un livre d'instruction religieuse, le premier à mettre entre les mains d'un enfant pour lui enseigner à lire devrait être un livre d'histoire naturelle. C'est par lui qu'il apprendrait à juger, à admirer les œuvres du Créateur. Rien ne lui donnerait une plus grande idée de son origine et du rôle qu'il est appelé à remplir sur cette terre, que l'étude de la nature, celle de lui-même. Sous ce rapport, l'éducation de l'enfant est tronquée, nulle, illogique. On apprend aux enfants de nos campagnes à connaître Dieu, à l'adorer, à l'admirer comme le maître souverain du monde, et on leur laisse ignorer ses œuvres, qui sont ce qui pourrait présenter de la manière la plus frappante à leur imagination la Puissance divine qui nous a créés et qui nous gouverne. »

Maurice Malé. (*Journal d'agriculture progressive*, n° 26, 1879.)

La cendre de bois et la cendre de houille (1). — Les cendres de bois sont fort recherchées pour mettre dans les terrains où l'on cultive les plantes qui ont particulièrement besoin de potasse : telles sont les vignes, les pommes de terre, et les cendres réussissent aussi dans les prairies, car elles servent à détruire la mousse, qui diminue sensiblement la production.

La cendre de houille n'est pas aussi bonne que celle de bois, mais elle peut tout de même rendre de grands services, et on ne comprend vraiment pas pourquoi on la laisse perdre, alors qu'elle pourrait rendre de grands services, car elle contient aussi des éléments fertilisants....

Les usines qui consomment de grandes quantités de houille jettent les cendres dans les chemins ; les bateaux à vapeur les jettent dans les fleuves ou dans la mer, et on perd ainsi des richesses assez importantes.

Que les cultivateurs fassent à ce sujet des essais, et ils se rendront bien vite compte des bons effets produits par ces cendres. Il ne faut pas d'ailleurs s'en étonner, car on sait bien que la houille provient de grosses accumulations de bois.

(*La Ferme suisse.*)

(1) Voir *Bulletins de la Société* pour 1861, 1871 et 1874.



RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES,

PAR LE MÊME.

Extinction des feux de cheminée à la campagne. — On sait que les feux de cheminée sont parfois la cause de très graves dangers pour les habitations rurales, parce que les flammèches de suie emportées par le vent allument aisément des incendies.

Voici un moyen prompt et facile d'étouffer très promptement un feu de cheminée, inventé par M. Quequel.

On place du *sulfure de carbone* dans trois assiettes au bas de l'âtre, on y met le feu. La vapeur du sulfure de carbone dégage un gaz intense qui, en se dilatant dans la cheminée, éteint immédiatement le feu attaché à la suie.

Il faut garder le sulfure de carbone dans des vases hermétiquement clos, qu'on dépose dans un endroit éloigné du feu.

Les pompiers de Paris emploient ce procédé depuis plus d'un an pour éteindre les feux de cheminée. Ils réussissent immédiatement et ne sont plus obligés de monter sur les toits, de fermer la cheminée avec un drap mouillé, opérations lentes, laborieuses, et qui n'étaient pas toujours exemptes de danger. (*Le Sud-Est*, février 1879.)

Destruction des charançons du blé (1). — Le *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'agriculture de Bagnères-de-Bigorre* vient de recevoir de M. Bartoli, maire de Ciamanacce (Corse), la communication suivante, contre les moyens employés pour la destruction des charançons du blé.

J'ai trouvé, nous dit-il, le remède tant cherché, dans un petit almanach agricole. Le remède indiqué est souverain, infaillible. C'est l'épi de chanvre en grains, coupé sur pied au moment de la maturité complète.

« On fait des bouquets plus ou moins gros de ces épis de chanvre grainé « et on en place un ou plusieurs sur le plancher et sous les tas de blé. « L'odeur du chanvre indispose tellement les charançons, qu'ils déguer- « pissent aussitôt. » J'ai été témoin oculaire d'une déroute de ce genre dans mon grenier, il y a près de vingt ans, et depuis je n'ai pas revu les fuyards.

Couches et châssis d'un nouveau genre. — Un horticulteur américain, M. Lodge, remplace les châssis vitrés par des châssis de mousseline écrue; il les construit de la manière suivante : sur un cadre ou châssis en bois de quelques centimètres d'épaisseur, consolidé d'une traverse dans le milieu de la longueur, est fixé un morceau de forte mousseline écrue, laquelle est ensuite peinte à deux couches d'huile de lin cuite. Ces châssis mesurent 154 décimètres carrés, et reviennent tout au plus à 3 fr. 75

(1) Voir *Bulletin de la Société* pour 1878, page 61.

la pièce; ils dureront cinq années. On pourra alors les remettre à neuf avec 1 mètre de mousseline neuve et de l'huile de lin cuite.

Avec ces châssis, infiniment plus économiques que les panneaux vitrés, on n'a plus à redouter la brûlure des feuilles au contact du verre, remplacé par la toile; il paraît aussi que les plantes sont plus fortes, plus colorées, et, par suite, plus résistantes pour la première plantation.

Lorsqu'il s'agit de semis sur couche chaude, on donne aux châssis leur pente habituelle, en s'arrangeant de façon que la mousseline ne se trouve pas à plus de trois pouces du sol. Au fur et à mesure que les plantes l'exigent par leur croissance, on soulève le coffre; par ce moyen, on prévient l'étiolement, qui est la principale cause du durcissement du plant et de sa lente croissance.

(Extrait du *The rural New-Yorker*, march. 1878.)

COURS DE DICTÉES AGRICOLES

A L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES,

Par M. J.-P. Cretin, instituteur à Mont-sous-Vaudrey, membre correspondant.

(*Suite.*)

111e DICTÉE.

Assolement.

On entend par *assolement* la manière d'alterner, c'est-à-dire de mettre successivement et tour à tour, dans le même champ, les diverses plantes qu'on cultive, et la détermination de l'ordre dans lequel elles doivent se succéder sur le même terrain.

Lorsqu'un genre d'assolement est arrêté, on partage les terres d'une exploitation agricole, ou ferme, en autant de parties à peu près égales qu'il y a d'années ou de cultures dans la rotation de l'assolement.

Le mode d'assolement diffère presque pour chaque pays; il n'est pas le même pour la Bresse que pour le finage ou plaine; celui-ci diffère de celui qu'on observe sur les premiers plateaux, et ce dernier n'est plus le même que celui usité dans la haute montagne.

112e DICTÉE.

Assolement (fin).

On peut donc dire que chaque climat a son assolement particulier et

qu'il serait très difficile d'établir une loi uniforme, même pour notre Jura.

Ce qu'il est essentiel d'observer dans tout assolement, quel qu'il soit, c'est :

1° Intercaler les récoltes épuisantes avec les améliorantes, et ne pas cultiver deux céréales de suite ;

2° Faire revenir assez souvent les récoltes sarclées pour que le sol soit maintenu en bon état et net de mauvaises herbes ;

3° Éloigner autant que possible les unes des autres les récoltes de même nature ;

4° Coordonner la succession des récoltes de telle façon qu'on ait le temps, après chaque culture, d'effectuer d'une manière complète les travaux préparatoires qu'exige la culture qui doit suivre.

113e DICTÉE.

De la Vigne.

La vigne, ainsi que nous l'avons déjà dit, paraît originaire de l'Asie, comme la plupart de nos végétaux alimentaires les plus utiles. Du temps d'Homère, on la trouvait déjà, à l'état sauvage, en Sicile et en Italie; mais ce furent les Phéniciens qui en introduisirent la culture, d'abord dans les îles de l'Archipel, dans la Grèce, puis en Sicile et en Italie, et enfin sur le territoire de Marseille dont ils furent les fondateurs. En se rapprochant de plus en plus des climats moins brûlants, les produits de la vigne se sont progressivement améliorés. Le climat tempéré de la France est, paraît-il, le plus favorable à la production des bons vins; aussi cette culture y a-t-elle pris un développement tel, qu'elle y occupe une surface d'environ deux millions et demi d'hectares, produisant près de cinquante millions d'hectolitres de vin, et qu'elle est placée dans les premiers rangs de l'échelle des richesses territoriales de notre pays.

114e DICTÉE.

Climat de la Vigne.

La vigne se développe avec vigueur sur toute l'étendue du territoire français; son fruit, le raisin, peut mûrir sur presque tous les points, mais sa pulpe n'acquiert pas partout, en France, les qualités qui la rendent propre à la fabrication du vin. Au-delà du cinquantième degré de latitude, la vigne ne rencontre plus les conditions de chaleur qui



lui sont nécessaires, et le suc de son fruit ne donne plus, par la fermentation, qu'une liqueur acide.

Si une chaleur insuffisante nuit à la qualité des produits de la vigne, une température trop élevée ne lui est pas moins préjudiciable.

Le principe sucré se développe alors si abondamment, que les raisins ne donnent plus qu'une liqueur épaisse, très riche en alcool, mais de très médiocre qualité. C'est ce qui a lieu pour les vignes cultivées en deçà du trente-cinquième degré de latitude.

115e DICTÉE.

Climat de la Vigne (suite).

Mais la latitude n'est pas la seule cause déterminante de succès ; il faut aussi tenir compte de l'*altitude*, c'est-à-dire de l'élévation au-dessus du niveau de la mer. Chacun sait que cette circonstance a une influence non moins grande sur la température d'un pays.

L'exposition du sol, les abris naturels viennent encore modifier les conditions du climat. Certaines vallées profondes, abritées des vents froids, permettront la culture de la vigne, quoiqu'elles soient situées au-delà de la latitude où s'arrête ordinairement cette culture ; tandis que d'autres lieux, bien que placés en deçà de cette limite, mais constamment exposés aux vents froids et humides du nord-ouest ou de l'ouest, se refusent à la production du vin : ainsi les vallées profondes et abritées de la Moselle et du Rhin, situées au-delà du cinquantième degré de latitude, produisent de bons vins, tandis qu'il a fallu abandonner la culture de la vigne dans la Normandie et la majeure partie de la Bretagne, bien que ces pays soient plus au midi.

116e DICTÉE.

De la Vigne. — Choix du terrain.

La vigne aime surtout un sol chaud, sec, assez meuble et riche. Les terrains argileux, froids, humides, lui conviennent peu, surtout si le sous-sol est imperméable ; l'humidité surabondante qu'ils renferment fait pourrir le raisin, et les tiges y languissent. Les sols trop légers et où le sable domine ne sont pas plus favorables à cette culture ; l'extrême sécheresse de ces sols nuit à la végétation, et les produits y deviennent souvent presque nuls.

Un sol trop riche ou trop fumé peut faire pousser à la vigne beaucoup de bois et de raisins, mais ces fruits ont l'inconvénient de pourrir facilement et ne produisent pas de vins agréables. Les terrains calcaires, quoique pierreux, sont très favorables à la vigne; les petits cailloux qu'ils renferment paraissent agir favorablement sur la fertilité du sol, en le rendant plus perméable à l'air et à l'eau, et en l'aidant à s'échauffer plus facilement au soleil; aussi devra-t-on se garder d'épierrer les sols destinés à la vigne, et se contenter d'enlever les gros cailloux qui nuisent à la culture. Les terrains marno-siliceux ou marno-calcaires lui sont également favorables.

Comme les racines de la vigne ont besoin de pénétrer profondément dans la terre, il est toujours important, quel que soit le sol, de s'assurer qu'elles pourront toujours trouver cette facilité dans le sous-sol.

117e DICTÉE.

Défoncement du terrain.

La prospérité d'une vigne dépend principalement du défoncement; il est nécessaire d'y consacrer une attention toute spéciale. La meilleure saison pour ce travail est l'automne ou le printemps; l'hiver n'est pas favorable pour cela, car la terre est gelée et les mottes sont difficiles à écraser.

Selon la nature du sol, on donne aux fosses de cinquante à soixante centimètres de profondeur, et une largeur variant de quarante à cinquante centimètres; sur une bonne terre meuble, le défoncement peut être moins profond, le degré de profondeur dépendant surtout de la perméabilité du sous-sol. La règle principale à observer, c'est que la terre soit retournée de manière que la croûte supérieure vienne au fond, et que la terre du fond soit ramenée à la surface; de cette manière, la bonne terre est mise à la portée des racines, qui y trouvent mieux leur nourriture, et le sous-sol, ramené à la surface, s'améliore, se fertilise au moyen du soleil, de l'air et des engrais.

118e DICTÉE.

Choix des espèces ou variétés de plants.

Lorsque le vigneron aura bien disposé le terrain, il devra faire un choix convenable des variétés de raisins. Pour chaque contrée, il faut

choisir les espèces les plus convenables au climat, à l'exposition, au terrain; des variétés, enfin, qui mûrissent bien, non-seulement dans les bonnes années, mais aussi dans les années ordinaires.

De ce qui précède, résulte la nécessité de réunir dans presque tous les vignobles plusieurs cépages différents; mais ce nombre doit être restreint et ne comprendre que ceux dont l'association doit produire de bons résultats. Et comme le moût des différentes espèces est ordinairement confondu dans la même cuvée, il est nécessaire de choisir les divers plants de telle sorte qu'ils mûrissent tous à la même époque.

(*A suivre.*)

VINS DE POLIGNY

TABLEAU INDICATIF DU PRIX DES VINS

(29 février 1880)

DÉSIGNATION.	AGE.	LIMITE DES PRIX.
Vins ordinaires	1874	de 60 à 70 fr. l'hectolitre
Vins fins	1874	de 70 à 80 fr. id.
Vins	1876	de 70 à 80 fr. id.
Vins	1877	de 40 à 45 fr. id.
Vins	1878	de 45 à 50 fr. id.



IMP. ET LITH. ABRIOT ET BERNARD, A POLIGNY.

MÉMOIRE

d'un Curé franc-comtois, du siècle dernier, sur les réformes à introduire dans l'agriculture.

En 1785, l'intendant de Franche-Comté adressa aux agents placés sous ses ordres, et à tous les curés de la province, un questionnaire tendant à constater l'état de l'agriculture locale à cette époque. Le curé d'un modeste village des environs de Poligny — le curé de Besain — répondit à cette demande de renseignements par un long et intéressant mémoire qui vient de me tomber sous la main (1). Je me borne aujourd'hui à en publier le texte, et je le signale à l'attention des agronomes, et, sous certain rapport, à celle des historiens.

Le mémoire est précédé de la lettre d'envoi qui l'accompagnait.

Bernard PROST.

MONSEIGNEUR,

Je saisiray toujours avec le plus grand empressement et tout le zèle qu'inspire l'esprit patriotique, les occasions où je pourray mettre sous les yeux de Votre Grandeur le bien à faire ou les abus à réformer pour l'avantage de la société, et jamais le mauvais traitement qu'éprouvent les curés par l'insuffisance de la portion congrue qui nous est réglée, le peu d'aisance que l'on nous accorde dans les presbitères que l'on bâtit, le refus de nous accorder des grangeages pour héberger les fruits des fonds de nos bénéfices et des écuries pour loger le bétail nécessaire à leur consommation, n'altèreront mes sentiments. Il paroit, Monseigneur, que l'état des curés mérite plus de faveur; mais ils sont traités comme en ennemis de la société.

Le refus des grangeages et écuries est du fait d'un ministre des

(1) *Archives du Jura.* Série C, nº 886.

finances qui passoit pour l'ennemi de la religion et de ses ministres; il écrivit, à ce que j'ay ouï dire, une lettre circulaire, il y a quinze ans environ, à messieurs les Intendants des provinces avec deffense de passer en compte aux paroisses les dépenses faites pour réparations ou reconstructions des grangeages et écuries, ny d'en laisser construire lorsque les paroisses bâtiroient des presbitères à neuf. Il est cependant du bien de la société, Monseigneur, que les curés puissent faire cultiver les fonds dépendants de leurs bénéfices; je ne parle pas des petites douceurs qu'ils en retirent, qui apportent un petit tempérament à leur mal-être; mais je dis qu'ils éclairent les cultivateurs de leurs paroisses en employant les moyens les plus propres à favoriser les productions de la terre; les plus sensés suivent leur exemple, et, peu à peu, les autres s'y conforment. De là, Monseigneur, il résulte un avantage pour la société, dont elle sera privée en forçant les curés d'affermer leurs fonds par le défaut de grangeages et d'écuries, qui leur sont refusés, contre l'ancien usage de notre province. L'honnête M. Saullier, votre subdélégué à Poligny, en gémit; je lui ai ouï dire que c'étoit une vexation contre laquelle les curés devroient se récrier. Je luy répondis que notre voix étoit trop foible pour parvenir au pied du Trône; je ne vois, Monseigneur, qu'une personne en place et en crédit, telle que Votre Grandeur, qui puisse être écoutée sur cet objet et obtenir que les grangeages et écuries dépendant des presbitères, seront à la charge des paroissiens comme du passé, tant pour les constructions, reconstructions, que grosses réparations. Si Votre Grandeur me l'ordonne, je feray un mémoire sur cet objet, pour le premier voyage qu'elle fera à la Cour.

Sur la fin de l'administration de monsieur de La Coré, je formay le projet de luy exposer, dans un mémoire, des abus qui n'étoient pas de son fait, mais dont je croiois la réforme être de sa compétence; je fis part de mon dessein à une personne qui me dit que cela n'opèreroit rien, qu'il falloit diriger mon mémoire à monsieur le Contrôleur général. Je suivis son avis, et deux mois après l'envoy du mémoire, auquel je ne pensois plus,

je reçus une lettre sous le contre-seing de monsieur de Calonne, signée par monsieur de La Millière, et conçue en ces termes :

Monsieur le Contrôleur général m'a renvoyé, Monsieur, la lettre que vous luy avez écrite et le mémoire qui y étoit joint. Sur le compte que je luy en ay rendu, ce ministre a pris en considération les différents objets que vous luy dénoncez, et il va donner les ordres convenables pour remédier aux abus qui peuvent exister. Au surplus, monsieur de Caumartin, désigné pour être l'Intendant de votre province, étant plein de zèle et animé de l'amour du bien public, vous pourrez vous adresser à luy en toute confience; ce magistrat accueillera sûrement avec intérêt les vues dont vous luy ferez part et qui pourront seconder celles qu'il a pour l'avantage de la province confiée à son administration.

J'ay l'honneur d'être etc. Signé : La Millière.

Je sçay, Monseigneur, qu'il n'est pas de la bienséance de présenter à Votre Grandeur une écriture avec des ratures; telle est ma réponse aux demandes qu'elle m'a faites, et que je joins à cette lettre. Le rhumatisme qui me travaille me donne beaucoup de difficulté pour écrire; je prie Votre Grandeur de me pardonner ma malhonnêteté.

J'ay l'honneur d'être, avec un profond respect, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

Perret, prêtre curé de Besain, près Poligny.

De Besain, le 6 septembre 1785.

Pour correspondre à la confiance dont monseigneur l'Intendant honore les curés et répondre à la lettre de Sa Grandeur, datée de Paris le 31 may 1785, reçue le 13 aoust suivant, je soussigné curé de Besain, au département de Poligny, ay l'honneur d'exposer à Sa Grandeur, sur le premier article de sa lettre :

Qu'au moyen de la liberté accordée aux cultivateurs de couper ou arracher de l'herbe dans les coupes, mes paroissiens ont conservé la même quantité de bétail malgré la sécheresse du prin-

tems, et il n'est survenu aucune maladie, ny même de dépérissement sur le bétail par les effets de la sécheresse. Il y avoit à l'entré de l'hyver dernier, dans ma paroisse composée de soixante et dix feux, 135 bœufs de travail, 132 vaches, 47 tant jeunes bœufs que genisses, 72 élèves nés au printems de 1784, 15 chevaux ou juments. Dans le moment présent, il reste 130 bœufs de travail, 140 vaches, 79 tant jeunes bœufs que genisses, 40 élèves nés au printems dernier, 15 chevaux ou juments. Il y a assez de bœufs et de chevaux pour la culture des terres.

Je feray observer à Sa Grandeur qu'il seroit bien à désirer que la permission accordée de couper de l'herbe dans les coupes fût illimitée. Il y a peu de villages dont les pâturages suffisent pour la nourriture de leurs bestiaux, de sorte que les habitants profitent de l'herbe des coupes sans y être autorisés; ils s'exposent à des amendes qu'ils évitent en fermant les yeux et, pour mieux dire, la bouche des gardes, par des gratifications analogues au goût de ces sortes d'hommes, au moyen desquelles les peuples achètent chèrement l'herbe qu'ils coupent.

Sur le second article de la lettre de Monseigneur, je dis que les pluies survenues ont amélioré les pâturages qui, avec plus d'étendue et un meilleur sol, auroient suffi à la nourriture des bestiaux; que, malgré cette amélioration, mes paroissiens n'ont pas cessé et ne cessent pas de couper ou arracher l'herbe dans les forêts; que, sans cette ressource qu'ils se permettent toutes les années, ils seroient obligés de vendre une bonne partie de leurs vaches à la sortie des hyvers, pour conserver le bétail nécessaire à la culture de leurs terres. C'est le produit des vaches, ce sont les fromages qui, dans nos montagnes, fournissent au payement des impositions.

Sur le troisième article, j'ay l'honneur de proposer mon avis, avec la liberté que me donne Sa Grandeur, et je dis que, pour favoriser la conservation d'un plus grand nombre de bétail et donner la facilité de faire plus d'élèves, il faudroit suppléer au défaut des nourritures ordinaires, par des moyens qui paroissent efficaces pour parvenir à la fin que le gouvernement se propose.

Pour cela :

1° Il faudroit que l'herbe des forêts fût abandonnée aux cultivateurs pour être coupée ou arrachée, avec les modifications et restrictions nécessaires pour la sûreté et conservation des rejets.

2° Il règne des abus destructeurs des moyens désîrés, presque universels dans les montagnes de cette province, bien contraires aux vues actuelles du gouvernement. Les peuples conviennent de ces abus, mais ils n'en sont pas plus réservés. Il y a longtems que j'en gémis, mais la crainte de passer pour un homme singulier m'a empêché jusqu'icy de les exposer. A ce moment, la liberté que me donne Sa Grandeur m'inspire de l'hardiesse, et si je donne dans le travers, j'implore son indulgence pour me pardonner mes écarts en considération de la droiture de mes intentions et des motifs qui m'inspirent.

Avant que d'entrer dans le détail des abus, il faut prémettre que tous les champs sont prels dans la plus grande partie de nos montagnes, c'est-à-dire qu'après avoir fait porter du grain à une pièce de terre pendant cinq à six ans, on la laisse produire des foins pendant cinq ou six autres années, après lesquelles elle est destinée à produire du grain. On y est peu dans l'usage de faire des jachères au printems. Et je dis que le premier abus est de faire pâturer le bétail à travers le territoire en automne, tems auquel les froments sortent de terre. Ce bétail pâture indifféremment sur les champs ensemencés de froment et sur ceux qui ont produit du foin. Ce bétail arrache avec les dents ou enfonce avec les pieds des racines, trop foibles pour résister à la dent, qui auroient produit de la paille et du grain.

3° Voicy un abus aussi universel que le premier, mais plus odieux, en ce qu'il est encor plus préjudiciable : c'est de laisser pâturer le bétail à travers le territoire, depuis la sortie de l'hyver jusqu'au premier du mois de may, dans nos montagnes. L'abus cesse plus tôt dans le païs plat. Ce bétail fait beaucoup de mal avec les dents et les pieds, tant sur les prels que sur les froments qui sont épars dans les territoires des montagnes, et non par cantons comme dans le païs plat. Il est certain, Monseigneur, que

le froment rongé jusqu'à sa racine ne peut produire que des petits épis, que la récolte en est retardée, que celuy qui est arraché ou enfoncé ne produit rien; la production des prels en est retardée et amoindrie; le retard de production retarde le fauchage, et le fauchage retardé influe sur la médiocrité des regains qui seroient d'une grande ressource si ce que j'ay à proposer à cet égard étoit adopté.

4° A ce moment, Monseigneur, la moisson du territoire de ma paroisse n'est que moitié faite, et je vois avec une espèce d'indignation les troupeaux répandus sur sa surface, traversant les graines pour pâturer une pièce convertie en prel, quelque petite qu'elle soit. Cela se pratique toutes les années, et presque partout en montagne. Il vient journellement à moy de pauvres gens se plaindre que le bétail a mangé et froissé leurs graines; à cela je réponds qu'il n'y a point de moyen pour les dédommager, que de se pourvoir contre les messiers : ils me répondent qu'ils n'osent pas et s'en vont en pleurant.

Tous ces abus, Monseigneur, diminuent la somme des moyens de subsistance, tant pour les hommes que pour les bestiaux, d'où je conclus qu'il seroit très avantageux pour les peuples, trop grossiers et trop bornés pour calculer sur leurs vrays intérêts, qu'il fût défendu de faire pâturer le bétail à travers les territoires *en aucun tems*. Les cultivateurs seroient dédommagés de cette privation surabondamment par une récolte plus riche en grains et en fourages.

Je pose encore pour un abus ruineux la coutume, dans cette province, de mettre à tour des gardes que nous appellons messiers, pour veiller à la conservation des fruits de la terre et empêcher qu'il se fasse des chemins indus sur les fonds; et d'autres gardes pour veiller à la conservation des bois communaux, c'est-à-dire que chaque habitant fait à son tour les fonctions de messier et de garde de bois, comme il fait à son tour les fonctions de commis répartiteur et d'échevin.

Quel désordre, Monseigneur, ne résulte-t-il pas d'une telle police? Moy, messier ou garde des bois communaux, je ménageray

le mésusant ou le délinquant, afin qu'il ait pour moy la même indulgence quand il sera à son tour de faire les fonctions de messier ou de garde des forêts. De là les territoires sont dévastés par les mésus et les forêts dégradées par les délits, parce que tout se fait impunément. Les peuples ne sont contenus dans le devoir que par la crainte de la peine; les motifs de religion les touchent peu quand ils trouvent leur intérêt dans les contraventions au bon ordre. D'ailleurs, Monseigneur, les campagnes sont habitées ou par des privilégiés, ou par des cultivateurs, ou par des artisans. Les privilégiés sont exempts des charges personnelles. Ne seroit-il pas contre le bien de la société que le cultivateur quitte sa charrue pour veiller à la sûreté du territoire ou des forêts? Aussi ne la quitte-t-il pas pour vaquer aux fonctions de messier ou de garde, et l'artisan, devenu l'un ou l'autre, à son tour, se tient dans son attelier, parce que son travail est nécessaire pour la subsistance de sa famille; il se met peu en peine de ce qui se passe dans le territoire ou dans les forêts. Je sçay de la bouche des plus sensés et moins bornés de ma paroisse, que le bétail enlevoit au moins entre la douzième et quinzième partie de leur récolte, tant par les abus détaillés plus haut que par le défaut de messiers qui puissent faire leur devoir sans en souffrir du domage; que les délits commis dans les bois communs portoient un préjudice de plus de cent écus annuellement par la même raison. L'on dira que le particulier dont le fond a été endommagé par le bétail, peut se pourvoir contre les messiers pour être dédommagé; que la communauté dont les bois sont dégradés peut se pourvoir contre les gardes pour la même fin, c'est-à-dire, Monseigneur, que les habitants d'un village se ruineroient tour à tour.

Je prens la liberté de proposer à Sa Grandeur un moyen qui paroit unique et efficace pour remédier à ce dernier abus. Ce seroit, Monseigneur, non de permettre simplement, mais d'ordonner aux communautés d'établir deux hommes convenablement salariés pour veiller à la conservation des fruits du territoire et des bois communaux; ces deux hommes répondroient sur leurs salaires des mésus et des délits, ils seroient présentés par les communautés

aux subdélégués de leurs départements respectifs, qui seroient autorisés à leur donner des institutions et à les révoquer, s'il y avoit des prévarications bien avérées. Il faudroit qu'il fût réglé à chacun de ces deux hommes un salaire de quarante ou cinquante écus; cette dépense seroit bien compensée par les avantages qui résulteroient de cette police. Je ne crois pas exagérer en disant que ma paroisse y gagneroit au moins cinquante louis; il ne seroit pas même de trop que les curés fussent invités à rendre compte aux subdélégués de l'exactitude ou inexactitude de ces deux gardes, cela les engageroit à s'observer et à faire leur devoir.

Pour augmenter encor les moyens de faire plus d'élèves et de nourrir une plus grande quantité de bétail, il seroit à désirer, Monseigneur, qu'il fût ordonné que chaque particulier seroit libre de faucher, non de faire manger à son bétail, à l'exclusion de tout autre, le regain qui croîtroit sur ses fonds, parce que s'il étoit libre de le faire manger, cette alternative ne seroit pas sans abus, le voisin avide mangeroit le regain de son voisin qui seroit disposé à en tirer un meilleur parti en le fauchant et le réservant pour l'hyver. Par arrêt du Parlement, il doit s'établir chaque année une portion du territoire qui s'appelle *ban-à-bœufs*, pour porter du regain à l'effet d'y faire pâturer les bestiaux employés à labourer pour la semaille des froments; et cette portion est ordinairement mangée par inconduite avant qu'on ait commencé à labourer, de sorte qu'il faut prendre pour nourrir le bétail qui laboure, sur les fourages destinés à le nourrir pendant l'hyver. Par le moyen que je viens d'indiquer, chaque particulier en tireroit le parti le plus avantageux; il paroit qu'il n'y auroit point d'inconvénient d'en faire l'essai. L'abus en ce sens est presque général, et outre ce que je viens de dire, il y a dans beaucoup de villages des hommes avides qui ne voudroient que pour eux, qui, sur la fin du mois d'aoust, achètent des bœufs maigres et ruinés, qu'ils envoyent pâturer dans le *ban-à-bœufs*, pour les mettre en état d'être conduits à la boucherie; ce sont des riches qui exercent cette vexation à laquelle personne n'ose s'opposer: on se contente de murmurer en secret.

La moisson n'est faite qu'à demi dans ma paroisse, et il y a déjà du bétail qui mange les regains; cela ne seroit pas, s'il y avoit des gardes salariés convenablement.

Le territoire de ma paroisse, ainsi que bien d'autres, renferme un trésor, un engrais connu sous le nom de marne, qui double au moins le produit des fonds sur lesquels on en répand. Il y a environ seize ans que j'en fis la découverte; je m'empressay d'en informer mes paroissiens, qui me répondirent qu'on ne sçavoit pas si elle étoit bonne; je leur dis que j'en avois fait l'épreuve (1), et qu'elle étoit bonne, qu'il étoit question de sçavoir si leurs terres pourroient la comporter, que pour y parvenir, il falloit faire un essai en petit pour ne pas trop hazarder, et personne ne se mit en devoir de profiter de mon avis. Cela me détermina à en faire l'essai moy-même; j'en fis répandre sur un petit espace de terre de mon bénéfice; son effet fut de doubler le produit; ils en furent les oisifs admirateurs. Enfin, à force de les presser, il y a quelques particuliers qui s'y sont livrés il y a environ quatorze ans. Il peut y avoir à présent cent cinquante arpents qui sont marnés, et qui produisent plus du double de ce qu'ils produisoient. Quand je veux me servir de cet exemple pour inspirer de l'émulation à ceux qui restent dans l'inaction à cet égard, ils sont assez stupides pour me répondre que s'ils augmentent la valeur de leurs terres on augmentera leurs impositions. « Quoy donc? leur ay-je répondu, si vous estiez en état d'acheter une grande pièce de terre, vous ne l'achèteriez peut-être pas, crainte qu'il ne vous fallût trop de graine pour l'ensemencer? Vous refusez de vous enrichir, crainte de payer plus d'impositions? Que diriez-vous d'un homme qui abandonneroit ses terres à son voisin pour être déchargé de payer des impositions? Sans doute vous vous moqueriez de luy. » Ils me rient au nez et s'en vont. Les curés peuvent bien dire, Monseigneur, qu'ils sont *damnati ad bestias*. Si j'étois assez riche, je donnerois toutes les années un prix de cinquante

(1) Cette épreuve consiste à faire sécher, gros comme une bonne noix, de la marne; étant sèche, on la met dans un gobelet plein d'eau. S'il s'élève des petites bulles d'eau, c'est une preuve qu'elle est bonne.

francs à celuy de mes paroissiens qui répandroit de la marne sur un plus grand espace de terrain; mais malheureusement pour eux, et plus malheureusement pour moy, je suis à la portion congrue, qui, jointe à mon patrimoine, ne fournit pas à mes premiers besoins. Il faudroit quelque encouragement pour cette espèce d'hommes qui ne présentent que la figure de l'humanité.

(*A suivre.*)

DE LA CULTURE RATIONNELLE DE LA POMME DE TERRE

PAR M. LE DOCTEUR RENAUD, DE GOUX-LES-USIERS (DOUBS).

En prenant congé des honorables lecteurs du *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, nous leur annoncions que nous les entretiendrions, dans une très prochaine communication, de cette autre poule aux œufs d'or, victime, comme la vigne, de l'inintelligente culture à laquelle elle a été soumise jusqu'à présent.

La pomme de terre est une plante robuste, assez peu susceptible de sa nature. Originaire des montagnes équatoriales, tout d'abord elle sembla s'acclimater assez bien et se prêter sans trop de façons aux exigences insolites et diverses du climat des nouvelles patries qu'on lui a successivement données; mais enfin c'est une étrangère qui, tout en s'efforçant de faire bien les choses partout où on a voulu l'exiler, n'a pu se transformer assez pour étouffer en elle ce besoin naturel d'air tiède qu'elle aime à respirer, d'humus, au contraire, sec et léger qui lui est indispensable pour se nourrir sainement, ainsi que ses délicats tubercules. Au lieu de ces biens précieux dont elle usait en toute liberté dans ses chaudes montagnes et qui faisait sa vie, qu'a-t-elle trouvé chez nous? Une atmosphère humide et froide, une terre dure et compacte, hydropique assez souvent, au milieu de laquelle on l'a forcément cantonnée sans intelligence aucune, sans tenir compte des instincts de sa nature tropicale et sans se préoccuper le moins du monde de ses antipathies et de ses préférences organiques. Ajoutez à cela les mauvais traitements de toutes sortes, les cultures brutales et négligées, et cette véritable presse d'esclave à laquelle on l'a soumise, et, après cela, soyez étonnés qu'elle ait perdu d'abord cet entrain de bonne volonté

qui avait signalé ses premiers débuts, que la tristesse ait gagné son être, que cette robuste mais sensible montagnarde se soit prise à regretter pour tout de bon ses chaudes montagnes, et qu'elle en soit arrivée à se consumer enfin dans les langueurs d'une nostalgie mortelle. Ce qui doit surprendre, au contraire, c'est qu'il se soit trouvé chez elle assez de vitalité pour résister encore à ces causes puissantes de dissolution pendant près d'un siècle; circonstance qui doit encore augmenter nos regrets, car elle nous fait voir quelle bonne nature avait cette victime de notre inintelligente avidité, et de quelle ressource perpétuelle elle aurait été pour nous si nous n'avions pas, dans notre stupide impatience, éventré cette poule aux œufs d'or.

Mais est-elle bien morte, et n'est-il plus aucun moyen de ranimer cette vie si utile à l'homme? Je ne sais. Quoiqu'il en soit, je vais essayer, pour l'acquit de ma conscience de médecin, de formuler, sur un ton un peu plus scientifique que je n'ai exposé la maladie, les règles de traitement que cette maladie semble logiquement réclamer. Mais avant, je dois dire que ce traitement doit être nécessairement long, et qu'il ne doit pas consister simplement à détruire un parasite épuisant, cause de tout le mal, mais bien à faire cesser à la longue une faiblesse organique constitutionnelle cette fois, une véritable cacochymie en un mot, à la faveur de laquelle, au contraire, est né le parasite, si parasite il y a, qui serait, comme pour la maladie de la vigne, un effet et non une cause.

Voici maintenant le traitement que j'opposerais à ce désastreux état de choses, traitement que je formule en m'inspirant de l'observation des faits et des circonstances qui semblent devoir présider à la saine et fructueuse végétation de la pomme de terre.

1° On ne doit planter les pommes de terre que dans les terrains secs, meubles, graveleux, mais non glaiseux; ces terrains doivent être topographiquement en pente sensible. Les terrains horizontaux me paraissent beaucoup moins convenir, parce que, l'écoulement des grandes averses pluvieuses ne se faisant pas assez rapidement, la terre reste trop longtemps imbibée d'eau, surtout si ces terrains horizontaux offrent un sous-sol imperméable, ce qui donne aux champs le caractère marécageux et augmente, à notre point de vue, les inconvénients des horizontalités des surfaces.

2° Ils doivent être assez riches sans doute, mais il faut que cette richesse date de loin, et ne soit pas le résultat d'une récente fumure; car il faut se rappeler que le problème ne consiste pas à obtenir de

gros tubercules sarcomateux, mais au contraire des tubercules sains, dussent-ils être petits, et qu'on ne doit plus escompter l'avenir.

3° La plantation devra se faire d'aussi bonne heure qu'il sera possible, au printemps, par un temps sec, à la pioche, en ayant soin de ne pas trop enfoncer les plants dans la terre, qui devra déjà avoir reçu deux labours préparatoires assez profonds à la charrue : le premier dans le courant de l'automne précédent, et le second après que la neige aura quitté la terre au printemps et que celle-ci sera ressuyée.

4° Il sera nécessaire qu'un intervalle de six à neuf ans au moins, et plus encore peut-être, se soit écoulé depuis la dernière récolte en pommes de terre, avant d'en emplanter de nouveau le même champ.

5° Comme la terre se trouvera très meuble et assez peu enherbée par suite des deux cultures préparatoires qui auront précédé la plantation, et que les tubercules y seront peu profondément déposés, il sera tout à fait inutile de les travailler à la pioche avant qu'ils se soient montrés à la surface du sol, car cette première opération, toujours faite un peu à l'aveugle, parce que l'on ne sait pas au juste où se trouve le tubercule planté, les dérange, casse les premières pousses, et les retarde ainsi de plusieurs jours; circonstance fâcheuse, car il importe beaucoup que la plante ait déjà acquis un certain degré de maturité quand surviendront les pluies d'août, à l'occasion desquelles apparaissent les premiers symptômes de la maladie. Une fois poussées suffisamment, on rebinera légèrement les pommes de terre, dans le but principalement de les sarcler; puis, vers la mi-juin, un peu plus tôt, un peu plus tard, selon leur degré de développement, on les rechaussera définitivement, en ayant soin d'établir entre chaque pied des favéoles ou fossettes communiquant entre elles, assez profondes pour que l'eau des grandes averses, qui s'établira provisoirement dans ces fossettes, n'atteigne pas la région dans laquelle doivent se former et croître les tubercules, région qui, par conséquent, doit se trouver sensiblement plus élevée que le bas-fond des fossettes évasées à leurs pieds. Si cependant il avait plu fortement et beaucoup depuis la première façon donnée aux pommes de terre après leur sortie de terre, et que celles-ci soient taconnées et le sol trop herbu, il conviendrait de leur donner un second piochage outre les deux précédents. Toutes ces opérations doivent être faites immédiatement après une pluie, par un beau temps devant durer au moins un jour après.

6° Les pommes de terre doivent être très mûres lors de leur extrac-

tion, et se détacher très facilement des filets vasculaires au moyen desquels elles tiennent à la tige radicale; on doit même les laisser en terre aussi longtemps que possible, et ne les rentrer qu'aux approches de l'hiver, aux environs de la Toussaint par exemple; car, quoique mûrs déjà, ces tubercules se plaisent là comme dans leur élément, et s'y perfectionnent encore quoique dégagés du pied, par suite du phénomène d'endosmose et d'exosmose corticale qui a lieu entre eux et la terre ambiante; ils se conservent, au surplus, beaucoup mieux dans la terre que partout ailleurs, et, en les y laissant le plus tard possible, on abrège d'autant le long séjour qu'ils doivent faire à la cave, lieu d'emmagasinement qui leur convient le mieux, quoique cependant il leur vaille beaucoup moins que leur séjour dans la terre; ce qu'attestent suffisamment l'état de fraîcheur et le bon goût de ceux qui ont été oubliés lors de la cueillette à l'automne, et que l'on retrouve quelquefois au printemps dans la terre, comparés à la flaccidité de ceux de même origine qui sont encore en cave. Une fois cependant la récolte décidée, on choisira pour cela, si faire se peut, un temps sec précédé déjà de quelques beaux jours; la terre alors étant sèche, on ne doit pas être trop scrupuleux dans le nettoiement des pommes de terre, à la surface desquelles on pourrait laisser très bien les petites masses de terre qui y adhèreraient encore, car elles seront pour elles la garantie d'une meilleure conservation en tas. Il est nécessaire d'observer certaines précautions lors de leur extraction et dans les diverses manipulations par lesquelles elles devront passer jusqu'à leur entassement définitif, précautions qui consistent principalement à éviter, autant que possible, de les écorcer, mouiller ou taler.

7° On choisira pour l'emmagasinement une cave fraîche, mais sèche et nullement sujette aux inondations hivernales; sur le sol de cette cave, à l'endroit où l'on voudra faire l'emmagasinement, on déposera préalablement une première couche de sable également sec, pour garantir la partie inférieure du tas du contact toujours un peu humide de ce sol; on interposera aussi de petites quantités de ce sable entre les différentes couches de ce tas, que, une fois complet, on finira par couvrir encore partout extérieurement d'une dernière poudrée de cette matière pulvérulente, pour le préserver de l'action de la lumière et de l'air extérieur, qui hâterait sans cela l'évaporation, et, par suite, la végétation des pommes de terre les plus superficiellement placées; les autres portions de ces matières pulvérulentes disséminées dans l'inté-

rieur du tas rempliront aussi un rôle non moins important : elles s'opposeront dans une certaine mesure, en isolant autant que possible les pommes de terre entre elles, à la fermentation qui s'empare toujours du tas, au préjudice de la qualité des tubercules qui le composent, une huitaine de jours après sa formation, ou tout au moins absorberont le produit liquide de cette fermentation, et en neutraliseront par conséquent ainsi, autant que faire est possible, les mauvais effets.

8° Toutes les fois que, malgré ces précautions, des signes de fermentation trop intense se manifesteraient, on doit interrompre ce travail intestin, essentiellement nuisible à la bonne conservation des pommes de terre, en les détassant pour les réentasser ensuite avec les mêmes précautions dans un autre coin de la cave. Cette revue détaillée des tas doit également avoir lieu deux ou trois fois successivement, depuis la fin de février, pour ébourgeonner et retarder par cette opération le mouvement végétal qui commence à se manifester à cette époque dans les pommes de terre, et qui a pour résultat de les appauvrir et de les épuiser inutilement, en éliminant ainsi des nouveaux tas toutes celles qui se seraient tarées de quelque manière que ce soit depuis l'emmagasinement; car à cette époque on aura dû déjà séparer, pour les donner immédiatement au bétail, celles qui offraient quelques traces d'une altération quelconque, ainsi que les petites manquant ordinairement d'un développement organique complet, de celles qui sont saines et ont acquis au contraire toute la plénitude de ce développement.

9° Les pommes de terre destinées aux semences de l'année suivante devront être traitées et conservées séparément avec plus de soin encore : on choisira pour replants les plus saines et les plus belles, qui ne sont pas toujours les plus grosses, et on fera parmi celles-là une sélection rigoureuse; on fera cette sélection parmi celles provenant des endroits les plus secs, les plus graveleux et les plus meubles; de pentes moyennes d'une colline dont la crête surélevée aura pu faire, pour les cultures placées en dessous d'elle, tout à la fois l'office d'un abri protecteur et d'un écran caléfacteur.

Tels sont, à mon avis, les moyens, plus hygiéniques que thérapeutiques, que la nature du mal me semble réclamer; je n'en conçois point d'autres, qui ne pourraient venir d'ailleurs que de la connaissance d'autres causes ayant leur origine dans une constitution climatérique spéciale, agissant dans des causes plus palpables que je viens d'indiquer et les faisant valoir; mais ces causes, qu'on pourrait supposer

aussi, ne sont pas connues; d'ailleurs, tout porte à croire que, si elles existent réellement, elles ne seront que transitoires, et qu'à cette pernicieuse constitution actuelle en succèdera une autre à la fin moins défavorable; la question, alors dégagée de cette complication mystérieuse, et, par conséquent, insaisissable, pourra être plus facilement résolue par les mesures régénératrices que je viens de faire pressentir. Quoiqu'il en soit, toutefois, elle ne le sera, je le reconnais avec regret, que dans un temps très long, à la suite d'une succession continue d'une multitude de générations résumant les lents et imperceptibles progrès obtenus par chacune d'elles. Ne pourrait-on pas arriver au but désiré? Peut-être : en combinant les moyens de restauration précédents avec la multiplication de la plante par la voie des graines, au lieu de ne la demander, comme on l'a fait exclusivement jusqu'à présent, qu'à ses tubercules, qui ne constituent, en définitif, qu'une simple reproduction par bouture. Les graines sont les gardiennes des types particuliers des espèces végétales, les reproduisant toujours fidèlement et finissant par y ramener, quand on les laisse librement faire, les monstres qu'un accident, l'intérêt de l'homme ou son caprice en avaient écartés.

J'ai entrepris, en petit il est vrai, une série d'expériences en ce sens que j'ai abandonnées faute de graines, car les premiers tubercules issus de cette graine n'ont pas donné de fleurs; je me suis trouvé dans une impasse, et, découragé, je n'ai pas donné, malgré mon grand désir, de suite à ces premiers essais; il serait peut-être utile, ou en tout cas intéressant, de les reprendre, en combinant la reproduction de la pomme de terre par la voie des semis de la graine concurremment avec le bouturage ancien, en observant l'artifice de la sélection; car on sait, d'après la théorie de Darwin sur la variabilité des espèces par voie de sélection, qu'on peut faire naître des variétés, et même, affirme-t-il, des espèces nouvelles, en reproduisant toujours le même accident par le choix des sujets devant servir de reproducteurs. De ces nouveaux essais, il pourrait résulter un changement de forme, ou tout au moins de tempérament, en disposant favorablement la plante vis-à-vis des influences atmosphériques, en neutralisant la cacochymie contre laquelle nous sommes occupé à chercher un remède.

Ne pouvant pas, par le fait de mon état actuel de santé, donner une suite ultérieure aux essais dont je viens d'entretenir mes honorables collègues de la Société d'agriculture de Poligny, j'en lègue la continuation aux soins des personnes, sociétaires ou autres, que cette question agricole pourrait intéresser.

Un jour, vaquant à mes occupations professionnelles, à travers champs, selon mon habitude d'alors, je remarquai un champ emblavé de blé depuis l'automne, où l'on venait de récolter des pommes de terre; le blé y était très beau, d'une superbe verdure qui témoignait de son bon état de végétation; d'où j'ai conclu que le blé semé après les pommes de terre est une succession favorable dans la rotation de l'assolement pour les céréales. Les différentes façons que l'on est obligé de donner à la terre pour la culture des pommes de terre rendent celle-ci très meuble, et constituent un milieu dans lequel le blé lève très vite et facilement, surtout si cette levée est facilitée par une humidité suffisante; ces opérations ont aussi pour effet de débarrasser le champ des gramens et des plantes adventices qui disputeraient au blé une partie de sa nourriture, tout en épuisant inutilement le sol et l'infestant pour l'avenir.

Un peu plus tard, la même année, dans le courant de mars, passant au même endroit, je fus étonné de voir ce même champ, qui m'avait réjoui la vue par l'aspect de cette belle verdure qui promettait une si bonne récolte pour la moisson, je fus étonné, dis-je, de trouver ce champ dépourvu de la plus grande partie de ses plantes, qui étaient étendues sur le terrain, desséchées et déchaussées, gisant sur le sol, ne donnant plus d'espérance pour la récolte. En examinant bien et en réfléchissant sur ce phénomène, voici ce que j'ai trouvé pour résultat de mes observations et de mes réflexions.

Cette terre meuble si souvent remuée avait foisonné et quitté les racines des petites plantes, qui avaient ainsi perdu pied et étaient tombées pour ne plus se relever; tel a dû être le sort de la plupart d'entre elles. Il ne faut pas oublier que nous sommes au cœur de l'hiver, qui est la saison du sommeil des plantes, et que, quand la végétation se ranimera aux premières brises du renouveau, les racines profiteront de la résurrection de la végétation comme tout ce qui est resté vivant, s'enfonceront obstinément dans le sol, et finiront en dernier lieu par avoir raison de cette fuite de la terre qui semble vouloir se dérober sous elles. D'où je crois être en droit de conclure qu'on doit combattre cet effet désastreux du foisonnement par un coup de rouleau suffisamment lourd, donné en temps opportun, de manière à éviter le mauvais effet de l'opération si elle avait lieu par un temps trop humide.

Pour légitimer ce que j'ai dit à l'occasion de la meilleure conservation des pommes de terre au sein de la terre, qui est le milieu le plus

convenable à leur conservation, qu'il me soit permis de citer le fait suivant :

Dans les promenades vagabondes à travers champs dont je parlais tout à l'heure, il m'est arrivé de tomber au lieu dit *la Combe-au-Maire*, territoire d'Ouhans, sur un champ de pommes de terre qui avaient été plantées l'année précédente, et dont on avait abandonné la récolte, qui, sans doute, n'avait pas paru au propriétaire assez rémunératrice, même pour le dédommager des frais de cette opération ; ces pommes de terre portaient encore leurs fanes : je fus curieux d'en tirer un pied; la terre n'avait pas gélé profond cette année-là, la plupart des tubercules étaient encore adhérents à la tige, et dans un état de conservation supérieur à celui de ceux de même ou d'autres provenances qui étaient en cave.

Vers 1845, il a paru de nos côtés des pommes de terre qui avaient la réputation de ne pas se gâter; on les appelait pommes de terre d'Ouhans; c'est un propriétaire de cette commune qui en a fourni la première semence. Ces pommes de terre, qui se sont présentées sur la scène agricole, avaient la réputation d'être réfractaires au principe du mal dont les autres espèces étaient atteintes, espèces appelées *rouges-blanches, blanches*, *grises-bleues* et les *vitelottes,* ou pommes de terre de quarante jours. Ces différentes variétés de pommes de terre me semblent avoir été obtenues par la voie de la reproduction sélective portant sur des individus offrant le même caractère.

J'ai parlé du mauvais traitement infligé à la pomme de terre, comme pour la payer des services qu'elle a rendus en contribuant pour sa part à la nourriture des nations européennes; l'expression est matériellement exacte : on l'a mutilée, je dirais presque égorgée, cette bonne plante si précieuse; n'est-ce pas un véritable égorgement pour elle, que cette cruelle mutilation que j'ai vu pratiquer moi-même par quelques cultivateurs dans mon enfance, et chez mon propre père, où cette mauvaise action était aggravée par cette autre circonstance qui en augmentait les mauvais effets, parce qu'elle constituait une violation flagrante de la loi des assolements, qui veut qu'une culture succède à une autre pour permettre à la terre de se reposer de l'épuisement qu'elle a éprouvé dans sa richesse organique, par suite de la culture précédente, au grand détriment du rendement maximum possible? Je ne puis la caractériser autrement, à moins que je ne la désigne en l'appelant par une autre expression qui en peint l'ignare absurdité. Par cette barbare pra-

tique, on espérait concentrer sur les tubercules la sève nourrissant les fanes, en coupant celles-ci au ras du sol à l'époque de la floraison. Le plus clair des résultats obtenus était d'abord un arrêt dans l'acte de la végétation pour toute la plante : chacun sait que les parties vertes des végétaux sont chargées d'un rôle respiratoire qui ne peut plus se faire, si on les a privés de leurs véritables poumons; la lumière leur est aussi indispensable que l'acide carbonique à respirer ; la plante devient d'ailleurs en même temps chlorotique, ce que témoigne assez l'empressement avec lequel les plantes confinées dans un lieu sombre dévient de la perpendiculaire, qui est la loi de leur accroissement en hauteur et le sens qu'elles affectent toujours quand elles sont libres de le faire ; il faut voir alors les contorsions qu'elles font, ces pauvres prisonnières, pour échapper à la contrainte à laquelle on les soumet : elles cherchent la liberté partout où elles voient une ouverture ou la lumière; on dirait qu'elles mettent le nez aux fenêtres, desquelles elles s'approchent avec un empressement qui témoigne de leur souffrance d'être privées du stimulant vital qui leur fait défaut. La plante ne périt pas, on dirait qu'elle se recueille, elle continue à languir, et, si elle vit encore, ce n'est plus que de cette vie latente, et je pourrais dire hypogée, en reproduisant ce que les cultivateurs appellent le rebourgeonnement, phénomène que les laboureurs constatent toujours après un temps de sécheresse, à la reprise de la végétation qui a lieu alors à la suite des premières averses; le rebourgeonnement épuise la plante en pure perte, sans que le rendement d'exploitation en soit augmenté en quoi que ce soit.

NOTE

En présence des maladies parasitaires ou autres qui viennent successivement atteindre nos plus précieuses plantes cultivées, ç'a été depuis longtemps un profond étonnement pour moi, de voir la science pure rejeter un ordre d'idées que j'ai trouvé au contraire spontanément général chez les médecins.

Maladie (pénétration brune) de la betterave, dans le Nord; maladie (oïdium tuckeri) de la vigne; maladie (peronospora infestans) de la pomme de terre; charbon (ustilago) du maïs; sans compter le phylloxéra vastatrix de la vigne. On a bientôt trouvé la cause, quand on a dit parasite végétal ou parasite animal; mais pourquoi ces parasites se multiplient-ils autant sur des plantes qui leur résistent si peu? Pourquoi la pébrine et la muscardine ont-elles si facilement raison de nos vers à soie, élevés en serres chaudes afin de leur faire parcourir leurs phases en un temps moitié moindre que dans la vie de nature?

Le savant, le théoricien, ne voit que l'effet, et il lui assigne la cause la plus prochaine; il voit, il touche le parasite et dit : voilà le mal. Le médecin, le physiologiste, qui savent, eux, dans quelles conditions l'organisme animal résiste ou succombe aux parasites, voient plus loin, et, je crois, plus juste.

Il faudra bien revenir à des pratiques rationnelles, produire selon les lois naturelles des reproducteurs dont les produits pourront être traités industriellement; établir des éducations normales de vers à soie, des conservatoires normaux de plantes, si nous voulons conserver des types énergiques et résistants.

En 1876, il me passa sous les yeux un travail assez développé et fort bien fait sur la destruction de la vigne par le phylloxéra; il était dû à M. le docteur Gourrier, médecin à Fraissé-Cabardès (Aude). L'auteur y expliquait fort bien que la vigne était une plante des côteaux arides et non des riches plaines, destinée à se reproduire par le semis et non par le marcottage, à vivre isolée et non en groupes rapprochés; que nous l'avons amenée à donner de fabuleux produits en quantité, en la plaçant dans des plaines fertiles (jusqu'à 5 et 600 hectolitres de vin par hectare). M. le D[r] Renaud affirmant la même thèse et l'appuyant de l'indication des procédés rationnels me semble faire œuvre utile. Ce sont là des idées justes qui feront leur chemin, mais qu'il faut répéter souvent et appuyer d'observations. Une réserve pourtant sur le fait des blés semés sur pommes de terre et dont la destruction est due au déchaussement : une terre argilo-calcaire très ameublie en automne se gonfle, se soulève sous l'influence des gelées, l'eau qui s'y trouve augmentant de volume par la congélation; le dégel survenant, les molécules terreuses retombent à leur place, mais non les racines des plantes qui avaient été soulevées avec le sol; c'est le déchaussement. Quant au remède, c'est bien, comme le dit l'auteur, le roulage fait en temps opportun, au printemps.

A. Gobin,
Professeur d'agriculture du Jura.

Nous sommes heureux de signaler aux lecteurs du *Bulletin* la thèse sur les vins du Jura, que le D[r] Paul Rouget vient de soutenir brillamment devant la Faculté de médecine de Paris. Elle les intéresse doublement, par l'objet même de la thèse et par le nom de l'auteur, fils du D[r] Ch. Rouget, l'un des collaborateurs les plus assidus du *Bulletin*.

Nous ne saurions mieux faire, pour donner à nos lecteurs une

courte analyse de cet important travail, que de reproduire ici l'article qui vient de lui être consacré par l'*Echo du Commerce.*

D[r] Ligier.

Les Vins du Jura

Nous devons à nos lecteurs l'analyse d'une thèse récente : *Essai médical sur les vins du Jura*, par le D[r] P. Rouget. C'est un travail fort habilement fait et résumant, sous une forme attrayante, tous les éléments de la question. Nous nous efforcerons d'en faire saillir les points les plus intéressants pour les abonnés de l'*Echo du Commerce*. Si l'ivresse est l'œuvre du diable, comme l'a dit saint Jean Chrysostome, le vin est celle de Dieu. Il est, en tout cas, d'une actualité triste à la fois et consolante de s'occuper aujourd'hui des questions vinicoles, alors que la vigne, « le plus beau joyau, disaient nos pères, de la couronne de France, » court de si terribles dangers.

Le département du Jura récolte annuellement plus de 500,000 hect. de vins naturels, et tous de réelle valeur. La vigne offre (dans ce terrain si riche en calcaire, en alumine et en silice, qu'on nomme le terrain *jurassique)* les plus beaux produits. Dans certains endroits (Arsures, près Salins), la richesse du sol en oxyde de fer nous explique pourquoi le vin a des propriétés merveilleusement toniques et fortifiantes, souveraines dans l'anémie. Les cépages sont fort nombreux, et leur énumération tiendrait plusieurs colonnes; c'est du mélange de ces divers plants que naissent ces vins si remarquables, agréables et hygiéniques, doux et secs, chauds et odorants. La taille de la vigne se fait en *courgées*; ce genre de taille, tout à fait compatible avec la vie végétale de la vigne, augmente sa poussée fécondante et sa vitalité. La taille en courgées est d'ailleurs une pratique agricole originaire du Jura.

La vinification n'offre rien de particulier, sauf pour ce qui concerne le vin de Château-Chalon, vin jaune, de garde, très analogue au Madère sec. On récolte le raisin en novembre, quand les premières gelées ont atteint le grain; on égrappe soigneusement, on met sous pressoir immédiatement, et on recueille le moût dans des cuves découvertes.

Quand l'écume de fermentation se fendille, on soutire; on met le vin dans une nouvelle cuve; on soutire de nouveau quand il écume, puis on le met en tonneau jusqu'à ce qu'il ait « mangé sa lie. » Le Château-Chalon reste souvent doux pendant plusieurs années; dépouillé dès

son origine, il présente un bouquet bien apprécié des amateurs et attribué par M. Pasteur à son mode de fabrication spécial.

La fabrication des vins de paille est trop connue de nos lecteurs pour que nous en parlions. Continuons notre Causerie à travers la dissertation du Dr P. Rouget.

On a reproché aux vins du Jura leur goût piquant de terroir, leur grande acidité; ces reproches ne s'adressent pas à la nature des vins jurassiens, mais aux procédés défectueux de leur fabrication : vieilles futailles, mauvaise cuvaison, mauvais mélanges, maturité incomplète, fermentation troublée, etc. Ces causes amènent la fermentation acétique des vins, entravent leur transport et nuisent à l'extension de leur juste renommée.

Le Dr P. Rouget divise en trois groupes les vins du Jura :

1° Les *Vins communs* et ordinaires (Dole, Lons-le-Saunier, Poligny);

2° Les *Vins fins* (Arbois, Arsures, Montigny, Nevy, Mouchard, Salins, Château-Chalon, l'Etoile, Quintigny);

3° Les *Vins alcooliques* (vins jaunes et vins de paille).

Les vins ordinaires sont très bons; ils nourrissent et désaltèrent; leur richesse en alcool naturel et en sels de potasse (dont nous avons récemment montré à nos lecteurs le rôle important dans l'organisme), leur pouvoir tonique dû au tannin, font, des vins jurassiens, d'utiles excitants de l'estomac, des toniques et des fortifiants naturels qui éveillent l'appétit et mettent l'anémie en fuite. Ils suppléent réellement, chez le pauvre, à une alimentation riche; véritables aliments d'épargne, ils agissent, comme on l'a dit, à la façon des cendres sur le feu, et constituent pour les tissus une vraie caisse d'épargne. De plus, les vins du Jura préservent les Franc-Comtois des plaines des funestes effets de la fièvre des marais et guérissent souvent de ses atteintes. C'est ainsi qu'on voit peu à peu la Bresse jurassienne, à mesure que l'aisance permet à ses habitants de boire du vin, fournir de moins en moins de victimes à l'empoisonnement palustre. Il en est de même du goître, du crétinisme et du scorbut, sur lesquels le vin a, dans le Jura, un pouvoir curatif incontesté.

Quant à la goutte, nos lecteurs connaissent le proverbe : « Si vous buvez du vin, vous prenez la goutte; si vous n'en buvez pas, la goutte vous prend. » Eh bien! la goutte est peu connue dans le Jura, qui ne manque pourtant ni de gros mangeurs ni de grands buveurs : c'est que

les vins du Jura (les vins ordinaires, bien entendu), comme les vins de la Moselle et du Rhin, sont légers, acides, peu alcooliques et riches en principes diurétiques et désassimilateurs qui chassent loin de l'économie les matériaux nuisibles qui tendraient à s'y accumuler.

Les vins fins de France, « ces vrais amis de la civilisation et de la paix universelle, » comme le dit J. Guyot, trouvent sur la terre jurassienne d'admirables représentants. Forts, légers, agréables, quoique souvent capiteux, ils sont toujours parfumés, généreux et reconstituants. Les plus connus commercialement sont les vins fins d'Arbois, qui sont de deux espèces, disait au siècle dernier le docteur Athalin, « l'un, rouge, qui a la saveur de l'ambroisie ; l'autre, blanc, qui est le doux breuvage des nymphes. » Les vins blancs de garde ont un arome de la fragrance du Sauterne, avec des qualités plus chaudes et plus toniques encore.

Les vins mousseux blancs et rosés du Jura sont très appréciés des connaisseurs ; et nous avons vu un dégustateur des plus habiles confondre, à plusieurs reprises, les yeux bandés, le vin mousseux de l'Étoile avec une des marques champenoises les plus estimées.

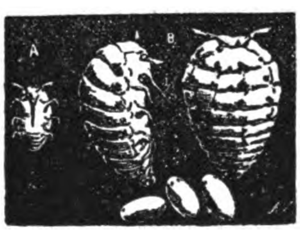
Les vins jaunes, alcooliques ou de liqueur, avec bouquet, font la grande gloire de Château-Chalon et d'Arbois. C'est ce dernier dont Henri IV faisait tant de cas et dont il but deux bouteilles en signant son traité avec le duc de Mayenne. Ces vins jaunes ressemblent beaucoup au Madère, à l'Alicante et au Marsala, lorsque ces derniers ne sont pas falsifiés ; car on ne peut guère les boire aujourd'hui, disent les œnophiles compétents, qu'additionnés d'alcool.

Les vins de paille d'Arbois, fort délicats et très fortifiants, n'existent pas dans le commerce : ils ressemblent beaucoup aux vins de l'Hermitage et sont très utiles aux vieillards, aux convalescents, aux individus lymphatiques ou débilités.

La courte analyse de l'excellent travail du Dr Rouget vous a montré, chers lecteurs, le squelette de la question, c'est-à-dire l'anatomie des vins du Jura. Je vous souhaite d'en faire promptement la physiologie, surtout expérimentale : le sujet en vaut la peine.

Dr B. Monin.

INSTRUCTION POPULAIRE SUR LE PHYLLOXÉRA



Phylloxéras grossis (fig. 1).
(Voir fig. 5, vraie grandeur.)

Le *Phylloxéra* est un puceron très petit, mais visible à l'œil nu, de couleur jaune soufre quand il est jeune et jaune verdâtre pâle à l'état plus développé. Il multiplie à profusion sur les parties souterraines de la vigne. Les désordres que déterminent ses piqûres sur les racines et radicelles sont mortels pour les ceps.

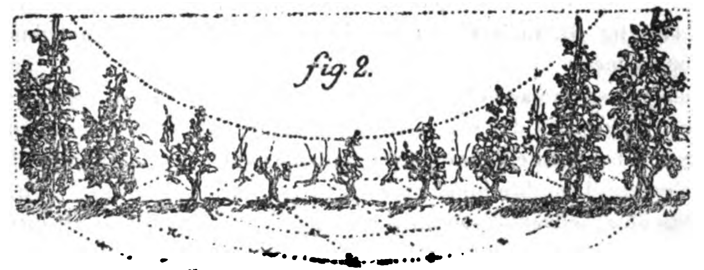
Dès le mois de juillet, un certain nombre de ces insectes, au lieu de pondre leurs œufs en terre, prennent la forme de très petits moucherons qui vont porter le mal au dehors dans toutes les directions.

L'*ailé* ne pond que trois ou quatre œufs d'où sortent bientôt des individus mâles ou femelles *(sexués)*. Une fois fécondées, les femelles disparaissent après avoir pondu un seul œuf, dit l'*œuf d'hiver,* presque introuvable sous les écorces extérieures des ceps.

Si l'ailé et les sexués sont de peu de durée et inoffensifs, l'insecte qui sort de l'œuf d'hiver forme, dans quelques pays, des *galles* sur les feuilles, mais plus généralement descend aussitôt en terre pour y devenir la souche régénérée d'un foyer nouveau.

Signes extérieurs de la présence de l'insecte.

L'apparition quelquefois subite, au milieu d'une vigne bien portante, d'un groupe de ceps très souffrants ou ne produisant plus que des bourgeons minces et courts à nœuds rapprochés et à feuilles petites et souvent pâles, peut faire soupçonner ce qu'on appelle une *tache phylloxérique*. Celle-ci, à cause de son mode d'accroissement continu et de



proche en proche, a été comparée à une *tache d'huile* et aussi à une *cuvette*, pour peindre la forme concave et arrondie qu'elle présente (fig. 2).

La tache n'est pas nécessairement de forme circulaire. On a lieu de le remarquer surtout quand elle se déclare sur les côtés d'une vigne ou à sa limite supérieure, mais il y a toujours une partie centrale où le mal s'accuse plus sérieusement.

La *secrète* suppression des ceps malades serait une faute grave. Les beaux ceps du pourtour de la tache qui paraissent sains nourrissent considérablement plus de phylloxéras que les souches épuisées du centre, et leur décadence prochaine ne tarderait pas à dénoncer une opération aussi condamnable qu'irréfléchie. Les signes extérieurs de souffrance pourraient indiquer des affections étrangères au phylloxéra, tels que les ravages d'autres insectes, la jaunisse, la pourriture des racines, etc., etc. D'autre part, la tache circulaire est le signe déjà grave d'une attaque qui remonte au moins à deux ou trois ans. C'est pourquoi, afin d'acquérir aussitôt que possible la certitude, il est urgent de *prendre l'habitude d'examiner souvent l'état des racines.*

Examen des racines.

En s'attachant de préférence à l'extrémité des radicelles blanches de formation nouvelle, les phylloxéras *jeunes* (fig. 1, A) y déterminent aussitôt des *renflements* (fig. 3 et 7) qui ressemblent à de petits tubercules allongés et contournés faciles à reconnaître; un insecte se trouve presque toujours dans le creux du coude des courbures.

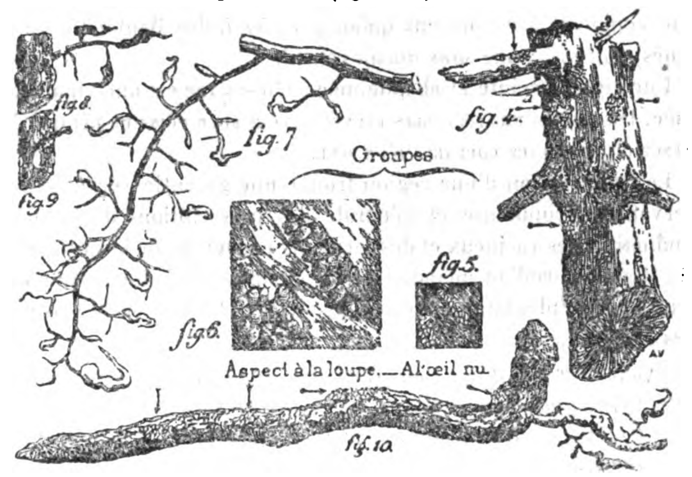


Renflements. *Etat sain*
(fig. 3.)

Les renflements deviennent jaunes, puis jaune verdâtre, brunissent et finissent par pourrir en entraînant la perte de toute la radicelle (fig. 8). Celle-ci, au lieu de nourrir la plante, a contribué à son épuisement.

L'insecte se fixe aussi bien sur toute la longueur des racines les plus fortes; il y produit des *nodosités* ou *verrues* (fig. 8) que l'on peut mettre en évidence en effleurant avec une lame de couteau la superficie de la racine. Il profite toujours des fissures et des plaies récentes, où il engage plus facilement son fin suçoir (fig. 1, I); il multiplie au *collet*, lieu de sortie des *racines adventices* (fig. 4, A, A) qui sont arrêtées dès

leur premier développement. Réunis en groupes serrés, les phylloxéras apparaissent sur le fond sombre de la racine comme de petites agglomérations de grains de fin sable (grès vert) jaune verdâtre pâle (fig. 5 et 4). On distingue, d'après leur taille et leur forme rebondie, ceux qui sont arrivés à l'état de *pondeuses* (fig. 1, B).



Souvent ils s'insinuent sous les feuillets soulevés de la peau des racines (fig. 6). C'est ainsi du reste qu'ils s'abritent en hiver. Aux premiers froids, toutes les pondeuses meurent, et les jeunes (hibernants) prennent la couleur *brun fauve terne* qu'ils conservent jusqu'au printemps suivant.

En hiver, on peut retrouver encore les restes des renflements noirs et aplatis des radicelles, et remarquer l'écorce ou plutôt la couche superficielle des grosses racines épaissie et décomposée aux endroits où existaient des nodosités.

AVIS IMPORTANTS.

— Les températures chaudes, les sols caillouteux, les terrains argileux qui se fendillent pendant la sécheresse peuvent favoriser considérablement la multiplication du puceron, mais il ne faut pas attribuer l'origine du mal à ces conditions qui ne sont qu'auxiliaires. De même, on ne doit pas considérer le phylloxéra comme étant la conséquence d'un état maladif antérieur. Il s'agit d'un insecte parasite dont il faut redouter la contagion, et qu'on doit d'abord détruire si l'on veut voir le mal disparaître.

— En présence de l'invasion toujours croissante de ce fléau contagieux au plus haut degré, la protection d'un vignoble dépend de la *surveillance la plus active*, et, en cas d'attaque, de la promptitude des secours. C'est pourquoi il est nécessaire que le plus grand nombre connaisse les signes caractéristiques de la présence du phylloxéra, et comprenne combien il est urgent qu'au *premier indice* l'autorité (ou ses délégués) soit prévenue *sans aucun retard*.

— Une vigne atteinte et abandonnée à elle-même est une vigne condamnée. DES PERTES INCALCULABLES PEUVENT AVOIR POUR POINT DE DÉPART L'INSOUCIANCE OU LE SILENCE COUPABLE D'UN SEUL.

— La préservation d'une région trouve une garantie sérieuse dans l'observation scrupuleuse et générale des prescriptions de la loi sur l'introduction des racineux et des sarments provenant de localités éloignées. Il serait prudent même, dans les vignobles indemnes, de n'employer, pour les plantations, que les produits obtenus dans le voisinage le plus rapproché.

(Notice extraite d'une étude sur le Congrès viticole de Montpellier en 1878, *publiée dans les Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, par* A. VAISSIER, *membre de la Société d'agriculture du Doubs.)*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

CONCOURS

Pour deux emplois d'adjoint à l'Inspection générale de l'agriculture

Un concours sera ouvert à Paris, le lundi 2 août 1880, dans les formes déterminées par l'arrêté du 2 mai 1879, pour deux emplois d'adjoint à l'Inspection générale de l'agriculture.

Pour être admis à concourir, les candidats devront :

1° Avoir satisfait à la loi du recrutement;

2° Produire une expédition authentique de leur acte de naissance, et, s'il y a lieu, un certificat établissant qu'ils possèdent la qualité de Français;

3° Faire connaître leurs antécédents agricoles ainsi que les travaux auxquels ils se sont livrés;

4° Produire leurs titres et diplômes et les mémoires et publications qu'ils auront faits.

Nul n'est admis à concourir s'il ne justifie pas de la connaissance des matières de l'enseignement supérieur de l'agriculture.

Les candidats devront, à cet effet, subir avec succès, le lundi 26 juillet, devant un jury formé par des professeurs de l'Institut agronomique, les épreuves exigées pour l'obtention du diplôme de l'enseignement supérieur de l'agriculture.

Sur le vu du procès-verbal des opérations de ce jury, le Ministre statue sur l'admissibilité aux épreuves définitives du concours.

Sont exempts des épreuves préliminaires et admis de droit au concours, les candidats pourvus du diplôme de l'enseignement supérieur de l'agriculture ou d'ingénieur agricole.

Pourront également être admis sans subir les épreuves mentionnées ci-dessus, les professeurs de l'Institut agronomique et des écoles d'agriculture, les professeurs départementaux et les directeurs de stations agronomiques, ayant au moins six années d'exercice dans leurs fonctions et ayant fait preuve de connaissances suffisantes; les agriculteurs possesseurs du diplôme d'une école nationale d'agriculture et qui, ayant cultivé un domaine avec succès pendant six ans au moins, auront fait preuve d'un mérite exceptionnel dans l'une des principales branches de l'agriculture.

Le concours comprend deux parties, l'une obligatoire, l'autre facultative, et porte sur les matières suivantes :

Partie obligatoire.

Les épreuves seront écrites et consisteront dans la rédaction de deux mémoires : le premier, sur une question se rattachant à l'agriculture ou à l'une des sciences appliquées à l'agriculture; le second, sur une question de droit administratif concernant le service de l'agriculture.

Les mémoires seront lus en séance publique, et les candidats auront à répondre à toutes les questions qui leur seront posées par le jury.

Le jury déterminera le temps à accorder pour chaque épreuve.

Partie facultative.

Les candidats seront admis à faire preuve de connaissances spéciales sur les langues étrangères.

La valeur relative de chacune des parties du programme sera représentée par les coefficients suivants :

Partie obligatoire.

Epreuves écrites, 5.

Partie facultative.

Langues étrangères, 3.

Le jury d'examen donnera, en outre, aux candidats, des notes pour l'appréciation :

1° De leurs qualités et aptitudes professionnelles avec le coefficient 4.

2° De leurs titres, publications et travaux avec le coefficient 4.

Les notes seront données d'après une échelle de points variant de 0 à 20 et ayant respectivement les significations ci-après :

0, Nul.
1, 2, Très mal.
3, 4, 5, Mal.
6, 7, 8, Médiocre.
9, 10, 11, Passable.
12, 13, 14, Assez bien.
15, 16, 17, Bien.
18, 19, Très bien.
20, Parfait.

Chaque moyenne partielle et multipliée par le coefficient, exprimant sa valeur relative telle qu'elle est indiquée ci-dessus et la somme des produits, donne le nombre total des points obtenus pour l'ensemble des épreuves.

Le total des points obtenus par chaque candidat sert à dresser la liste définitive des candidats par ordre de mérite.

Nul ne pourra être déclaré apte à devenir adjoint à l'Inspection, s'il n'a obtenu dans les épreuves obligatoires au moins la moitié de chaque maximum partiel et les deux tiers du maximum total.

Le procès-verbal du concours est transmis au Ministre avec une liste de classement des candidats reconnus aptes à entrer dans l'Inspection générale de l'agriculture, suivant l'ordre de mérite que leur assigne le résultat général des opérations.

Les demandes d'admission au concours, accompagnées des pièces justificatives, devront être parvenues au ministère *avant le 15 juin.*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

CHOLÉRA DES POULES.

CONSEILS DONNÉS AUX AGRICULTEURS,

D'APRÈS LES INDICATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF DES ÉPIZOOTIES.

L'affection contagieuse particulière aux volailles, désignée sous le nom de *choléra des poules*, quoiqu'elle s'attaque également aux oies, aux canards et aux dindons, cause des pertes très sensibles à l'agriculture. Si peu d'importance qu'elle paraisse avoir lorsqu'elle n'atteint qu'un sujet isolé, elle acquiert cependant une véritable gravité lorsque, et c'est le cas le plus habituel, elle vient à se déclarer dans une basse-cour un peu nombreuse, qu'elle peut décimer et même quelquefois dépeupler totalement en quelques semaines. Cette maladie peut donc causer un préjudice considérable à nos exploitations rurales, où la production de la volaille et des œufs constitue une spéculation très lucrative.

Toutefois, il est possible d'arrêter le développement de cette maladie, et la présente instruction a pour objet de porter à la connaissance des agriculteurs les moyens d'atteindre ce but.

Tous les cultivateurs savent reconnaître le choléra des poules. Dès que le mal les a envahies, les bêtes prennent un air de tristesse, elles deviennent somnolentes, perdent leurs forces, ne s'éloignent plus quand on les chasse; la température du corps s'élève; la crête devient violette par suite d'une modification dans la circulation; enfin la mort arrive souvent quelques heures après l'apparition des premiers symptômes.

Des recherches scientifiques récentes ont établi d'une façon certaine que cette maladie est produite par un organisme microscopique qui se développe dans les intestins, passe dans le sang et s'y multiplie avec une rapidité extraordinaire. Ce parasite est évacué dans la fiente et peut ensuite passer dans les animaux qui picotent les fumiers ou mangent les grains qui ont pu être salis par la fiente.

Si un animal vient à mourir et qu'il y ait lieu de craindre le choléra des poules, il faut aussitôt faire sortir les volailles de la basse-cour et les maintenir isolées les unes des autres. On doit ensuite nettoyer la basse-cour et le poulailler en enlevant le fumier et en lavant à grande eau les murs, les perchoirs et le sol. L'eau employée contiendra par

litre cinq grammes d'acide sulfurique, et on se servira pour ce lavage d'un balai rude ou d'une brosse. Quand il se sera écoulé une dizaine de jours sans qu'aucune mort se soit produite, on pourra considérer le mal comme disparu et on ne maintiendra plus dans l'isolement que les volailles qui manifesteraient de l'abattement, de la tristesse, de la somnolence.

Ces moyens, si simples dans leur emploi, suffiront pour arrêter les progrès de la contagion et en empêcher le retour; appliqués dès le début du mal, ils limiteront les pertes à un chiffre insignifiant.

REVUE DES JOURNAUX AGRICOLES ET SCIENTIFIQUES,

PAR M. LE DOCTEUR ROUGET (D'ARBOIS), MEMBRE FONDATEUR.

Pincement du poirier et du pommier. — Le pincement est une opération qui consiste à supprimer tous les bourgeons, sauf les bourgeons terminaux, dès qu'ils ont de 15 à 20 centimètres de longueur, pour les réduire à 8 ou 10 centimètres. Cette opération a une grande importance, puisque d'elle dépendent la bonne mise à fruit de l'arbre et l'équilibre de toutes ses parties. Elle se fait ordinairement avec le pouce et l'index; au bout d'un certain temps, le dernier œil ou les deux derniers yeux se développent de nouveau et nécessitent un second pincement, que l'on fait à deux yeux au-dessus du premier. Si le second pincement ne suffit pas et qu'il se développe de nouveaux bourgeons, on pince une troisième fois, à un œil au-dessus du second pincement; ces pincements refoulent la sève qui serait du bois inutile, puisqu'il faudrait le supprimer lors de la taille, vers les yeux latents et les dards; elle les fait développer et facilite la mise à fruit. Les pincements doivent être faits avec beaucoup de prudence et d'attention : plus longs si l'arbre est très vigoureux, plus courts, au contraire, si l'arbre est plus faible.

Quelques arboriculteurs procèdent un peu différemment dans le pincement du poirier, et obtiennent de très bons résultats. Voici comment ils procèdent. Au lieu de pincer de bonne heure, ils attendent que les bourgeons soient plus longs et plus durs, et, au lieu de faire le pincement en une seule fois, ils le font en deux ou trois fois, à plusieurs

jours d'intervalle, en coupant à 8 ou 10 centimètres de leur insertion les rameaux les plus forts, sans cependant attendre qu'ils aient plus de la grosseur d'un fort crayon. Que l'on emploie l'une ou l'autre méthode, il est toujours bon de pincer en plusieurs fois : de cette manière on trouble moins la marche de la sève ; il faut excepter, toutefois, les rameaux situés au-dessus d'un fruit, qu'il est bon de pincer dès qu'ils ont atteint 10 à 15 centimètres, à quelques feuilles au-dessus de l'insertion, pour que la sève se porte dans le fruit et le fasse grossir.

Sous le climat de Paris, le premier pincement se fait vers la fin de mai ou en juin. Presque toujours, le dernier œil, et souvent l'avant-dernier, se développent et donnent de nouveaux rameaux qu'on pince une seconde fois, et, comme nous l'avons dit, à deux yeux au-dessus du premier pincement, également en plusieurs fois, c'est-à-dire à quelques jours d'intervalle; ce second pincement a lieu en juillet et août. A cette époque, les boutons à fruit sont en état de formation et se présentent sous forme de petites rosettes de 6 à 7 feuilles entourant de petits dards. On comprend que lorsque ces dards sont en train de se former, si par un pincement sévère on refoule vers eux une trop grande quantité de sève, la sève se portera dans ces boutons en formation, qui, au lieu de se mettre à fruit, se développeront en rameaux à bois.

Le pincement sert quelquefois aussi à arrêter la croissance des branches charpentières qui deviennent trop fortes, et à les équilibrer surtout dans les pyramides ; dans ce cas, il faut toujours avoir soin de pincer sur un œil de dessous pour les branches horizontales et obliques, et sur un œil de derrière pour les branches verticales.

(Journal des campagnes.)

Plantation des haricots. — M. Carlo, pépiniériste à Lamballe (Côtes-du-Nord), communique au *Moniteur de l'horticulture* une nouvelle manière de planter les haricots à rames, que nous croyons bon de reproduire :

M. Carlo, après avoir labouré ses planches comme à l'ordinaire, trace dans toute leur longueur des rayons circulaires de 1 mètre de diamètre environ, ce qu'on peut faire très facilement en employant un cercle de tonneau qu'on pose sur terre et autour duquel on trace les rayons avec le doigt ou une cheville ; on plante dans ces rayons les haricots à 5 ou 6 centimètres de distance les uns des autres; on les recouvre de terre, puis on pique au centre de chaque rond une forte

rame bien branchue, et au besoin quelques petites ramettes aux bords des rayons, en les inclinant la tête vers l'intérieur pour qu'elles touchent la grosse rame, et qu'aussitôt la levée des haricots ils s'attachent aux petites rames pour atteindre la grande.

Les binages et la récolte se feront facilement par ce moyen, et les plantes ayant suffisamment d'air à l'intérieur et à l'extérieur végèteront fort bien. Les racines des haricots ainsi plantés ne se mêleront pas les unes avec les autres, comme elles font dans la plantation ordinaire, ce qui leur fera prendre plus de vigueur; il y aura aussi économie sur la semence, et, d'après M. Carlo, plus grand et plus beau produit.

Nous engageons nos lecteurs à faire un essai comparatif de ce nouveau mode avec l'ancien; une petite planche de chacun d'eux donnera des renseignements certains, et l'expérience ne sera pas coûteuse.

(La Ferme suisse.)

Suppression de la panicule du maïs après la fécondation. — La suppression de la panicule du maïs, opérée après que les fleurs mâles ont pu répandre leur pollen pour féconder les fleurs femelles situées plus bas, est une pratique usitée dans tous les départements où se fait en grand la culture de cette graminée. Cette ablation a deux motifs : d'abord retirer ainsi du maïs une assez grande quantité d'aliments pour les bestiaux; ensuite concentrer la sève qui doit fournir les éléments de la nutrition de la plante dans une portion fortement réduite de celle-ci, pour que cette portion, et par conséquent l'épi qu'elle porte, soient mieux nourris. Il n'y a pas de raison pour douter que, après la suppression du haut de la tige du maïs, la portion de tige conservée, recevant la nourriture qui, sans cela, aurait dû servir pour la tige entière, ne se trouve, par cela même, mieux nourrie.

(Journal de la Société centrale d'horticulture de France, août 1879.)



IMP. ET LITH. ABBIOT ET BERNARD, A POLIGNY.



MÉMOIRE

d'un Curé franc-comtois, du siècle dernier, sur les réformes à introduire dans l'agriculture.

(*Suite et fin.*)

Il règne toujours dans quelques cantons de cette province une maladie contagieuse et épidémique sur les bœufs et les vaches; cette maladie se porte pour l'ordinaire, pour ne pas dire presque toujours, dans les différents villages qui en sont affligés, par du bétail acheté sur les foires. J'ay vu dans l'espace de quinze ans, six fois cette maladie dans ma paroisse, et toujours apportée par du bétail acheté sur des foires.

Voicy, Monseigneur, le comble de la scélératesse, si je peux me servir de ce terme : quand la maladie contagieuse se déclare dans un village, les habitants, malgré les ordres de le déclarer, ont grand soin de le tenir secret, afin que la police ne leur interdise pas la sortie de leur bétail de dessus leur territoire, et ils s'empressent de conduire sur les foires le plus de bétail possible, qu'ils donnent à bas prix pour éviter une plus grande perte. Ceux qui achètent du bétail sont obligés de produire aux échevins de leurs villages un certificat qui atteste qu'il n'y a point de contagion dans le village d'où sort le bétail acheté; mais les malheureux vendeurs prennent un nom supposé dans le certificat qu'ils donnent, et se disent habitants d'un village où il n'y a point de contagion. J'infère de là que les certificats délivrés sur les foires ne méritent aucune confiance; et quel recours peuvent avoir ceux à qui ils sont délivrés? Un homme inconnu à un de mes paroissiens luy proposa sur une foire de Château-Chalon, il y a quelques années, de signer un certificat attestant qu'il n'y avoit point de contagion sur le bétail de son village; mon paroissien, en homme sage et consciencieux, luy répondit qu'il ne certifioit que les choses dont il étoit bien assuré, et passa son chemin; mais le coquin en trouva d'autres qui ne furent pas si délicats. Voilà qui prouve

encor une fois, et on ne peut trop le répéter, que ces sortes de certificats ne méritent aucune confiance.

D'ailleurs, Monseigneur, un homme achète du bétail sur une foire, de l'habitant d'un village où il n'y a point de contagion, le vendeur délivre sur cela un certificat en bonne forme, l'acheteur conduit ce bétail acheté avec la plus grande confiance dans son village, et souvent il y introduit la mortalité, parce que ce bétail, sortant d'un endroit sain, aura été placé sur la foire à côté d'un animal infecté. Ce cas est arrivé plusieurs fois dans ma paroisse, de ma connoissance, et il vient d'y arriver tout nouvellement. Un de mes paroissiens va, pour le 13 aoust dernier, à la foire d'Orgelet; il y achète une paire de bœufs venant du village de Marrignat; neuf à dix jours après son retour chez luy, les symptômes de la contagion se manifestent sur un des bœufs, et enfin on le tue après avoir reconnu qu'il étoit infecté. L'acheteur va à Marrignat pour s'assurer si le certificat qui luy a été délivré à Orgelet n'est point faux, et s'adresse au curé qui luy assure qu'il y a au moins trente ans qu'il n'y a eu de maladie épidémique sur le bétail de sa paroisse, qu'il y avoit plus d'un an que les bœufs vendus par son paroissien étoient dans le village de Marrignat. Son pair a été vendu à un boucher, crainte qu'il ne fût infecté. Ces deux bœufs ont communiqué avec d'autre bétail de ma paroisse, on ne sçait pas encor ce qui en résultera. L'on doit conclure de l'état où se trouve le bétail de Marrignat, que ces deux bœufs étoient placés sur la foire d'Orgelet à côté de quelques bestes infectées.

Il y a des coquins qui parcourent les villages où ils sçavent que la contagion est déclarée, pour acheter le plus de bétail possible, qu'ils conduisent sur les foires sans l'introduire dans leurs villages; ils expédient des certificats attestant aux acheteurs qu'il n'y a point de contagion chez eux, mais le bétail qu'ils vendent n'en sort pas. L'on m'a assuré que deux de mes paroissiens avoient fait ce commerce autrefois, qu'ils avoient acheté à crédit du bétail dans un village infecté de la contagion, à deux lieues de ma paroisse, qu'ils avoient fait des billets causés pour prix de tant de pièces de bétail à eux livrées par de tels et tels, tel jour,

etc. Quand les vendeurs, aussi répréhensibles que les acheteurs, demandèrent à ces derniers le montant de leurs billets, ils leur répondirent qu'ils ne leur devoient rien, que s'ils les faisoient assigner en vertu de leurs billets, ils prouveroient qu'à leur date la maladie contagieuse étoit chez eux, et qu'ils seroient punis pour avoir vendu du bétail dans cette circonstance, et ces malheureux n'achetoient qu'avec connoissance de cause. De toutes ces mauvaises manœuvres, sans parler de celles que j'ignore, je conclus que les foires communiquent et perpétuent la maladie épidémique connue dans cette province sous le nom de *muric,* qui, en ruinant les cultivateurs par la perte de leur bétail, diminue les engrais et conséquemment les productions de la terre. Pour quoy, Monseigneur, il seroit bien à désirer que les foires fussent interdites pour le commerce des bœufs et vaches seulement; je peux assurer Sa Grandeur que c'est le vœu des personnes à portée d'évaluer l'avantage qui en résulteroit; il y a même des gros cultivateurs qui le désirent. Mais, dira-t-on, il en résulteroit un grand mal : ce seroit priver les cultivateurs d'un commerce lucratif et qui intéresse la société. A cela je réponds que le commerce se feroit avec plus de profit, sans danger, il se feroit de voisins à voisins, sans dépense, sans se déplacer pour ainsi dire, et sans perdre du tems souvent bien précieux, pour aller à une foire.

Il y a environ quarante ans que presque toute cette province fut désolée par la mortalité du bétail. Le Parlement, après plusieurs règlements pour en empêcher la propagation, ne trouva point de moyens plus efficaces pour empêcher qu'elle ne fût portée dans les endroits sains, que l'interdiction du commerce des bœufs et des vaches sur les foires; donc, le Parlement étoit convaincu que les foires communiquoient la maladie contagieuse. Son arrêt d'interdiction eut le succès désiré, et il est étonnant qu'après un tel essai, elles ayent été rétablies pour le commerce dont est question.

Voicy, Monseigneur, comment se faisoit le commerce pendant l'interdiction des foires. Les particuliers d'un village qui avoient des bœufs et des vaches à vendre, concertoient entre eux et con-

venoient d'un jour pour en fixer la vente; ensuite de quoy, ils faisoient afficher, un jour de dimanche, à la porte des églises des paroisses voisines, qu'un tel jour, à telle heure, il y auroit telles et telles pièces de bétail à vendre dans un tel endroit, et il s'y rencontroit assez d'acheteurs pour enlever tout ce qui étoit à vendre; ceux-cy faisoient la même chose que les premiers, et le bétail ainsi commercé circuloit et passoit en peu de tems d'une extrémité de la province à l'autre. L'on achetoit avec sécurité et sans craindre d'acheter du bétail infecté. Je peux affirmer à Sa Grandeur que l'avantage et le profit des foires ne compensent pas les pertes qu'elles occasionnent, que les cultivateurs sensés et qui sçavent calculer pour le bien public, implorent l'interdiction du commerce des bœufs et vaches sur les foires. Il n'y auroit rien à risquer de faire un essai, sauf à les rétablir si l'expérience prouvoit le contraire de ce que j'avance. Il y auroit peut-être des clameurs contre l'interdiction dans le commencement, qui paroîtroient spécieuses, clameurs de la part des personnes qui n'envisagent les choses que superficiellement, mais le tems les désabuseroit.

Je conclus, Monseigneur, de l'interdiction des foires pour le commerce des bœufs, vaches et élèves de cette espèce, ainsi que des moyens que j'ay proposés plus haut pour l'augmentation des moyens de subsistance, tels que sont :

1° La liberté illimitée de couper ou arracher l'herbe dans les forêts, *sans endommager les rejets.*

2° La prohibition de faire pâturer le bétail à travers les territoires, en aucun tems, pour les raisons détaillées plus haut; l'herbe coupée ou arrachée dans les forêts peut suppléer aux pâturages communaux en tout tems, comme elle y supplée quand le parcours des territoires est interdit, lorsqu'ils sont couverts de leurs productions.

3° Deux gardes, salariés convenablement, dans chaque village, pour veiller à la conservation des territoires et des forêts.

4° Un édit ordonnant que chaque particulier pourra tirer des regains qui croîtront sur ses fonds, le parti qu'il croira le plus

avantageux. La prohibition de faire pâturer le bétail à travers les territoires jusqu'au mois de may, favoriseroit la végétation de l'herbe; le fauchage des foins seroit accéléré d'un mois; le regain, par conséquent, auroit le tems de croître et équivaudroit au moins au tiers du foin. De là, Monseigneur, quelle ressource pour atteindre aux vues du gouvernement pour faire plus d'élèves et nourrir une plus grande quantité de bétail !

Il paroit, Monseigneur, que par l'édit qui permet de faire des clôtures, le gouvernement a eu l'intention de favoriser la récolte des regains, et le moyen que je propose feroit des enclos de tous les territoires.

3° Enfin, la défense de faire des troupeaux séparés, qui sont un grand abus, dont j'ay oublié de parler à la suite de ceux dont j'ay parlé plus haut et que j'ay placés à la fin de mes observations. Je conclus, dis-je, de tout ce que dessus, que notre province fourmilleroit de bétail, surtout dans nos montagnes, où il se feroit beaucoup plus d'élèves; la plus grande quantité de bétail augmenteroit les engrais; les engrais augmentés augmenteroient les productions de la terre, les moyens de subsistance tant pour les hommes que pour le bétail, et la population se règle sur le degré des moyens de subsistance; nos cultivateurs verseroient des denrées et des troupeaux de bétail dans les provinces voisines, et ils auroient plus de moyens pour supporter les charges de l'État et pour fournir à ses besoins.

Après la réception de la lettre dont j'ay été honoré de la part de Sa Grandeur et de l'instruction y jointe, j'invitay avant le catéchisme, qui se fait le dimanche à vêpres, les principaux cultivateurs de ma paroisse, de se rencontrer au presbitère à l'issue des vêpres, que j'avois des choses à leur communiquer de la part de monseigneur l'Intendant pour leur avantage. Ils s'y rencontrèrent, je leur fis lecture de la lettre et de l'instruction, après quoy je leur demanday quelles étoient les plantes détaillées dans l'instruction, qui conviendroient à leur territoire. Ils me répondirent que celles qui se semoient après le froment, qui se moissonne dans le courant du mois d'aoust, n'y convenoient pas, parce

qu'on ne pouvoit pas espérer un second fruit de la terre qui avoit produit du froment, à cause des gelées qui suivent de trop près la moisson. Ils dirent encor que les plantes qui exigent des engrais ne leur convenoient pas, qu'il y avoit plus d'avantage, tant pour eux que pour leur bétail, d'employer leurs fumiers à semer du froment, qu'ils avoient le grain pour eux et la paille pour leur bétail, que d'ailleurs ils ne pouvoient adopter aucunes des plantes qui se sèment dans les champs, tant que le bétail aura la liberté de pâturer à travers le territoire, qu'ils auroient la douleur de voir le fruit de leur travail perdu. A cela je répondis qu'ils pouvoient réformer l'abus qui étoit de leur fait, qu'ils n'avoient qu'à deffendre le parcours à travers le territoire, par une délibération homologuée par le juge, ensuite publiée et enregistrée au greffe. Ils me répondirent que toutes les années ils le faisoient, et cela est vray, sans aucun succès, parce que les messiers ne faisoient aucun devoir, par les raisons dites plus haut.

Du nombre de mes paroissiens qui se rencontrèrent au presbitère ensuite de mon invitation, il y en eut neuf ou dix qui me dirent qu'ils seroient bien aises d'avoir des graines suivantes pour faire un essai seulement; ce sont ceux qui ont des enclos près leurs habitations et qui sont à l'abri de l'invasion du bétail. Jamais, Monseigneur, les prairies artificielles ne seront admises dans nos montagnes, tant qu'il ne sera pas deffendu par l'autorité souveraine de faire pâturer le bétail à travers les territoires.

1° Chou turneps, chou de Laponie; 2° chou-vache; 3° thimoty des Anglais; 4° grande pimprenelle.

Si Sa Grandeur a la bonté d'accorder une portion des quatre graines demandées, je la prie de faire mettre une étiquette sur chacune pour en désigner l'espèce.

Je serois moy-même charmé d'avoir une petite portion de ces quatre semences, pour faire un essai avec les soins nécessaires pour favoriser le succès dans la vue d'encourager et de donner de l'émulation à mes paroissiens. Les peuples imitent quelquefois leurs curés quand ils espèrent du profit à suivre leur exemple.

C'est à mon imitation qu'ils cultivent les pommes de terre; ils

avoient déjà adopté le maïs, dont ils se rebutent, parce que la culture de cette plante, qu'il faut sarcler et biner trois fois, détruisant les racines d'herbes, le fond qui la produit ne produit point de foin quand il est converti en prel. Pour les engager à ne pas se désister de la culture du maïs, je les invite à suivre mon exemple, qu'ils n'ont pas encore adopté : je fais cultiver le maïs dans un fond qui a produit des pommes de terre l'année dernière, et l'année prochaine les pommes de terre occuperont la terre qui a produit le maïs cette année. Il y a vingt ans que je fais observer cette méthode, et je m'en trouve bien.

J'ay oublié de mettre à la suite des abus que j'ay mis sous les yeux de Sa Grandeur, celuy des troupeaux séparés, qui sont deffendus par les anciennes ordonnances de notre province, sous la dénomination de *proïe séparée,* comme très contraires au bien public. Il se fait autant de troupeaux dans un village qu'il y a de particuliers qui ont des bœufs; cet objet de police devroit exciter l'attention des procureurs d'office; mais la plupart d'entre eux sont des mercenaires qui n'employent leur ministère que dans les cas où il leur procure des émoluments. Il n'en est pas de même dans les villages dont les procureurs d'office sont animés de zèle pour le bien public; tous les bœufs forment un troupeau commun, et si un particulier s'avise de contrevenir, il est condamné à l'amende statuée par nos anciennes ordonnances. Les vaches forment un troupeau commun, pourquoy les bœufs n'en formeroient-ils pas un aussi? Mais, malheureusement, les procureurs d'office de l'espèce de ces derniers sont bien rares, aussi n'y a-t-il point de police dans nos campagnes, au grand regret des curés.

Je pourrois peut-être donner des réponses satisfaisantes aux objections que l'on pourroit me faire sur ce que j'ay l'honneur de proposer à Sa Grandeur. Je serois extrêmement flatté si mon ministère pouvoit être utile à la société, non seulement dans l'ordre de la religion, mais encor dans l'ordre politique.

PERRET, *prêtre, curé de Besain,*
au département de Poligny.

De Besain, le 4 septembre 1785.

P. S. — J'ay omis de représenter à Sa Grandeur que des hommes du Nivernois et du Bourbonnois introduisoient dans cette province des troupeaux de jeunes bœufs pour les vendre sur les foires. Ces hommes ne se détournent pas d'un quart d'heure sur leur route pour éviter de passer dans un village infecté de la maladie épidémique, parce qu'ils sont assurés de vendre; ils donnent à crédit pour ne rien reconduire chez eux, crainte d'y porter la contagion.

Je diray encor que les habitants du Bugey amènent beaucoup de bœufs dans les foires de cette province qui sont à portée de la leur; que les hommes prudents répugnent d'acheter du bétail sur ces foires crainte d'introduire la mortalité chez eux, parce que celuy qui sort du Bugey est très suspect et communique souvent la mortalité dans cette province. J'ay remarqué qu'elle avoit été introduite plusieurs fois dans ma paroisse et les voisines par du bétail acheté sur les foires frontières du Bugey. Pour quoy il seroit à propos d'interdire l'introduction du bétail étranger dans cette province. On ne peut trop prendre de précaution pour détourner la maladie épidémique, ce fléau ruineux et destructeur.

Je viens d'avoir un entretien avec Claude-François Cottez, le plus sensé de mes paroissiens, et qui, sans être le plus gros cultivateur de ma paroisse, est celuy dont la récolte est la plus abondante, à proportion des terres qu'il cultive, parce qu'il est le seul bon laboureur. Je luy ay demandé à quoy il estimoit le préjudice que luy causoit le bétail pâturant à travers le territoire, tant au printems qu'en automne, ainsi que les mésus commis quand les fruits sont en valeur. Il m'a répondu qu'il perdoit au moins trois louis, que ce seroit rendre un grand service aux communautés que d'interdire le parcours du bétail à travers les territoires en tous tems; qu'il seroit bien à propos qu'il fût ordonné aux communautés d'avoir deux gardes salariés pour veiller à la conservation des fruits du territoire et des forêts; que ce seroit un grand avantage d'ordonner que chaque particulier faucheroit les regains de ses fonds, sans avoir la liberté de les faire pâturer à son bétail, parce que le plus avide mangeroit celuy de son voisin; et

il est convenu que les foires communiquent la maladie épidémique, qui ruine les gens de la campagne, pour quoy il en désire l'interdiction pour le bétail, tel que bœufs et vaches.

GÉOLOGIE.

Une nouvelle station de Silurien supérieur dans le Calvados

Dans sa *Topographie géognostique du Calvados*, ouvrage publié en 1828, et que consulteront toujours avec fruit les personnes qui veulent étudier les terrains de notre département, M. de Caumont consacre un chapitre, intitulé *Argile plastique* et *Craie du Plessis-Grimoult*, à la description d'un singulier dépôt qui s'est formé dans des circonstances tout à fait exceptionnelles et qui a vivement excité l'intérêt de tous les géologues qui l'ont visité.

C'est sur la pente orientale de la bruyère du Plessis et vis-à-vis de celle de Campandré, que se trouvent la *craie* et l'*argile plastique*, dans un bassin formé aux dépens d'un grès silurien (de même nature et contenant les mêmes fossiles que le grès de May, près Caen), et à une distance d'environ 60 kilomètres de la zône crayeuse.

Signalé d'abord par M. Dubourg d'Isigny, président du tribunal civil de Vire et naturaliste éminent, le terrain du Plessis fut visité, en 1825, par M. de Caumont, qui ne put alors chercher à déterminer à quelle formation on devait le rapporter, les carrières qui avaient été ouvertes autrefois étant comblées depuis longtemps.

Trois ans plus tard, l'auteur de la carte géologique du Calvados y fit exécuter des fouilles, grâce auxquelles on put observer en partie la nature des couches et recueillir un certain nombre de fossiles, qui, soumis à l'examen de M. Eudes Deslongchamps père, furent reconnus comme appartenant au terrain crétacé, surtout à sa partie inférieure. M. de Caumont crut alors pouvoir regarder le dépôt du Plessis comme étant composé d'une *argile plastique noire* et d'un banc de *craie* qui, réunis, avaient au plus 7 mètres d'épaisseur.

Extrayons de la topographie géognostique de M. de Caumont la description que l'auteur fait de chacun de ces systèmes.

Glaise noire.

« L'argile plastique est noire, extrêmement collante; je n'en ai vu nulle part ailleurs de semblable; elle est très homogène dans toute son épaisseur qui est d'environ 12 à 15 pieds (4 à 5 mètres), et ne contient pas d'êtres organisés, à moins que l'on ne regarde comme ayant appartenu à des animaux mous (peut-être des méduses) un nombre considérable de blocs ovoïdes ou sphériques un peu aplatis. Ces boules, disséminées dans la glaise noire, sont d'un calcaire argileux, noir, fétide, extrêmement dur et entièrement pénétré de sulfure de fer; leur diamètre varie depuis 2 ou 3 pouces jusqu'à 8 ou 10. Sur presque toutes, j'ai remarqué du côté de l'aplatissement une espèce de *sillon* ou d'*entaille arrondie* semblable à celle que produirait un emporte-pièce ou quelque instrument tranchant du même genre.

On trouve avec les corps précédents quelques fragments d'un calcaire argileux noir traversé de spath calcaire blanc, qui a beaucoup de ressemblance avec certains *calcaires de transition*. L'argile qui les renferme paraîtrait elle-même plus ancienne que l'argile plastique; aussi avait-elle été regardée comme une variété d'*ampélite graphique* par quelques personnes qui l'avaient observée avant moi et qui n'en avaient pas connu le véritable gisement.

Craie.

« Au-dessous du banc de glaise noire se trouve le calcaire que nous rapportons à la craie; il ne forme qu'une seule couche dans laquelle on remarque néanmoins plusieurs assises.

« La partie la plus élevée, qui supporte immédiatement l'argile noire, est d'un jaune rouillé, tantôt sableux et presque incohérent, tantôt plus solide et légèrement sublamellaire, comme plusieurs couches du calcaire oolique. Elle ne contient que des pointes d'oursin et un très petit nombre de coquilles à l'état de moule intérieur; son épaisseur est de 2 à 3 pieds.

« Plus bas, le calcaire blanc, légèrement jaunâtre, d'une consistance variable, mais généralement faible, contient un assez grand nombre de fossiles dont le test a disparu, et de petits crystaux isolés de chaux carbonatée tapissent les cavités qui résultent de cette disparition. L'assise dont nous parlons se lie aux autres et n'en est séparée par aucune fissure

de stratification; son épaisseur est de 1/2 pied à 1 pied; c'est elle qui a produit presque tous les fossiles que nous avons recueillis.

« La partie inférieure du banc présente tantôt une marne sableuse, d'un gris bleuâtre, mêlée de parties terreuses, tantôt un calcaire assez dur, coloré en vert par une grande quantité de chlorite.

« Comme notre puits a été arrêté au milieu de cette dernière assise, nous n'avons pu le voir en contact avec le grès intermédiaire; mais celui-ci doit se trouver à très peu de distance, et tout nous porte à croire que le banc de craie n'a guère plus de 5 pieds d'épaisseur. »

L'argile noire plastique ayant été déposée au-dessus de la craie, il était assez naturel de la considérer comme appartenant à la partie inférieure du *terrain tertiaire*. Nous ferons toutefois remarquer que le savant géologue n'oublie pas de dire, dans sa description, qu'une entaille arrondie se trouve souvent sur les nodules et que le calcaire argileux noir offre beaucoup de ressemblance avec certains calcaires de transition.

Dans une excursion que je fis en 1838, au Plessis-Grimoult, afin de visiter le singulier gisement, sur lequel la lecture de l'ouvrage de M. de Caumont avait éveillé ma curiosité, je pus recueillir des fragments de quelques fossiles et plusieurs concrétions de calcaire argileux noir pénétrées de fer sulfuré et offrant les entailles dont nous venons de parler. Ces nodules ont été déposés au Musée d'histoire naturelle, et en les comparant avec ceux que j'avais recueillis à Feuguerolles, dans le silurien supérieur, je me sentais porté à les considérer comme appartenant à un même terrain; l'entaille faisait songer à une empreinte extérieure d'orthocère.

A propos d'une *Étude géologique sur les terrains crétacés et tertiaires du Cotentin,* publiée en 1875 dans le *Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie*, MM. Vieillard et Dollfus ont été amenés à parler dans une note du terrain du Plessis, et ils considèrent l'âge de la couche d'argile plastique comme étant absolument inconnu.

Il n'y avait donc eu jusqu'à présent que des hypothèses formées sur l'âge de la couche d'argile plastique du Plessis, et il fallait attendre que d'heureuses circonstances vinssent nous fixer à cet égard.

Les fouilles que M. Victor Chatel vient de faire exécuter à ses frais permettent de lever toute espèce de doute. Ces fouilles ont fait découvrir dans la glaise noire plusieurs fossiles, ordinairement attachés aux nodules (*orthocères, cardiola, interrupta,* etc.), qui sont nettement ca-

ractéristiques du silurien supérieur. Jusqu'à présent, on n'avait pu reconnaître ce terrain en Basse-Normandie qu'à Feuguerolles-sur-Orne (Calvados) et à Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche); le Plessis-Grimoult est une troisième localité qui devra désormais être signalée.

Déjà ce gisement singulier était connu par la présence d'un petit bassin de craie complètement isolé au milieu des terrains anciens, et à une grande distance de la zône crayeuse actuelle; il devient bien plus remarquable encore par l'existence, *au-dessus* de la craie, d'un terrain qui, dans l'ordre de superposition, est placé bien *au-dessous* d'elle. Nous aurons à rechercher, dans un travail que nous publicrons plus tard, à quelles hypothèses on peut avoir recours pour expliquer cette perturbation. Nous aurons aussi à dresser la liste des fossiles que l'on rencontrera dans le *silurien supérieur* du Plessis, mais nous pouvons annoncer, dès maintenant, qu'il contient des espèces qui n'ont été signalées ni à Saint-Sauveur-le-Vicomte, ni à Feuguerolles.

Nous nous bornerons, quant à présent, à proclamer toute l'importance, au point de vue géologique, des fouilles que fait exécuter M. Victor Chatel, avec un courage, une persévérance et une générosité qui méritent les plus grands éloges.

C'est un devoir et un plaisir pour nous de le remercier publiquement de vouloir bien réserver, pour le Musée d'histoire naturelle de Caen, tous les fossiles qui proviendront de ces fouilles. Ils ne formeront pas la partie la moins curieuse des collections de la salle de géologie, et seront examinés avec le plus vif intérêt par les naturalistes qui viennent en grand nombre chaque année visiter notre ville. Le nom du donateur, inscrit sur la vitrine qui renfermera les fossiles du Plessis, sera celui d'un Normand chez lequel on rencontre un véritable patriotisme uni à un dévouement éclairé à la science.

(Moniteur du Calvados.) J. Morière,
Professeur de géologie à la Faculté des sciences.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 11 MARS 1880.

Présidence de M. le Dr Bousson.

La séance est ouverte à 2 heures, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans observations.

On passe ensuite à la lecture : 1° d'un rapport sur les laiteries en France, par M. Jenkins, communiqué par M. Blondeau; 2° d'un travail sur la culture de la pomme de terre, par M. le Dr Renaud; 3° d'une revue des journaux agricoles et scientifiques, par M. le Dr Rouget. Ces divers travaux seront insérés au *Bulletin*.

Il est ensuite procédé au renouvellement du bureau de la Société pour 1880.

Sont nommés :

Président,	MM. MARESCHAL;
Vice-Présidents,	MOUCHOT et SAURIA;
Secrétaire-général,	CLÉMENT;
Secrétaire-adjoint,	Edmond SAURIA;
Trésorier-archiviste,	ABRIOT.

Les membres présents décident qu'il sera alloué, à partir de ce jour, une gratification de 100 francs par an au Secrétaire-général.

M. le ministre de l'instruction publique accuse réception des nos 12 de 1879 et 1 de 1880, pour être transmis aux Sociétés savantes avec lesquelles nous échangeons.

Les membres présents à la réunion expriment, au nom de la Société, les regrets qu'inspire à tous la retraite de M. le Dr Bousson, son président, que son grand âge oblige à se retirer. Ils proposent, en conséquence, de reconnaître les services rendus par lui depuis nombre d'années, en lui conférant le titre de Président honoraire. A l'unanimité, il est fait droit à cette proposition.

A l'occasion de l'Exposition et du Concours d'industrie laitière au Concours régional agricole de Besançon, notre Société a mis à la disposition de ce Concours une médaille d'argent qui sera offerte en prime.

Est admis membre correspondant de la Société, M. Eugène Besançon, chef d'institution à Bois-de-Colombes (Seine).

La séance est levée à 3 heures 1/2.



NOUVEAU TRAITEMENT

des maladies de la vigne par l'engrais minéral de M. Muleur, manufacturier à Sens (Yonne).

(Brevet d'invention du 18 août 1877.)

Plusieurs lettres reçues des contrées vignobles atteintes par le phylloxéra, l'oïdium, etc., constatent que cet engrais a une certaine valeur pour guérir les vignes malades.

Nous donnons aux viticulteurs la composition de cet engrais minéral :

Suie de bois ou provenant d'autres combustibles	100 kilog.
Charbon de bois en poudre	20 —
Sel de nitre ou salpêtre	10 —
Oxyde de fer	5 —
	135 kilog.

Les proportions ci-dessus ne sont données qu'à titre d'exemple ; elles peuvent varier suivant les besoins.

Ces matières doivent être bien broyées et mélangées, de manière à présenter dans toutes leurs parties un composé homogène offrant à l'analyse les éléments constitutifs dans les proportions primitivement employées.

Le mode d'emploi de cet engrais est des plus simples : on dénude le cep malade ou à préserver à environ 20 à 30 centimètres du sol, c'est-à-dire jusqu'à la rencontre des premières radicelles ; on dispose tout autour du cep, au-dessous de ces radicelles, une quantité d'engrais qui varie depuis 500 grammes jusqu'à plusieurs kilogrammes, suivant l'âge, la force ou le degré de dépérissement de la vigne traitée. Par exemple, un jeune pied de vigne de champ pourra n'employer que 500 grammes d'engrais et même moins, tandis qu'un vieux cep, portant habituellement une grande quantité de fruits, comme il s'en trouve souvent dans les ceps à treilles, peut exiger une forte pelletée de 4 à 5 kilog. d'engrais. Le traitement est le même pour la vigne en treilles ou en ceps cultivée.

Une fois l'engrais déposé, on le recouvre en replaçant la terre et on arrose, autant que possible, le pied traité ; si l'arrosage ne peut être facilement effectué, la première pluie pourra y suppléer sans inconvénient.

Après ce traitement, aucune fumure ne doit être employée, même la

terre de bruyère, quelle que soit la maladie contre laquelle on agit ou de laquelle on veut préserver les vignes ; on n'aura plus qu'à continuer les soins habituels de la taille, etc.; le soufrage devient également inutile.

Dans la plupart des cas, une seule application de cet engrais suffira pour préserver les vignes et même pour guérir celles profondément atteintes soit du phylloxéra, de l'oïdium ou d'autres maladies.

L'application de cet engrais peut être faite dès le moment où la vigne est reconnue malade, mais l'effet attendu peut ne se produire que l'année suivante ; le printemps est la meilleure saison pour le traitement, avant le premier travail de la sève. Les personnes qui désireront y procéder à cette époque devront remarquer à l'avance les vignes malades, afin d'agir, au moment opportun, en connaissance de cause.

(Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de l'arrondissement de Pontoise (Seine-et-Oise.)

L'AGRICULTURE LAITIÈRE

en Angleterre

La production du lait dans l'économie rurale de la Grande-Bretagne joue un rôle très important. Les bénéfices qu'une exploitation laitière, rationnellement tenue, donne au fermier, ne feront que développer ce système agricole. En France, où les mêmes dispositions existent, où les mêmes tendances se manifestent, on fera bien de regarder chez nos voisins ce qui se passe afin de leur emprunter ce qui nous sera profitable.

C'est dans ce but que nous allons analyser un remarquable rapport sur l'agriculture laitière en Angleterre, envoyé l'année dernière au Congrès international de l'agriculture à l'Exposition, par M. John Chalmers Morton.

La production du lait dans la Grande-Bretagne se monte annuellement à environ cinq milliards de litres, fournis par 2,250,000 vaches. Un septième environ de cette production est absorbé par l'élevage des veaux ; la consommation journalière des hommes, des femmes et des enfants, calculée à raison d'un huitième de litre par tête, équivaut à 5,000,000 de litres par jour. Des 2,340,000,000 de litres restants, deux

tiers sont employés pour la fabrication des fromages, un tiers pour celle des beurres. En outre, pour suffire à sa consommation, la Grande-Bretagne est obligée de prendre à l'étranger 825,544 quintaux de fromage et 818,968 quintaux de beurre.

On compte en Angleterre plus de douze races diverses de bêtes bovines : Durham, Norfolk, Ayrs, deux races de Jersey, Herefords, Sussex, Devons, Angus sans cornes, Galioway, la race noire du pays de Galles, Highlands.

La race Durham possède entre toutes une aptitude exceptionnelle à accumuler la chair, lorsque l'âge ou un accident quelconque la disqualifie pour la laiterie. C'est la race de lait et d'engraissement par excellence; aussi est-ce la race qui tend à prédominer dans les districts laitiers d'Angleterre. Chaque année augmente le nombre des croisements Durham.

Une ferme laitière de 32 hectares se compose de 80 ares en pommes de terre, 4 hectares en betteraves, 4 en choux, 2 hect. 40 ares en turneps, 3 hect. en avoine et 1 hect. 60 ares en orge. La récolte de choux est semée en août; les plants sont transplantés avant l'hiver à des intervalles de cinq à sept centimètres entre eux, les lignes sont distantes les unes des autres de 30 centimètres. Au mois de mai suivant, la terre étant bien préparée et bien fumée, on peut transplanter cette pépinière de plants. Les choux sont donnés aux vaches ou aux jeunes génisses sur les pâturages, pendant les mois d'automne.

A cette saison, les vaches reçoivent par jour, avec les choux, un kilogramme et demi de tourteaux de coton décortiqué. Cette alimentation entretient la sécrétion laitière jusqu'aux deux derniers mois qui précèdent le vêlage. L'emploi du tourteau de coton décortiqué est un des traits les plus saillants de l'exploitation des fermes laitières de l'Angleterre. La consommation de ce tourteau maintient non-seulement la sécrétion laitière et la bonne condition d'engraissement des vaches, mais les fumiers qui en résultent sont particulièrement riches.

Dans certains comtés d'Angleterre, tels que le Gloucestershire et le Cheshire, on entretient les vaches à raison de un peu moins d'une par hectare. En été, elles sont mises sur les pâturages; elles ne reçoivent alors aucune autre nourriture; en hiver, on leur donne un peu de paille, quelques turneps et un peu de foin. Elles restent toujours à l'air, soit dans les cours de la ferme où quelques abris sont disposés sous forme de hangar, soit dans un pâturage voisin de l'habitation. Cette pratique se rapproche de l'usage suivi en Normandie.

Dans le comté de Cheshire, les vaches sont nourries au besoin avec de la paille ou du foin avec des racines. On donne des tourteaux de coton décortiqué, seuls ou mélangés avec de la farine de maïs. Quelques cultivateurs obtiennent de bons résultats avec de la farine de graines de palmier mélangée avec des racines pulpées et de la paille hachée. Il faut administrer cette nourriture avec d'autres espèces. Au printemps, les vaches sont mises au pâturage aussitôt que possible. Avant le vêlage, on administre parfois 450 grammes de sel d'Epsom, mélangé de 28 gr. de gingembre pulvérisé, pour les préserver de la fièvre de lait.

Les génisses font leur premier veau à l'âge de 24 ou 27 mois. Les veaux, d'abord nourris avec du lait pur, sont sevrés avec du petit lait et des farineux, lorsque le beurre se vend bien ; on les habitue à manger du tourteau de lin, on les met au pâturage au mois de juin, et on les y laisse jusqu'au moment où on les rentre à la ferme pour le vêlage, au bout de deux ans. On les laisse ainsi dehors pendant deux hivers, sans autre abri qu'un hangar ouvert, et recevant d'abord chaque jour de 250 à 500 grammes de tourteaux de lin par tête, et ensuite on leur en donne davantage, mélangé avec des tourteaux de coton, avec des choux, de l'herbe, pendant le premier hiver, et de un kilogramme à un kilogramme et demi de tourteaux de coton décortiqué avec un peu de foin pendant le second hiver.

Dans certaines fermes, on élève six ou sept veaux, et même davantage, chaque année avec le lait d'une seule vache ; chaque veau étant enlevé à sa mère au bout de deux ou trois jours et amené à la nourrice avec laquelle il demeure jusqu'à ce qu'il soit graduellement sevré au bout de huit ou neuf semaines, un autre jeune veau prenant graduellement la place du premier. La vache a toujours ainsi deux veaux à allaiter; l'un, le plus âgé, est nourri de plus en plus avec du gruau, du thé de foin, et proportionnellement avec moins de lait que le plus jeune.

Une autre pratique consiste à ne pas laisser les veaux têter leur mère; on leur donne de 5 à 10 litres de lait pur par jour, selon leur âge, pendant trois ou quatre semaines. On administre alors du petit lait mélangé avec de la graine de lin bouillie, ou bien de la farine d'avoine, et on leur apprend aussitôt que possible à manger un peu de foin et du tourteau de lin. On cesse tout à fait l'alimentation avec le lait au bout de quatre mois.

Généralement, dans les fermes où l'on réserve le lait pour les différentes fabrications auxquelles il sert, on ne donne du lait pur aux veaux



que pendant les deux ou trois premiers jours; après on donne du petit lait, et encore en très petite quantité. Voici comment on procède. On met d'abord dans un baquet d'une contenance de 30 litres un peu plus de 3 kilogrammes de graine de lin broyée fin avec 10 litres d'eau bouillante; on ajoute ensuite 10 litres de thé de foin, fait en versant de l'eau bouillante sur de bon foin dans un baquet; on ajoute un peu plus de 3 kilogrammes d'un mélange de farineux, tels que farines d'avoine, de blé, d'orge et de fèves; on remplit ensuite le baquet en y versant de l'eau froide. Ces 30 litres de liquide suffisent pour la ration journalière de 12 à 15 veaux et reviennent environ à 30 centimes par tête et par jour. Chaque ration consiste en deux litres de ce liquide, auquel on ajoute telle quantité de petit lait qu'on peut distraire de la laiterie.

On cite un exemple où 5 vaches ont élevé cinquante veaux, et, en outre, fourni le beurre consommé dans le ménage du fermier. Le vêlage des vaches était échelonné à partir de février jusqu'en mai; les veaux, achetés chez les petits cultivateurs des environs au fur et à mesure, recevaient chacun une portion de petit lait, le lait pur étant réservé pour les plus jeunes, jusqu'à ce qu'ils eussent commencé à prendre du foin et des racines. On ajoutait à cette alimentation un quart de litre de farine d'avoine, finement moulue, mélangée avec deux litres d'eau bouillante.

M. John Chalmers Morton évalue la consommation du lait en nature, en Angleterre, à cinq millions de litres par jour, soit plus du tiers de la production laitière du pays. La quantité consommée par la population de Londres est d'environ un onzième de litre par tête et par jour. Là où l'alimentation est sous la direction des médecins, la consommation journalière du lait est de un cinquième de litre pour chaque individu.

Londres reçoit le lait de fermes situées à 160 et même 240 kilomèt. Le mouvement de production et de transport auquel son énorme consommation donne lieu prend encore tous les jours un développement de plus en plus grand. Les vases destinés au transport du lait sont en fer blanc. Ils ont un mètre de hauteur, ils affectent la forme d'un cône tronqué à l'orifice, leur capacité est de 75 à 80 litres. On expédie le lait sans autre précaution que celle de le refroidir et de maintenir une propreté rigoureuse dans les récipients. Aucun laitier ne chauffe le lait, et il ne paraît pas qu'il y ait plus qu'à Paris d'accident causé par l'aigrissement du lait.

Il y a, dans les villes ou aux environs, un certain nombre d'étables

où l'on nourrit des vaches exclusivement en vue du lait qu'elles peuvent donner. La base de leur nourriture est alors la drèche de brasserie ou de distillerie. On donne à chaque vache en moyenne un demi-hectolitre de drèche, en outre de ses rations ordinaires de betteraves, de foin et de farineux. La drèche stimule la sécrétion du lait, une nourriture abondante entretient la vache en viande, de sorte que l'on a une bête presque prête à être livrée au boucher dès que le rendement en lait diminue. Les vaches, dans les laiteries de Londres, sont traites à quatre heures du matin; on leur donne 5 à 6 litres de drèche immédiatement après la traite, puis de 2 à 2 kilogrammes 1/2 de foin. Après les premiers pansements, on donne à neuf heures du matin de 10 à 12 kilog. de betteraves coupées en tranches et une autre ration de 3 à 4 livres de foin. A une heure de relevée, on trait les vaches une seconde fois, en administrant la même ration que celle du matin. Dans le cours de l'après-midi, on donne à boire. M. Morton estime qu'une moyenne vache Durham bien nourrie peut donner jusqu'à 3,000 à 3,500 litres de lait dans les huit premiers mois qui suivent le vêlage. Une étable de dix stalles peut recevoir quinze vaches à lait par an, si l'on a soin de vendre les vaches taries au bout de huit mois. Chaque stalle peut donc fournir 5,000 litres de lait par an, soit 50,000 litres pour les dix stalles.

La fabrication du beurre en Angleterre n'est pas également en usage indistinctement dans tous les districts du pays. Dans quelques-uns, le lait est principalement converti en beurre; dans d'autres, au contraire, l'industrie fromagère prédomine. En Angleterre comme en France, l'industrie laitière change de forme suivant les régions. L'Irlande est la contrée qui semble toutefois la plus consacrée à la fabrication du beurre. Le port de Cork exporte annuellement pour l'Angleterre 500,000 barils de beurre, pesant chacun 32 kilogrammes. Les principaux districts beurriers en Angleterre se trouvent dans le Dorsetshire et le Buckinghamshire.

Les vaches sont traites matin et soir. Le lait apporté à la laiterie est versé dans des vases en métal peu profonds. La nappe de lait n'a que 8 à 10 centimètres de hauteur; on a soin de le passer à travers un tamis. On écrème le matin et le soir, tant que le lait reste doux; en hiver, on écrème trois et quatre fois par jour. La crème est mise dans un vase profond en métal; on la remue de temps en temps avec une spatule. On fait le beurre deux fois par semaine. La baratte en usage est le plus souvent la baratte-tonneau, assez semblable à la baratte du Bessin fran-

çais. En hiver, on élève la température de la crème jusqu'à 15 et 16 degrés en la chauffant dans un bain-marie; en été, au contraire, on abaisse la température au même degré. Le barattage dure de 40 à 50 minutes. Lorsque l'on sent que le beurre commence à se former dans la baratte, on tourne plus lentement; on retire le lait de beurre et on le remplace par de l'eau froide. On retourne alors la baratte jusqu'à ce que l'eau en sorte presque claire. On pétrit à la main, on bat avec une palette en bois le beurre sorti de la baratte. On y ajoute un peu de sel et on le met en mottes oblongues de deux livres.

Le lait de beurre sert à engraisser les porcs.

Dans le Dorsetshire, on écrème au bout de vingt-quatre ou de trente-six heures, et, avec le lait écrémé, on fabrique un fromage assez estimé des consommateurs.

Dans le comté de Devonshire, le beurre se fait avec de la crème cuite, sans être battue. On met les vases, où le lait est resté vingt-quatre heures, sur une plaque chaude, jusqu'à ce que le lait soit presque arrivé à la température de l'eau bouillante. La crème forme à la surface du liquide une couche épaisse et dure qu'on enlève en un seul morceau. On la bat alors dans un plat pendant quelques minutes, soit avec la main, soit avec une cuillère en bois.

Dans quelques districts d'Irlande et d'Ecosse, on baratte directement le lait. Pour cela, on laisse refroidir le lait de la traite dans des vases peu profonds, puis on le verse dans des récipients plus grands, où on le laisse reposer pendant trois ou quatre jours, pendant lesquels il s'épaissit et devient acide. Le battage se fait au moyen d'un manège dans de grandes barattes perpendiculaires, munies de deux ou trois batteurs plongeants, fixés sur le même axe.

En Irlande, l'industrie beurrière présente cela de particulier, que le cultivateur vend plus rarement que partout ailleurs son beurre directement au consommateur. Depuis une vingtaine d'années, des marchands se sont établis qui achètent le beurre aux fermiers, tous les jours de marché, où ils se rendent avec un grand baquet placé sur une voiture et dans lequel ils jettent les mottes de beurre qu'ils achètent. Ce beurre, ramené dans les magasins, subit une préparation spéciale. On commence par le laver à l'eau froide et le pétrir pour exprimer le petit lait, puis on le met dans de l'eau chaude, et lorsqu'il est devenu dans un état demi-fluide, on le sale et on le met dans des barils où il se durcit en se refroidissant. Cette opération du lavage du beurre dans l'eau

chaude a pour effet d'éliminer les matières essentiellement volatiles qui rancissent le beurre et de *briser la fibre*, c'est-à-dire de détruire cette apparence granuleuse qu'affecte le meilleur beurre. Ce beurre est particulièrement recherché par les pâtissiers.

La branche principale de l'industrie laitière en Angleterre est assurément la fabrication du fromage. Cette fabrication se ramène à quelques types assez peu nombreux; ce sont : le Cheddam, le Gloucester, le Cheshire, le Derbyshire, le Leicestershire, le Lancashire, le Stilton, et le fromage de Bath.

Tous ces fromages, à l'exception du fromage de Bath, sont des fromages à pâte ferme, dont la fabrication repose uniformément sur les principes suivants : emploi du lait contenant toute sa crème, chauffage du lait, émiettage du caillé, mise sur presse, maturité en cave. La fabrication du fromage de Cheddam est certainement de beaucoup la plus compliquée et la plus minutieuse. Celle du Stilton est celle qui exige le moins de soin de ses fromages.

(L'Industrie laitière.) A. DELALONDE.

REVUE DES JOURNAUX AGRICOLES ET SCIENTIFIQUES,

PAR M. LE DOCTEUR BOUGET (D'ARBOIS), MEMBRE FONDATEUR.

Maladies scolaires, par M. le Dr J. Arnould (Art. *France* du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Paris, G. Masson, 1879) (1). — Les procédés pédagogiques modernes, en France, depuis l'humble école de village jusques et y compris l'Ecole polytechnique, laissent beaucoup à désirer. On exige trop de choses, et souvent trop tôt, de cerveaux jeunes en voie d'évolution; on ne proportionne pas les efforts demandés à l'âge des jeunes individus; l'implacable uniformité des programmes ne tient aucun compte des inégalités natives dans les aptitudes cérébrales. Par-dessus tout, on ne s'impose pas l'obligation d'équilibrer exactement la culture du physique avec celle du moral.

(1) Voir *Bulletins de la Société* pour 1873, 1876, 1878 et 1879, pages 312 et suivantes.

Dans les détails, que de lacunes sous le rapport de l'installation, du cubage des locaux, du mobilier des salles d'étude et de classe, de l'éclairage naturel ou artificiel !

En rapport avec les excès ou les défauts de la pratique, dans cette phase de l'évolution humaine, il y a positivement des « maladies scolaires, » nom nouveau pour désigner une chose ancienne, dit justement M. A. Riant (*Hygiène scolaire*, Paris, 1874. — Voyez du même : *L'hygiène et l'éducation dans les internats*, Paris, 1877); en effet, ce n'est que d'hier que des travaux sérieux ont constitué ce cadre si important de la pathologie spéciale, et, il faut l'avouer, nous le devons surtout aux étrangers : docteurs Cohn, Fahrner, Finkelnburg (de Berlin), Mœrklin (de Wiesbaden), Ostendorff (directeur de Réal-Schule à Dusseldorf), pour l'Allemagne; Guillaume, de Neufchâtel; Peter von Petershausen, de New-York, etc.

Les maladies scolaires exclusives sont rares; mais en élargissant l'idée étiologique, il faut y rattacher :

1. La *myopie*, plus commune dans les populations instruites que chez celles qui ne savent pas lire; plus fréquente dans les lycées que dans les écoles primaires; à l'Ecole polytechnique qu'à Saint-Cyr; chez les rhétoriciens que parmi les élèves de cinquième; sur les engagés conditionnels que sur les recrues vulgaires;

2. Les *déviations* de la colonne vertébrale et du tronc;

3. La *céphalalgie scolaire*, observée une fois sur quatre chez les élèves de l'Ecole polytechnique de Paris; les *congestions*, les *saignements de nez* ;

4. Le *goître scolaire*, peut-être propre aux écoliers de certaines régions (Suisse, Auvergne);

5. L'*allanguissement des fonctions gastriques et intestinales*;

6. La *compression* et les *déplacements des viscères abdominaux*, particulièrement graves chez les jeunes filles, mères de famille futures;

7. La *phthisie pulmonaire* : la phthisie, une maladie d'école? Non exclusivement, bien s'en faut; mais l'attitude courbée pendant de longues heures d'étude, l'emprisonnement du thorax dans un vêtement étriqué, l'inertie du fonctionnement respiratoire, particulièrement des sommets pulmonaires, peuvent bien jouer un rôle sérieux, que les statistiques, à la vérité, ne permettent pas encore d'affirmer, ni à plus forte raison de mesurer;

8. Les *maladies nerveuses* et même l'*aliénation mentale*. On accuse

beaucoup les passions politiques, de notre temps, de la marche ascendante des névroses et de la folie; on parle vaguement des excès de la civilisation : étiologie large et commode; des philanthropes peu avisés incriminent premièrement le tabac. Il y a un peu de vérité chez chacun. Mais pourquoi ne voit-on pas cette pratique si généralisée d'offrir à des cerveaux d'enfants des abstractions et des règles de grammaire qui leur sont matériellement antipathiques, de faire de l'instruction moderne un lit de Procuste intellectuel dont tous les cerveaux jeunes doivent atteindre la mesure? Il y a de quoi faire dérailler des intelligences ordinaires, et, par conséquent, tout ce qu'il faut pour précipiter les dispositions natives aux névroses, s'il y en a, et achever la ruine des organisations cérébrales déjà héréditairement ébranlées.

Nous n'insistons pas, n'ayant pas le moyen de faire plus de précision. Mais nous croyons avoir bien fait d'ouvrir ici un cadre d'étude.

Le charbon de l'oignon ordinaire. — Les oignons ordinaires sont attaqués, près de Paris, par une maladie spéciale, non encore signalée, qui remplit d'une poudre noire l'épaisseur des écailles du bulbe et la base des feuilles.

Les bulbes attaqués, qui appartiennent à la variété précoce de l'*oignon blanc*, et principalement de l'*oignon de Nancy*, sont en général demeurés petits; la poussière noire se répand au dehors par la rupture de l'épiderme, ou bien, renfermée dans l'épaisseur des tissus, elle est visible par transparence sous forme de taches grises plus ou moins allongées ou confluentes. Quand l'attaque ne porte que sur une partie, le bulbe est souvent, en ce point, moins développé que de l'autre et dénote ainsi l'altération locale, indépendante de l'affaiblissement général.

Une coupe longitudinale montre que la poussière noire occupe toute la substance des écailles ou des feuilles. La présence du parasite, en dehors du dépérissement qu'il cause, compromet la belle apparence des bulbes, modifie et altère leur blancheur. Cette poussière noire, soumise au microscope, se montre composée uniquement d'un nombre énorme de spores; ces spores caractérisent une *Ustilaginée* du genre que Léveillé avait distingué sous le nom de *Polycystis*, et qui a dû être changé en celui d'*Urocystis Rabenhorst*. Elles sont jaune-brunâtre, ovales, polyédriques, à membrane épaisse, et entourées de cellules plus petites, hémisphériques, plus claires et fort nombreuses, qui les

revêtent presque complètement. Cette *Ustilaginée* parait destinée à produire des effets redoutables, comparables à ceux du charbon du blé, du maïs, du sorgho, de la carie des céréales, etc.

Pour l'instant, les maraîchers et les marchands ne semblent pas s'en préoccuper; elle ne paraît pas encore avoir été remarquée. Je l'ai observée à la devanture d'un fruitier et l'ai retrouvée aux Halles, mais en quantité très faible : c'est une maladie qui débute.

La détermination spécifique nous permet d'affirmer que ce parasite est, sauf erreur, nouveau non-seulement pour la France, mais encore pour l'Europe. MM. Tulasne, dans leur remarquable mémoire sur les *Ustilaginées*, n'en parlent pas. Plus récemment, en 1877, M. Fischer de Waldheim, monographe de cette famille, qui a visité tous les herbiers importants de l'Europe, indique cette espèce comme spéciale à l'Amérique du Nord, adoptant ainsi les conclusions de M. le D[r] Farlow, émises dans son rapport sur ce sujet.

C'est M. le D[r] Farlow qui a appelé l'attention sur ce parasite, l'a décrit et figuré sous le nom d'*Urocystis Cepulæ*. Ce champignon a fait très récemment son apparition en Amérique; c'est depuis une douzaine d'années seulement qu'il exerce ses ravages dans les Etats de Connecticut et de Massachusetts, où l'oignon forme une branche importante de culture. Il y produit des dégâts de plusieurs milliers de dollars par an. Il était à cette date encore inconnu dans l'Etat de New-York, d'après l'habile mycologue, M. Peck, botaniste officiel. M. le D[r] Farlow pense que cette espèce est venue de quelque plante sauvage. Le chaulage des grains est sans effets, les traitements du sol sont inefficaces; il faut attendre, paraît-il, quatre années avant de recommencer les cultures. Cette espèce paraît avoir été assimilée à tort au parasite du Colchique, qui se rencontre, mais rarement, dans nos environs.

Ce n'est pas la première fois qu'une affection nouvelle nous vient d'Amérique. Sans citer le *Phylloxéra* et le *Doryphora*, insectes inégalement redoutables, on peut mentionner l'*Oïdium* de la vigne et le *Puccinia Malvæarum*, Mont., dont j'ai le premier signalé la présence en Europe.

Une maladie nouvelle, issue de végétaux sauvages, s'implante aujourd'hui sur le sol européen; récemment observée en Amérique, d'où elle nous arrive, nous pouvons avoir sur le point de départ des documents particulièrement précis, ce qui n'a jamais pu être obtenu pour des parasites de cette nature; c'est très probablement par des procédés ana-

logues que se conservent sur des groupes d'êtres isolés et se propagent ensuite les affections épidémiques de tout ordre, dont l'origine est, par certains esprits, considérée volontiers comme mystérieuse et spontanée.

(Note lue à l'Académie des sciences par M. Max Cornu, *in Union médicale*, n° 85, 1879.)

Sur la phosphorescence de la viande par bactéries lumineuses, par le Dr J. Nüesch. — Le Dr Nüesch raconte qu'entrant un soir dans sa cuisine en pleine obscurité, il remarqua que des côtelettes de porc crues, destinées au repas du lendemain, répandaient des lueurs assez vives pour lui permettre de lire des caractères assez petits. La viande était fraîche, on était au mois d'avril et la température était inférieure à 10° C.

Le Dr Nüesch fit une enquête chez le boucher, et celui-ci lui avoua que, quelque temps auparavant, il avait déjà remarqué cette phosphorescence pour la première fois sur des débris de charcuterie laissés dans une cave; depuis ce temps, toutes les viandes fraîches, de quelque provenance qu'elles fussent, devenaient lumineuses au bout de 7 à 8 heures après avoir passé par cette cave, même par un temps frais. La phosphorescence disparaissait momentanément quand la viande était grattée ou simplement essuyée. Cette viande ne se putréfiait pas plus rapidement que toute autre, elle n'avait aucune odeur ni mauvais goût, et les consommateurs jusqu'ici ne s'en étaient pas plaints; dès qu'elle commençait à prendre de l'odeur, à putréfier, la phosphorescence disparaissait. Par l'examen microscopique, l'auteur constata, outre des prismes réguliers et des octaèdres (acide gras), une grande quantité de bactéries très petites, arrondies, comparables à de la levûre de bière, puis des points brillants et des aiguilles agitées de mouvements.

Le Dr Nüesch remarqua qu'on pouvait inoculer en quelque sorte ces taches lumineuses à des viandes fraîches et indemnes, en portant sur elles avec le doigt ou un instrument la matière phosphorescente; la tache brillante ainsi inoculée s'étendait lentement et envahissait bientôt toute la pièce. Chez les autres bouchers de la ville, rien de pareil ne fut observé. — La disparition de la phosphorescence par la putréfaction et le remplacement par le *bacterium termo* des bactéries brillantes et lumineuses, font penser au Dr Nüesch qu'il se passait dans ce cas un phénomène comparable à celui qu'on observe dans les liquides

charbonneux, où l'apparition du vibrion de la putréfaction entraine la destruction des bactéridies et fait cesser la virulence spécifique. Des observations analogues de viande lumineuse ont déjà été faites : Fabrice d'Aquapendente a vu, en 1592, à Padoue, de la viande fraiche qui, une demi-journée après l'abatage, devenait et restait lumineuse pendant quatre jours vers l'époque de Pâques; cette phosphorescence se communiquait à la viande placée dans le voisinage. D'après Heller, on aurait déjà observé en Autriche des saucisses lumineuses; MM. Henzi et Valentin ont également vu de la viande lumineuse à Berne en 1868, et à l'anatomie de Heidelberg (*Revue d'hygiène)*.

Un fait de ce genre a été observé à Arbois, chez M. Sermage, par M. Ch. Sauria et moi. M. Ch. Sauria a envoyé de la viande à des célébrités médicales de Paris. J'ignore la réponse qui lui a été transmise *(Abeille médicale)*.

M. Laurent, de Bar-le-Duc, a recueilli deux faits de cette nature, dont l'un dans sa maison et sur de la chair de dindon. Elle a été complètement inoffensive. D[r] ROUGET.

Moyen de détruire les ennemis des asperges. — Les jeunes asperges ont besoin d'une protection incessante contre les larves de criocèle, les limaces et autres insectes qui dévorent les tiges, contre les vers blancs et les vers gris qui s'attaquent aux racines.

Un moyen infaillible, dit-on, de détruire ou d'éloigner ces armées d'affamés, consiste dans l'emploi du *chlorhydrate d'aniline,* substance dont le prix n'est pas élevé. Elle s'emploie en solution dans l'eau d'arrosage, à la dose minimum de 5 millièmes, soit 50 grammes pour 10 lit. d'eau, capacité ordinaire des arrosoirs. Cette faible quantité respecte les racines et les tiges délicates des jeunes plantes et tue sûrement tous leurs ennemis, qu'ils vivent aux dépens des racines, des tiges ou des feuilles.

Puisque nous en sommes aux asperges, voici la formule que donne le *Journal d'horticulture et d'agriculture de la Gironde*, pour la composition d'un engrais leur convenant.

Il faut pour un are de superficie :

Fumier riche, consommé, de cheval ou de mouton,	1 mètre cube.
Superphosphate de chaux,	6 kilog.
Chlorure de potassium,	3 id.
Sulfate de potasse,	1 id.

Sulfate d'ammoniaque, 4 kilog.
Id. de chaux (plâtre), 3 id.
Mélanger avec soin.

Toutes ces substances, ajoute-t-il, qui entrent dans la composition de l'asperge, sans lesquelles ce légume ne peut prospérer, sont solubles dans l'eau moins le plâtre, c'est-à-dire immédiatement assimilables, et impriment au végétal une végétation extraordinaire.

Les lecteurs de ce bulletin peuvent en faire leur profit.

Perfectionnement de l'artichaut. — Un savant horticulteur de Bourg-la-Reine, M. Jules Rouby, vient d'adresser au *Petit Journal* une intéressante note relative à une expérience qu'il a faite dans son jardin afin de perfectionner l'artichaut :

« L'artichaut, tel qu'il arrive sur nos tables, est un produit très peu raffiné par la culture. Indépendamment du goût un peu âpre qu'il laisse à la bouche, ses parties comestibles ne représentent pas en poids le quart des parties immangeables.

« L'idée m'est venue de développer les premières aux dépens des secondes, et je suis heureux de vous annoncer que j'y ai pleinement réussi.

« Le moyen d'arriver au même résultat est, d'ailleurs, à la portée de tout le monde.

« Dès que l'artichaut émerge du fond de la plante, on le coiffe d'une bourse de gros linge que l'on recouvre ensuite de paille, en ayant soin de fixer cette double enveloppe autour de la tige avec un lien quelconque.

« Ce qui se passe alors n'est pas difficile à deviner.

« Au lieu de verdir, l'artichaut, poussant à l'abri de la lumière, se décolore peu à peu, en sorte qu'au moment de la cueillette on le trouve blond comme la *barbe de capucin* ou l'intérieur des salades attachées. Il est en outre si tendre, que ses parties comestibles sont plus que doublées, ce qui naturellement diminue d'autant les autres.

« Quant à la qualité, elle est à ce point améliorée, que quiconque n'a pas mangé d'artichaut ainsi traité ne saurait soupçonner l'exquise finesse de goût dont ce produit potager est susceptible.

« Voilà les heureux résultats de mon expérience horticole de Bourg-la-Reine, résultats que chacun peut obtenir, comme vous voyez, avec un bien léger surcroît de soins.

« La dépense à faire est peut-être encore de moindre importance, car les bourses dont on coiffe les artichauts, se trouvant protégées par la paille qui les recouvre, doivent servir pendant plusieurs campagnes.

« Que les maraîchers et les jardiniers amateurs appliquent donc ma méthode, et je leur prédis qu'ils en seront pleinement satisfaits.

« Après avoir goûté des artichauts raffinés par cette méthode, les consommateurs ne voudront certainement plus entendre parler des chardons à demi sauvages qu'on leur a servis jusqu'à ce jour. »

RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES,

PAR LE MÊME.

Recette pour débarrasser les poulaillers de la vermine. — Nos ménagères nous sauront gré de leur donner une excellente et bien simple recette pour débarrasser leurs poulaillers de la vermine.

Lorsque les poules sont rentrées le soir, placez une branche d'aulne dans le poulailler. Le lendemain vous la trouverez couverte de la vermine, qui aime le parfum de cette plante. Brûlez la branche, renouvelez quelquefois l'expérience, et vos poules seront délivrées de leur désagréable parasite.

(*La Ferme Suisse*, n° 11 pour 1879.)

Utilisation des coquilles d'œufs. — Il n'est que trop fréquent de voir dans la campagne des coquilles d'œufs répandues ou jetées sur les tas de fumier. C'est un grand tort au point de vue agricole, car les qualités calcaires de ces coquilles leur donnent une grande utilité dans l'alimentation des poulets, des jeunes porcs ou des veaux, non-seulement pour le développement de l'ossature de ces animaux, mais encore parce qu'elles favorisent la ponte chez les poules et la croissance chez les porcs et les veaux. Il suffit de piler les coquilles et de les mêler aux aliments. L'agriculteur ne devrait donc pas laisser perdre cette ressource, mais au contraire rechercher les coquilles d'œufs qui se perdent en ville et en particulier chez les confiseurs, où il s'en fait un grand usage.

(*La Ferme Suisse*, n° 11 pour 1879.)

Lotions contre les piqûres de guêpes. — Land. —

Prenez :	Acide phénique	4 grammes
	Eau distillée	250 —



Faites dissoudre.

Sur un malade dont la langue, piquée par une guêpe, était très gonflée et remplissait entièrement la bouche, on toucha directement le point piqué avec de l'acide phénique pur, puis on prescrivit des lavages continus avec la solution phéniquée. Au bout de vingt-quatre heures, tous les accidents étaient conjurés. (*Abeille médicale*, 1879, n° 37.)

Destruction des fourmis (1). — M. E. Courvoisier. — Le mieux est d'attirer les fourmis en mettant sur leur passage des éponges imprégnées de sirop ou de mélasse, et de les tremper ensuite dans l'eau bouillante.

(*Sud-Est.*)

COURS DE DICTÉES AGRICOLES

A L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES,

Par M. J.-P. Cretin, instituteur à Mont-sous-Vaudrey, membre correspondant.

(*Suite.*)

119e DICTÉE.

Plantation d'une vigne.

Pour créer une vigne nouvelle, le procédé le plus usité, le plus expéditif et celui qui donne les résultats les plus satisfaisants, est la plantation de boutures; deux espèces sont usitées : les boutures *crossettes*, appelées vulgairement *chapons* dans notre pays, et les boutures appelées *chevelus*, ou crossettes que l'on a mises en terre pendant deux ou trois ans pour leur faire prendre racines.

Des Crossettes.

Les crossettes sont des rameaux de vigne ou *sarments*, que l'on coupe au mois de mars, lors de la taille de la vigne, sur les ceps dont on connaît bien la valeur, ou que l'on a marqués pour cela dès l'automne, avant ou au moment de la vendange. Il faut que ces sarments aient fructifié dans l'année et que leurs fruits soient gros et bien nourris; le bois doit en être fort, sain, sans tare, et présenter assez de longueur pour que, après en avoir retranché le sommet, ordinairement mal constitué, il reste une longueur de quarante à soixante centimètres, nécessaire pour l'en-

(1) Voir *Bulletins de la Société* pour 1863, 1872, 1873, 1875, 1876 et 1878, page 58.

terrer plus ou moins profondément, suivant le climat et la nature du sol; en bas, au point de la section, on laisse environ dix centimètres de bois de deux ans.

Si l'on ne plante pas les crossettes immédiatement, on les réunit par paquets que l'on enterre jusqu'à moitié de leur longueur dans un sol abrité et pas trop humide. Si les crossettes se trouvaient trop desséchées par suite du voyage ou de toute autre circonstance, on les plonge préalablement à moitié, pendant plusieurs jours, dans l'eau d'une mare ou d'un fossé, afin de ramollir l'écorce et de hâter la sortie des racines; mais, dans ce cas, il faut toujours éviter de faire cette immersion dans l'eau crue d'une source ou d'une fontaine.

120e DICTÉE.

Chevelus.

Ainsi que nous l'avons dit ci-devant, les *chevelus* sont des *crossettes* mises en terre pendant deux ou trois ans, dans un endroit réservé de la vigne ou dans un coin de terrain réservé pour cela. Les crossettes sont plantées à cet effet à une distance de huit à dix centimètres, en ayant soin, au moyen de menus labours, de bien les débarrasser, pendant l'été, des mauvaises herbes.

Les chevelus ont sur les crossettes l'avantage de s'enraciner plus facilement; de plus, les chevelus supportent mieux les variations de la température, et leur croissance plus rapide peut faire gagner un ou deux ans. Il est donc avantageux de donner la préférence aux chevelus, d'autant plus que chaque propriétaire peut, à peu de frais, les préparer lui-même.

Dans beaucoup de contrées, on se sert aussi de *marcottes* ou *provins,* obtenus en couchant en terre les sarments d'un cep pour leur laisser pousser des racines; on sépare ensuite, au moyen du sécateur, ces sarments de la plante mère. Ce mode, appelé *provignage,* sert plutôt à l'entretien des vignes qu'à leur création.

121e DICTÉE.

Plantation de la vigne. — Epoque convenable.

L'époque la plus favorable pour la plantation des crossettes ou des chevelus n'est pas la même sous les divers climats. Dans notre région, c'est-à-dire dans l'Est et dans le Centre de la France, cette opération doit être pratiquée au commencement du printemps : si l'on plantait

avant l'hiver, on s'exposerait, d'une part, à ce que les boutons terminaux des crossettes ou des chevelus fussent détruits par la rigueur du froid, et, d'autre part, à ce que les plants fussent altérés par l'humidité surabondante qu'on rencontre toujours dans la terre pendant cette saison. Dans le Midi, au contraire, la plantation a lieu avant l'hiver, car, si on la faisait au printemps, les fortes chaleurs qui se manifestent dans cette région dès cette époque suffiraient pour dessécher les jeunes plants avant qu'ils aient eu le temps de s'enraciner. Dans notre Jura, la plantation se fait ordinairement au mois d'avril.

122e DICTÉE.

Modes de plantation.

Il y a différentes manières d'opérer la plantation de la vigne; celle qui paraît préférable est celle connue sous le nom de plantation en fossettes ou augets. A cet effet, on creuse une fossette d'environ vingt-cinq à trente centimètres de profondeur; dans cette fossette on place la crossette ou le chevelu de manière que les deux tiers inférieurs de la longueur soient couchés presque horizontalement dans la partie inférieure de la fossette; le sommet se redresse en formant une courbe vers la base : cette courbe paraît faciliter beaucoup la sortie des racines. Après cela, on remplit le trou de terre fine que l'on tasse avec les pieds. Mais ce qui vaut mieux encore, c'est d'y mettre quelque peu de bon terreau préparé avec du fumier consommé, ou avec de la marne et du gazon. Un vigneron prévoyant doit toujours tenir prêt, à cet effet, de cette espèce de compost.

Il y a également tout avantage à planter la vigne en lignes et en rangs droits et réguliers, afin de pouvoir faire les premiers travaux de culture avec la houe à cheval. Avec les ceps en lignes régulières, tous les travaux de la vigne sont beaucoup plus faciles; les raisins, étant mieux aérés, pourrissent bien moins et mûrissent mieux.

123e DICTÉE.

Soins à donner à une vigne nouvelle.

La première année, on surveille avec soin les jeunes plants, afin que rien ne s'oppose à leur réussite; on éloigne toutes les pierres et autres corps durs qui pourraient gêner les jeunes pousses, et on tient le terrain bien propre au moyen de sarclages.

Cultiver dans les intervalles des choux, des potirons, des haricots, du

maïs, etc., est une pratique nuisible, car ces plantes enlèvent beaucoup de nourriture à la vigne.

La deuxième année, au printemps, on déchausse les jeunes ceps à une profondeur de huit à dix centimètres, et, au moyen du sécateur ou d'une petite serpette, on enlève toutes les racines superficielles en les coupant net. On rogne de même les pousses de la première année, ne conservant que la plus vigoureuse que l'on taille à deux yeux au-dessus du sol. On éloigne toutes les mauvaises herbes au moyen de deux ou plusieurs sarclages. Les sujets manquants de première année sont remplacés par des chevelus.

La troisième année, on déchausse comme la deuxième année, on coupe les racines superficielles et l'on taille à deux ou trois yeux, selon la force du sujet. On agit ensuite comme pour les vignes complètement faites.

124e DICTÉE.

Soins à donner aux vignes complètement faites.

Dans toute vigne bien soignée, les travaux se succèdent ordinairement ainsi : la *taille*, le *placement des échalas*, le *raclage*, le *binage* ou *première façon*, le *rebinage* ou *seconde façon*, la *rognure*, l'*accolage*, et enfin la *vendange*.

De la taille.

La taille de la vigne est l'une des opérations les plus importantes, car c'est de la taille que dépend en partie la durée plus ou moins longue du cep, on pourrait même ajouter la qualité et la quantité des vins.

On taille la vigne afin de la rajeunir en quelque sorte tous les ans. A cet effet, on peut observer les indications suivantes : tenir bas le cep et ne pas laisser trop de bois afin qu'il puisse produire des raisins de qualité et en quantité convenable sans s'épuiser; par la taille, le cep doit être façonné de manière que les raisins puissent jouir de la lumière, de la chaleur, de la rosée, etc.

Enfin, le mode de la taille ne peut s'apprendre que par la pratique et avec un vigneron expérimenté, et d'autant plus que la taille varie selon les pays et selon les plants. Le placement des échalas a lieu les travaux de la taille étant entièrement terminés.

(A suivre.)

IMP. ET LITH. ABRIOT ET BERNARD, A POLIGNY.

EXTRAITS DES MÉMOIRES MANUSCRITS DE CHEVALIER.

RAISONS

pour lesquelles la ville d'Arbois ne doit pas être admise à disputer la préséance sur celle de Poligny (1).

Premièrement, parce que la ville de Poligny a toujours été la première et principale ville du balliage d'Aval, a la réserve de Salins qui est une seigneurie particulière, pour laquelle Sa Majesté s'est toujours conservé la qualité de seigneur de Salins parmi ses autres titres.

Ce qui se prouve en ce quelle est la plus ancienne, en laquelle les titres et chartres du pays et des souverains ont été conservés de tout le tems passé jusqu'a ce qu'elle fut prise et brûlée par Amboise, lieutenant de Loüis onze roy de France qui fit transporter touts lesd. titres aux chartres de Dijon en l'an 1479, en haine de ce qu'elle s'étoit si bien defendue que ne pouvant la forcer, il auroit été contraint de faire venir Hugue de Chalon qui étoit gouverneur du pays pour la princesse Marie sa souveraine dont il avoit abandonné le service et pris le parti de la France, lequel par sa présence obligea les bourgeois et habitants dud. Poligny de se rendre, ne sachant pas encore sa défection, ainsi qu'il en conste par l'histoire des anciens roys, ducs et comtes de Bourgogne. Libr. II, pag. 926.

Que les souverains comtes palatins de Bourgogne y ont residés, ayant le château de Grimont, une maison à la ville, et en icelle un revenu plus grand qu'en aucune autre de la province après Salins, en terre, prels et vignes qui leur appartenoient en domaine utile et direct, de quoi il conste par titres et par les sepultures de quelques enfants morts a la mamelle desd. princes inhumés en lad. ville.

(1) Extraites d'une collection de faits interressants, d'anecdotes et de chartes par feu M. le maitre des comptes Simon Chappuy de Poligni.

Que le doüaire des veuves desd. comtes palatins de Bourgogne etoit assigné sur les revenus de lad. ville en la quelle elles faisoient residence pendant leur viduités, ce qui conste par les titres de la ville.

Que le riereban de tout le balliage d'Aval, en touts ses féodaux, devoit se rencontrer et passer montre en armes par devant le bailli d'Aval; les officiers fiscaux de lad. ville présens s'assemblent de toute ancieneté en lad. ville. Comme il en conste par les registres dud. riereban.

Que lorsqu'il n'y avoit qu'un lieutenant general pour tout le balliage d'Aval, il faisoit sa résidence aud. Poligni, ou les deux derniers sont enterrés, il en conste par acte de justice.

Que touts les bourgeois de lad. ville ont pouvoir de tenir terres feodales jusqu'a 500 l. riere la mairie et juridiction de lad. ville qui comprend plusieurs villages sans autre qualité que d'être bourgeois de lad. ville, chose qui luy est particuliere par dessus touttes les autres du pays. Il enconste par les titres de la ville.

Qu'estant des droits des souverains de donner les rangs et qualités a leurs sujets tel qu'il leur plaît, les S. A. Albert et Isabelle, nos princes, semblent avoir terminé cette question par l'édit prohibitif de la chasse a la réserve de leurs villes principales qui sont nommées selon leur rang, et la preseance donné à la ville de Poligny sur celle d'Arbois ce qui avoit été fait déja longtemps auparavant pendant le regne de Marguerite d'Autriche comtesse palatine de Bourgogne et encor du temps de Philippe 2 roy d'Espagne et comte de Bourgogne; il en conste par le volume des ordonnances liv. 7, lit. 50, art. 1644.

Que sa fidelité au services de ses souverains a été si constante qu'elle auroit été pour ce sujet brulée et saccagée plusieurs fois par ses ennemis, il en conste par les titres des souverains qui en ont remerciés les bourgeois d'icelle qui sont dans les archives de lad. ville.

En second lieu la ville de Poligny ayant toujours été de l'ancien patrimoine des comtes palatins de Bourgogne sans avoir jamais eu d'autres seigneurs, doit par justice et par raison être pre-

ferée a la ville d'Arbois, laquelle avant l'an 1413 etoit sujette de Loüis de Chalon, comte de Tonnerre, vassal dud. comte palatin et par consequent inférieur en touts droits a celle qui a toujours immédiatement dependu du souverain.

D'autant plus que la manière par laquelle elle est parvenue au pouvoir du souverain, est odieuse, puisque c'a été par confiscation pour crime de leze majesté commis par led. Loüis de Chalon son sgr particulier qui fut condamné au bannissement perpetuel et touts ses biens confisqués au profit du duc Jean de Bourgogne, son sgr souverain, qu'il avoit voulu faire mourir, et commis d'autres crimes atroces, par arrêt rendu, le Parlement seant à Dole le 18 juillet 1413. Il en conste par led. arrêt signé J. Basan et par l'histoire des anciens bourguignons. Liv. 10, pag. 664.

En troisième lieu, quand tout ce que dessus cesseroit, la preseance de la ville de Poligni sur celles d'Arbois et de touttes les autres du balliage d'Aval, a la reserve de Salins, se trouve eclairci et entièrement decidé, par le traité de paix le plus important qui ait jamais été fait entre la maison de Bourgogne et d'Autriche et celle de France a Gand, en 1483, par lequel l'archiduc Maximilien et Philippe son fils traitterent avec Loüis onze roy de France et Charles 8 son fils qui étoit pour lors Dauphin, de touttes les difficultés guerres et prétentions que lesd. maisons avoient l'une contre l'autre. C'est là que fut accordé le mariage entre Marguerite d'Autriche fille dud Maximilien et le Dauphin de France a laquelle on donnoit pour dot les comtés d'Artois et de Bourgogne, et fut lad. paix jurée par lesd. princes sur le bois de la vraye croix et le Dauphin de France autorisé par son pere pour prêter led. serment. Et pour plus grande sureté et faire voir que la paix n'etoit pas seulement faitte entre les princes, mais encor avec les provinces, il fut dit et ainsi executé qu'elle seroit publiée dans les cours, ratifiée par les états, même par les villes de Paris, Roüen, Orleans, Lyon, Troyes, Bordeaux, La Rochelle, Angers, Poitiers, Toulouse, Reims, Amiens, Abeville, Montreuil, St Quentin, Peronne pour la France, Arras, Hedin, Terroüane, Aire, Bethune,

Bologne pour l'Artois. Salins, Dole, Poligny, pour la Bourgogne, abbés, prelats et nobles desd. comtés d'Artois et de Bourgogne par lesquels la paix seroit jurée. Il en conste par l'histoire des Bourguignons, liv. II, pag. 932, par les histoires de France et de Flandre de ce tems là.

Et comme c'est un acte authentique auquel touttes les formalités ont été prealablement observées, que les deputés des trois etats y etoient presens, qu'il fut verifié au Parlement du prince, du vû et sçû de tout le pays, on ne peut pas dire avec raison que les villes de Salins, Dole et Poligny ayent été ainsi nommées fortuitement, et que cela soit arrivé par hazard, au contraire l'on doit estimer et croire lad. chose certaine, selon qu'il se pratique en pareille occasion que toutes choses y furent faittes avec grande consideration et mûre deliberation et que tant aux villes qu'aux particuliers, le rang et la seance fut donnée et conservée avec soin et justice et les principales de chaque province nommées et désignées pour prêter le serment.

Et finalement l'on considere qu'ayant de tems immemorial possedée les droits et privileges cy dessus declarés, même longtems avant qu'il y eût aucune institution de mairie dans le pays, l'on trouvera qu'elle ne laissoit pas d'avoir et de joüir de touts lesd. privileges et d'être tenue pour une des principales de la province, sans que la mairie qu'elle a obtenue depuis longtemps, et peu apres les premieres villes qui la demanderent, ayt rien ajoutée ny contribuée au rang qu'elle tenoit d'ancieneté parmy les autres villes.

D'ou s'infere qu'auparavant et depuis l'institution desd. mairies, elle a toujours été la premiere et la principale ville du balliage d'Aval a la reserve de Salins.

ADDITIONS

PAR LE SIEUR FRANÇOIS FELIX CHEVALIER, DE POLIGNY

CONSEILLER MAITRE EN LA CHAMBRE ET COUR DES COMPTES, AIDES, DOMAINES, ET FINANCES DU COMTÉ DE BOURGOGNE (1)

On peut ajouter plusieurs autres raisons a celles qui sont rapportées ci devant.

En vain ceux d'Arbois alléguent en leur faveur un prétendu jugement provisionel rendu par M. Boquet, lieutenant general a Montmorot; il a toujours été regardé comme inutile, puisque le maire d'Arbois n'a pas joüi de la préséance en étendüe, laquelle est demeurée indécise, tellement que postérieurement a cette sentence vraie ou supposée, les maires de Poligni et ceux d'Arbois tiroient au sort a chaque tenüe des Etats lequel des deux seroit nommé le premier.

Cette sentence a probablement été rendüe par défaut de comparoître, et c'étoit avec raison que cette ville auroit décliné et denié la juridiction et l'autorité du lieutenant général de Montmorot pour un sujet pareil; 1° Poligni et Arbois n'étoient point ses justiciables. 2° cette matière n'étoit pas de sa compétance, mais de celle du souverain seul, ou des Etats mémes (2). Voyez le recés des Etats de 1614, ou l'on voit qu'il y a eu une rescription de son Altesse Sérénissime pour donner par provision, et pour un an seulement, la préseance au maire de Grai sur celui de Vesoul. Vû depuis une copie de cette sentence arbitrale, rendue sans forme de procédure; on juge qu'elle n'influe pour rien sur la question de prééminence. Il n'étoit alors question que du tour de nommer des commis pour vaquer aux récompenses ordonnées par les Etats; tour qui pouvoit appartenir et

(1) Novembre 1761.

(1) Quand ceci a été écrit, je n'avois pas la copie de ce jugement, qui a été, je le présume, fort équitable au regard de l'objet dont il s'agissoit alors; lequel au surplus suivant ses propres termes ne peut être tiré à conséquence.



regarder ceux d'Arbois avant ceux de Poligni suivant des traités precédents que l'on ne montre pas; préférence accordée sans doute rélativement a une époque fixe, a laquelle ceux d'Arbois devoient nommer avant Poligni, parceque ceux de Poligni avoient précédemment et a ladite époque consommé leurs droits par des nominations antérieures.

Ce jugement ne doit pas être tiré hors de son cas, ni former un principe pour en tirer aucune conséquence désavantageuse a la ville de Poligni, contre les propres dispositions de cet arbitrage. La teneur de cette pièce transcrite à la page suivante tranche la question de non préjudice, et que la décision des arbitres n'avoit pour objet qu'un réglement pour lad. année 1585, et le tour de nommer. Mais la ville d'Arbois en a abusé, et en a prit occasion de se soutenir dans l'idée de contester de la préséance avec Poligni.

Cela prémis, on peut discuter les moyens du fond concernant la préeminence ou préséance de l'une de ces villes sur l'autre; ce qui forme une autre question toute différente, laquelle n'avoit peut être pas encore été agitée avant l'an 1585. Il faudroit voir les traités de 1544 et autres subséquents cités par ceux d'Arbois dans leur acte de protestation mis a la fin dud. jugement, et scavoir si celui qui nous représentoit avoit pouvoir de compromettre sur le fait dont il s'agit, ce qui ne paroit pas.

De quels points dépend la préséance et le rang d'une ville vis avis d'une autre? n'est ce pas de son antiquité, de son lustre, de sa considération dans le monde, de ses titres et qualité, et de la possession du rang sur l'autre? Ors Poligni a touts ces égards a l'avantage sur Arbois.

Premierement Poligni est une ville ancienne et existante du tems des Romains, c'est probablement l'*Olinon Olinum* de la notice de l'Empire ou elle est désignée sous le nom de *Castrum*, ville d'un second ordre, ville forte mais non épiscopale (voir mon discours sur *Olinum*). Elle presente par tout des traces d'une grande antiquité; tuiles romaines, ruines de batiments antiques, pavés a la mosaïque, médailles, canaux, marbres, etc. (Voir M.

Dunod, P. Dunod, P. Chevalier, mon ouvrage, Gilbert Cousin, Golust; a quoi ajoutér la tradition qui y est conforme).

Arbois ne présente rien de tel; pas le moindre monument, aucune route romaine ni antique, mais Poligni en avoit plusieurs. (Voir ma dissertation sur les voyes romaines).

Dans le moyen âge Poligni est déja nommé *Castrum*, chartre de 1033 cy après B-2 fol. 21 v°. *Castra vocabant scriptores medii ævi, urbes quæ jus Episcopatus non habebant* (1). Dans les chartres du même siècle Arbois n'est nommé que *villâ* village; *qua dicitur Arbosius* (2), tandis que Poligni, nommé plus anciennement *Castrum* est nommé ici *villâ Poloniacensis* en déclinant le nom, ce qui ne se faisoit que pour les endroits notables. Ailleurs elle est nommé *vicus* à cause des grands chemins qui y passoient et le traversoient (3), terme d'ailleurs qui indique une ville. Rien de semblable pour Arbois.

Poligni avoit un fort chateau nommé Grimon, ou les titres du païs étaient conservés, sous la garde d'un officier de considération, nommé garde du trésor; la Chambre des Comptes y a eu son siége determiné; le Bailli d'Aval y a eu de toute ancienneté son siége, sa residence et celle de son lieutenant genéral y a été fixée par lettres patentes de l'an 1425, 1444 et autres. Par la raison que cette ville étoit mieux fournie que toute autre du Bailliage d'Aval de gens doctes; pour ceste raison Poligni a passé pour la capitale du Bailliage d'Aval dont Arbois n'est qu'un des moindres membres (4). L'antiquité du siége du Bailli a Poligni est prouvée par des chartres de Vaux. (Voir aussi mon ouvrage sur les Bailliages part. 2, art. des Baill). Il y avoit aussi le principal siége de la seigneurie au Bailliage d'Aval. Le sceau du prince à Poligni y étoit privilegié et célébre.

Du coté des établissements dans ces villes lesquels y donnent

(1) Caug. v. Castr.

(2) Ch. de 1069, fol. 23. B-2.

(3) Voir mon ouvrage et les preuves.

(4) Gilb. Cousin, Géog. de La Croix. Merula Cosm. et dans mon ouvrage 1re partie et dans le commencement.

de la célébrité et du lustre, la ville de Poligni avoit comme Arbois une eglise paroissiale et un prieuré dans les siécles reculés, mais elle avoit de plus qu'Arbois un hopital de l'ordre du S[t] Esprit dans le XIII siécle, un collége et des écoles, des confreries de charité ou sociétés pour le soulagement des pauvres, outre les maladreries. Dans ce même siécle le comte Othon de Méranie y fonda un chapitre; Alin de Savoye un grand couvent de l'ordre de st Dominique, Jean, duc de Bourgogne, un monastère de filles ste Claire. Philippe le bon une insigne collégiale : Arbois n'a eu qu'un simple chapitre fondé dans le quinzième siécle. Dès lors Arbois n'a pas eu ni de plus nombreux ni de meilleurs établissements dans son sein. Comment donc Arbois, a l'époque de 1585, eut il pû contester de rang avec Poligni.

Aujourd'hui encore Poligni est le siége d'un Bailliage six fois plus considérable que celui d'Arbois; il y a maitrise des Eaux et Forets, Recette en titre d'office pour celui de Poligni et d'Arbois: celui ci y apporte ses deniers. Il y a Maréchaussée pour les deux Bailliages. Poligni est donc, a touts egards, plus considérable, plus decoré, et plus anciennement qu'Arbois.

La seigneurie particulière de Poligni la plus rendante au souverain, la plus étendüe, puisqu'elle comptait 40 villages dans sa dependance (1); elle s'étendoit encore sur 15 bons villages dans le XV[e] siécle; la plus décorée, ayant dans son sein quatre Prevôtés, Poligni, Grozon, Toulouse et Bevilli, avec un chatelain *qui* a toujours été un officier de distinction et de qualité avec jurisdiction. Ce qui décide encore mieux en faveur de Poligni c'est que le corps municipal, a l'instar des meilleures villes du païs, a été composé d'un maire, de trois échevins et de douze conseillers, en tout 16 suppots. Arbois n'en a jamais eu que douze. Poligni, suivant que l'a dit l'archiduchesse Marguerite, ne méritoit pas d'être moins bien traité que les villes de *Dole* et de *Salins* a qui Arbois ne conteste pas la preséance. Déja en 1332 son magistrat municipal étoit de 16 suppôts. Qu'Arbois montre quelque chose de pareil, ou d'equivalent. On ajoute que la seigneurie royale de

(1) V. mon ouvrage partie 2, art[e] de la Chatell. et mairies. V. ci devant B-1, fol. 18 et 20.

Poligni est presque partout anciennement nommée Baronnie a cause de son excellence.

On ne parle pas ici du lustre et de la réputation de Poligni par rapport aux personnes illustres qui en sont sorties en grand nombre, et sans comparaison plus grand qu'a Arbois, ce qui n'a pas peu contribué a acquérir de la considération a cette ville de Poligni, outre qu'elle est encore aujourd'hui plus grande que sa rivale.

Quant a la possession de la préeminence, elle est claire et certaine. (Voir mon ouvrage partie 1re sous les ans 1561 et suivants et encore sous l'an 1614). On ne voit point sur quoi peut être appuyée la pretention de la ville d'Arbois. Peut être s'aide t'elle de ce que ses franchises sont de l'an 1287 ou 1265 et celles de Poligni de 1288; au surplus on leur entend dire que la concession de l'exercice de la haute justice au maire d'Arbois est aussi plus ancienne que celle faite a Poligny, j'ai ouï dire le contraire a nos anciens. Mais quoiqu'il en soit, ces circonstances paroissent indifferentes. Les lettres de commune des villes ne sont pas des titres d'établissement, mais des conventions, et des confirmations de coutumes et d'usages. Besançon a des lettres de commune et de franchises du XII siécle : n'étoit elle pas ville épiscopale, metropole et cité auparavant? ainsi de Dijon, de Beaune, etc. Les dernieres sont souvent les plus honorables et les plus avantageuses. Il en est de méme de l'exercice de la haute justice. Cet exercice ne constitüe pas le municipe, il existoit auparavant. Celui de Poligni étoit plus considérable que celui d'Arbois. Poligni avoit depuis longtemps un corps d'officiers municipaux de 16 avec la juridiction moyenne et basse. La justice haute a Arbois comme a Poligni est au roy. Que ce soit le maire ou un autre qui l'exerce, pourvû que l'exercice s'en fasse dans le lieu, les villes en sont également décorées, comme elles le sont autant et peut être plus, par le siège d'un corps d'officiers distinct qui y exerce la juridiction soit bailliagere, ou de police, que lorsqu'elle est unie au corps de ville (bonne raison).

M. LE DOCTEUR BOUSSON

Chevalier de la Légion-d'honneur

PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE POLIGNY

Notre Société vient de faire une perte irréparable dans la personne de M. le Dr Bousson, son président honoraire, décédé à Paris le 22 mai, à l'âge de 81 ans.

Originaire de nos montagnes, M. Bousson, qui avait passé cinquante ans de sa vie à Paris, était resté Comtois de cœur. Pendant ces cinquante années de travail, il n'avait pu, nous disait-il, se guérir du *mal du pays;* et il ne rêvait d'autre emploi à l'honorable aisance qu'il s'assurait que de venir terminer sa vie dans sa chère Comté. Il demandait toutes ses distractions à l'étude de nos intérêts agricoles, et il apportait dans ces matières une autorité qui était chaque année consacrée par sa nomination comme membre du jury de l'Exposition des produits laitiers.

Mais M. Bousson allait pouvoir faire autre chose que de la théorie : en 1867, il se retirait à Vaux, à portée de ses chères montagnes et de notre Société, dont il était membre-fondateur et à laquelle il n'avait pas cessé de s'intéresser. Que n'avons-nous pas dû à son intelligence si active, à son inépuisable dévouement, à l'autorité qu'exerçait partout la considération due à son mérite et à ses services. Conseils incessants aux agriculteurs sur la nécessité d'étendre leurs cultures fourragères; concours annuels dont il était l'âme, le seul organisateur, et où il acquérait chaque année de nouveaux partisans à cette méthode de Guénon, dont il s'était fait l'apôtre convaincu; fondation, enfin, de cette École de fromagerie de Champvaux qui semblait être la réalisation du rêve de toute sa vie, œuvre qui a été couronnée par les succès les plus éclatants à toutes les Expositions du Palais de l'Industrie et à l'Exposition universelle de 1878.

M. Bousson était chevalier de la Légion-d'honneur depuis 1854, distinction que lui avait valu son dévouement sans bornes dans toutes les épidémies; ses œuvres dans notre pays ne pouvaient donc plus avoir d'autre récompense que la haute estime et la profonde gratitude du pays, et cette récompense là ne lui a pas manqué.

Si notre Société et le pays font en M. Bousson une perte cruelle, ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher peuvent seuls mesurer l'étendue du deuil qu'il laisse dans sa famille ; ils avaient pu juger en effet quelle union tendre et profonde la communauté des sentiments et des vertus avait cimentée entre Mme Bousson et son mari, et ils n'oublieront jamais celle qui fut la noble parure de son foyer, la grâce sérieuse de sa longue vie toute entière au travail et à l'honneur.



Du rôle des corps gras

DANS LA GERMINATION DES GRAINES

PAR M. A. LADUREAU,

Directeur du Laboratoire de l'État et de la Station agronomique du Nord.

Des expériences nombreuses auxquelles nous nous sommes livré sur la quantité d'huiles grasses que renferment les graines diverses non-oléagineuses, et sur le rôle assigné par la nature à ces corps gras dans la germination des graines, il résulte que dans toutes les graines il y a une certaine quantité (très variable d'une espèce à l'autre) d'huile ; que cette huile qui, dans les graines oléagineuses se trouve répartie uniformément dans toute la graine, occupe au contraire dans toutes les autres un espace restreint. On la trouve toujours au pied du germe, rassemblée dans un très petit espace, et l'on peut même, dans certains cas, l'extraire industriellement de ses germes de graines. C'est ainsi qu'on fabrique dans les environs de Lille de l'*huile de germes de maïs*. On trouve dans cette partie du grain de maïs qui entoure le germe, près de 30 pour 100 d'huile, tandis qu'il n'y en a que des traces dans le reste de la graine.

Nous avons recherché si cette matière grasse n'était déposée là au pied du germe que dans le seul but de fournir à la jeune plante un élément hydrocarboné nécessaire à la formation de ses tissus, ou si, en outre, cette provision de carbone liquide était destinée à fournir à la graine la quantité de chaleur nécessaire au développement de l'em-

bryon. Les expériences que nous avons faites et dont nous allons citer les principales nous ont confirmé dans cette opinion.

Nous avons reconnu que les matières organiques assez divisées, le coton, la laine, la sciure de bois par exemple, sèches et grasses, restaient durant un temps assez long avant de se décomposer, l'huile ne rancissant par l'absorption de l'oxygène qu'avec une grande lenteur. Le dégagement de chaleur accompagnant la transformation chimique a lieu très lentement et n'est guère sensible. Les mêmes matières dépouillées de matières grasses et chargées d'humidité dans une proportion au moins double de leur teneur moyenne, qui est d'environ 10 pour 100, s'altèrent à la longue et finissent par entrer en putréfaction, mais sans dégagement de chaleur apparent. Or, si l'on réunit les conditions ci-dessus, c'est-à-dire la matière organique, le corps gras et l'humidité, et qu'on laisse la masse ainsi produite en tas d'une certaine épaisseur, on ne tarde pas à observer un dégagement considérable de chaleur qui souvent produit son inflammation. Les incendies spontanés qu'on observe souvent dans l'industrie, dans les locaux où on a laissé s'accumuler des quantités notables de déchets gras et humides, dans les granges où l'on a rentré des récoltes humides, dans les navires chargés de graines oléagineuses après un coup de mer, faits que nous avons bien souvent observés personnellement, n'ont pas d'autre origine. En arrêtant l'échauffement produit dans ces circonstances avant l'embrasement des matières, il est facile de reconnaître par l'analyse chimique que les corps gras ont absorbé une quantité élevée d'oxygène et sont devenus très acides.

C'est ce qui a lieu lorsqu'on dépose en terre des graines en vue de la reproduction. Elles absorbent une certaine quantité d'humidité (20 à 30 pour 100), leur matière grasse subit une transformation chimique en dégageant une quantité de chaleur assez considérable, en produisant probablement aussi de l'électricité; sous cette double action chimique et physique, le germe reçoit la surexcitation particulière qu'on nomme la vie : il perce le testa et la graine inanimée est devenue une plante vivante!

Le cadre de ce résumé ne nous permettant pas d'entrer dans le détail des expériences diverses que nous avons faites pour reconnaître l'exactitude de notre théorie, nous ne citerons que les résultats des principales, que voici :

La germination simultanée d'une certaine quantité de graines est

toujours accompagnée d'un dégagement de chaleur facile à constater. On abrége énormément le temps nécessaire à l'apparition de l'embryon hors de la graine, en la faisant germer dans un lieu humide et chaud.

Pendant la germination, les corps gras neutres se transforment en acides gras et en glycérine qui sont absorbés très rapidement, et disparaissent au bout de quelques jours, ainsi que l'avait du reste déjà reconnu M. Muntz.

Enfin, les vieilles graines incapables de germer renferment toutes une *huile acide*, tandis que les mêmes graines récentes et aptes à la germination renferment des *huiles neutres*. Il y a donc là un moyen de reconnaître immédiatement une graine fraîche d'une graine ancienne, critérium précieux pour les négociants en graines.

Les graines de semence rentrées humides ou imparfaitement mûres sont devenues stériles beaucoup plus vite que les mêmes graines desséchées avec soin avant leur remisage en magasin, ce qui provient de l'échauffement et de l'acidification subie par leur huile, par suite de la réunion de circonstances que nous avons indiquées. D'où nécessité pour les producteurs de grains et graines de ne rentrer leurs récoltes que suffisamment mûres et sèches. On peut induire des faits qui précèdent que les rôles des corps gras dans la germination des graines est double : il doivent d'abord produire de la chaleur en absorbant de l'oxygène et en s'acidifiant ; puis, ainsi transformés, fournir à la jeune plante une partie du carbone nécessaire à sa formation.

Disons en terminant, à l'appui de cette théorie de l'utilité des corps gras dans la germination, que beaucoup de graines dont nous avions cherché à enlever l'huile par plusieurs traitements successifs à l'éther à froid ont été en partie frappées de stérilité par suite de cette disparition de leur matière grasse.

Quelque incomplet et imparfait que soit forcément ce travail, nous espérons néanmoins qu'il sera lu avec quelque intérêt par les savants qui s'occupent de physiologie végétale, à titre de contribution à l'histoire des origines et des causes de la vie dans les plantes.

(Comice agricole de Lille.)



REVUE DES JOURNAUX AGRICOLES ET SCIENTIFIQUES,

PAR M. LE DOCTEUR ROUGET (D'ARBOIS), MEMBRE FONDATEUR.

Du verjus. — Avant sa maturité, le raisin est connu sous le nom de verjus.

Il fournit un produit acide agréable, employé dans différents mets comme assaisonnement et utilisé en médecine.

On prend du raisin qui n'est pas mûr, on le concasse dans un mortier de bois ou de porcelaine, on enlève ensuite les pépins; on continue de piler, on exprime fortement et on fait passer le jus à travers un linge bien serré, lavé d'avance; on introduit ensuite la liqueur dans un flacon totalement plein, on l'expose au soleil. La fermentation s'établit et chasse les matières étrangères qui nuiraient à la pureté du verjus. Pendant six jours, on remplit chaque matin le vase, et lorsque la fermentation a cessé et que l'écume est devenue blanche, on décante le liquide, on le jette sur un filtre de papier; on introduit ensuite la liqueur, filtrée et claire, dans des bouteilles bien propres; on met par dessus une petite couche d'huile fine; on ferme avec un bouchon propre et neuf, et on porte le liquide à la cave où on le laisse jusqu'à ce que l'on en ait besoin pour l'usage journalier.

En outre de ses usages culinaires connus de tout le monde, dit M. le Dr A. Rouget, il sert à préparer une boisson agréable et rafraîchissante. On prend de l'eau sucrée, et on y ajoute du verjus, afin de donner au liquide une acidité agréable. On prescrit quelquefois, contre les esquinancies, les maux de gorge et les aphthes dans la bouche, un sirop de verjus fait avec le miel.

(Bulletin de la Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois.)

Les alcools du vin. — Les nouvelles expériences de M. le Dr Rabuteau, sur la différence de toxicité des divers alcools et de leurs éthers, éclairent d'un nouveau jour la question, si souvent discutée, de l'influence nocive des vins vinés avec les alcools du Nord.

L'alcool ordinaire, ou *éthylique*, le seul qui existe dans le vin naturel, ne produit qu'une excitation franche passagère, tout au plus de l'ébriété de bon aloi, ne laissant après elle aucun symptôme morbide et n'amenant pas à la longue l'alcoolisme, tel que les médecins l'observent dans les hôpitaux. Aussi, dans les pays vignobles, les vignerons

qui boivent même des quantités considérables de vin naturel, parfois 5 à 6 litres par jour, s'enivrent certainement, mais ne deviennent jamais alcoolisés. Il n'y a d'exception que pour les ouvriers, qui ne se contentent point de boire le vin de leur fabrication, mais se rendent au cabaret, où on leur sert du vin de qualité bien différente.

Deux alcools sont surtout nuisibles : ce sont les alcools *butylique* et *amylique*. Le premier est trois ou quatre fois plus toxique que l'alcool éthylique, tandis que l'alcool amylique est 30 fois plus toxique. C'est à la présence de ce dernier qu'il faut attribuer les résultats déplorables de l'ivresse provoquée au moyen des eaux-de-vie de betteraves, de fécule de pommes de terre et de grains.

En Suède, où l'on se sert du produit plus ou moins épuré de la distillation des *flegmes* de pommes de terre, Magnus Huss décrivait, pour la première fois, il y a trente ans, l'empoisonnement alcoolique. Or, nous sommes inondés d'alcools du Nord, qui s'en vont dans le Midi falsifier et empoisonner nos vins.

Le commerçant, par le *vinage*, ne se propose d'abord que d'augmenter la richesse d'un vin naturel en lui ajoutant de l'alcool, et il emploie à cet effet, le plus souvent, de l'alcool de betteraves, beaucoup moins cher que celui du vin, mais riche, hélas! en alcool amylique. Lorsqu'il a ainsi augmenté la richesse alcoolique de son vin, il l'introduit dans les villes et surtout à Paris, où les droits sont très élevés; une pièce de vin ainsi alcoolisée permet aux débitants, par une simple addition d'eau, d'en confectionner une et demie ou deux, qui sont livrées à la consommation. La population ouvrière boit ce vin qui la condamne à l'alcoolisme.

On s'explique ainsi pourquoi cette affection est de date récente et pourquoi elle était inconnue des anciens. C'est qu'alors les alcools dont nous parlons n'existaient pas, et si l'on vinait les vins pour en assurer la conservation, c'était avec de l'alcool de vin et non avec les drogues nauséabondes et vénéneuses qui font payer un si cher tribut à la classe laborieuse.

Et ces accidents, non plus d'ébriété, mais réellement toxiques, sont dus bien évidement à la présence de l'alcool amylique : les expériences de M. le Dr Rabuteau sur lui-même sont concluantes à cet égard. Il en a plus d'une fois, dit-il, subi les fâcheuses conséquences. Dans un demi-litre de vin de bonne nature et qui ne produisait sur lui que du bien-être, il met 25 centigrammes d'alcool amylique, et invite un de ses

amis à déjeuner. Ils partagent fraternellement ce breuvage, et ressentent les effets que M. le Dr Rabuteau avait éprouvé si souvent après l'usage du mauvais vin de Paris : l'abrutissement, une sensation de serrement à la tête, de la sécheresse à la gorge, de la céphalalgie, et lorsque la dose est plus forte, une ivresse triste, la perte de l'appétit, la diarrhée, etc. Ces effets sont encore bien exagérés lorsqu'on ingère en nature des alcools contenant, outre l'alcool amylique, certains gaz encore mal connus qui se rencontrent dans les eaux-de-vie de pommes de terre ou de betteraves.

Le Dr Rabuteau nous dit aussi pourquoi le vin blanc porte plus à la tête que le vin rouge; c'est que le premier contient de l'éther acétique ou acétate d'éthyle qui, à la dose de 2 grammes et demi à 5 grammes pour 1000, lui communique une saveur et un bouquet agréables.

Cet éther semble seulement rendre le vin plus capiteux, mais ne paraît pas dangereux : cependant, il pourrait à la longue produire certains accidents différents de l'alcoolisme véritable, surtout si les commerçants en ajoutaient à leur vin blanc pour le conserver, tout en luidonnant un goût recherché.

(Gazette médicale de l'Algérie.) Dr A. R.

Des domestiques de campagne. — Beaucoup d'agriculteurs se plaignent de la rareté des bons domestiques, malgré l'augmentation des salaires. Les maîtres qui leur attribuent tout le mal, n'ont-ils pas souvent des torts envers eux? Si un maître veut avoir un bon domestique, il faut qu'il s'applique d'abord à s'en faire aimer et respecter. Or, pour s'en faire aimer, il faut lui commander avec douceur, le consulter pour les travaux des champs, et, s'il y a lieu de lui faire une observation, employer pour cela de bons termes et surtout ne pas l'insulter grossièrement : un domestique doit être regardé comme étant de la famille et non comme un étranger. Que les maîtres soient bien persuadés que pour avoir de bons domestiques, il faut qu'ils s'appliquent eux-mêmes à être de bons maîtres. Durant les longues soirées d'hiver, il arrive souvent que les travaux de la journée étant achevés, le domestique ne sait où passer sa soirée, car bien des maîtres dédaignent de le recevoir pour passer avec eux la veillée en famille. Il n'a d'autre alternative que de se coucher ou de fréquenter les cafés et les auberges, tandis que si le maître le gardait à la maison, avec sa famille, ou pour les grands fermiers qui ont plusieurs domestiques, dans un local chauffé, en leur procurant de la lumière et surtout de bons livres,

bon nombre d'entre eux seraient heureux de rester à la maison. C'est surtout à leur procurer de la lecture que les maîtres doivent s'appliquer, car c'est lem eilleur moyen, tout en les instruisant, de leur faire prendre goût à la vie de famille, malheureusement trop mise de côté maintenant. Les maîtres doivent récompenser les domestiques quand ils l'ont mérité, et pour cela les moyens ne leur manquent pas. Au lieu de leur payer un verre le dimanche ou de leur donner un pourboire, ne serait-il pas meilleur de placer pour ceux dont ils sont satisfaits, une petite somme à la caisse d'épargne?

Par ce moyen on les encouragerait à placer aussi une partie de leurs salaires; peu à peu la somme grossirait et permettrait au domestique de s'établir. Ch. GUYAT.

(Journal d'agriculture suisse).

Note sur l'emploi de l'eau verte pour la guérison des blessures. — Cette note a été communiquée à *La culture* de Nancy, par M. Braconnier, ingénieur des mines. Il considère ce nouveau (?) remède comme susceptible de soulager les souffrances, de réduire la durée du traitement, et de diminuer un peu le nombre des amputations. C'est poussé par des considérations de cette nature qu'il a pris la liberté d'attirer l'attention des directeurs d'exploitation, usines, fabriques et chantiers divers, sur les bienfaits que peut procurer à la classe ouvrière la vulgarisation de l'emploi d'un remède bien simple connu dans quelques localités de l'Est sous le nom d'eau verte.

L'eau verte se prépare ainsi qu'il suit : l'on commence par obtenir de l'alcool camphré en dissolvant 180 grammes de camphre dans 500 grammes d'alcool à 44 degrés Baumé; puis on mélange dans 3 litres d'eau de fontaine, 2 grammes de sulfate de cuivre, 6 grammes de sulfate de zinc, 5 décigrammes de safran et 125 grammes d'alcool camphré. Ce mélange agité à plusieurs reprises est prêt à servir au bout de trois jours. Avant d'en faire usage, il faut chaque fois l'agiter fortement. Le litre d'eau verte revient à 0 fr. 30 en nombre rond.

Depuis plus de trente ans, l'eau verte est employée à Metz et à Mirecourt pour les maladies des yeux. On cite des localités où des maladies d'yeux, en quelque sorte épidémiques, ont disparu en quelques jours par l'emploi de l'eau verte étendue de la moitié de son volume d'eau.

L'application de l'eau verte à la guérison des brûlures, contusions et écorchures, a donné des résultats extrêmement remarquables. Pour

les brûlures, l'eau verte procure un soulagement presque instantané; pour les blessures, à part le premier contact de la plaie vive avec le liquide, le soulagement de la souffrance est considérable; les plaies présentent très rapidement un aspect très satisfaisant, et guérissent comparativement en peu de temps; mais ces précieux résultats ne s'obtiennent qu'en maintenant les compresses largement et constamment imbibées.

M. l'ingénieur Braconnier regrette de laisser inconnue, sans pouvoir lui rendre publiquement la justice qui lui est due, la charitable personne dont la persévérence et le dévouement ont le plus contribué à faire apprécier dans l'Est de la France les services que peut rendre l'emploi de l'eau verte. Je crois devoir ajouter à sa communication les renseignements suivants :

En 1858, j'ai publié dans l'*Écho médical suisse*, pages 510 et 511 (Neufchâtel, chez Leidecker), une note sur l'eau de Saint-Jean dont la composition est très sensiblement celle de l'eau verte. Ce liquide, qui n'est qu'une variété de l'eau d'Alibourg, de l'eau d'arquebusade, était fortement prôné par les Dames hospitalières qui l'employaient par suite des traditions de la maison. De nombreuses expériences ont été instituées à sa clinique chirurgicale par M. le professeur Corbet, de Besançon, dont j'étais l'interne. Je suis heureux de reproduire pour M. l'ingénieur Braconnier, les conclusions de ma note : L'expérience m'a convaincu de la supériorité de cette préparation pour le traitement des plaies contuses, par arrachement, par armes à feu : elle en diminue la suppuration, en masque ou en détruit la fétidité. Elle rend aussi de grands services dans le traitement des entorses, des luxations, des fractures. Lorsqu'on l'emploie dans ces circonstances, il se forme sur les linges un léger dépôt des sels de cuivre et de zinc, qui s'oppose à leur imbibition ultérieure; il faut avoir le soin de renouveler plus fréquemment les pièces de l'appareil. En écrivant cette note, je n'avais d'autre but que de vulgariser l'emploi de l'eau de Saint-Jean, qui se rencontre aujourd'hui dans la plupart des pharmacies et des hôpitaux du Doubs et du Jura, dans la pratique des médecins de l'assistance publique. Aussi, j'applaudis de tout cœur à la communication philanthropique de M. l'ingénieur Braconnier. Dr A. R.

Production des sexes à volonté (1). — Le *Journal*

(1) Voir *Bulletins de la Société*, pour 1864, 1867, 1873 et 1879, page 280.

des sciences médicales de Louvain rapporte la théorie suivante du Dr Swift, de Boston.

« L'œuf représente l'élément femelle; le spermatozoïde, l'élément mâle. Il n'est besoin que de quelques spermatozoïdes, voire même d'un seul, pour féconder un œuf. Si l'œuf est fécondé par un nombre restreint de spermatozoïdes, l'élément femelle sera en excès et il en résultera une fille. Si, au contraire, un grand nombre de spermatozoïdes concourent à la fécondation, l'élément mâle sera prépondérant et il en résultera un garçon. Maintenant, si l'œuf est très haut, s'il est encore sur l'ovaire ou sur les extrêmités frangées de la trompe de Fallope, il est probable que bien peu d'éléments mâles parviendront jusqu'à lui; mais si, par contre, l'œuf est descendu, il a bien plus de chances alors de faire la rencontre de plusieurs spermatozoïdes. S'il est vrai que la menstruation et l'ovulation sont dépendantes l'une de l'autre, comme plusieurs autorités l'affirment, alors la situation topographique de l'œuf peut être déterminée par la période menstruelle. Durant l'intervalle qui sépare deux époques cataméniales, l'œuf est dans l'ovaire. Immédiatement avant l'apparition des règles, il peut se trouver à la surface de l'ovaire ou sur les extrémités frangées de la trompe de Fallope. A l'époque de la menstruation, l'œuf descendu se trouve dans l'oviducte ou même dans l'utérus. Les conséquences de ces phénomènes sont que, si le coït a lieu entre deux époques cataméniales ou immédiatement avant l'établissement des menstrues, l'œuf étant situé très haut, quelques éléments mâles traverseront seulement l'oviducte et arriveront à l'œuf; tandis que s'il a lieu immédiatement après l'époque menstruelle, l'œuf étant descendu a beaucoup plus de chances d'être imprégné par un nombreplus considérable d'éléments de sperme.

« Les éleveurs de bétail prétendent que, s'ils veulent avoir une femelle, il suffit de faire saillir la femelle au commencement du rut; mais que s'ils désirent un mâle, ils attendent, avant de faire saillir la femelle, qu'elle ait été quelque temps en chaleur. »

Ainsi, la matrice deviendrait un véritable champ de bataille, et le résultat de la rencontre des œufs et des ovaires dépend de la situation des premiers. Si ceux-ci restent dans leur forteresse ou sur leurs hauteurs, ils sont certains de la victoire, mais ils succombent dans une lutte corps à corps en rase campagne; il s'agit donc pour les spermatozoaires de bien choisir le moment de l'attaque.

(Écho vétérinaire.)



RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES,

PAR LE MÊME.

Destruction de l'Otiorhynque ou charançon du poirier. — M. Tisserand a présenté à la *Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle* un insecte remarquable à la fois par les dégâts qu'il occasionne et par le soin avec lequel il sait se dérober aux yeux. Cet insecte, qu'il appelle Otiorhynque ou charançon des poiriers, ronge, dès les premiers jours du printemps, l'écorce du jeune bois des arbres et dévore avec une voracité remarquable les bourgeons naissants des greffes en fente et ceux des rameaux, au moment où ils verdissent pour s'épanouir. Peu de plantes échappent aux ravages de ses mandibules solides. Cet insecte déprédateur est d'autant plus difficile à découvrir, qu'il exerce sa funeste industrie la nuit et reste blotti le jour daus les anfractuosités du sol. Heureusement qu'il n'est pas difficile dans le choix de sa cachette, et qu'il suffit de lui en préparer une pour qu'il aille s'y réfugier. Ainsi, il suffit de battre un peu la terre au pied de la plante attaquée, et de poser sur cette aire une motte de terre, un caillou, un fragment de poterie, et même une feuille; l'animal, heureusement peu défiant, va s'y cacher et s'y faire prendre. M. Tisserand vient, une fois de plus, prouver que l'étude des insectes ravageurs est le moyen le plus direct pour arriver à leur destruction.

(*Le Bon Cultivateur*, 38e année, n° 20).

Prunes de toute espèce en pruneaux. — Prenez des prunes, n'importe de quelle espèce, mirabelle, reine-claude, etc., dans un état de maturité complète; placez-les dans un panier à claire-voie. Faites chauffer, dans une bassine de dimension convenable, des cendres de bois en quantité suffisante pour faire une bonne lessive. Lorsque cette dernière entrera en ébullition, plongez-y le panier à trois reprises différentes et consécutives pendant quelques secondes seulement; ensuite et immédiatement, immergez de même et à trois reprises différentes, vos prunes lessivées dans un vase contenant de l'eau fraîche. Etendez ensuite les prunes sur des claies, des paillassons ou tout autre récipient; laissez-les se ressuyer pendant quelques jours, soit au soleil, soit au grand air, et vous aurez des pruneaux aussi mollets et aussi délicats que possible, conservant parfaitement leur saveur et le goût du fruit, et se gardant aussi bien et aussi longtemps que les pruneaux ordinaires, qu'il n'est pas toujours facile de manger crus tant ils acquièrent de dureté et de sécheresse. Ce procédé convient à toute personne qui n'a pas à sa disposition un four et tous les ustensiles nécessaires à la fabrication des pruneaux.

(*Basse-Cour*, n° 16, 3e année).



COURS DE DICTÉES AGRICOLES

A L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES,

Par M. J.-P. Cretin, instituteur à Mont-sous-Vaudrey, membre correspondant.

(*Suite.*)

125e DICTÉE.

Epoque de la taille.

L'époque de la taille varie suivant les climats; mais cette opération se désigne généralement sous les trois dénominations suivantes : la *taille hâtive*, la *taille tardive* et la *taille d'automne*, dite *taille après vendange.*

La taille hâtive a lieu habituellement en février ou en mars; c'est celle qui a lieu le plus souvent dans notre Jura.

La taille tardive a lieu lorsque les premiers bourgeons de la vigne commencent à pousser.

Laquelle de ces deux tailles est la meilleure? Chacune a ses adhérents : en pratiquant continuellement la taille tardive dans le même cépage, il s'use et se vieillit vite, mais c'est un préservatif presque certain contre l'oïdium. Alterner ces deux modes de taille pourrait être une bonne manière; aux vignerons praticiens d'en faire l'expérience.

Quant à la taille dite *après vendange*, elle paraît avoir en sa faveur les points principaux : 1° les branches à fruits sont mieux nourries et plus vigoureuses que par les autres tailles; 2° les plaies faites par la taille se trouvant cicatrisées avant l'hiver, redoutent moins l'effet de la gelée; 3° la branche à fruits mûrit mieux qu'autrement; 4° enfin, on a remarqué que les ceps ainsi taillés portent plus de fruits que les autres.

126e DICTÉE.

Le sarclage. — Les binages (1re et 2e façons).

Comme toutes les autres plantes, la vigne a besoin, pour prospérer, de l'influence de la chaleur, de l'air et de l'humidité; c'est donc pour faciliter l'action de ces agents de la nature qu'au printemps, lorsque la terre est suffisamment ressuyée, et avant de procéder au binage ou première façon, il faut, comme pour toutes les autres plantes cultivées, débarrasser la vigne des mauvaises herbes au moyen du *raclage.* Quelques jours après, ces herbes étant assez desséchées pour ne pas repous-

[illegible] au binage au moyen d'une [illegible], ou plus [illegible] d'un pic à deux pointes, nommé *bigot* dans le Jura. Il faut avoir soin, dans ce premier binage, de bien retourner la couche de terre arable (10 à 12 centimètres environ), de manière que la partie supérieure remplace en dessous la partie inférieure, qui est ramenée à la surface du sol.

Le *rebinage* ou deuxième façon, qui a lieu de la même manière que le binage, a lieu avant la floraison ; car, pendant cette époque, on ne doit se livrer à aucun travail dans la vigne. Cette seconde façon a pour but d'émietter la terre remuée par le premier binage et de détruire les mauvaises herbes ; elle n'a lieu que lorsque le sol est sec, ou assez bien ressuyé.

127e DICTÉE.

Rognure. — Accolage. — 3e Façon. — Fumure.

La *rognure* ne peut être confiée qu'à des personnes qui connaissent bien la taille de la vigne. Elle consiste à enlever toutes les pousses superflues qui, l'année suivante, ne peuvent pas servir. Les pousses ou jeunes sarments parvenus à une certaine longueur doivent être le plus possible retenus à l'échalas avec de la paille, ou des joncs, ou de jeunes osiers, pour qu'ils ne puissent être cassés par le vent, ou qu'ils ne soient pas couchés sur le sol par suite du poids des raisins : c'est cette opération qu'on appelle *accolage*.

Chaque fois qu'il est possible, le vigneron soigneux procède à un 3e *binage* dès que les mauvaises herbes se montrent de nouveau ; on ne doit y procéder ni par une grande sécheresse, ni lorsque le sol est humide. Il faut toujours, dans le courant de l'été, tenir le terrain de la vigne très meuble et très propre, car de là dépendent l'abondance et la bonne qualité du vin.

Il faut également, pour que la vigne produise convenablement, qu'elle reçoive des engrais plus ou moins souvent, suivant la nature du terrain. Il faut également pratiquer des fosses chaque fois qu'il est nécessaire de renouveler le sol arable.

128e DICTÉE.

De la Vendange.

Ne vous mettez à vendanger que lorsque les raisins ont atteint le plus haut point de maturité. Dans les années défavorables, il est vrai, on ne peut pas toujours faire comme on veut ; néanmoins, on doit reculer la

vendange autant que les circonstances le permettent; en vendangeant tard, on obtient toujours un vin plus spiritueux. Il faut également séparer les raisins mûrs d'avec ceux qui ne le sont pas, car un seul raisin non mûr peut détériorer le jus de trois raisins cueillis en parfaite maturité. Il faut donc commencer par vendanger les ceps qui mûrissent les premiers et ne procéder que plus tard à la récolte de ceux d'une maturité tardive. Il faut aussi, autant que possible, faire un triage des raisins pourris, car ils peuvent facilement communiquer un mauvais goût au vin.

Une fois le raisin en cuve, on remue toute la masse une fois par jour, pour que la couleur rouge, qui se trouve principalement dans la peau du raisin, puisse mieux se communiquer au liquide. On ne doit pas non plus laisser la masse trop longtemps dans les cuves, car, par la fermentation, le marc peut trop s'échauffer et passer à l'aigre avant le soutirage.

129e DICTÉE.

Soins à donner au vin en cave.

La première condition pour bien conserver le vin est une bonne cave assez profonde et disposée de manière à ne pas devenir trop chaude en été. Une cave bien conditionnée doit être voûtée, éloignée des lieux d'aisance et des fosses à fumier, munie de soupiraux au moyen desquels on puisse renouveler l'air : en été, on ferme bien ces soupiraux le jour et on les ouvre la nuit. Dans une cave destinée au vin, on ne doit renfermer aucun objet qui puisse vicier l'air, comme par exemple des légumes, du fromage, etc.

Les fûts doivent être solides et propres; il vaut mieux les cercler en fer qu'en bois, surtout pour les caves humides, où les cercles en bois pourrissent facilement. Pour garantir de la rouille les cercles en fer, on leur donne, de temps à autre, une couche d'huile de lin ou d'un vernis à couleur.

130e DICTÉE.

Soins à donner au vin en cave (suite).

Quand un tonneau est vidé, il faut bien le rincer, le faire sécher parfaitement, puis le soufrer; cette précaution est indispensable pour préserver les tonneaux du moisi, qui peut facilement se communiquer au vin et lui ôter ses qualités marchandes. Ce soufrage doit être répété plusieurs fois par an, car un tonneau moisi est très difficile à nettoyer.

Pour que le vin se conserve bien, il faut que les tonneaux soient pleins jusqu'à la bonde ; à cet effet on remplace toutes les fois qu'il est nécessaire, par d'autre vin, ce qui s'est perdu par l'évaporation.

On doit également soutirer les vins une ou deux fois par an, et choisir pour cela un temps sec avec vent du nord ; mais il faut éviter de le faire au moment de la floraison de la vigne, ainsi qu'au moment de la variation des raisins.

(*A suivre*).

DONS.

Il est offert à la Société, par :

M. J.-P. Mazaroz : *Destruction du phylloxéra de la vigne par l'hygiène naturelle, etc.* (6e édition). — *Traitement général pour la destruction du phylloxéra*, d'après la connaissance exacte des causes de sa présence. Solution. — *Danger du sulfure de carbone. Efficacité des engrais minéraux et végétaux mélangés.* — *Conclusion générale sur la destruction du phylloxéra de la vigne, etc.* (2e édition). 4 petites brochures dont il est l'auteur.

M. le Dr P. Rouget fils (d'Arbois) : *Essai médical sur les vins du Jura.* Thèse pour le doctorat en médecine, présentée et soutenue par lui devant la Faculté de médecine de Paris.

Par M. Hermann Ligier, sous-préfet de Dole : *La politique de Rabelais*, 1 volume grand in-8°, dont il est l'auteur.

Par la Société française d'archéologie : *Congrès archéologique de France*, 45e session. Séances générales tenues au Mans et à Laval en 1878. Un gros volume in-8°.

Par M. le ministre de l'agriculture et du commerce : *Compte-rendu des travaux de la commission supérieure du phylloxéra* (session de 1879). 2 exemplaires.

M. L. Laliman : *Études sur les divers travaux phylloxériques et les vignes américaines, etc.* 1 volume grand in-8°, dont il est l'auteur.

JULES GINDRE, IMPRIMEUR A POLIGNY.

CONSIDÉRATIONS

Sur l'Histoire du Comté de Bourgogne

DE 1595 A 1674.

I.

En 1872, la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny organisa des conférences pour les ouvriers et les vignerons de la ville. Appelé à prendre part à cette œuvre, je m'étais donné comme sujet : Poligny, de 1595 à 1674.

Il m'avait paru d'un utile enseignement, après cette terrible année qui avait apporté tant de trouble dans les âmes, d'exposer à ces travailleurs ce qu'avaient été leurs ancêtres pendant ces quatre-vingts ans de lutte. Je voulais leur montrer à ces jeunes gens, plus épris de leurs droits que renseignés sur leurs devoirs, que pour nous le gouvernement du pays par le pays ne datait pas absolument de 1789; que les Comtois des XVIe et XVIIe siècle étaient peut-être plus réellement libres que nous ne l'ayons jamais été, parce que chez eux la passion de l'égalité ne dominait pas leur attachement à la liberté; que s'ils n'avaient pas encore d'institutions démocratiques, ils avaient des institutions libres; que, s'ils avaient laissé survivre quelques privilèges, ils avaient su faire reconnaître et consacrer leurs droits nécessaires; que, enfin, s'ils étaient affectueusement et respectueusement soumis à leur Souverain, ils savaient en toutes circonstances s'en faire écouter. Je voulais leur montrer que, chez leurs pères, l'amour de la liberté n'avait de supérieur que l'attachement à leur foi, et que c'est soutenus par cette double passion qu'ils avaient pu traverser des épreuves surhumaines sans défaillance et sans autre préoccupation que le salut commun et l'honneur national.

Mon œuvre terminée, et dans la mesure où j'avais dû me restreindre pour être compris, je revins à cette grande époque, attiré

par le besoin de me rendre un compte exact de ce que mes études superficielles ne m'avaient fait qu'entrevoir.

Je savais quel intérêt dramatique pouvait offrir l'histoire particulière d'une ville et l'étude sur un théâtre restreint des hommes aux prises avec leurs intérêts et leur devoir. Mais je ne soupçonnais pas combien cette histoire, suivie pas à pas et dans ses moindres détails, pouvait révéler d'aperçus nouveaux et d'une réelle portée sur l'histoire générale; comment elle faisait pénétrer dans les institutions du pays; à quel point elle aidait à en découvrir les rouages, à en comprendre le jeu, à établir enfin les responsabilités.

Des matériaux que j'ai recueillis, j'ai fait deux parts : l'une consacrée exclusivement à l'histoire d'intérêt local et qui fournira les éléments d'une monographie; l'autre, relative aux faits d'intérêt provincial et accordant une large part à l'histoire des institutions, sera le sujet de la présente étude. Cette part faite à l'organisation politique du pays pouvait peut-être paraître disproportionnée, mais il m'a semblé que ce serait mal comprendre cette grande période que de n'en exposer que les phases sanglantes sans remonter aux causes, c'est-à-dire sans indiquer ce que représentaient, ce que défendaient nos ancêtres dans leur héroïque résistance.

J'avais enfin abordé cette étude avec les sentiments de commande que les historiens comtois nous ont légués pour certaine corporation et certains hommes dont les titres à l'admiration ne discutaient plus. Placés à une distance qui nous permettait de découvrir les faits dans leur exacte perspective, ayant sous les yeux des documents que nos prédécesseurs ne possédaient pas ou dont ils n'étaient pas en mesure de dégager entièrement la signification, éclairés aussi par de cruelles expériences, nous avons senti notre admiration atteinte dans une certaine mesure, et il nous a été impossible de retrouver au même degré le caractère de véritable grandeur dans une corporation et chez des hommes qui avaient été quelquefois aveuglés au point de ne plus apercevoir au-dessus d'elle et à tous les instants la patrie !

Ce que j'ai cru être la vérité, je l'ai dit sans passion, avec la liberté respectueuse que commandaient de belles vertus et d'éclatants services.

II.

Quelles étaient donc ces libertés et droitures dont nos ancêtres se montraient si fiers, et qui avaient mérité à notre pays le nom de Franche-Comté, « nom le plus beau, a dit Gollut, après celui de France, que région aucune ait porté! » C'est ce que je voudrais expliquer dans cette étude, en exposant ce qu'étaient ces institutions qui, généralisées au xve siècle, en Europe, n'atteignirent nulle part un caractère aussi libéral qu'en Comté et n'y produisirent d'aussi mâles et fécondes vertus. Après avoir montré notre constitution en pleine vigueur au xvie siècle, j'indiquerai comment elle s'est affaiblie et déformée, comment enfin l'énergie, le patriotisme et les vertus qu'elle avait inspirés ont disparu. Je terminerai en faisant connaître, ce qui est la moralité de l'histoire, à qui doit incomber la responsabilité de cet affaissement.

Dans la période que nous avons à parcourir, la Comté était sous la domination de la Maison d'Autriche. Domination n'est peut-être pas le mot propre, car ce n'était pas un véritable souverain que notre Comte de Bourgogne, c'était plutôt un protecteur, et il prenait lui-même un nom qui précisait bien le caractère particulier de son autorité, il s'appelait le Prince Gardien. Résidant tantôt dans les Flandres, tantôt à Madrid, il ne pouvait ni gouverner directement la Comté, ni la secourir contre de redoutables voisins. Aussi avait il pourvu à la sécurité extérieure de ce pays par des traités de neutralité, et avait-il assuré sa bonne administration intérieure en lui créant une autonomie puissante et en lui assurant toutes les garanties du libre gouvernement.

La plus haute autorité de la province après le Souverain, celle qui le représentait en premier ordre, c'était le Gouverneur. Gé-

néral en chef de l'armée comtoise, il veillait à tout ce qui intéressait la sûreté extérieure du pays; il avait, en outre, assisté d'un conseil dont nous allons parler, la décision de toutes les affaires politiques. Ces fonctions, qui plaçaient le titulaire à la tête de la nation comtoise, n'étaient pas héréditaires, mais ne devaient être conférées qu'au gentilhomme du pays le plus distingué par le mérite et la naissance.

Charles-Quint avait, à un rare degré, cette qualité maîtresse de l'homme d'État qui consiste à reconnaître les conditions vraies du gouvernement et à savoir les appliquer même au prix d'une diminution de sa souveraineté. Préoccupé de réaliser ces conditions dans l'organisation des pouvoirs de la Comté, il voulut, du même coup, renfermer dans de justes limites les attributions des légistes et rendre à la noblesse la haute situation politique que de récentes ordonnances lui avaient enlevée. Il réduisit donc, en ce qui concernait les affaires d'État, le Parlement à un rôle purement consultatif et institua le Conseil des Bons-Personnages, qui demeura chargé de régler, avec le Gouverneur, toutes les affaires de politique intérieure et extérieure. Les Bons-Personnages, nommés par simple lettre du Souverain, convoqués par le Gouverneur et présidés par lui, étaient choisis parmi les plus illustres maisons de la province. Non-seulement ils formaient le conseil le plus indépendant du Prince, mais, par le patriotisme et la fierté de cœur qu'ils puisaient dans leurs traditions de famille, par la confiance qu'ils avaient dans leur force et l'habituelle grandeur de leurs décisions, ils étaient le point le plus résistant du corps social et ils élevaient l'âme du pays.

La Cour souveraine du Parlement complétait les grands pouvoirs mandataires du Comte de Bourgogne. Institué au XIVe siècle comme conseil du Souverain, et siégeant par assises aux époques et aux lieux qu'imposaient les circonstances, le Parlement devint sédentaire au XVe siècle, et reçut de Charles-Quint l'organisation la plus libérale et la plus indépendante. Il connaissait souverainement de tous les appels des tribunaux, délibérait aux matières d'État où le droit du Prince était engagé, et réglementait la police dans toute l'étendue de la province.

III.

Le Gouverneur, les Bons-Personnages et le Parlement étaient les mandataires du Souverain et exerçaient le pouvoir administratif et judiciaire. Le pays avait aussi ses mandataires, à qui appartenait le pouvoir législatif : c'étaient les États.

Les attributions des États s'appliquaient à tout : ils participaient au droit de faire la paix et la guerre, de conclure des traités de neutralité et de commerce, ils avaient la faculté de s'opposer à toute mesure législative prise en dehors de leur concours et d'adresser au Souverain des remontrances qui embrassaient tous les grands intérêts du pays; mais la plus importante de leurs attributions consistait dans la fixation et la répartition du don gratuit. La première de nos franchises, celle que les Comtois considéraient comme le fondement même de la liberté, consistait en ce que le pays était franc de tout impôt. Ils avaient conservé intacte cette tradition féodale d'après laquelle personne ne peut taxer un homme libre que lui-même. La province ne payait donc aucun impôt d'état, à peine accordait-elle de loin en loin un subside librement offert et qui devait être exclusivement consacré à la défense du pays : c'était le don gratuit.

L'assemblée des États, qui se composait de trois ordres : la noblesse, le clergé et les représentants des villes et des prévôtés, n'était autre que la Comté elle-même dirigeant ses propres affaires. Aussi cette assemblée avait-elle le très vif sentiment de la dignité nationale, et, au moindre empiètement, à la moindre atteinte portés à son indépendance, qu'ils vinssent du Parlement, du Gouverneur ou du Souverain, elle protestait avec intrépidité, elle avait le verbe haut comme le cœur.

De tous nos pouvoirs, d'une organisation excellente à bien des points de vue, celui qui était le plus en progrès sur les institutions analogues de l'Europe, c'était les États. En effet, si l'aristocratie et le privilège y avaient leur entrée, par le fief pour la

noblesse et par le bénéfice pour le clergé, l'élément populaire y était largement représenté par les députés des villes et des campagnes, produits directs du suffrage universel.

Le tiers, ainsi composé, était promptement parvenu à se saisir du principal ressort du gouvernement parlementaire, du plus puissant moyen d'action sur la direction des affaires publiques, en acquérant voix prépondérante dans toutes les questions financières.

Je viens de montrer la nation comtoise investie, dans ses grands pouvoirs, de toutes les prérogatives nécessaires à l'exercice régulier de sa souveraineté ; il me reste à indiquer comment elle avait en outre les institutions communales les plus capables de porter et de soutenir un gouvernement libre.

Pour la plupart des villes de la Comté, les chartes, improprement appelées d'affranchissement, n'avaient été que la consécration de libertés immémoriales, et cette consécration avait eu lieu non pas comme dans le nord de la France, à la suite de mouvements violents et de luttes, mais par un accord mutuel, par de véritables traités conclus entre les seigneurs et les villes.

Les franchises municipales étaient des plus larges : c'est le peuple tout entier qui élit ses officiers municipaux ; c'est le peuple, agissant en corps, qui forme l'assemblée générale que l'on consulte sur les affaires importantes, à laquelle on rend compte ; lui seul a le droit de s'imposer, il ne peut être jugé que par ses pairs. Les quelques faibles redevances que stipule la charte en faveur du souverain peuvent lui être refusées s'il reste trois mois, après son avènement, sans jurer les franchises.

C'était donc un véritable contrat synallagmatique qui liait nos ancêtres au Souverain. Mais la charte, je le répète, ne créait aucun droit nouveau, et si on leur avait demandé dans quel titre leur liberté leur avait été concédée, ils auraient pu répondre comme Jérôme Bignon, à propos de la loi salique : « Elle est escripte ès cœur de chaque citoyen. »

C'est que, en effet, la liberté ne se décrète pas ; et si elle n'est d'abord en chaque citoyen une habitude de la vie et un besoin du

cœur, la charte la plus solennelle a beau la concéder, elle n'est qu'un titre sans valeur. C'est dans les fondements même de la société que, au Moyen-Age, la liberté avait été cimentée; c'est à l'aide de la religion, de l'éducation, de l'organisation communale et de la milice nationale qu'elle avait été enracinée dans l'âme du Comtois. Un sentiment religieux et un amour de la liberté qui dominaient tous les actes de nos pères, à ce point que leur vie leur eût semblé de nulle valeur, si elle ne leur eût été assurée chrétienne et libre; une organisation militaire, qui remettait entre les mains des citoyens la défense de la patrie; une commune, enfin, seule maîtresse de ses intérêts, responsable de ses fautes et de ses erreurs, telles étaient, pour nos ancêtres, les conditions essentielles de la liberté. Pour eux, la vie politique n'était pas accidentelle, et comme à l'état de crise, c'était une part de la vie journalière.

Mais, je n'aurais donné qu'une idée incomplète des saines passions de nos ancêtres, si je n'ajoutais que leur attachement aux institutions du pays était égalé par celui qu'ils avaient pour le Souverain. Le Prince leur inspirait l'affection qu'on a pour un père, un respect tel qu'on ne le doit qu'à Dieu. Mais cette tendre soumission était encore une passion d'hommes libres, et ils n'aimaient tant celui qu'ils appelaient leur Prince naturel, que parce que, ainsi qu'ils le disaient, « ils avaient ressenti sous sa domination toute félicité, avec la manutention inviolable de leurs privilèges, franchises et immunités, sans altération ni déchet. »

IV.

Telle était, esquissée à grands traits, la constitution des pouvoirs qui régissaient notre pays.

Au XVIe siècle, ces différents pouvoirs présentaient une grande diversité de règles et d'autorité; ils prenaient chacun part au gouvernement, tout en se pressant souvent dans le même cercle d'affaires. L'indécision et les conflits qui pouvaient en résulter

étaient largement compensés par le contrôle qu'ils exerçaient mutuellement l'un sur l'autre, par le contrepoids qu'ils se faisaient et par les garanties qu'ils donnaient aux citoyens contre l'arbitraire. En résumé, cette organisation offrait un des modèles les plus accomplis que présente, à cette époque, l'histoire du libre gouvernement.

Mais nous allons voir que ce salutaire équilibre fut altéré, dès la fin du XVIe siècle, par la prépondérance que le Parlement sut prendre sur les autres pouvoirs et par la concentration qu'il parvint à opérer entre ses mains, de la toute puissance politique.

Pour parvenir à cette haute fortune, le Parlement n'avait pas suivi un plan longuement médité, il s'était simplement abandonné à cet instinct qui porte toute corporation, associée au gouvernement, à s'emparer de la pleine autorité. Il avait du reste été puissamment encouragé dans cette œuvre par l'influence du droit romain. Antérieurement au XVe siècle, notre législation était presque entièrement indigène; elle était celle de tous les pays où les mœurs et les idées germaniques avaient pénétré. A partir de l'ordonnance de Philippe-le-Bon, le droit romain s'introduisit de telle sorte dans notre législation nationale, qu'il s'y substitua et devint la loi du pays. Le droit romain, droit de servitude et qui perfectionnait partout alors la société civile, en dégradant partout la société politique, le droit romain seconda merveilleusement les vues ambitieuses du Parlement, en l'aidant à dénaturer les institutions sur lesquelles il voulait élever son autorité, et en lui fournissant, pour cette entreprise, l'appui du droit contre le droit lui-même.

Débarrassé des entraves qu'imposait à son ambition la politique de Charles-Quint, le Parlement sut profiter de la faiblesse des successeurs de ce monarque, des terreurs que leur inspirait le jeu des libres institutions, pour être constamment soutenu par eux dans la guerre, tantôt sourde et tantôt ouverte, mais non interrompue, qu'il entreprit contre tous les pouvoirs pour s'élever à la souveraineté.

En ce qui concerne le Gouverneur, la Cour ne l'avait pas vio-

lemment exclu de la direction des affaires d'État, mais elle était parvenue à s'y immiscer elle-même graduellement, de telle façon que ce haut mandataire avait été réduit vis-à-vis d'elle au rôle de simple collaborateur ; elle avait su, du reste, profiter avec une extrême habileté et tour à tour, des vacances de la charge, de l'inertie ou des vices du titulaire pour faire agréer ses services et s'en faire plus tard un titre contre les protestations que pourraient soulever ses empiètements.

Le Conseil des Bons-Personnages, par l'indépendance et la haute situation des membres qui le composaient, offrait l'avenir d'une véritable institution. Le Parlement s'était inquiété de bonne heure de l'obstacle que pouvait opposer à ses rêves d'omnipotence une telle corporation, que son caractère aristocratique lui rendait particulièrement redoutable. Il n'entreprit pas de la renverser, il lui laissa son nom antique, ses honneurs, le droit pour ses membres d'entrer en la Grand-Chambre avec l'épée ; mais il sut, peu à peu, les éconduire de leur domaine, obtenir enfin, les ayant rendus inutiles, que ceux qui disparaissaient ne fussent pas remplacés.

Mais le Parlement n'aurait accompli qu'à demi son œuvre de destruction de l'aristocratie comme classe politique, si, l'excluant de la direction des grandes affaires, il lui avait laissé l'administration locale où résidait la véritable source de son action sur le peuple. Pour parvenir à l'éloigner de la demeure du pauvre, à l'empêcher d'influer sur les intérêts des citoyens, « la Cour (c'est un des siens qui le dit), s'asseurait en tous les bons villages, des gens de lettres et de pratique, ce qu'on appelait des coqs de paroisse, chargés d'y faire échec au Seigneur. » A l'aide de pareilles manœuvres, poursuivies avec ténacité pendant vingt ans, la noblesse était définitivement exclue, dès 1630, de l'administration des paroisses, et perdait ainsi toute possibilité de ressaisir une part de la direction de l'État.

On a dit, pour justifier le Parlement de sa lutte contre l'aristocratie, qu'il représentait l'élément populaire dont il s'était constamment montré le défenseur. J'ai recherché, de la meilleure foi

du monde, par quoi pouvait être justifiée cette allégation, et je ne l'ai pas trouvé. En effet, lorsque le Parlement combattait, avec une implacable énergie, les grands vassaux qui se soulevaient pour maintenir l'anarchie féodale, à l'encontre du régime de liberté civile et politique qui s'inaugurait; lorsqu'il faisait plier les plus grands seigneurs devant ses sergents qui représentaient la loi; lorsqu'il faisait semer le sel sur les ruines des châteaux révoltés, là il faisait œuvre vraiment populaire et patriotique. Mais cette noblesse une fois soumise, une fois rentrée dans l'unité nationale qu'elle avait fortifiée, ayant d'ailleurs donné des gages et rendu des services tels, qu'elle mérita de se voir élevée par Charles-Quint au rang d'institution politique, quels motifs avait dès lors le Parlement de se retrouver son adversaire irréconciliable, de s'acharner à la détruire, à la déraciner comme institution. Il n'y avait plus là d'intérêt populaire en jeu, ce n'était plus qu'une guerre d'ambition et d'envie, guerre dans laquelle la nation, la liberté et le Parlement lui-même ont été atteints d'une manière irrémédiable.

Pour être impartial, toutefois, il faut ajouter que le Parlement aurait déployé en pure perte son incomparable habileté contre une noblesse qui aurait compris les obligations que doit subir toute aristocratie qui aspire à devenir une classe nationale. Ces obligations consistent à s'imposer, dans les charges du pays, une part au moins égale au pouvoir qu'on y veut exercer. La noblesse comtoise, entraînée par l'exemple de l'aristocratie française et par l'influence persistante des idées féodales, a considéré, dès le XVI[e] siècle, le privilège comme la principale prérogative du pouvoir et le privilège sous sa forme la plus odieuse, l'exemption d'impôts. Elle a mis trop souvent une âpreté hautaine à défendre ce privilège et à fournir par là l'occasion au Parlement de se poser avec ostentation en défenseur, comme il le disait, « des petits contre les gros. »

Nous venons d'étudier la lutte du Parlement contre ceux qui partagaient avec lui le mandat du Souverain, voyons-le maintenant à l'œuvre contre les mandataires du pays.

J'ai dit combien les États portaient haut le sentiment de la dignité nationale. A toutes les entreprises qu'essaya contre eux le Parlement, ils surent résister de manière à décourager de nouvelles tentatives contre ce qu'ils appelaient *leur honnête liberté*. Mais si la Cour ne put rien contre les États comme institution, elle fut plus heureuse avec les délégués qu'ils commettaient dans l'intervalle des sessions à la garde des deniers provenant du don gratuit. Ces commis, *Messieurs du Cabinet*, comme on les appelait, comprenaient leur responsabilité et se montraient intraitables au sujet des fonds dont la garde leur était confiée. Le Parlement, obligé pour l'ordonnancement de dépenses décidées par lui, pour connaître les ressources disponibles, de recourir à des agents qui ne lui appartenaient pas et qu'il ne pouvait contraindre, voyait souvent ainsi ses décisions les plus absolues s'énerver dans l'exécution. L'occasion d'en finir avec cette résistance s'offrit en juillet 1622. Les commis ayant refusé de lui livrer les fonds qu'ils s'étaient engagés par serment à ne laisser sortir que sur mandat des Bons-Personnages ou des députés, la Cour fit jeter les commis en prison et violer le trésor. Aux protestations indignées des États, le Souverain, qui avait souvent impatiemment supporté leur indépendance, trouva, dans la gravité des circonstances déterminantes, une excuse à cet attentat, et il fut établi que désormais rien ne pouvait se dérober à l'autorité de la Cour.

Restait cependant le domaine municipal où le peuple de chaque ville était souverain et ne reconnaissait à personne le droit de porter la main sur ses franchises. Le jeu des libres institutions, dans un pays qui en a la longue pratique, sans être jamais insurrectionnel, est quelquefois bruyant et tumultueux. Ce fut la ville de Poligny qui fournit au Parlement l'occasion qu'il cherchait de porter la main sur les franchises municipales : dans cette ville, où le patriotisme avait fait ses preuves, il se croyait le droit d'affirmer parfois ses volontés avec un peu d'éclat. Prenant prétexte de ces troubles, plus apparents que réels, la Cour intervint; mais elle ne se borna pas à assurer l'ordre public en édictant une mesure de police locale qui était dans ses attributions, elle viola

les chartes de franchises par un règlement général du 2 décembre 1647, qui arrachait à toutes les villes de la province le droit d'élire leurs officiers municipaux. C'était plus qu'une iniquité, c'était une faute : le Parlement s'était, en effet, par cette mesure, mis en guerre ouverte avec la classe populaire. Cette lutte dura 10 ans, avec résolution du côté du peuple que soutenaient les États, avec hésitation et timidité du côté de la Cour, qui, en fin de compte, dut, en 1657, rapporter purement et simplement son édit. Elle sortit de cette campagne amoindrie et ayant perdu ce que, malgré toutes tendances de caste, elle avait conservé de popularité.

V.

Nous avons indiqué qu'elle était l'organisation des pouvoirs de la Comté, nous avons dit comment le salutaire équilibre entre ces pouvoirs avait été troublé par l'ambition du Parlement qui, au XVII[e] siècle, était parvenu à concentrer entre ses mains une véritable souveraineté. Il nous reste, pour terminer, à examiner en quelques mots si, une fois parvenu à cette souveraineté, le Parlement s'est montré à la hauteur de son ambition et du rôle qu'il avait assumé.

Pour prononcer sur ce point un jugement équitable, il faut distinguer dans le Parlement entre les hommes et l'institution.

L'ordonnance de Charles-Quint, qui réglait le mode de recrutement de la compagnie, donnait à celle-ci le droit de présenter trois candidats aux offices vacants. La désignation se faisait toutes Chambres réunies; chaque membre, après avoir juré de se prononcer en honneur et conscience, émettait à haute voix son avis qui était consigné. La moindre sollicitation entraînait de plein droit la déchéance du candidat. A aucune époque les charges ne furent héréditaires ni vénales. Investi de cette manière, le magistrat était inamovible et son avancement, très restreint, n'appartenait qu'aux titres les plus incontestés; il ne pouvait donc être ni contraint ni gagné.

Les Parlementaires comtois, s'ils avaient les défauts de toute corporation, l'esprit de caste, l'attachement aveugle aux privilèges du corps dont ils étaient membres, réunissaient, par contre et à un haut degré, toutes les qualités et toutes les vertus qui font les grandes magistratures : la science, l'intégrité, le courage civique. Par les affaires de toute nature qui en émanaient ou y refluaient, le Parlement était une rare école d'hommes d'Etat. Il a fourni non-seulement des magistrats éminents, mais d'illustres ambassadeurs, ainsi que des premiers ministres à l'Empire et à l'Espagne. Parmi ceux qui bornaient leur ambition à servir la Comté, il y eut des politiques, des historiens de réelle valeur; plusieurs ont eu leurs jours d'héroïsme, et l'un d'entre eux, Boyvin, s'il avait su s'affranchir des ambitions de sa caste, eût été un grand citoyen.

Nous allons voir ce que de tels hommes avec de telles vertus sont parvenus à faire de leur institution : En 1630, le Parlement devient souverain; en 1636, il jette un éclat incomparable : c'est le siége de Dôle, avec les grands noms de Boyvin, de Champvans, de Girardot; il est admiré par l'Europe, adulé par le Souverain, adoré par le peuple. L'année suivante, avec les mêmes hommes, c'est déjà le désastre de Cornod, puis les divisions, le découragement, les défaillances partielles devant des épreuves écrasantes pour une corporation. Puis, seulement trente ans après, trente années pendant lesquelles le pouvoir absolu a développé tous les vices de l'institution, c'est le Parlement à l'apogée de sa puissance, et se montrant tout-à-coup aussi crédule qu'imprévoyant, aussi troublé qu'incapable devant l'invasion française, laissant Louis XIV conquérir en trois semaines le pays tout entier. C'est le Parlement enfin abattu et flétri aussi impitoyablement par le Souverain que par le peuple, de telle façon que, pour arriver à sa ruine, il semble qu'il lui ait suffi de triompher.

La cause de cette ruine, elle s'explique par cette raison que le Parlement était une institution défectueuse et qui s'était consti-

tuée en contradiction flagrante avec les principes les plus élémentaires de la science politique. Elle enseigne en effet cette science que la souveraineté d'une corporation, quelle que soit la valeur de ses membres, ne peut aboutir qu'au despotisme et à l'arbitraire en temps de paix, qu'à la confusion et au désarroi en temps de guerre. Le Parlement, troublé par sa passion du pouvoir, n'a pas compris que, quels que soient la cause et le but, il y a une mesure de prévoyance et de modération persévérante indispensable pour le succès; que, dans la vie publique comme dans la vie privée, il y a des sacrifices à faire et des conditions à subir. Il ne comprit pas que, en brisant autour de lui tout ce qui pouvait gêner son omnipotence, il n'aurait plus désormais, comme appui ni comme frein, ces institutions qui, associant la nation à son gouvernement, rendent celui-ci fort et efficace et le soustraient aux responsabilités qui dépassent les forces humaines.

Si j'avais à résumer mon appréciation sur le Parlement, je le définirais : de grands hommes de bien au service d'une institution défectueuse.

Mais, en dépit de cette prépondérance du Parlement, il restait à la Comté, dans le dernier siècle de son existence, deux grandes institutions libres : les États et les municipalités, la province et la cité. Réduite à cette mesure et pratiquée avec bon sens, la liberté était encore féconde : en effet, c'est elle qui, en créant entre tous les citoyens des rapports nécessaires, des liens mutuels de dépendance, en faisait non des administrés, mais un peuple. Tandis que, en France, le pouvoir absolu travaillait déjà à égaliser et à ternir les caractères, la liberté avait conservé à nos ancêtres leurs fortes traditions, leur originalité native, elle leur avait mis au cœur l'orgueil du nom Comtois et, pour l'ensemble de leurs institutions, ce fier attachement qui fait la force des républiques.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

Page 156.

« La Cour du Parlement complétait les grands pouvoirs mandataires du Souverain..... »

Le Parlement se réclamait, à tort selon nous, de la plus illustre origine, et sa constante préoccupation fut de ressaisir la situation à laquelle il prétendait que cette origine lui donnait droit.

Avant la domination de la Maison d'Autriche, sous les comtes résidants et les ducs des deux branches, le Parlement était composé de tous les grands officiers de la couronne, des membres tant du haut clergé que de la première noblesse, et présidé par le Souverain. Cette assemblée, qui siégeait par assises aux époques et aux lieux qu'imposaient les circonstances, statuait non-seulement sur toutes les contestations privées, mais encore sur les causes majeures des grands feudataires et sur ce qu'on appelait les grandes sanctions du royaume. Les légistes étaient admis à ces assemblées, non avec voix délibérative, mais dans le but de fournir aux grands officiers, qui seuls devaient statuer, des éclaircissements sur les points de droit quand ces éclaircissements leur étaient demandés.

Dans la suite, l'accroissement des affaires et la complication des procédures ayant multiplié et allongé les tenues des Parlements, où ne se discutaient plus que les affaires contentieuses, les prélats et les nobles s'excusèrent pour la plupart. La nécessité de vider les procès fit alors accorder voix délibérative aux légistes et les fit adjoindre aux nobles qui n'avaient pas déserté les tenues.

Enfin, vers 1500, l'augmentation croissante des affaires et l'intrépidité du concours que les légistes avaient prêté au Souverain dans ses luttes contre la féodalité expirante, leur valurent d'être organisés en corporation définitive sédentaire et permanente. Le Parlement devenait dès lors le domaine exclusif des légistes, le clergé et la noblesse n'y étaient plus représentés qu'à titre honorifique, sans que les deux membres qui leur étaient accordés fus-

sent soumis à aucune condition de degrés ni d'examens. Mais la situation première et subalterne des légistes, à l'origine du Parlement, continua de s'affirmer par le titre de *conseiller* qui leur fut maintenu après leur constitution en cour de justice.

Le domaine de la justice où ils devenaient souverains était loin de combler l'ambition des légistes, ils en avaient une plus haute qui était le domaine politique. Dix-sept ans après son institution, et par ordonnance de 1517, l'archiduchesse Marguerite, pour diminuer le grand nombre d'officiers (*car tous avaient gage*), supprima les gens de son conseil et associa le Parlement, conjointement avec le Gouverneur, aux affaires d'État, *aux grosses affaires*, comme on disait alors. Mais l'archiduchesse n'avait donné à cette concession qu'un caractère provisoire : « ce n'était, disait-elle, qu'en surattendant ses ordres et son bon plaisir. » En effet, le bénéfice tant convoité de cette ordonnance n'était conservé à la Cour que pendant vingt ans, et en 1537, la ferme politique de Charles-Quint le réduisait à la simple administration de la justice, lui accordant d'un autre côté une organisation admirable par les garanties de liberté et d'indépendance qu'elle lui assurait.

Le Parlement se composait d'un président, de deux chevaliers d'honneur, de deux conseillers ecclésiastiques, d'un maître aux requêtes extraordinaires de l'hôtel de Sa Majesté, de deux avocats généraux, de onze conseillers laïques, d'un procureur général et d'un substitut.

Les Maîtres aux requêtes n'avaient voix délibérative qu'aux affaires concernant l'état ou les domaines, hauteurs et droitures du Souverain. Ils furent cependant, à deux reprises, autorisés par ordonnances spéciales, à prendre part à toutes les délibérations du Parlement.

Mais de toutes les charges de la Cour, la plus importante, celle qui a son caractère le plus particulier et qui n'avait son équivalent dans aucun autre Parlement, c'était la charge des Avocats généraux. Ils étaient désignés d'ordinaire sous le titre d'avocats fiscaux, ou fiscaux de la Cour. Ministère public dans les affaires civiles, ils avaient voix délibérative dans les causes où ils n'avaient pas conclu. Mais une ordonnance de Sa Majesté recommandait de les charger le moins possible de commissions en causes civiles pour les laisser davantage à leurs attributions fiscales et politiques.

Ils avaient, en effet, la mise en mouvement de toutes les affaires concernant le fisc, d'où leur nom de fiscaux; mais enfin et surtout ils étaient les agents, les représentants politiques du Parlement. Dans toutes ses entreprises ou empiètements, dans ses conflits avec les autres pouvoirs, dans toutes les négociations avec les Suisses, les souverains étrangers, le Parlement de Dijon, c'étaient les fiscaux que la Cour déléguait. Ils mettaient d'autant plus d'ardeur à leur commission que chaque empiètement grandissait leur charge. Ils avaient fini par se désintéresser entièrement des affaires civiles, ils n'avaient conservé d'attributions judiciaires que celles de juge d'instruction d'appel, de censeurs disciplinaires de la magistrature comtoise pour devenir les véritables Préfets et intendants militaires de la Province.

Les fiscaux avaient le pas sur le Procureur général, qui était exclusivement un agent criminel. Le substitut, qui n'était pas substitut du Procureur général, mais Procureur substitué ou substitut de Sa Majesté, était plutôt le second que le subordonné du Procureur général, il eût même souvent des conflits avec le chef du parquet pour le règlement de leur charge.

Le greffier du Parlement n'avait pas la situation inférieure des greffiers de nos cours. Il était associé à toutes les délibérations et concourait à la rédaction des arrêts; il avait presque la situation de conseiller et fut souvent décoré du titre de Secrétaire de Sa Majesté.

Page 156.

« *Les Bons Personnages étaient choisis parmi les plus illustres maisons de la Province....* »

Il n'y a pas un historien comtois qui ait laissé d'indications précises sur le Conseil des Bons Personnages, et les seuls qui en aient fait mention, à l'exception de Boyvin, ont commis sur ce point de grosses erreurs.

Dom Grappin, dans son *Histoire des guerres au* XVIe *siècle,* dit que le Conseil des Bons Personnages se composait indistinctement de membres de la noblesse, de magistrats et de citoyens de tous états indifféremment, qui étaient recommandables par leur savoir et leur mérite.

Cette allégation est de tous points inexacte. Jamais un magistrat

n'avait fait partie de ce Conseil, qui avait été institué dans le but d'exclure le Parlement de la direction des affaires d'Etat. Ce ne fut qu'en 1615 que Claire-Eugénie autorisa le seul premier Président à entrer en ce Conseil; les chevaliers d'honneur prétendirent au titre de Bons Personnages en vertu de leur dignité, prétention qu'ils ne purent jamais faire admettre (Règlement des Archiducs, septembre 1615).

Il est tout aussi inexact de dire que des citoyens de tous états y avaient accès. Je ne connais pas une seule exception à la règle qui faisait de ce Conseil l'apanage exclusif de la plus haute noblesse. Cette allégation est du reste contredite par Boyvin qui avait vu encore cette institution à l'œuvre : « Les Bons Personnages, dit-il, étaient tirés et triés des plus illustres et anciennes maisons. » (*Siège de Dole*, p. 32).

Il n'y a pas à s'arrêter davantage à l'opinion de Courbouzon, qui dit que, à l'issue de chaque session des Etats, les Bons Personnages étaient nommés par la chambre de la noblesse.

Enfin Jules Chifflet, qui écrivait quarante ans après la disparition du Conseil, commet sur sa composition la même erreur que dom Grappin, et il en commet une seconde en avançant que le Souverain y nommait par patentes.

Le Conseil des Bons Personnages avait été institué par Charles-Quint par ordonnance de 1537; les membres qui le composaient, nommés sans présentation et sur simple lettre du Souverain, étaient représentés par délégation et d'une façon permanente auprès du Gouverneur, qu'ils assistaient dans tous les devoirs de sa charge. C'est au Gouverneur qu'il appartenait de les convoquer à délibérer en Conseil et sous sa présidence. La convocation n'appartenait au Gouverneur général que dans les circonstances les plus graves et lorsque la décision à prendre ne comportait pas d'urgence. Les réunions n'étaient pas périodiques, elles avaient lieu chaque fois que l'intérêt du pays l'exigeait, et se tenaient aux lieux où il pouvait être le plus utilement délibéré.

Page 163.

« *Le Souverain, qui avait souvent impatiemment supporté l'indépendance des États....* »

Le cardinal Granvelle, qui était cependant comtois de cœur (mais

on n'exerce pas impunément le pouvoir), témoigne fréquemment dans ses lettres de l'humeur que lui donnait l'indépendance des États. Il trouvait également gênantes les garanties de libre recrutement que Charles-Quint avait concédées au Parlement, et il paraissait disposé, dans la pratique, à n'en tenir compte que lorsqu'elles n'entravaient pas le choix du Souverain (Voir la correspondance avec Jean de Froissard. Archives de Bersaillin).

SÉANCE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 1880.

Présidence de M. Baille, *Président honoraire.*

La séance est ouverte à 2 heures, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans aucune observation.

M. Milcent expose que l'Ecole de fromagerie, fondée à Champvaux il y a 3 ans par la Société, ayant perdu en M. Bousson le mandataire qu'elle avait délégué pour la direction de ladite Ecole, il y a lieu d'aviser à réorganiser une direction.

Après en avoir délibéré, considérant que cette École, aujourd'hui dans sa 3me année d'exercice, a obtenu des résultats théoriques et pratiques, et réalisé, dans l'installation matérielle de la fromagerie, dans la fabrication des fromages et des beurres, des progrès qui ont été reconnus même par les participants de ladite fromagerie, que la juste préoccupation de leurs intérêts rendait plus difficiles à convaincre; qu'il y a lieu, en conséquence, de poursuivre résolûment l'œuvre si utilement commencée.

La Société a pris les résolutions ci-après :

Art. 1.— L'Ecole de fromagerie de Champvaux sera dirigée par une Commission spéciale composée de membres appartenant tant à la Société de fromagerie qu'à la Société d'agriculture, ces derniers devant être choisis parmi ceux qui avaient le plus activement collaboré à l'œuvre du docteur Bousson, et seront les plus aptes à en continuer les traditions.

Art. 2. — La Société d'agriculture établira un ordre de service d'après lequel chacun des membres de la Commission sera chargé de la surveillance de l'Ecole pendant un mois.

Art. 3. — La Société donne pouvoir à ladite Commission d'apporter au traité intervenu entre elle et la Société de fromagerie les quelques modifications de détail réclamées par les intéressés.

Art. 4. — La Commission de direction sera composée :

Pour la Société de fromagerie, de

MM. Lacroix, président, Girod, Jules.

Pour la Société d'agriculture, de

MM. Baille, Clément, Faton, de Froissard (marquis), Milcent.

Fait à Poligny, le 24 juin 1880.

Le Secrétaire général, Clément.

PROGRAMME

DU CONCOURS D'ANIMAUX LAITIERS

Ce Concours aura lieu le lundi 20 septembre 1880, à 9 heures du matin, au Champ de foire de Poligny.

Seront distribuées les primes et médailles ci-après :

1re DIVISION. — Taureaux.

1re CATÉGORIE.

Taureaux de 6 mois au moins à 2 ans au plus.

1er	prix, médaille de bronze et		50 fr.
2e	id.	id.	30
3e	id.	id.	20

2e CATÉGORIE.

Taureaux au-dessus de 2 ans.

1er	prix, médaille de bronze et		80 fr.
2e	id.	id.	60
3e	id.	id.	40
4e	id.	id.	30

2e DIVISION.

1re CATÉGORIE.

Génisses de 2 ans et au-dessous.

1er	prix, médaille de bronze	et	40 fr.
2e	id.	id.	30
3e	id.	id.	20
4e	id.	id.	15

2e CATÉGORIE.

Vaches au-dessus de 2 ans, pleines ou à lait.

1er	prix, médaille de bronze	et	80 fr.
2e	id.	id.	70
3e	id.	id.	60
4e	id.	id.	50
5e	id.	id.	40
6e	id.	id.	30

Il sera tenu compte, dans toutes ces catégories, du plus beau type de l'ecusson décrit par Guénon.

Comme les années précédentes, la totalité de la prime ne sera délivrée qu'aux membres de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, ou à ceux qui se seront fait inscrire avant le Concours. Les concurrents étrangers à cette Société ne recevront que la moitié de la prime.

La Société décernera en outre des récompenses pour :

1° Travaux de géologie, géodésie, levées de plans, irrigations, drainages, etc.

2° Vignerons à moitié qui pourront justifier des plus longs et meilleurs services.

3° Aux serviteurs ruraux qui auront rendu de longs et de bons services dans la même exploitation.

La Société des Agriculteurs de France a bien voulu, cette année, accorder à la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, deux médailles d'argent, grand module, qui seront attribuées à des lauréats principaux du Concours agricole.

La distribution des récompenses aura lieu le même jour, à 3 heures.

Adresser les demandes au Vice-Président (à Saint-Lothain, Jura), au plus tard, le 8 septembre, afin qu'on puisse les examiner très sérieusement avant le Concours.

Pour le Président empêché :

Le Secrétaire-Général, CLÉMENT.

Le Vice-Président, CH. SAURIA.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

CONCOURS GÉNÉRAUX AGRICOLES

A PARIS, EN 1881.

Les Concours généraux d'ANIMAUX GRAS, de volailles vivantes et de volailles mortes, de semences de céréales, de plantes de prairies naturelles, de plantes fourragères, de lins et chanvres, houblons, de racines industrielles, fourragères et alimentaires, de pommes de terre, de fruits frais, de légumes de primeur, de fruits secs, d'huiles d'olive, miels et cires, de fromages et beurres, et une Exposition d'instruments et de machines agricoles, auront lieu à Paris, au Palais de l'Industrie, du 14 au 23 février 1881.

Avis important.

Pour connaître les dispositions de l'arrêté et les récompenses promises, on peut réclamer des programmes au Ministère de l'Agriculture et du Commerce (Direction de l'Agriculture, 2e division, Bureau des Encouragements), ainsi que dans toutes les Préfectures et Sous-Préfectures.



INDUSTRIE FROMAGÈRE

CONCOURS

OUVERT PAR LA SOCIÉTÉ DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU DOUBS

(Extrait du rapport de M. le Secrétaire).

En l'an VIII de la République, un de nos plus savants compatriotes, M. Droz, aîné, dans une lettre adressée à Parmentier, traçait un tableau fort exact de notre industrie fromagère de Franche-Comté, du mode de fabrication en pratique et des meilleures méthodes à suivre. Cet enseignement, à un siècle de distance, peut encore être consulté avec fruit, parce qu'il est basé sur la nature même des choses et résulte d'une observation attentive et scrupuleuse.

Il émettait toutefois sur l'avenir de notre industrie et de son développement des craintes pleinement dissipées aujourd'hui. « Vous proposez, écrivait-il à Parmentier, d'étendre la fabrication des fromages et leur débit; peut-être a-t-on déjà trop étendu la fabrication du Gruyère, ce qui a augmenté les défrichemens et la rareté des bois. »

On fabriquait alors 1,200 milliers, pour parler le langage du temps; on fabrique aujourd'hui 5,300,500 kilog. On payait au temps de Droz, 30, 40, 50 francs le quintal, suivant la lettre citée; on paie aujourd'hui, prix moyen, 145 francs les 100 kilog.

Si, de ce rapport des chiffres entre eux, nous passons à la comparairaison de la richesse et du bien-être des générations du temps passé et des temps actuels, la différence est plus sensible encore : en l'an VIII de la République, les paysans de nos montagnes mangeaient du pain noir et du petit lait, les habitations étaient malsaines, les cultures rares, le bétail peu nombreux ; visitez aujourd'hui ces mêmes régions, tout vous révèlera les transformations réalisées dans le vêtement, la nourriture, le logement, la culture. Bien des causes peuvent être assignées à ce progrès, mais l'association, ce grand levier dont la force n'a pas de limites, y figure au premier rang, et c'est la fruitière qui nous donne le premier type de l'association dans le domaine agricole.

Voyez sur les sommets du Jura ces maisons dispersées, ces terrains circonscrits, ces hameaux épars; chacun semble isolé, comme autrefois les anciens Germains, et demandez-vous comment réunir en un faisceau

toutes ces forces, grouper tous ces intérêts, les unir dans une même action et centupler les profits. L'association fromagère l'a réalisé depuis des siècles, sans contrainte, sans autre loi que l'usage, et sans autre guide que l'intérêt, bien entendu. Nos législateurs cherchent encore les bases de nos lois, de nos sociétés. Les franc-comtois les ont devancés et bénéficient d'avantages multiples.

Le lait des troupeaux se transforme en produits commerciaux à frais communs : cette communauté s'étend au chalet, au matériel, à la main-d'œuvre, et crée une économie au centuple : la surveillance est gratuite, elle s'exerce par des gérants élus chaque année. L'avoir de chaque associé va grossissant chaque jour, et la menue monnaie quotidienne, d'ordinaire si vite dépensée, forme des capitaux qui, à chaque semestre, assurent le paiement du rentaire ou des acquisitions nouvelles, c'est une caisse d'épargne dont on peut suivre le mouvement; l'émulation règne entre associés. Que celui-là fasse un bon choix de ses animaux, qu'il leur dispense une nourriture substantielle, qu'il ait une étable propre, aérée, entretenue, son profit se traduit toujours par un accroissement de crédit sur le grand-livre; de là l'utilité démontrée des prairies artificielles, des cultures fourragères, de l'emploi des tourteaux, levures de bière et farineux de toute espèce. Au contraire, l'associé dont le troupeau est mal composé, nourri sans soin, négligé, voit insensiblement ses apports diminuer, son crédit décroître, son lait souvent refusé, si lui-même n'est pas exclu un jour de la société.

La fraude est énergiquement réprimée, sans intervention de la justice et par des arbitres nommés à l'avance. Il est à souhaiter que notre législation consacre de tels compromis qu'elle interdit aujourd'hui.

Est-ce à dire que l'association ait produit tous ses effets, que la routine n'ait point tracé là ses ornières, que des abus invétérés ne s'y soient pas glissés? Non. La Société d'agriculture, dont l'attention et les études ont souvent été dirigées sur ce point, tout en constatant une baisse très sensible sur le prix des produits, signalait en dehors de la crise agricole, deux causes principales du malaise qui pesait sur cette industrie : la concurrence étrangère d'une part, et de l'autre une certaine infériorité dans notre fabrication.

Le Corps législatif, adoptant l'amendement du président d'honneur de notre jury, M. le député Colin, a protégé dans une sage mesure nos produits, et le droit voté compense ou modère l'écart dans le prix de revient en France et à l'Etranger. Notre exposition et notre concours

d'industrie laitière n'ont pas eu d'autre but que d'ouvrir une sorte d'enquête sur les conditions de la fabrication, afin de signaler ses vices, d'en indiquer le perfectionnement et de récompenser les fruitières dignes d'être citées comme modèles.

Ici, je ne puis être, vu ma parfaite incompétence, que le secrétaire fidèle de notre jury d'examen et l'interprète scrupuleux de ses conseils et de ses jugements.

On peut résumer en trois grandes divisions les règles d'une bonne fabrication, suivant qu'elle concerne l'installation, la fabrication proprement dite et la comptabilité.

L'installation, qui doit répondre à toutes les exigences de cette industrie, doit avant tout tendre à la propreté la plus irréprochable. Consultez la science à cet égard, elle vous dira avec le savant docteur Hollmann, de Hollande, dont l'ouvrage est un vrai chef-d'œuvre en la matière, que la propreté est une question de vie ou de mort pour l'industrie laitière : l'altération du lait produite soit dans l'étable, soit dans la fruitière, est comme une contagion qui se propage et développe les ferments de corruption répandus partout. Pour atteindre ce but, il faut que l'installation soit commode, que l'espace et l'air n'y soient pas mesurés.

Le chalet comprend trois locaux essentiels, la cuisine ou salle de fabrication, la chambre à lait et la cave ou cellier.

La cuisine, généralement spacieuse, est souvent enfumée, mal agencée, le foyer ouvert à tous les vents, d'où une grande déperdition de calorique ; pourquoi ne pas y entretenir l'ordre et la propreté, blanchir ces murs noircis et faire usage de ces foyers économiques, dont un spécimen, construit par MM. Roussel-Galle, de Port-Lesney, figure à notre exposition.

La chambre à lait est presque partout bien appropriée : tournée au nord, aérée par des ouvertures étroites et rafraîchie par une ventilation bien entendue ; mais que de négligence à utiliser ces heureuses dispositions. Un perfectionnement aujourd'hui adopté par la science et que la pratique tend de plus en plus à consacrer, c'est le refroidissement du lait, sinon par la glace, du moins par l'eau courante. On sait, en effet, que les globules butyreux, dont le poids spécifique est moindre, tendent à monter à la surface pour former la crème ; or, le refroidissement accélère cette opération ; on en peut juger par cette donnée de la science, qu'un litre de glace refroidit un litre de lait avec un gain de

10 0/0 de beurre, et que d'autre part la rapidité de l'opération ne permet pas à la partie supérieure de la crème de se dessécher et de s'altérer. Mais l'utilité indiscutable de ce procédé est surtout la conservation du lait contre toutes les causes d'altération.

Enfin la cave doit être large, haute, modérément fraîche ; voûtée, elle conserve une température plus égale. M. le docteur Schatzmann conseille, dans un chalet bien ordonné, la construction d'une double cave ou d'un double dépôt où seraient déposés les produits, suivant leur degré de fermentation, avec une température appropriée de 12 ou de 15 degrés.

Là, comme ailleurs, la propreté et l'aération sont exigées, et tout dépôt de substance étrangère doit y être rigoureusement interdit.

Je ne saurais, avant de terminer cette partie de mon travail, passer sous silence une heureuse innovation de M. Schatzmann, qui consiste dans la construction d'un vestibule assez spacieux, destiné à recevoir les sociétaires, la réception pour la pesée du lait et les écritures de la comptabilité ; par ce moyen, on écarterait les importuns de la salle de fabrication, dont la propreté serait plus facile à entretenir.

Dans nos fruitières, le matériel est généralement très suffisant, mais on pourrait le compléter et le perfectionner ; citons, en effet : les foyers enveloppant la chaudière, les presses à fromage à levier gradué, inventées par M. Le Comte ; la presse ingénieuse de M. Laurioz, primée par le jury ; les vases à lait de fer étamé ; des thermomètres suisses dont les tubes sont mieux protégés ; enfin, des instruments destinés à réduire la caséine en grains anguleux à peu près égaux.

Fabrication. — La fabrication, bonne en général, pèche sur divers points ; l'altération du lait apporté au chalet est la première cause des produits défectueux ; elle résulte, elle-même, soit de la malpropreté des étables, soit des affections nombreuses qui peuvent atteindre les animaux, soit enfin des fraudes qui peuvent se commettre ; à ce sujet, la surveillance doit être minutieuse, rigide jusqu'à l'extrême, et la répression sans faiblesse et sans pitié contre les fraudeurs. Chaque associé est intéressé à découvrir les causes de l'altération, même autres que la fraude, pour y porter remède, soit par la réparation de l'étable, la meilleure nourriture des vaches laitières, la suppression de tout animal suspect, par le choix plus attentif des acquisitions ; en un mot, sagacité et intelligence dans la gestion de ses intérêts.

La première opération dans la fruitière est l'écrémage ; dans quelle

proportion doit-elle être faite? la question est encore diversement résolue; l'écrémage varie entre 1/3 et 2/5 du lait total; moins il est fort, plus le fromage est gras.

M. Le Comte préconise, et à raison, je crois, la fabrication du lait avec toute sa richesse butyreuse, sauf à ne battre que le beurre de petit lait. On corrigerait ainsi une cause d'infériorité des fromages à pâte dure; mais cette méthode aurait peine à s'implanter dans nos montagnes où la vente du beurre subvient aux besoins journaliers du ménage. Conseillons plutôt une sage restriction dans l'écrémage, qui ne devrait jamais dépasser un tiers du lait fabriqué.

A ce sujet, il est utile de rappeler que 100 litres de lait donnent 12 à 15 litres de crème, et 4 litres de crème 1 kilogramme de beurre, soit par vache et par année 1,850 litres de lait et 66 kilogrammes de beurre.

Pour opérer la séparation de la caséine, on emploie la présure, substance contenue dans la caillette de veau, que la science est encore impuissante à analyser.

Cette présure doit être moins forte en été qu'en hiver; si le lait est plus gras, on en augmentera la dose. La qualité du fromage dépend beaucoup d'une proportion de présure habilement calculée : trop petite, elle perd une partie notable de la caséine; trop forte, elle donne un goût désagréable au produit.

La présure liquide du commerce est, je dois le dire, en grande défaveur dans nos montagnes; les uns lui reprochent de blanchir la pâte du fromage, les autres critiquent sa composition trop souvent inégale et parfois falsifiée. Notons cependant qu'une présure bien attitrée, de maison honorable, telle qu'il s'en rencontre, ne saurait être que recommandée pour assurer une fabrication toujours égale et à l'abri de ces accidents multiples, déterminés par la mauvaise préparation des caillettes.

En ce qui concerne la fabrication proprement dite, nous ne pouvons qu'emprunter à M. Pourreau son enseignement.

La température lors de la caille exerce, dit cet auteur, une grande influence, et le thermomètre est l'instrument indispensable à tout fabricant de fromage. A basse température, à 26 0/0, la caséine est molle et spongieuse; au-dessus de 32, on obtient une caséine compacte, d'une fermentation trop lente; la température doit être abaissée à 30 pour le lait de différentes traites.

Presque toutes nos fruitières possèdent le thermomètre, mais beau-

coup ne l'emploient pas et peu l'emploient régulièrement, en s'excusant sur la fragilité de cet instrument ou sur la finesse du toucher du fruitier; excuses sans valeur en face des données de la science.

L'attention des commissions a été plus spécialement dirigée sur le mode de comptabilité, mode très défectueux usité dans le plus grand nombre de nos fromageries.

Trop souvent la communauté ne s'étend pas aux produits qui sont fabriqués à un jour donné pour tel ou tel sociétaire; de là des injustices criantes; si le produit est défectueux, la perte est pour le sociétaire malheureux et non pour la Société; au contraire, le produit le meilleur peut appartenir à l'associé le plus négligent; le fromager, d'autre part a ses préférences, et il lui est facile de créer un produit plus parfait pour tel sociétaire que pour tel autre.

La solidarité la plus complète doit exister entre tous; que les pertes comme les profits se partagent; d'ailleurs, la vente en bloc est seule avantageuse, on l'a si bien compris qu'on corrige l'abus par la répartition du prix entre tous les propriétaires, suivant le poids des fromages qui leur sont attribués.

A côté de ce mal nous en trouvons un pire : c'est la comptabilité par taille et par mesures anciennes, channes et chauveaux. La taille est un morceau de bois qu'on entaille ou qu'on marque à la craie, mais c'est bien le titre créé pour l'erreur intentionnelle ou non; il est si facile d'ajouter ou d'effacer un trait. Que de moyens d'action et de corruption n'a-t-on pas vis-à-vis du fruitier; essayez de contrôler avec cette trace fugitive les excédants et les manquants de quelque importance qu'ils soient; on a bien essayé parfois le carnet, mais carnet compliqué, surchargé d'additions et de soustractions pour arrêter chaque jour le crédit de l'associé; pourquoi ne pas arriver tout d'un coup à la méthode simple et correcte du carnet portant l'appoint de chaque traite par chaque associé, appoints qui, totalisés par semestre donnent la quote-part de ses livraisons; les écritures reportées au grand-livre rendent le contrôle certain et l'erreur impossible, et le fromager cesse d'être le dispensateur des faveurs et des privilèges; d'autre part, on porterait au débit les prélèvements en nature et en argent faits par l'associé en supprimant toute attribution de produits accessoires qui seraient fabriqués et vendus pour le compte de la Société. (*Démocratie franc-comtoise* du 4 juillet 1880).

HYGIÈNE SCOLAIRE.

A propos des maladies transmissibles,

Par le Dr E.-L. Bertherand, Secrétaire honoraire de la Société.

Les agglomérations d'enfants sont de puissants foyers de propagation des maladies contagieuses ou infectieuses. Le professeur Forster (de Dresde) constate que plus de la moitié des cas de rougeole viennent des écoles, et que cette maladie se présente toujours comme une « épidémie scholaire. »

En effet, la période d'incubation dure un certain nombre de jours, en sorte que l'isolement ne sert plus à rien quand la maladie est déclarée dans une famille comme dans une classe d'enfants, et l'unique moyen d'arrêter l'épidémie, c'est de fermer l'école. Il en est de même pour la scarlatine, dont le danger est plus grand en raison de ses complications assez fréquentes de diphthérie et d'angine couenneuse. La coqueluche rentre dans la catégorie de ces affections facilement transmissibles. Le docteur Tschamer, de Graz, examinant au microscope les glaires expulsées, y a rencontré des corpuscules spéciaux, des spores qui, transportés sur les muqueuses respiratoires de lapins, provoquaient chez ces animaux le développement de la coqueluche. L'accumulation de ces champignons microscopiques produisait d'abord le catarrhe, ensuite les accès caractéristiques.

Et le croup? La Société médicale de Suffolk (États-Unis) a fait récemment une enquête à la suite de laquelle elle admet que la diphthérie peut se propager par contagion pour les enfants qui assistent aux enterrements de personnes mortes de cette maladie. En mettant toute exagération de côté, il faut au moins, comme l'observait judicieusement le Dr Garnier, dans la *Santé publique*, trouver dans cette préoccupation un avertissement pour ne pas conduire en foule à ces cérémonies les enfants des écoles, comme on le fait trop souvent.

(*Journal de médecine et de pharmacie de l'Algérie*, rédigé sous la direction du Dr E.-L. Bertherand, 1878).



NÉCESSAIRE

POUR L'ESSAI DU LAIT

Par M. POUZET, de Genève

Au moyen de divers instruments spéciaux, M. Pouzet s'est proposé de mettre entre les mains des agriculteurs-éleveurs les moyens de suivre jour par jour la santé de la vache, la connaissance des mélanges de fourrages ou d'herbages qui conviennent le mieux pour obtenir un lait plus ou moins riche, le classement des diverses espèces laitières par la richesse de leur lait et la vulgarisation, parmi les cultivateurs, d'une méthode simple et exacte, pour que chacun d'eux connaisse la qualité du produit qu'il livre à la consommation.

La composition centésimale moyenne du lait de vache est la suivante :

Beurre	3,288
Sucre de lait et sels solubles . .	5,129
Caséine et sels insolubles . . .	4,107
Eau	87,476
	100,000

Le lait est donc un mélange de liquide aqueux avec des substances dans un état de division extrême et insolubles dans l'eau. Son poids spécifique varie entre 1030 et 1040 grammes, c'est-à-dire qu'un décimètre cube ou un litre de lait doit peser 1030 à 1040 grammes.

Une falsification des plus fréquentes consiste à étendre le lait avec de l'eau. Différentes méthodes et différents instruments ont été appliqués à la détermination de la richesse du lait en beurre et en caséine. A ce point de vue nous insisterons particulièrement sur les instruments proposés par M. Pouzet, en rappelant toutefois que les proportions relatives des éléments du lait varient d'un jour à l'autre et que, dans la même journée, elles ne sont même pas dans le lait du matin égales à celles du soir.

Le nécessaire de M. Pouzet contient :

1° Une éprouvette pour l'appréciation du tant pour cent de crème;

2° Un densimètre pour déterminer le poids spécifique;

3° Un thermomètre pour les corrections de température;

4° Un flacon de réactif pour déceler l'amidon, les fécules et les farines additionnées au lait.

5° Un tube à épreuve, avec pipettes compte-gouttes;

6° Une table de correction;

7° Une réglette divisée pour apprécier avec exactitude l'épaisseur de la couche de crème.

Lorsqu'on a un lait dont on veut apprécier la valeur, voici comment on doit procéder.

On verse dans l'éprouvette ou crémomètre, qui porte deux traits à sa partie supérieure, le lait à essayer, jusqu'à ce que celui-ci affleure exactement le trait le plus élevé. On le laisse reposer pendant dix à douze heures, et ce temps écoulé on constate quelle est la quantité de crème contenue dans le lait. La crème qui est alors montée à la partie supérieure du crémomètre est d'un blanc jaunâtre et doit occuper, lorsque le lait est normalement constitué, tout l'espace compris entre les deux traits tracés sur le verre de l'éprouvette. Si l'épaisseur de la crème est plus considérable que cet espace, le lait est supérieur; si, au contraire, l'espace compris entre les deux traits n'est pas remplie à 2 millimètres près, le lait doit être considéré comme ne donnant pas 8 pour 100 de crème et suspect, car, normalement, il doit en donner 10. Nous dirons à cette occasion que les expériences faites par nous sur des laits achetés à différentes laitières de Paris se sont trouvées constamment dans ce dernier cas. On se rend compte exactement de l'épaisseur de la couche de crème au moyen de la petite réglette dont chaque millimètre indique un degré de crème.

Lorsqu'on veut connaître la densité d'un lait écrémé ou non écrémé, on fait usage du lactodensimètre. Il suffit d'abandonner l'instrument dans le vase contenant le lait. Le lactodensimètre, dont le tube supérieur est muni d'une échelle, s'enfonce dans le liquide et y pénètre plus ou moins selon sa densité. L'échelle porte vingt divisions indiquant la densité entre 1020 et 1040. Les deux premières divisions inférieures sont noires, les quatre divisions suivantes sont violettes, les cinq au-dessus sont rouges et les neuf supérieures sont noires. Chaque division donne en grammes le poids d'un litre du liquide essayé. Les cinq traits rouges indiquent les limites d'un lait pur non écrémé, et les traits violets les limites d'un lait pur écrémé. Le lactodensimètre, dans un lait pur, doit donc osciller entre 1029 et 1034 grammes. Mais, encore ici le résultat n'est pas complet; il faut avoir le soin de prendre la température exacte du lait et se reporter à une table de correction. Le lactodensimètre étant lesté pour des essais faits à 15 degrés centigrades,

il faut en même temps tenir compte des écarts du thermomètre. La densité d'un liquide varie avec sa température. Ainsi, un lait non écrémé indiquant 1032 à 15 degrés, n'indiquera que 1030,6 à 8 degrés et 1034,7 à 25 degrés. Comme on le voit, la table de correction est un élément essentiel du nécessaire de M. Pouzet.

Le lait peut, en outre, être falsifié au moyen d'amidon, de fécule et de farine; en cas de soupçon, il faut l'essayer avec le réactif contenu dans le nécessaire; ce réactif consiste en un flacon de teinture d'iode, au degré voulu, pour que quelques gouttes ajoutées au lait, à l'aide d'une pipette, fassent virer au bleu le liquide. Il nous faut dire ici que nos essais dans ce sens, sur les laits de Paris, ne nous ont pas encore révélé cette falsification.

En résumé, un lait normal doit accuser 10 pour 100 de crème; 1029 à 1033 grammes au lactodensimètre et rester insensible au réactif.

Nous recommandons très instamment à l'agriculture en général et à nos collègues en particulier, l'emploi des instruments de M. Pouzet, de Genève, parce qu'ils sont justes, simples et faciles à manœuvrer. Suivant nous, ils devraient être dans toutes les fermes, dans toutes les exploitations rurales, dans toutes les laiteries industrielles et commerciales, où ils sont appelés à rendre de grands services. Nous croyons donc bien faire en demandant le renvoi du présent rapport à l'examen et à l'appréciation du Comité des récompenses.

(Journal de l'Académie nationale).

REVUE DES JOURNAUX AGRICOLES ET SCIENTIFIQUES,

PAR M. LE DOCTEUR ROUGET (D'ARBOIS), MEMBRE FONDATEUR.

Les producteurs de blé en Amérique. — Nous venons de lire dans le *Journal d'agriculture pratique,* du 15 mai, un travail bien intéressant dont nous allons donner la substance.

Chez nous, on croit généralement que la grande culture du blé aux États-Unis est faite par des cultivateurs ou fermiers sérieux et sédentaires comme les nôtres. Il n'en est rien. Aux États-Unis, ceux qui produisent des grandes masses de blé, avec lequel on fait aujourd'hui con-

currence, ne sont pas du tout des cultivateurs ordinaires; ce sont, au contraire, à ce qu'on assure, des cultivateurs de hasard, des nomades qui, ayant fait de mauvaises affaires dans l'industrie, quittent les villes et s'en vont par milliers dans les friches, qu'on nomme là-bas les prairies.

Ces nomades achètent des terres à bas prix, y mettent les défonceuses, labourent un peu à la diable, sans se donner la peine de niveler et de herser. Puis, au moyen de grands semoirs qui s'en vont cahotant dans ces terres imparfaitement travaillées, ils répandent le blé en lignes, tant bien que mal. On s'explique après cela que la levée se fasse irrégulièrement, qu'il s'y trouve des vides, et que les mauvaises herbes poussent en compagnie du froment. On s'explique aussi que le rendement par hectare, la première année, ne dépasse guère une douzaine d'hectolitres.

On ne met pas plus de soin à récolter le blé qu'on en met à le semer. L'essentiel est d'aller vite. Sur ces terres, on sème un nouveau blé l'année d'après, sans engrais, bien entendu, et ensuite un troisième blé, et ainsi jusqu'à ce que le sol refuse le service. La récolte va nécessairement en diminuant, et elle descend à 9 et à 8 hectolitres à l'hectare.

A ce métier, les cultivateurs d'occasion dont nous venons de parler, cherchent à se débarrasser de leurs terres en partie ruinées, les vendent à de vrais cultivateurs qui auront de la peine à les rétablir, et s'en vont plus loin planter leur tente, acheter de nouvelles friches et continuer le métier que nous savons.

Il est impossible que cela dure longtemps, et chacun prévoit que ce système barbare aboutira à de prompts désastres. En certains endroits, et des meilleurs des États-Unis, le bénéfice net ne s'élève pas au-dessus de 13 fr. par hectare. Supposez après cela que les demandes de blé diminuent, ce qui arriverait nécessairement si, en Europe, on faisait de bonnes récoltes, les cultivateurs américains seraient constitués en perte et ne manqueraient pas de chercher dans une autre industrie l'emploi de leur activité.

Vous voyez par là qu'il n'y a point à désespérer de l'avenir, et que du moment où les nomades de l'Amérique ne trouveront plus leur compte à ruiner leur sol national, comme font en Europe, d'ailleurs, certains défricheurs de landes, qui sèment deux ou trois seigles coup sur coup sur les défriches, il faudra bien revenir à la culture régulière.

Et, dans ce cas, aux Etats-Unis comme partout, cette culture régulière augmentera le prix de revient du blé.

On a beau vanter la fertilité des terres de l'Ouest, et proclamer que le sol y est inépuisable, dit justement le *Journal d'agriculture pratique*, il n'en faut pas moins se rendre à l'évidence et reconnaître que la production incessante du blé est la ruine d'une contrée. Qui n'a entendu célébrer les merveilleux rendements de la Californie? 60 ou 80 boisseaux à l'acre, équivalant à 54 et 72 hectolitres à l'hectare, y étaient fréquemment récoltés : la moyenne dépassait toujours de 18 à 27 hectolitres à l'hectare. Déjà, il y a quinze ou vingt ans, cette moyenne atteignait à peine 18 hectolitres; il y a dix ans, on ne trouvait plus que 13 hectolitres et demi. Même en 1871, elle se réduisait à 9 hectolitres, chiffre qu'elle ne dépasse pas en 1877. Les colonies australiennes voient se réduire avec rapidité les rendements primitifs. La Nouvelle-Zélande prend le même chemin. Le Minesota était le plus productif des Etats de l'Union américaine sous le rapport du blé. On y comptait sur une moyenne assurée de 18 hectolitres à l'hectare. Après des réductions successives, on est arrivé à moins de 9 hectolitres en 1876, et l'on y est retombé en 1878, après un résultat un peu plus satisfaisant en 1877. Plus on va, plus l'épuisement général se prononce, plus la moyenne décroît, malgré les additions annuelles de sol vierge qui la soutiennent un peu et l'empêchent de faiblir encore davantage. L'Amérique est donc soumise aux mêmes lois que l'Ancien-Monde, et la fertilité exceptionnelle du sol n'y est qu'éphémère. Une fois que la virginité de la terre y est épuisée, c'est-à-dire après une période variant de dix à vingt ans, il faut en revenir à la culture rationnelle et aux restitutions usitées dans l'Ancien-Monde, sous peine de voir la stérilité succéder à l'exubérance.

Que conclure de tout cela, c'est que nous devons redoubler d'efforts, non-seulement pour augmenter notre stock de blé, mais pour le conserver. *(Maître Jacques.)*

Traitement du foin de prairie artificielle. — Dans le département du Loiret, on relève le foin en vert derrière le faucheur ou la machine à faucher et on le dresse en moyettes en adossant ensemble trois ou quatre javelles. Il arrive parfois qu'on fait les moyettes doubles en adossant cinq javelles et en les superposant de trois autres.

Ce procédé, employé notamment par M. Darblay, réussit très bien et permet au bout de quatre ou cinq jours de remiser le foin en parfait état de conservation. Il reste plus vert que si on le laisse faner pendant vingt-quatre ou trente-six heures, et en cas de pluie il est moins exposé à se gâter.

M. Darblay, présent à la séance de la section d'agriculture, et quelques autres agriculteurs, préfèrent ce mode de traitement du foin et ont déclaré que depuis plusieurs années qu'ils l'appliquent à leurs récoltes ils s'en trouvent très satisfaits.

(Bulletin du Comice de Reims).

RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES,

PAR LE MÊME.

Falsification des cornichons. — Le commerce des cornichons donne lieu aussi à des pratiques funestes à la santé.

Pour arriver à donner à ces fruits un aspect agréable, on les traite dans des vases en cuivre; on obtient ainsi une belle coloration verte, mais aussi on emploie un produit contenant un élément toxique qui ne tue pas, mais donne des coliques et peut altérer certains tempéraments.

Pour s'assurer de l'existence des sels de cuivre dans les cornichons, il faut les incinérer et en laver la cendre dans de l'eau contenant de l'ammoniaque : l'eau de lavage devient bleue s'il y a du cuivre dans les cornichons essayés. *(Le Monde des sciences).*

Filtre économique. — Prenez un grand pot de fleurs et bouchez-en le trou du fond avec un morceau d'éponge bien propre; puis cassez quelques morceaux de charbon de bois en petits fragments, et répandez-les sur le fond du pot sur une épaisseur d'environ 5 centimètres. Placez ensuite ce pot plein d'eau sur une cruche ou un vase quelconque bien nettoyé, et n'employez à l'usage culinaire que l'eau que vous aurez ainsi filtrée. En ayant soin de ne jamais laisser le pot supérieur manquer d'eau, vous pourrez en obtenir assez rapidement une grande quantité parfaitement pure. Il suffit, tous les 3 ou 4 jours, de nettoyer l'éponge et de mettre de nouveaux charbons. (*Le Sud-Est*, nº 8, 1879).

Moyen de conserver la viande en été. — Il faut la suspendre dans une cheminée où l'on ne fait du feu que pendant l'hiver. Cette méthode est aussi bonne que facile à exécuter. (*Sud-Est*, nº 8, 1879).

Sirop de verjus. — Prendre du verjus, le piler et le passer à travers un linge que l'on tordra avec force. Piler et tordre jusqu'à ce que l'on obtienne environ deux litres de jus. Mêlez au jus une livre de miel. Mettez le tout soit dans un vase neuf de terre vernie, soit dans une bassine à confitures, soit dans une casserole nouvellement étamée. Exposer à un feu doux et laisser cuire jusqu'à réduction de moitié. Retirer du feu et écumer avec précaution. Dès que le liquide est refroidi, le mettre en bouteille et bien boucher. Conserver dans un endroit sec.

Ce sirop, *Omphacium* des anciens, s'emploie quelquefois contre les esquinancies, les maux de gorge et les aphthes dans la bouche.

COURS DE DICTÉES AGRICOLES

A L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES,

Par M. J.-P. Cretin, instituteur à Mont-sous-Vaudrey, membre correspondant.

(*Suite et fin.*)

131e DICTÉE.

Des feuilles de vigne comme fourrage.

La vigne fournit aussi ses feuilles comme substances alimentaires. On peut les faire consommer vertes ou sèches. Les vaches les mangent assez bien, mais on remarque chez celles qui en consomment en grande quantité, que cet aliment a la propriété de faire tourner et coaguler le lait quand on le chauffe. Les feuilles de vigne communiquent au lait de chèvre une propriété spéciale, qui donne au fromage une qualité supérieure, ainsi qu'on le remarque dans le Mont-d'Or lyonnais; la qualité du fromage de cette localité tient à ce que les chèvres consomment presque toute l'année des feuilles de vigne vertes ou sèches.

132e DICTÉE.

Des feuilles fourragères.

On n'utilise point assez, pour l'alimentation du bétail, les feuilles de certains arbres, lesquelles peuvent être consommées vertes ou sèches. Il en est qui conviennent à tous les animaux de ferme, voire même aux porcs et qui peuvent les amener à un état d'embonpoint fort satisfaisant. Elles peuvent être employées à l'état de nature ou cuites, mé-

langées à des farineux ou à d'autres substances alimentaires; mais elles peuvent seules, au besoin, constituer la base de l'alimentation des animaux qu'on y soumet.

Les feuilles d'orme constituent une excellente nourriture pour les bestiaux. Elles sont consommées avec plaisir par les bœufs, les vaches, les moutons et les chèvres; les chevaux eux-mêmes ne les dédaignent pas, et les porcs les mangent avec appétit, crues et cuites; sous ce dernier état, mélangées avec un peu de son, elles les engraissent à merveille. La propriété nutritive de ces feuilles est supérieure à la luzerne; on estime que 100 parties de feuilles d'orme équivalent à 135 parties de luzerne.

133ᵉ DICTÉE.

Des feuilles fourragères (suite).

Les diverses espèces de saules sont également des arbres à fourrage : les vaches, les chèvres et les moutons mangent les feuilles du peuplier tremble; quant à celles du peuplier noir et du peuplier d'Italie, elles sont peu recherchées, quoique pourtant à l'état sec elles soient consommées par les ruminants sans trop de difficulté. Les feuilles de charme sont assez recherchées des vaches. Les chèvres et les moutons sont très friands de celles du hêtre. Vertes ou sèches, celles d'acacia forment également un excellent fourrage. Elles donnent un goût excellent au lait; elles conviennent surtout aux chèvres, aux moutons ainsi qu'aux lapins à la viande desquels ces feuilles donnent une saveur agréable.

134ᵉ DICTÉE.

Des feuilles fourragères (suite).

Le frêne, qui se charge abondamment de feuilles, est l'arbre fourrager par excellence; ses feuilles sont pour tous les animaux un très bon aliment. On peut même, avec des feuilles de frêne, engraisser des animaux de l'espèce bovine, tant elles contiennent de principes nutritifs. Les graines de cet arbre sont également très riches en principes alimentaires, elles nourrissent mieux que les graines oléagineuses. Les vaches qui consomment des feuilles de frêne donnent un lait abondant et du beurre d'un jaune doré et qui a le goût de noisette. On doit rejeter les feuilles de frêne sur lesquelles des cantharides auraient séjourné, car elles peuvent faire développer chez les animaux qui les consommeraient des affections gastro-intestinales et génito-urinaires.

135e DICTÉE.

Comptabilité agricole.

On entend par comptabilité agricole l'ensemble des écritures qu'un cultivateur soigneux doit tenir pour se rendre compte de ce qu'il fait, de ce qu'il dépense, de ce qu'il perd, ou de ce qu'il gagne.

La grande utilité de cette comptabilité est de tenir le cultivateur au courant de l'état de ses affaires, du succès ou de l'insuccès de ses opérations, afin qu'il sache celles qu'il doit continuer, et celles auxquelles il doit renoncer. Car, la mémoire, sans l'écriture, ne peut retenir tous les détails et tous les chiffres qui décident de la perte ou du gain.

Un homme qui n'écrit pas, qui ne note pas, comme on dit ordinairement, n'a jamais que des idées vagues sur ses affaires; au contraire, il est juste de dire, avec un proverbe hollandais, que *celui qui tient des comptes réguliers ne peut pas se ruiner.*

136e DICTÉE.

Comptabilité agricole (suite).

Il n'y a de comptabilité possible qu'à la condition de la mettre à la portée de ceux qui sont en mesure de la tenir eux-mêmes.

Dans les grandes exploitations, on tient des livres compliqués qui exigent des hommes spéciaux et occupent tout leur temps. Dans les petites exploitations, ou plutôt dans la culture ordinaire, le fermier, c'est-à-dire le chef de la maison, tient lui-même ses comptes; et alors la meilleure méthode est celle qu'il invente lui-même pour son usage, pourvu qu'il n'oublie rien d'essentiel.

Les deux choses indispensables pour la comptabilité chez nos cultivateurs sont : l'*inventaire*, qui doit se renouveler tous les ans à la fin de l'année, quand toutes les récoltes sont rentrées, alors que le cultivateur est le plus libre; et le *registre-journal*, sur lequel on inscrit au fur et à mesure : les travaux, les recettes, les dépenses, les récoltes rentrées, tout ce qui est vendu ou acheté, etc., en un mot, tout ce qui se passe dans la ferme. Un quart d'heure à peine à la fin de la journée, après le repas du soir, suffit pour toutes ces inscriptions.

137e DICTÉE.

De l'inventaire.

L'*inventaire* consiste à établir l'estimation au plus bas prix du jour de tous les objets mobiliers et immobiliers qu'on possède, et à prendre note de ce qu'on doit et de ce qui est dû. De cette manière, le cultiva-

teur connaîtra sa situation, et, en répétant cette opération chaque année, il saura ce qu'il a gagné ou ce qu'il a perdu. S'il est en perte, il se tiendra sur ses gardes et cherchera quelque moyen de produire à meilleur compte; s'il a du bénéfice, il en éprouvera du contentement et il redoublera évidemment d'ardeur et d'intelligence pour augmenter ce bénéfice.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter qu'en établissant de nouveau son inventaire l'année suivante, le cultivateur tiendra compte de l'usure de son mobilier et en baissera par conséquent l'estimation. Ainsi, par exemple, certains meubles, soit de la culture, soit du ménage, ne vaudront plus ce qu'ils valaient l'année précédente; certains de ses animaux auront perdu ou diminué de valeur, en retour, d'autres auront acquis plus de prix, de certains meubles vieux auront été remplacés par des neufs, certains terrains même auront pu être améliorés, et il devra mettre en compte la plus value.

138e DICTÉE.

Compte de caisse.

Outre l'inventaire annuel qui est le point de départ de toute comptabilité et le livre-journal (dont nous avons déjà parlé, dictée 136e) vient naturellement la question de l'emploi de l'argent. Tout cultivateur soigneux doit savoir où va et d'où vient l'argent qui sort de sa bourse ou y entre, et pour cela il doit tenir note de tout ce qu'il paie et de tout ce qu'il reçoit. Son livre-journal contiendra donc une partie spéciale pour son *compte de caisse* dont le grand mérite est, non-seulement de lui montrer à toute heure le montant de ses dépenses, mais surtout de lui offrir un moyen de vérifier, chaque fois qu'il le voudra, s'il ne s'est glissé aucune erreur dans la gestion de ses fonds. A cet effet, il établira ce compte sur deux pages se faisant face; il inscrira aux dépenses (sur la page à gauche), toutes les sommes déboursées; aux recettes (la page à droite), en première ligne, ce qu'il possédait en numéraire au moment de l'inventaire, puis toutes les sommes qu'il aura reçues. La différence des totaux, recettes et dépenses, lui donnera le montant de ce qu'il a de disponible, ce dont on s'assure en comptant son argent.

Au moyen de son livre-journal et de son compte de caisse, le cultivateur pourra chaque semaine se rendre compte de tout ce qui se passe dans son train de culture, savoir ce qu'il a en espèces, ce qu'il doit, ce qui lui est dû, en un mot se mettre exactement au courant de sa situation.

139e DICTÉE.

Comptabilité agricole (fin).

La comptabilité agricole ne se borne pas à éclairer le cultivateur sur sa situation, elle se propose en outre de lui faire connaître le prix de revient et le rendement de ses cultures, ainsi que les frais d'entretien et le rapport de son bétail. Tous ces détails doivent être consignés dans le registre-journal chez le cultivateur soigneux. Les renseignements que sa petite comptabilité agricole lui donnera, le mettront à même de trouver les causes de profit ou de perte qui peuvent se produire dans sa ferme, de s'attacher aux unes et d'éviter les autres.

Cette comptabilité dont nous venons de parler ainsi que dans les dictées précédentes, ne s'applique qu'à la moyenne ou à la petite culture. Dans les grandes exploitations, outre les différents comptes dont nous avons déjà parlé, il y a un registre spécial pour chaque branche de l'exploitation, pour chaque récolte, c'est-à-dire, pour les diverses racines ou tubercules, pour le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, le trèfle, la luzerne, les prés, la vigne, le potager, etc.

140e DICTÉE.

Dépenses du ménage.

Outre les divers registres de comptabilité dont il a été parlé, soit pour la petite ou la moyenne culture, soit pour les grandes exploitations, il y a encore un petit registre indispensable, et qui doit se trouver non-seulement chez le cultivateur, mais dans tout ménage; chez le laboureur comme chez l'artisan, chez le rentier comme chez le simple journalier. Ce registre, c'est le *livre des dépenses du ménage* où l'on inscrit au jour le jour, avec les dates exactes, le montant de tout ce qui s'est dépensé dans le ménage et pour quoi que ce soit : viandes et dépenses de la cuisine, habillements et chaussures, voyages, etc. Le total se faisant ou chaque semaine ou chaque mois, est ensuite porté au registre-journal pour entrer en compte avec les diverses dépenses de la ferme.

JULES GINDRE, IMPRIMEUR A POLIGNY.

CONSIDÉRATIONS

Sur l'Histoire du Comté de Bourgogne

(*Suite.*)

1594-1600.

I.

J'aborde le premier des épisodes dont j'ai entrepris de rendre compte : l'invasion de 1595 par Henri IV.

On a cru voir dans la guerre que le Béarnais porta en Comté le premier acte d'exécution de cette politique de l'équilibre européen, par l'abaissement de la maison d'Autriche, politique que ses prédécesseurs avaient pu entrevoir, mais dont le premier et le seul, il sut faire une politique vraiment nationale. Toutefois, cette grande pensée qu'il nourrissait depuis son avènement, elle ne formait que la seconde partie de sa tâche, qu'il ne pouvait tenter qu'avec une France forte et pacifiée. En 1595, la première partie de cette tâche n'était pas encore achevée, il lui restait à terminer la guerre civile, à fermer les plaies affreuses qu'elle avait faites, à relever la France à l'intérieur de sa ruine, au dehors de son abaissement. Il n'était à ce moment qu'à dix-huit mois de son abjuration et de sa rentrée à Paris ; Lyon et Rouen venaient de faire leur soumission, la Ligue avec les Espagnols étaient encore tout puissants dans l'Est.

Par sa déclaration de guerre contre l'Espagne (15 janvier 1595), Henri IV avait voulu, les hostilités avec Philippe II existant de fait, porter le dernier coup à la Ligue dont ce monarque était l'unique soutien ; il avait voulu enfin que la guerre de civile devenant étrangère, il fut impossible d'être ligueur sans se déclarer Espagnol.

Pour attaquer l'ennemi sur ses possessions et délivrer les provinces françaises du poids de la guerre, il fit envahir en même

temps l'Artois et la Franche-Comté. Notre pays était protégé par un traité de neutralité conclu avec la France en 1580. Mais un grand nombre de Comtois guerroyaient dans les rangs de la Ligue; tout récemment, nous avions, sur les ordres formels de Philippe II, surpris et rasé le château de St-Remy; la Comté servait de passage continuel aux Espagnols pour entrer en France et était pour eux, de ce côté, un puissant arsenal. Il importait au Roi de se garantir contre un tel danger; c'est pour le conjurer que Henri IV, qui considérait le traité de neutralité comme rompu par nous-mêmes, attaqua la Comté.

Les opérations de la campagne de 1595 peuvent se diviser en trois périodes : l'invasion des Lorrains, de novembre 1594 à avril 1595; le secours apporté par le Connétable de Castille et les diversions tentées contre ce dernier par les troupes du maréchal de Biron, de mars à juin; enfin, l'incursion de Henri IV depuis Champlitte, Pesmes et Besançon jusqu'à Lons-le-Saunier, de juillet à septembre. Vint ensuite la liquidation de ces désastres que la province dut poursuivre à l'aide des plus douloureux sacrifices et à travers les menaces d'une trève mal assurée, de septembre 1595 à la paix de Vervins, juin 1598.

Au moment où il se décida à nous attaquer, le Béarnais n'avait pas d'armée disponible à nous opposer, celle de Bourgogne, commandée par le maréchal de Biron, était occupée à la reprise du duché et tenait en respect celle du duc de Mayenne qui, après sa défaite de Laon, s'était replié sur les frontières de la Franche-Comté. Henri IV prit à sa solde deux gentilshommes lorrains, Tremblecourt et d'Aussonvile, qui conduisaient une troupe de cinq mille hommes de pied composés d'aventuriers français et lorrains, et de mille chevaux. Tremblecourt et d'Aussonville, en soldats qui trafiquent de leur épée, étaient d'une âpreté au butin qui n'avait d'égale que leur mépris pour la vie humaine, et reconnaissons-le, la témérité de leur bravoure. Entrés en Comté en novembre 1594, ils avaient en moins de six mois enlevé en meubles, denrées et bétail, pour une somme de trois cent mille écus (environ huit millions de notre monnaie), incendié, après

en avoir rançonné les habitants, tous les bourgs qu'ils enlevaient. En face de tels excès et pour l'honneur du nom lorrain, le duc Charles III lança contre ses indignes sujets des lettres de ban par lesquelles, sous les peines les plus sévères, il leur enjoignait de cesser leurs ravages. Henri IV intervint alors et réclama la révocation de ces lettres de ban, déclarant que c'était par son ordre et pour son service que d'Aussonville et Tremblecourt poursuivaient et continuaient la guerre en Comté.

Les lettres de ban furent révoquées et les audacieux lorrains purent librement continuer leurs courses : après avoir pris Jonvelle, Jussey, Luxeuil, Vesoul, Port et Scey-sur-Saône, Gy, Marnay, ils entrèrent au bailliage d'Aval dans les derniers jours de février.

II.

Comment expliquer que les Comtois, « braves et opiniâtres au combat » comme ils l'étaient, pouvant mettre sur pied par la levée des élus 5000 hommes de pied, et par celui de l'arrière-ban 2000 chevaux, une armée presque égale à celle des Lorrains, n'aient pu entraver la marche de ces derniers et les aient laissés pénétrer jusqu'au cœur du bailliage d'Aval. Il importe de justifier le pays d'une pareille incurie et d'en faire supporter la responsabilité par qui l'a encourue.

Le dernier gouverneur François, comte de Champlitte, était l'un de ceux qui avaient porté le plus dignement le grand nom de Vergy. On disait de lui : « Monseigneur le Comte a bon vouloir et expérience et se retreuve en si haut degré de réputation partout le pays que là où il est, l'on se tient bien asseuré. » Il était mort en 1591, laissant comme héritier de son nom et de sa charge Claude de Vergy, son fils. Placé entre les influences françaises qui l'entouraient par sa famille et ses intimes, et les obligations de son nom et de sa charge, Claude de Vergy n'avait ni l'élévation d'âme, ni l'énergie de caractère qu'il lui aurait fallu pour entrevoir clairement son devoir et le remplir sans hésitation. Es-

prit médiocre, nature faible et emportée, en proie à de basses passions, il se laissait entraîner à des actes tels qu'il paraissait donner raison à ceux qui l'accusaient hautement de trahir le pays et de spéculer sur les calamités publiques. Puis, rougissant par moments de sa dégradation, il semblait reprendre des résolutions viriles et s'élever un instant au sentiment des responsabilités qui lui incombaient, mais c'était pour retomber bientôt d'autant plus bas qu'il avait donné plus d'espérances.

Les désastres d'une pareille direction ne pouvaient être qu'en partie conjurés par le conseil des Bons Personnages. Quand le Gouverneur avait été contraint d'ordonner la réunion de ce conseil, redoutant les obligations que lui imposeraient les décisions qui pourraient en sortir, il troublait les délibérations par ses emportements, n'attendait pas qu'elles aient abouti pour les clore, et lorsqu'enfin on avait pu arriver à une décision utile, souvent elle était entravée par l'opposition du Parlement.

La Cour était alors composée de magistrats d'une grande distinction et qui avaient à leur tête des hommes tels que Froissard, l'élève de Granvelle, et Claude Brun de Poligny, le célèbre avocat général. Sous l'autorité si ferme et si universellement respectée de François de Vergy, les relations du Parlement avec le Gouververneur n'avaient laissé nulle prise ni possibilité à empiètement. L'ambition de la Cour était au contraire merveilleusement servie par les vices du nouveau Gouverneur : suppléant à tout ce qu'il négligeait, ne manquant aucune occasion de le mettre dans ses torts, de faire ressortir en haut lieu son insuffisance et son indignité, la Cour parvint non seulement à lui prendre une large part de ses attributions, mais elle sut se faire accepter comme l'indispensable autorité du pays, celle qui représentait seule le souverain (1).

De cette époque date la situation prépondérante du Parlement en Comté, situation qui sera le sujet de bien des luttes d'où il saura ne jamais sortir affaibli, grâce à son habileté et au constant appui que le Souverain lui prêtera.

(1) Voir aux *Pièces justificatives* n° 1.

Voyons maintenant ce qu'il y avait à faire contre les courses des Lorrains et ce qui a été fait. Dès que le danger se révéla, une première faute fut commise : contre l'avis des Bons Personnages qui voulaient que les élus des trois bailliages fussent réunis en un seul corps d'armée que l'on porterait tout entier contre l'ennemi, sur l'insistance du Parlement il ne fut procédé qu'à la levée des élus du bailliage d'Amont. Ces compagnies furent réparties non seulement dans les villes, mais encore dans les nombreux châteaux et maisons fortes qui couvraient à cette époque les moindres points stratégiques de la Comté ; dans ces bicoques qui semblent faites, comme le disait l abbé Arnauld, pour faire pendre leurs commandants, par l'ennemi s'ils se défendent, par les leurs s'ils ne se défendent pas. Les Lorrains, ne rencontrant devant eux rien qui les arrêtât, purent circuler, piller et incendier librement et en étaient quittes pour faire à coup sûr et successivement le siége des villes et maisons fortes dont pas une n'était en mesure de résister (1).

Le danger et les ruines grandissant chaque jour, le Gouverneur, sur l'avis des Bons Personnages qui étaient revenus à la charge, ordonne que les élus du bailliage de Dôle et d'Aval fussent levés, qu'on en composât, avec le secours qui avait été demandé à l'Espagne et qui nous était annoncé, « une armée bastante à l'aide de laquelle on rendrait aux ennemis la charité qu'ils nous ont prestée et on les suivrait jusque dans leur maison. »

L'ordre fut expédié le 30 janvier, mais le Parlement s'opposa à la levée sous prétexte que les garnisons de Bresse menaçant le bailliage d'Aval, « dégarnir les villages de leurs élus serait les exposer sans défense à être travaillés par lesdites garnisons (2). »

Dans le but de faire échec à l'autorité du Gouverneur et des Bons Personnages, le Parlement commit là une de ces fautes qui

(1) Enfin ils osent et exécutent tout ce qu'ils veuillent, car on ne leur fait teste nulle part; et comme on ne voit nul secours, chacun perd cueur! (Lettres de Champagney à M. de Laloo, sup. aux Mem. de Granv. fol. 92.

(2) Lettre du Parlement du 4 février 1595.

lui seront amèrement reprochées plus tard et au sujet desquelles son habileté sera impuissante à le justifier.

Le bailliage d'Aval allait donc être livré comme celui d'Amont aux libres excursions des Lorrains si le secours annoncé d'Espagne n'était arrivé, mais dans des proportions bien autres qu'on ne l'avait demandé. Le Gouverneur et les Bons Personnages avaient indiqué comme suffisant le chiffre de 800 chevaux et 5000 hommes de pied; on nous envoyait une armée de 20,000 soldats italiens et espagnols, commandés par Ferdinand Velasco, Connétable de Castille, « ce qui fit penser, dit Grivel, que cette grande armée n'était pas simplement entrée pour recouvrer le pays, mais pour plus grande entreprinse. » Le Connétable venait en effet moins pour chasser les Lorrains de la Comté que pour renforcer la Ligue aux abois et se réunir contre l'armée française à celle du duc de Mayenne.

Jusque là il avait été possible de croire au maintien de la neutralite. D'Aussonville et Tremblecourt se réclamaient bien du Roi de France, mais ils étaient « désavoués tout à plat » par le duc de Lorraine, allié de Henri IV, et Biron, auprés de qui le Parlement avait envoyé des députations, avait répondu qu'il n'avait aucune charge du Roi d'entrer en la Comté et que les Lorrains n'agissaient qu'au nom de Maurice de Nassau. La France n'évitait avec autant de soin de rompre ouvertement la neutralité que dans le but de ne pas provoquer l'envoi d'un secours par l'Espagne. Ce secours arrivé, il n'y avait plus de ménagements à garder; aussi, le 7 avril, Henri IV proteste-t-il contre les lettres de ban lancées par le duc de Lorraine contre d'Aussonville et Tremblecourt, en proclamant que c'est en son nom qu'ils combattent; et, le 27 avril, il publie la déclaration de Langres, par laquelle il annonce que les sujets de la Comté de Bourgogne sont compris dans la guerre entreprise contre l'Espagne.

On pouvait dès lors, sans en comprendre toute la gravité, entrevoir les conséquences qu'allait avoir pour nous ce secours qui nous arrivait contre un ennemi que les forces organisées du pays auraient suffi à vaincre.

IV.

Don Velasco, après avoir repris Vesoul, était allé rejoindre sur la Saône, à Apremont, le duc de Mayenne, où il avait également retrouvé son frère, Bernardino Velasco, qui lui amenait un renfort de six mille lansquenets et de quatre cents chevaux. Les armées réunies du Connétable et de Mayenne, s'élevant à sept mille fantassins et deux mille chevaux, se portèrent au secours du château de Dijon et de Talent qu'assiégeait Biron. Le Maréchal, dont les forces ne s'élevaient pas au tiers de celles qui venaient à lui, courait le risque à peu près certain d'être écrasé s'il essayait de lutter, et s'il battait en retraite de perdre tous les avantages qu'il avait si laborieusement conquis dans le Duché. Henri IV, qui, à ce moment, se rendait à Lyon où il était attendu, apprit entre Troyes et Dijon le danger que courait son armée de Bourgogne. Il se porta à la frontière à marches forcées et, sans attendre de renfort, à la tête de dix-huit cents cavaliers, il se dirigea contre l'ennemi qu'il rencontra, le 6 juin, à Fontaine-Française. Le Roi, qui savait admirablement disposer ses troupes sur le terrain, ne se livra pas, cette fois, à d'autre tactique que de se précipiter sur l'avant-garde de Velasco, l'épée haute, à peine armé et entouré de ses plus fidèles compagnons d'armes. Il courut de grands dangers et aurait infailliblement succombé sans l'arrivée successive de quelques files de cavaliers restés en arrière; il dut son salut surtout à ce que le Connétable, troublé par sa foudroyante intervention et craignant qu'il n'eût derrière lui une armée, fit sonner la retraite et se retira sous les murs de Gray.

Toutefois, la victoire de Fontaine-Française n'était qu'un heureux coup de main qui, pour avoir sauvé la petite armée de Bourgogne d'un puissant danger, n'avait en rien modifié l'ensemble de la situation militaire.

Velasco, sur une armée de vingt mille hommes, n'en avait eu que trois cent-vingt hors de combat. Il n'avait pas à refaire le

moral de ses troupes, dont l'avant-garde seule avait été engagée et qui pouvaient croire à un succès. Son devoir impérieux était donc de revenir à la charge et de prendre sa revanche sur le Béarnais avant que ce dernier n'eut eu le temps de se constituer une armée; son devoir était enfin de détourner le fléau de la guerre d'un pays allié pour le porter en pays ennemi. Mais il n'en fut rien, et le Roi mit à user de sa victoire la même témérité qu'il avait mise à l'emporter. Il ne se contenta pas d'achever paisiblement la conquête du Duché et d'y prendre les mesures nécessaires à l'affermissement de son autorité, mais il envoya Biron à la tête de huit mille hommes faire le siège de Champlitte et ravager le bailliage d'Amont, le tout à la portée du canon du Connétable, qui ne pensa pas à sortir de ses tranchées.

Pourquoi, à ce moment décisif, cette même hésitation que nous avons déjà vu entraver la défense contre les Lorrains? Pourquoi, chez un capitaine de la valeur de Velasco, cette attitude qui indignait sa propre armée (1)? Il y a eu là une faute grave qui a entraîné pour le pays les plus désastreuses conséquences et qui exige une explication.

J'ai dit que les princes de la maison d'Autriche avaient assuré notre sécurité extérieure par un traité de neutralité avec la France et un traité d'alliance avec les Suisses, qu'on appelait la *Ligue héréditaire*. Chaque fois que cette neutralité était menaçée de rupture, c'était à la Suisse que nous devions nous adresser et c'est elle qui, par ses ambassadeurs et en exécution du pacte héréditaire, devait s'opposer à ce que « leurs voisins de Franche-Comté fussent envahis, assaillis, grevés ne déboutés. » Nous payons, en retour de ces bons offices, un tribut annuel de 500 écus d'or et qu'on appelait la *Gracieuse reconnaissance*.

D'un autre côté, un pacte de même nature avait été conclu, dès le xve siècle, entre les Cantons et la France, pacte qui autorisait celle-ci à lever et à prendre à sa solde des troupes suisses

(1) Les soldats du connétable appelaient entre eux l'étrange campagne qu'on leur faisait faire : « *La guerra di Vergognia.* »



moyennant une pension annuelle qui s'élevait, sous Henri IV, à 300,000 francs, outre la solde qui était de quatre florins et demi par mois.

Jusqu'à l'époque où nous sommes arrivés, les Suisses avaient gagné à peu de frais le montant de la gracieuse reconnaissance, leur intervention s'était bornée à quelques lettres écrites au Gouverneur du duché ou à l'ambassadeur de France au sujet de déprédations commises en Comté par les garnisons de la frontière. Cette intervention avait eu le caractère de la plus sincère cordialité. Au commencement de 1595, lorsque nous fûmes assaillis par les Lorrains, la situation était plus graves et les dispositions des Suisses n'étaient plus les mêmes. La Réforme avait triomphé dans la plupart et les plus influents des cantons, et dans la guerre qui nous était déclarée, c'était la Ligue et la catholique Espagne que l'on voulait atteindre et la République était de cœur contre nous.

Mais il importait de sauver les apparences et avec elles le tribut annuel. Aussi lorsque, après la prise de Jonvelle et de Jussey, le Parlement envoya aux Suisses afin que « par leurs ambassadeurs ils advisassent d'entendre sur cela les volontés du Roi de Navarre, » au nom de qui Tremblecourt disait agir, il nous fut donné les meilleures assurances sur la valeur desquelles on ne tarda pas à être édifié. Jamais intervention n'avait été mieux justifiée et n'avait comporté moins de délai. Les Suisses restèrent six grandes semaines « spectateurs de notre ruine sans se bouger « et regardant de quel costé se tournoient la chance (1). » Lorsque l'échec du siége de Salins et l'arrivée au pays du Connétable de Castille leur fit craindre un retour de la fortune en notre faveur, ils se hatèrent de faire partir leurs ambassadeurs. Ayant quitté la Suisse fin de mars, et après avoir fait mille détours sous prétexte de conférer avec le Gouverneur, le Parlement et le Conné-

(1) Grivel (*Journal*, p. 83). Il ajoute : « Car combien que sur le commencement à la diette tenue à Baden, ils avaient prins résolution de nous assister, néantmoins, par le moyen de quelques cantons practiqués, mesme des Bernois, cette résolution fut froidement exécutée. »



table, ces ambassassadeurs arrivaient après six autres semaines, le 8 mai, à Fontainebleau, et se présentaient à Henri IV. Le Roi, qui avait à se faire pardonner par eux sa conversion et à les conquérir à ses vues politiques, les accueillit avec cette bonne grâce qu'il savait rendre irrésistible. Le secret des négociations de Fontaibleneau n'a pas transpiré, mais la conduite ultérieure des Suisses et l'opinion des contemporains autorisent à affirmer que Henri IV les gagna à sa cause et les décida, autant dans leur intérêt que dans le sien, à continuer de traîner en longueur les négociations et à endormir les Comtois dans une fausse sécurité. On ne peut expliquer autrement l'aveugle obstination du Parlement à espérer contre toute évidence le rétablissement de la neutralité, et son inébranlable parti pris d'interdire toutes réprésailles, même après la déclaration de Langres, et toutes les déprédations et les violences qui la suivirent (1).

Il y eut un moment unique où la neutralité était non seulement possible à obtenir, mais à imposer, ce fut au lendemain de Fontaine-Française : le Béarnais n'avait pas d'armée, sur plusieurs points le duché appartenait encore à la Ligue, en y entrant résolument avec ses 20,000 hommes d'excellentes troupes, Velasco, qui savait la guerre, aurait forcément amené Henri IV à subir ses conditions et le pays eût été sauvé. Ce n'était pas dans un autre but et non simplement pour reprendre Marnay et Vesoul que le Connétable avait amené depuis la Lombardie l'armée royale, c'était le seul parti non seulement digne mais possible (2). Velasco se prépa-

(1) Champagney attribue la défection des Suisses à l'impossibilité où nous étions de payer leur concours le prix qu'ils y mettaient : « Avec 150 ou 200,000 écus j'eus coupé le filet à tout cecy et contenté les Suisses. » Lettre à M. de Faing, 1er avril 1596. ..... car s'il y eut heu argent au pays nous eussions heu de M. des Ligues tout ce que nous eussions voulu..... » Lettre de M. de Watteville du 25 octobre 1595.

(2) « Qui m'eut cru à Vesou, Dijon fut nostre ou du moings elle ne serait pas du prince de Béarn et je crois qu'il ne nous eut pas approché de beaucoup plus près. Aussy est-il certain et lui même la dict, qu'il estoit desconfit à St-Seigne (Fontaine-Française), si l'on eut bien employé l'occasion. » Lettre de Champagney à Watteville du 25 octobre 1595.

rait à prendre ce parti lorsqu'intervint le Parlement. Après avoir conféré avec de nouveaux ambassadeurs envoyés par les Ligues, la Cour, représentée par le Président et quatre conseillers, alla trouver le connétable à Gray et lui exposa « qu'elle venait d'en- « voyer à la diette de Baden trois députés pour moyenner que la « neutralité fut reconfirmée le priant pour ce de temporiser, at- « tendant le succès de ce voyaige afin que son entrée au duchié « n'alleumât la guerre davantaige et ne rendit la négociation à la « dicte neutralité plus difficile, ce que ledit sieur connétable leur « accorda. »

Les députés du Parlement revinrent à la mi-juillet avec un traité de neutralité laborieusement rédigé, de concert avec les Ligues et l'ambassadeur de France, « lesquels articles estant vus « par la Cour, il fut trouvé bon de promptement solliciter le Roy « de Navarre de les confirmer et ratifier, afin qu'il se retirât et « que l'on pût faire la moisson. » Henri IV était alors entré dans la Comté à la tête d'une armée de 25000 hommes et il venait de sommer Pesmes. Il ne fit d'objection à aucun des articles du traité qu'il déclara être prêt à signer, à condition qu'on lui versât cent mille écus pour les frais de son armée. Ce fut alors que le Parlement entrevit la profondeur du piége où l'avaient fait tomber l'habileté du Roi, la complicité des Suisses et, disons le mot, son inconcevable crédulité. Il en fut atterré et recourut avec des instances désespérées à Velasco qui, ayant été empêché d'agir quand il pouvait le faire dans les conditions les plus avantageuses, refusa de se mesurer avec un ennemi disposant désormais de forces supérieures aux siennes.

Dans son anxiété, la Cour pensa à réclamer le concours des Bons Personnages qu'elle avait jusqu'alors considéré comme le rival le plus redoutable de son autorité. Mais le Gouverneur, à qui appartenait le droit de convoquer et de présider le Conseil, était gravement malade ; le comte de Montrevel venait de mourir de la peste, M. de Crecia était assiégé dans Pesmes ; en dehors de ces trois gentilshommes à qui, jusque là, avait appartenu la direction du pays, les autres membres du Conseil se soucièrent peu de par-

tager la responsabilité des mesures qu'imposaient les fautes accumulées par la Cour.

Il y avait cependant encore une dernière faute à commettre, c'était, devant le refus de Velasco, de ne pas accepter l'extrémité à laquelle on se trouvait acculé, de ne pas consentir à la rançon qu'exigeait Henri IV. Le Parlement hésita, et le Roi, qui ne voulait et ne pouvait pas attendre, rompant toute négociation avec les Comtois, continua « de les rechasser en leur Comté (1). »

En six semaines, le Béarnais parcourut les deux tiers de la province, lui enlevant par le pillage l'entretien de ses troupes et les contributions exhorbitantes exigées des moindres bourgs, trois fois la somme de cent mille écus qu'il exigeait à Pesmes pour se retirer. Tant que dura cette invasion, Velasco demeura dans ses tranchées de Gray ; qu'il n'ait pas essayé, disposant d'une armée égale à celle du Béarnais, de se mesurer avec lui dans une action générale, c'était prudent pour un Connétable de Castille ; mais qu'il n'ait pas même compris la nécessité de harceler l'ennemi, de retarder sa marche, ce qui aurait à coup sûr, nous allons le voir, abrégé la durée de l'invasion, c'était vouloir obstinément justifier le mot sanglant de ses soldats : « guerra di Vergognia ! »

Henri IV, inquiété au Nord par les Espagnols qui prenaient une ample revanche de leurs humiliations dans l'Est, pressé par des nécessités politiques et notamment par ses importantes négociations avec Rome qui touchaient à leur dénouement, n'avait qu'un temps restreint à donner à sa course en Comté. Nous le voyons, en effet, éviter toutes les villes en mesure de résister à un assaut et pouvant nécessiter un siège (Dôle, Gray, Salins), pour s'attaquer seulement aux bourgs sans défense ou aux villes que la menace d'une prise d'assaut pouvait amener à composition.

V.

La relation de la cause de Henri IV en Comté ne serait pas

(1) Lettre d'Henri IV au Connétable.

complette, si nous ne rectifions le jugement qu'elle a inspiré à nos historiens, excusables, on le reconnaîtra, de n'avoir pas été absolument justes envers le Béarnais. Les plus nombreux n'ont voulu voir dans son entreprise contre nous d'autre but politique que celui de soumettre la province pour en faire, sous la souveraineté honorifique des Suisses, un apanage pour le fils qu'il avait eu de Mme de Liancourt; d'autres lui reprochent d'avoir négligé les graves intérêts qui l'appelaient ailleurs pour « s'amuser à piller de petites bourgades ou leur demander quelques pièces d'argent pour ne les pas piller, « besongne excusable à quelque petit cadet comme Tremblecourt, mais du tout indigne d'un Roy en personne. »

Ces jugements ne sauraient résister à une appréciation impartiale des faits.

Sully, rendant compte des incidents qui ont précédé l'expédition de Bourgogne, dit, en effet, que les partisans de cette expédition (Montmorency, Chiverny, Sancy), dans le but d'acquérir à leur cause le concours de Gabrielle d'Estrées, lui firent entrevoir la possibilité de l'apanage. Mais il ajoute « qu'il est sûr que « Mme de Liancourt ne se flatta pas de pouvoir faire entrer le Roi « dans une idée aussi ridicule et qu'elle n'osa même pas le lui « communiquer, quoique le Prince eut pour elle un si grand « foible, qu'il n'était plus ignoré de personne. »

Si la toute puissante Mme de Liancourt n'osa même pas communiquer cette idée au Roi, c'est qu'une pareille combinaison eût compromis l'avenir de la France, tel que le Béarnais l'entrevoyait dès cette époque et que personne n'ignorait que, quels que fussent les désordres de sa vie privée, dans la décision des grandes affaires, rien ne pouvait prévaloir auprès de lui sur l'intérêt national.

Signalons enfin cette dernière considération, c'est que à aucun moment ni à aucune des villes, dans quelques conditions qu'elles se fussent rendues, il n'a imposé de serment de fidélité.

Les motifs qui déterminèrent le Béarnais à frapper la Comté se rattachaient à l'intérêt politique le plus clairement indiqué.

Notre pays servant d'arsenal à l'Espagne, nous épuiser, c'était conjurer le danger à l'Est pendant la lutte qu'on allait avoir à soutenir au Nord. La France avait eu chez nous assez d'espions pour ne pas ignorer, ce qu'on savait du reste en Flandre, que les rivalités entre le Gouverneur et le Parlement avaient laissé notre pays sans défense organisée (1). Aussi le Roi avait-il justement pensé que Tremblecourt suffirait à nous réduire. Le secours que nous envoya l'Espagne l'obligea à intervenir personnellement, mais n'ayant pu déterminer Velasco à sortir de ses tranchées et ne voulant pas laisser au duché la charge de son armée, il la conduisit dans la Comté qu'il épuisa non seulement par l'entretien de ses 25,000 hommes, mais en y levant en contributions une somme de deux cent cinquante mille écus.

Le Roi avait donc atteint et même dépassé le but politique qu'il s'était assigné dans cette rapide campagne de six semaines qu'il avait conduite avec une énergique résolution et une adresse qui, dans ses négociations avec les Suisses, était allé jusqu'à la duplicité; il avait eu enfin la bonne fortune de ne trouver devant lui qu'une armée dirigée par un chef qui poussa la prudence et l'incapacité jusqu'à justifier l'accusation de trahison; un gouverneur troublé par le sentiment de son insuffisance et qui avait abandonné toute direction; un Parlement enfin, composé d'hommes à la hauteur de leur tâche par le caractère, mais qui, aveuglés par des préoccupations ambitieuses et par la confiance dans leur habileté, n'aperçurent les pièges qui leur étaient tendus qu'au moment où il n'était plus possible de conjurer le danger.

(*A suivre*).

(1) Et pour ce que l'on a eu advertissement qu'il se disait au Pays-Bas que l'hostilité et guerre qui se fait en ce pays procède de quelque mauvaise intelligence que l'on dit estre entre M. le comte de Champlitte et ladite Cour... (Missive de d'Aillepierre, janvier 1595. Arch. du Doubs. R. du P., t. II, p. 289).

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

I.

Page 196.

« *La Cour ne manquait aucune occasion de mettre le Gouverneur dans ses torts, de faire ressortir son insuffisance et son indignité.....* »

Claude de Vergy a rencontré un adversaire plus dangereux que le Parlement, ce fut Frédéric Perrenot, Baron de Renaix, Seigneur de Champagney, dernier des frères du cardinal de Granvelle.

Gouverneur d'Anvers et chef des finances, doué d'une rare aptitude aux grandes affaires, mais d'une ambition qui n'acceptait aucun frein, il s'était montré, ainsi que l'avait dit le duc de Parme, « plus disposé à mettre l'altération et la confusion dans son gouvernement que d'y établir le calme et le bon accord. » Sur la demande formelle de Farnèse, il avait été exilé « en sa maison de Bourgoingne, avec deffense de n'en bouger qu'il n'ait ordre de Sa Majesté, afin de ne pas *nécessiter à venir à d'aultres termes.* » Il arriva en Bourgogne aigri par son éclatante disgrâce et résolu à y exercer l'action prépondérante qui était un besoin de sa nature et qu'il considérait comme un droit en ses qualités de chef des finances et de Chevalier d'honneur au Parlement. Ne pouvant espérer se faire écouter du Gouverneur général, il essaya de s'imposer au Comte de Champlitte, mais la hauteur qu'il mit à présenter ses conseils les fit durement repousser, ce qui fut aussi préjudiciable au pays, à qui manqua le secours de sa haute expérience, qu'au Gouverneur, pour qui il devint le plus implacable des adversaires. Il le suivra, en effet, pas à pas dans son administration et sa vie privée, dénoncant, dans des lettres enflammées à ses innombrables correspondants, la conduite du Gouverneur.

Le Parlement n'avait enlevé à Champlitte que ses attributions, Champagney l'a atteint dans son honneur, et si gravement qu'une réhabilitation serait impossible à tenter.

Page 198.

« *On nous envoyait une armée de 20,000 soldats italiens et espagnols commandés par F. Velasco, Connétable de Castille...* »

Don Grappin fait arriver le Connétable, le 7 mars, de Poligny à Besançon. Cette date ne peut être exacte. Je trouve, en effet, au compte des munitions fournies par la ville pendant l'année 1595, la mention suivante : « Pour les despenses faites aud. Poligny le 25e de mars par les gardes officiers et deux cents chevaulx conduysant le Connestable de Castille lorsqu'il arriva aud. lieu, lesquels ne voulurent faire aulcune constante, la somme de trois cents francs. » Grivel constate que le Connêtable arriva le lendemain 26 à Dôle, et que, après avoir complété l'armement de son armée, il partit pour Marnay le 30. Comment, arrivant de la Bresse, aurait-il, de Poligny, été passer à Besançon lorsque, pour toutes les raisons, il devait se diriger sur Dôle où l'attendaient le Gouverneur et le Parlement (1).

RÉFORME DES FRUITIÈRES

EXTRAIT D'UN ARTICLE DE M. W. GAGNEUR, PUBLIÉ DANS L'ALMANACH DU BON CITOYEN POUR 1880.

Dans l'*Almanach du bon citoyen* de 1878 et 1879, M. W. Gagneur, député du Jura, a démontré que la force de choses, une impérieuse nécessité, obligera sans doute dans un avenir très rapproché les cultivateurs à s'associer pour la manutention, la vente et l'expédition de leurs denrées. J'ai présenté la fruitière comme le véritable type de ces sortes d'associations, et décrit plusieurs d'entre elles, d'une facile réalisation.

Qu'est-ce que la fruitière?

Une association domestique, usitée surtout pour la fabrication, la conserve et la vente du fromage de Gruyère.

(1) Compte des Munitions fournies par la ville en 1595, Arch. de Pol. E, n° 10.
Lettre des Maieur, Eschevin et Conseil de Poligny au Baron de Dramelay, du 21 septembre 1595. Arch. du Jura.

Quelle est son origine?

Quels sont ses errements actuels?

Quelles réformes doit-on y introduire?

La question de l'origine est double :

1° Où et quand se sont fondées les premières fruitières?

2° Quelle nécessité agricole a motivé leur fondation?

Sans remonter jusqu'aux auteurs romains, Strabon, Pline et Columelle qui appréciaient fort les fromages de la Séquanie, — et l'exportation en Italie, à marche lente, comme on voyageait alors, permet de supposer qu'il s'agissait de fromages cuits et fermentés comme le gruyère, — consultons des annales moins anciennes.

L'archiviste de la Préfecture, M. Prost, a constaté dans les chartes de deux communes du Jura l'existence de fromageries associées, sous ce même nom de *fruitières,* en 1266.

Depuis combien de temps y existaient-elles? Nulle trace.

Dès le XIVe siècle, les redevances de beurre et de fromage apparaissent fréquemment dans les titres féodaux, et les fromages s'y appellent *vachelins*. M. Prost, qui prépare un mémoire sur cet important sujet, m'a dit que ses recherches dans les répertoires des communes suisses ne lui avaient rien révélé. Il incline à penser que le Jura a fondé les premières fruitières. Ce serait un grand honneur pour notre département, car les fruitières sont célèbres dans le monde économique.

Quoiqu'il en soit, les fruitières s'établirent d'abord dans la partie montagneuse de la Suisse et de la Franche-Comté. Vers 1815, le bien-être qu'elles répandaient les fit descendre du haut pays dans le vignoble et la plaine, et gagner peu à peu les contrées limitrophes, puis quelques départements éloignés.

Il suffit de dire qu'en 1876, la production du gruyère dans le Jura a été *quinze fois plus considérable* qu'en 1800, et la valeur en argent, *vingt-neuf fois.*

D'après Barral, il s'en est fondé dans les Savoies, la Haute-Marne, le Haut-Rhin, l'Yonne et l'Oise; d'après Gayot, dans l'Ariège, les Hautes et Basses-Pyrénées, les Landes, la Haute-Garonne, les Pyrénées-Orientales et l'Aude.

Enfin l'administration supérieure des Forêts s'occupe activement de

provoquer, au moyen de subventions, l'établissement de fromageries associées dans les Pyrénées et dans les Alpes.

Bien plus, l'Étranger bientôt nous empruntera nos fruitières. Récemment, une circulaire du Ministre prussien signalait à l'étude des Comices « les laiteries par associations, telles qu'elles existent dans le Doubs, le Jura et la Suisse. »

Sans doute, ces nouvelles créations et surtout l'importation des fromages américains qui nous menacent, feront une rude concurrence à nos fruitières. Cependant, comme le gruyère, fromage fermenté et s'améliorant avec l'âge, est, ainsi que le Hollande, le plus propre aux expéditions lointaines, qu'il se prête d'ailleurs parfaitement à la consommation des chantiers — et n'oublions pas que les Chambres viennent de voter d'immenses travaux publics, — nos fruitières, à la condition qu'elles se perfectionnent, sont assurées ainsi pour longtemps de débouchés suffisamment rémunérateurs.

Maintenant, quelle nécessité agricole a amené la fondation de la première fruitière? Nous sommes réduits à des conjectures. Nos archivistes n'ont rien découvert à ce sujet. Comme je l'ai dit dans l'*Almanach du bon citoyen* de 1879, la fruitière n'a dû être imaginée que « lorsque nos montagnes, ayant à utiliser d'excellents pâturages, leur seule richesse, et à transformer le lait de leurs vaches en fromages cuits facilement exportables, comprirent la nécessité absolue — sans nécessité pas de réforme! — de réunir les laits de plusieurs ménages pour fabriquer le gruyère, dont la bonne fermentation, la bonne qualité et la durée exigent un poids d'au moins 15 kilogrammes »

Il est permis de croire alors que l'origine de la fruitière se perd dans la nuit des temps.

Les cultivateurs d'un village ou même de hameaux ou villages rapprochés louent ou construisent à frais communs un bâtiment appelé châlet, composé essentiellement de trois pièces distinctes : 1° la laiterie; 2° l'atelier de fabrication; 3° la cave ou magasin pour la salaison et la conserve.

Et quelquefois d'une chambre à l'étage pour le fruitier et d'un bûcher.

Sous le règne de Louis-Philippe, un Préfet du Jura, M. Thomas, a représenté au Ministre que les fruitières étaient la principale richesse, surtout des montagnes, et qu'elles intéressaient les communes entières. Le Ministre a dès lors autorisé les communes à construire les châlets

avec leurs budgets. Cet arrêté, en élevant une institution privée à la hauteur d'une institution publique, est de la plus haute importance.

Cependant, il y a quelques vingt ans, nos Préfets défendaient d'établir la fruitière dans une partie des caves ou celliers des Mairies. Alors, on ne savait pas utiliser la recuite qui séjournait en répandant des miasmes infects. Mais l'administration tolère aujourd'hui l'appropriation des caves communes à cet usage. Les inspecteurs des écoles se plaignent d'abord; mais on finit par fermer les yeux (1).

A quoi bon, en effet, obliger les sociétaires de la fromagerie à construire un édifice spécial toujours coûteux, quand les caves de la Maison commune peuvent y suffire!

D'ailleurs, la concentration dans un même édifice commun de tous les services d'utilité générale est dans les tendances de l'époque. Si la Mairie des petites communes réunit les écoles, la salle des délibérations municipales, la bibliothèque, et quelquefois la fruitière, la Mairie des communes plus importantes concentre, outre les écoles et la bibliothèque, la salle d'asile, le musée, la salle de dessin, la salle des conférences, des sociétés agricoles, scientifiques et artistiques, la justice de paix, la prison, le magasin des pompes, etc.

Nous avons, dans l'*Almanach du bon citoyen* de 1878, signalé aux administrateurs et aux architectes de l'avenir une série d'institutions nouvelles, qui reconnues, à leur tour, comme la fruitière, d'utilité publique, se grouperaient très avantageusement dans l'édifice communal.

Mais voici mieux encore.

Ce sont les départements, comme celui du Jura, qui subventionnent les écoles de fromagerie; comme ceux des Pyrénées et des Alpes, qui souvent prennent à leur charge le traitement du fruitier.

C'est l'État lui-même qui, pour mieux assurer l'exécution de la loi sur le gazonnement et encourager la substitution des vaches aux moutons et aux chèvres, ces destructeurs des pâturages en pente, construit à ses frais les châlets dans les Alpes et les Pyrénées, et leur fournit en outre le mobilier.

Les sociétaires ainsi n'ont plus qu'à porter, sans bourse délier, leur lait à la fruitière.

(1) Nous regrettons de ne pouvoir accepter l'opinion de l'honorable M. W. Gagneur.

A. R.



Quelle est encore aujourd'hui la pratique la plus usitée des fruitières, pratique très vicieuse dont nous allons demander la réforme?

Le fruitier constate sur une double taille le lait apporté chaque jour par chaque sociétaire, ainsi que le total avancé ou redû par lui. Il attribue le fromage du lendemain au sociétaire qui a la plus forte avance de lait. Il prélève la crème de la traite précédente, et la remet au sociétaire, qui la convertit en beurre, avec sa baratte des plus rudimentaires.

Ce fruitier n'est encore qu'un empyrique. Il essaie au hasard ses caillettes (1), plonge dans la chaudière son bras nu, couvert d'une sueur acide, qui fait concurrence aux caillettes.

L'associé fournit son aide et son bois, et nourrit le fruitier, qui reçoit de la Société pour son traitement une somme de *** francs par 1000 kilog. fabriqués.

LA PLUIE A VOLONTÉ.

Le général Ruggles a expliqué dernièrement à une commission du Sénat des États-Unis un moyen par lequel il prétend pouvoir provoquer des chutes de pluie à volonté.

Son plan, pour lequel il a pris un brevet, consiste à produire au milieu des nuages des explosions, soit à l'aide de la dynamite ou d'une autre matière explosive puissante.

Ces matières seraient fixées sur un bâtis en bois suspendu au-dessous d'un ballon et elles feraient explosion, en une ou plusieurs fois, soit par des mèches brûlant pendant un certain temps, soit à l'aide d'un fil électrique.

Des expériences vont être faites sur ce procédé, sous la direction de la commission d'agriculture du Sénat américain.

Cette idée paraît assez ingénieuse, mais on ne peut en prévoir les effets avant des expériences sérieuses. Car si, d'un côté, il est un fait

(1) Estomac du veau.

que les explosions des décharges d'artillerie, dans les batailles, sont très-souvent suivies de chutes de pluie, il est à remarquer d'abord que ces décharges durent un certain temps, qu'elles produisent un ébranlement continu dans l'air et aussi que les explosions dans la région des nuages, c'est-à-dire dans un air raréfié, n'ont plus la même énergie qu'à la surface du sol.

Les résultats obtenus par la commission du Sénat seront donc au point de vue scientifique et au point de vue pratique intéressants à connaître. *(La Basse-Cour).*

LE TOPINAMBOUR

Ce tubercule se cultive comme la pomme de terre. Importé d'Amérique en France depuis des siècles, il s'y est si bien acclimaté qu'il n'y gèle jamais. Sa culture en grand n'est possible et profitable que dans les terres peu fertiles où nulle autre culture ne saurait y réussir. Dans le sable, même avec une faible fumure, le topinambour donne d'excellents produits. Il n'y a pas de plantes qui préparent mieux le sol que ce tubercule pour la culture des céréales et celle du blé principalement, mais il faut avoir recours à une jachère nue, quand on veut, pour en débarrasser son terrain, au bout de plus de dix ans d'occupation, par exemple. On fume tous les 2 ou 3 ans et on enterre le fumier à la charrue, pêle mêle avec les tubercules et les feuilles des tiges desséchées, qui, elles seules, pourraient leur servir d'engrais. Comme la pomme de terre, ce tubercule profite d'autant mieux dans sa jeunesse, qu'il se trouve en contact avec une terre fraîchement remuée; il lui faut donc un labour au printemps, et plusieurs hersages ensuite.

Les topinambours se conservent mieux pendant l'hiver en terre ou mieux dans du sable que dans des celliers ou caves, pourvu que le sol ne contienne pas d'humidité surabondante; on les arrache à mesure des besoins; cette récolte se prolonge pendant tout l'hiver, excepté pendant les fortes gelées. On ne doit couper les tiges qu'en janvier,

lorsque leur végétation est arrêtée. Dès qu'elles sont sèches, hautes de 2 mètres et plus, elles donnent un bon chauffage pour le four, équivalant à 60 quintaux métriques de bois par hectare. La production des tubercules dépasse ordinairement celle des pommes de terre, mais leur qualité n'est réellement bonne qu'en côteau ensoleillé ou en balme chaude et fraîche, bien ventilée. Ils peuvent, dans ce cas, servir à la nourriture de l'homme, soit cuits dans les cendres, en petite quantité, car ce légume est venteux et occasionne l'obésité, surtout si on le mange à l'état cru, en salade ou mêlé avec des herbes ou lisette cuite nouvellement. On emploie ces tubercules avec grande économie à l'engraissement de l'espèce ovine. Pour cela, on les nettoie bien dans des paniers que l'on plonge à différentes reprises dans des rivières ou bassins, pour les étendre ensuite sur une pâture ou pelouse voisine de la bergerie. Les moutons y sont conduits le matin à jeun et on les laisse manger à discrétion. Au bout de 18 à 20 jours de ce régime, auquel on ajoute seulement un peu de paille d'avoine distribuée à la bergerie, les animaux sont assez gras pour être livrés à la boucherie. Une saignée pratiquée derrière l'oreille est parfois nécessaire, pendant ce régime, pour éviter les coups de sang occasionnés par l'alcool que dégage le topinambour dans l'estomac des animaux domestiques qui en mangent trop.

Le topinambour se cultive dans les jardins comme abri ou brisevent, mais on les plante drus dans ce cas, on maintient cette haie au moyen d'un double rang de perches horizontales attachées à des piquets. Dans les intervalles de ces haies, on place des plantes de serres et d'orangerie; on y cultive aussi des fraisiers, des tomates, aubergines, melons, cotoniers, et d'autres plantes exotiques. Ses tiges qui atteignent de 2 à 3 mètres de hauteur en bon terrain, maintiennent bien les arbres à fruits, les céréales, si on a soin de les déchausser chaque année et de n'en laisser qu'un par pied en les déplantant. La saveur de ce tubercule, qui est analogue à celles des fonds d'artichaut, permet de l'employer pour les besoins de la cuisine depuis le mois de novembre jusqu'au mois de février. Les uns les cuisent avec un peu de sel et de beurre, pour les couper en tranches, après les avoir pelés, et les chauffer ensuite une demi-heure dans une sauce blanche, qu'on lie avec un ou deux jaunes d'œuf et une ou deux cuillerées de lait. D'autres les font frire comme des salsifis ou des artichauts, en les trempant d'abord dans une pâte à frire, après qu'ils ont été cuits à l'eau.

Lavés dans l'eau vive et fraîche après les avoir stratifiés dans du sable pendant plusieurs jours, puis coupés par morceaux dans de la graisse de rôti de mouton bien bouillante, les topinambours sont un mêts exquis, s'ils proviennent d'un terrain sain et ensoleillé et surtout sablonneux, dans du terreau de potager, par exemple.

Dans les terres saines, la récolte du topinambour peut se faire de novembre jusqu'en mars. En les arrachant à mesure des besoins, ils sont plus frais que ceux arrachés en octobre et novembre que l'on met en silos. Mais, comme ce tubercule craint l'humidité, on ne peut le récolter ainsi que dans les terres légères et sablonneuses; dans les terres fortes il pourrirait.

Lorsque le topinambour cesse de donner des produits abondants, on en débarrasse le terrain par la jachère aidée par le pâturage des vaches, moutons ou mieux des cochons. Dans les terres saines ou légères, on le transplante de février en avril. Cette racine vivace, tuberculeuse, ne gèle jamais, mais elle se conserve difficilement hors de terre. Par le semis de ses graines, on obtient des variétés. Les mêmes soins de culture sont ceux de la pomme de terre. On herse en avril ceux plantés en mars, dès que les herbes parasites paraissent; on opère à la houe en coteau et à la herse énergiquement, en long, en travers et en diagonale, et mieux avec le pic ou pioche. 15 à 20 hectolitr. de tubercules rendent de 8000 à 25000 kilogr. et 26000 kilogr. de fourrage vert, en bon terrain. Le rendement moyen serait de 267 hectolitres par hectare, soit à 75 kilog. l'hectol. : 20000 kilog. (?) plus ou moins.

Pour distiller les topinambours comme la pomme de terre, la betterave, etc., il faut les faire macérer dans des cuviers et mettre de la paille hâchée entre les couches interposées de morceaux de racines qu'on acidule avec 2 pour 100 d'acide sulfurique. Le rendement est de 7 à 8 pour 100 d'alcool à 95° et le résidu forme une très bonne nourriture pour le bétail (voir appareil Champonnois et système Kessler, et autres procédés susceptibles de fournir un moût saccharifié, non assimilable à celui des matières amylacées ou féculentes).

Topinambour hélianthus tuberosus (composées). Presque tous les animaux le mangent. Ces tubercules ne gèlent jamais. La plante réussit sur des terrains médiocres et résiste bien aux sécheresses. Les animaux broutent ses feuilles, le sommet de la tige surtout, et ces tiges fournissent un combustible abondant.

Faire pâturer, au printemps, par les vaches ou les moutons, toutes

les tiges qui repoussent, puis donner deux hersages, en juillet et en août, quand on veut en débarrasser un terrain.

Pour la nourriture du bétail, on ajoute du sel en petite quantité, des baies de genièvre concassées, ou autre substance toxique, et on allie des tubercules, du fourrage sec tout en les mêlant que de moitié, au plus dans la nourriture journalière des moutons, précaution à suivre à l'égard de toute racine fraîche, en hiver (excepté pour les vaches qui ne craignent pas les aliments humides).

On plante en ligne, de manière à biner ou bretter dès que les tiges sont sorties de terre. On emploie de 18 à 22 hectol. de tubercules par hectare et l'on plante à l'automne ou de bonne heure au printemps, selon les climats, la nature du sol et l'exposition plus ou moins chaude.

L'hiver rigoureux que nous venons de traverser doit appeler l'attention des agriculteurs sur ce tubercule précieux, et nous engageons vivement nos abonnés à en essayer dans leurs terres légères desquelles ils ne tirent pour ainsi dire aucun produit. *(La Basse-Cour).*

RÉGÉNÉRATION DE LA POMME DE TERRE

Tout le monde sait que la pomme de terre nous vient d'Amérique; le sol du nouveau monde est le seul où elle croisse spontanément. Ce qui est moins connu, c'est qu'à l'état sauvage, elle est localisée dans certains endroits déterminés. Son habitat, bien que s'étendant dans toute la région intertropicale des deux parties du continent américain, et même quelques degrés plus loin, tant au nord qu'au sud, est néanmoins resserré dans une bande étroite formée par les Andes au Sud, et par le prolongement des Cordillères, qui leur fait suite au nord, ou la *Sierra Madre* du Mexique. Même dans ces hautes régions, on ne la trouve qu'à une certaine altitude; en effet, la pomme de terre commune *(Solanum tuberrosum)*, quoique fille des contrées tropicales, n'a rien de commun avec les chaleurs des tropiques. Elle ne se plait que dans les régions tempérées; elle ne fleurit que sur les plateaux élevés;

là, seulement, elle trouve la température qui lui convient. A l'état sauvage, ses tubercules sont ordinairement de la dimension d'une noisette; ils ne prennent de développement que par la culture.

Dans les hautes terres du Mexique, la pomme de terre fait encore aujourd'hui l'objet d'une culture importante. On la cultive d'une manière plus étendue encore dans les vallées montagneuses du Pérou, où elle forme le principal article de production : c'est la base de l'alimentation de la contrée.

Eh ! bien, ni au Pérou, ni au Mexique, on n'a jamais entendu parler de la maladie des pommes de terre. Elle ne paraît pas s'y être jamais montrée. A l'appui de cette assertion, M. Mayne Reid rapporte que depuis trois ans qu'il plante sur sa ferme de Frogmore House, en Angleterre, des tubercules expédiés directement d'Amérique et provenant de souche absolument saine, les pommes de terre mexicaines ne présentent aucune trace de maladie, tandis que dix autres variétés, semées dans le même champ et traitées avec les mêmes soins, sont toutes plus ou moins atteintes de la pourriture. Ce n'est pas tout : pendant que les autres sortes ne dépassent pas un rendement de cinq tonnes à l'acre ou de 12,700 kilogrammes par hectare, les pommes de terre du Mexique en donnent plus du double, sans autre travail que celui de la charrue. Dans le nombre des tubercules de cette sorte ainsi obtenus, il s'en trouve par centaines qui pèsent plus d'une livre anglaise ou 453 grammes; plusieurs même atteignent une livre et demie. Bien qu'ils aient passé l'hiver dans des fosses en terre creusées simplement dans le champ même, ils sont aujourd'hui parfaitement sains, depuis la pelure jusqu'à l'intérieur. Rien ne fait craindre qu'ils soient attaqués plus tard. Bien plus, une particularité de ces pommes de terre du Mexique est qu'elles paraissent gagner en qualité depuis le commencement du printemps; elles deviennent d'un goût plus fin, et au point de vue culinaire, elles ne craignent aucune comparaison.

Comme conclusion, M. Mayne Reid exprime deux vœux, auxquels il donne la forme de questions.

D'abord le gouvernement anglais, qui fait profession d'une si vive sollicitude pour les infortunes des cultivateurs, ne devrait-il pas encourager l'importation de pommes de terre de semence, qu'on ferait venir des localités du Pérou et du Mexique, dont la plante est originaire?

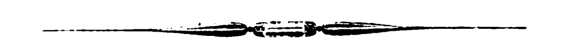
Ensuite, la Société royale d'agriculture d'Angleterre ne pourrait-elle

cesser un moment de faire martyriser de malheureux bœufs par un engraissement à outrance, de manière à permettre à ses adhérents de consacrer un peu de temps à la régénération de la pomme de terre ?

Si l'on pouvait se décider à faire quelque chose dans ce sens, dit en terminant M. Mayne Reid, je ne doute pas qu'en moins d'un an la maladie aurait disparu.

Unissons-nous à lui dans ces vœux dont l'accomplissement est à souhaiter aussi bien pour le continent européréen que pour l'Angleterre. La pomme de terre est une denrée de première nécessité. On l'appelle avec raison le pain du pauvre. Et toute mesure tendant à en assurer ou à en développer la production serait, pour le gouvernement ou la société qui en prendrait l'initiative, un titre à la reconnaissance du pays.

(Journal d'agriculture pratique).



DES SOINS A DONNER AUX ANIMAUX
de l'espèce bovine atteints de coliques

Les coliques se manifestent chez tous les animaux par des douleurs plus ou moins violentes que ceux-ci ressentent dans diverses parties de leur appareil digestif. Trois causes principales peuvent les occasionner chez les *Bovidés* :

1° Une inflammation d'entrailles ;

2° Un excès de nourriture ;

3° Une indigestion venteuse causée par l'absorption de fourrages couverts de rosée ou rentrés sans qu'ils fussent totalement secs.

Examinons chacun de ces cas :

1° *Coliques causées par une inflammation d'entrailles.* — Un bœuf qui a ces sortes de coliques ne peut garder aucune position : il allonge le cou, étend la cuisse et se plaint.

On lui fait avaler de force un mélange de 15 grammes de laudanum ou d'éther et de 15 grammes d'assa-fœtida dans 1 litre d'eau. *Si on emploie l'éther, on ne met celui-ci dans la bouteille que juste au moment*

d'administrer le remède et on tient la bouteille bien bouchée, afin d'éviter l'évaporation. On peut, en outre, saigner l'animal à la veine du cou et lui tirer, si c'est un bœuf ou un cheval, 3 ou 4 litres de sang.

Chaque demi-heure, on peut donner à l'animal un lavement fait avec des herbes douces, telles que guimauve, bourrache, etc., et faire des frictions sur les quatre membres avec de l'essence de térébenthine.

2° *Coliques causées par un excès de nourriture.* — Dans ce cas, on peut d'abord *fouiller* l'animal, c'est-à-dire introduire par l'anus la main et l'avant-bras enduits d'une matière grasse dans le rectum, et enlever les excréments qui se trouvent à la portée de la main. Mais, pour faire cette opération, il faut s'assurer d'avance que l'animal n'est pas atteint du charbon, sans quoi on s'exposerait à prendre cette maladie, qui mène infailliblement à la mort.

L'animal ayant été fouillé, on lui donne un lavement d'eau tiède fait avec mauves, violettes, chicorée sauvage et bourrache : on met une poignée de chacune de ces plantes dans trois litres d'eau et on laisse réduire à moitié. On peut donner à l'animal de la tisane de racine de fenouil.

3° *Coliques causées par une indigestion venteuse.* — Ces sortes de coliques ont reçues le nom de météorisation. Lorsque les animaux ont mangé beaucoup de luzerne couverte de rosée ou rentrée sans qu'elle fût bien sèche, celle-ci fermente dans le rumen et émet des gaz qui gonflent l'estomac. Si l'on ne remédie pas assez à temps à ce gonflement, l'animal ne tarde pas à périr.

Pour y remédier, on commence d'abord par employer l'ammoniaque (alcali volatil). On fait avaler à un gros animal, tel qu'un bœuf, 30 gr. d'ammoniaque dans 1 litre de vin, et 25 gr. dans la même quantité de vin à un petit animal, tel qu'un mouton. Après une heure, on renouvelle la dose si le gonflement du ventre n'a pas diminué; et, si un quart d'heure ou vingt minutes après il n'y a aucun changement, c'est qu'il y a danger.

Alors, pour faire sortir les gaz, on se sert d'un instrument appelé *trocart*, qui se compose d'une canule contenant dans son intérieur une petite lame d'acier pouvant sortir par l'extrémité de cette canule qui possède à sa partie supérieure deux petits orifices.

On place l'extrémité de la canule sur le côté gauche de l'animal malade, en un point qui est à égale distance de la dernière côte, des vertèbres lombaires et de la pointe de la hanche. Cela fait, on pousse, en

frappant sur une pomme, la petite lame d'acier qui perce violemment la peau de l'animal ainsi que la membrane du rumen. Puis on retire cette tige d'acier, en laissant la canule par laquelle les gaz s'échappent par les deux petits orifices dont nous avons parlé.

On ne doit ôter la canule que lorsque l'animal recommence à manger, et en l'ôtant, on doit bien nettoyer le bord de la plaie que l'on recouvre d'un linge enduit de cérat ou trempé dans la térébenthine et maintenu par une bande qui entoure le ventre.

Pour les chevaux, on ne doit pas opérer soi-même, mais aller au plus tôt chercher un vétérinaire qui peut juger de l'opportunité de l'opération.

Pour les moutons, on opère de la même manière que pour les bœufs; seulement on leur fait avaler 20 à 25 gouttes d'ammoniaque dans un tiers de litre d'eau ordinaire, ou 25 gr. du même remède dans un litre de vin. — Pour ce qui est du trocart, on opère comme pour les animaux de l'espèce bovine. Si la météorisation se déclare chez les moutons durant l'été, il est bon d'arroser la tête de l'animal avec de l'eau fraîche; et, s'il était possible de la plonger dans l'eau, ce serait encore mieux et plus sûr.

Il a été reconnu (et c'est ce que l'on pratique d'ailleurs dans le nord de la France) que l'on peut éviter la météorisation en donnant un peu à manger aux bestiaux avant de les envoyer au pâturage.

En résumé, ce qu'il y a à se rappeler, c'est que dans les trois sortes de coliques dont nous venons de parler, on doit empêcher le malade de se coucher et, au contraire, le faire promener; si la bête sue, on la bouchonne, puis on met une couverture qui, d'ailleurs, est toujours indispensable. Quand l'animal va mieux, on peut le laisser au repos durant quelques jours.

A. Mozziconacci.

(Messager agricole du Midi).

REVUE DES JOURNAUX AGRICOLES ET SCIENTIFIQUES,

PAR M. LE DOCTEUR ROUGET (D'ARBOIS), MEMBRE FONDATEUR.

La lumière du jour. — « Où le soleil n'entre pas, dit un proverbe italien, le médecin entre. »

C'est pour cela qu'on voit si souvent des malades dans les maisons sombres et humides;

C'est pour cela que les ouvriers des ateliers n'ont point la santé de ceux qui travaillent aux champs;

C'est pour avoir de la lumière que les pousses de nos pommes de terre en cave vont toutes du côté du soupirail;

C'est pour avoir de la lumière que nos fleurs d'appartement se penchent vers la fenêtre.

Pas de lumière du jour, pas de santé parfaite, et cela dit, aussi bien pour le bétail que pour les gens.

La propreté dans la maison. — La propreté, c'est la santé. Quand un rayon de soleil passe par un trou du volet dans une chambre fermée, vous voyez combien il y a de poussière dans l'air. Eh! bien, supposez que cette poussière soit malpropre, qu'elle se colle aux meubles et à la peau des personnes, qu'elle y fermente, et vous comprendrez que la santé doive s'en ressentir.

De là, la nécessité de se nettoyer, de cirer les meubles, de les épousseter, de laver les rideaux, les planchers, les carreaux, les pavés, de blanchir les murs à l'eau de chaux, de donner de l'air aux chambres où l'on a mangé, veillé, couché. Donc, hiver comme été, n'ayez pas peur d'ouvrir portes et fenêtres dans la matinée, au moment du nettoyage et du balayage.

Les poux et les écoles (1). — Dans un article intéressant du *Lyon médical,* M. le Dr Aubert appelle l'attention sur les points d'hygiène suivants :

La fréquence des affections pédiculaires s'explique beaucoup par le préjugé qui les protège et les considère comme peu nuisibles et même comme utiles à la santé. Ce préjugé est très répandu à Lyon. Or, loin d'être utiles à la santé, les poux sont très nuisibles.

Presque tous les enfants qui constituent la clientèle ordinaire des hôpitaux ont eu ou auront des poux.

Voici quelques chiffres recueillis : sur 105 enfants pris au hasard, venus à la consultation ou admis au service de M. Aubert, 8 seulement n'avaient ni poux ni lentes, mais disaient en avoir eu; 41 présentaient des lentes plus ou moins nombreuses, vestige incontes-

(1) Voir *passim* aux articles *Hygiène*, *Mobilier*, *Maladies scolaires*, les *Bulletins de la Société*.

table de la présence antérieure du parasite; 37 enfin avaient des poux en quantité plus ou moins considérable. Sur ces 37 enfants, 9 étaient atteints d'un impédigo pédiculaire assez intense; les autres présentaient, soit quelques pustules ou croûtes épaisses, soit du prurigo ou du pityriasis pédiculaire.

La proportion des enfants complètement indemnes est donc, on le voit, de moins de 10 0/0. Cette petite statistique permet de comprendre que le contact d'autres enfants est une cause active de propagation du parasite; aussi, très souvent, les parents interrogés sur ce point répondent : « Mon enfant a eu des poux à partir du jour où il a fréquenté l'asile ou l'école. »

Parmi les accidents, il faut signaler les suivants :

1° Les poux sont une cause d'affections du cuir chevelu et du tégument; 2° Ils sont une cause de dépérissement et d'anémie; 3° Ils sont une cause d'engorgements ganglionnaires cervicaux; 4° Ils prédisposent à la contagion et à la généralisation des teignes.

Il faut détruire les poux et les empêcher d'émigrer sur les têtes encore indemnes. Les pommades mercurielles pourraient exciter quelque défiance, et de plus elles n'agissent pas assez rapidement pour prévenir les évasions. Rien, selon M. Aubert, n'est égal à l'emploi des poudres insecticides qui sont inoffensives, faciles à trouver et d'une application aisée; il faudrait adopter les propositions suivantes :

Tout enfant qui a des poux en quantité notable et de l'impédigo pédiculaire sera temporairement, et jusqu'à guérison, exclu des asiles et écoles.

Si les poux sont en nombre restreint et l'affection cutanée légère, on se contentera d'une application immédiate de poudre insecticide. Cette poudre fera partie du matériel scolaire.

Un légume qui ne coûte rien. — Sous ce titre, on lit dans l'*Almanach du bon citoyen* pour 1880.

Au mois d'avril les légumes sont rares au jardin, mais il s'en trouve un dans les champs et les prés qui pourrait nous rendre service : c'est le pissenlit.

Nous ne l'utilisons qu'en salade lorsqu'il est tendre; dès qu'il durcit, on n'en veut plus. Cependant le pissenlit cuit est excellent et remplace très bien la chicorée frisée.

On le trouve en abondance dans les vieilles luzernes et dans les prés où les cultivateurs ne tiennent pas à le conserver. On leur rendrait

donc un réel service en débarrassant les prés du pissenlit, et on rendrait en même temps service à nos ménagères si on les amenait à introduire le pissenlit dans notre régime alimentaire. Il y fournirait un mets agréable et sain.

Les sommités de féverolles. — La féverolle, c'est la fève des champs, la fève à cheval. Elle fleurit de bonne heure, et dès qu'elle fleurit, il est d'usage d'en couper les sommités à coups de baguette, afin d'empêcher les pucerons noirs de s'y mettre.

Ces sommités coupées sont perdues, et le tort que nous avons, c'est de les perdre dans une saison où les légumes sont rares. Si l'on suivait notre conseil, on chargerait des femmes et des enfants de couper les sommités des féverolles avec les mains et de les apporter à la ferme. Là, on les ferait cuire comme des choux et on les accomoderait de même avec du beurre ou de la graisse.

En Belgique, sur le marché de Liège, on vend les sommités de fèves de marais pour le service de la cuisine. Or, nous vous affirmons par expériences qu'on peut tirer le même parti des sommités de féverolles.

(*Almanach du bon citoyen* pour 1880).

A quoi peut servir l'écorce d'osier. — Il existe une maladie qu'on appelle cachexie ou pourriture et qui cause de grands ravages dans les troupeaux de moutons. M. Pons-Tande, de Mirepoix (Ariège), a découvert depuis longtemps le moyen de la prévenir. Il prend l'écorce de ces osiers et la fait manger à ses moutons en mélange avec le fourrage ordinaire. Si on l'employait seule, les animaux la rebuteraient, mais, en mélange, ils s'y habituent peu à peu et l'écorce en question les met en appétit.

Elle paraît agir sur les bêtes à la manière des toniques, comme le vin de quinquina sur les gens. Il y a lieu de croire que les écorces de tous les saules produiraient le même effet que celle de l'osier. Je conseille la recette aux éleveurs de moutons, surtout dans les pays humides.

(*Algérie agricole*, n° 8, 1879).

Note sur l'introduction du chromate neutre de plomb dans les pâtisseries pour leur communiquer une coloration jaune ocrée. — En raison de la cherté des œufs, un certain nombre de pâtissiers se sont imaginés d'introduire dans leurs gâteaux du chromate neutre de plomb pour

remplacer la coloration due au jaune d'œuf. Cette pratique, originaire de Paris, s'est répandue en province.

L'échantillon placé sous les yeux de l'Académie a été recueilli par M. Galippe, père, pharmacien dans le département de l'Oise ; la fraude a été découverte grâce à l'inexpérience du fraudeur qui, ne connaissant que depuis peu, par l'un de ses confrères, ce nouveau procédé de falsification, a eu la main trop lourde. La pâtisserie était, en effet, d'un jaune trop vif qui a facilement éveillé l'attention des consommateurs. Des accidents ont été observés : le coupable, ignorant les propriétés toxiques de l'agent qu'il employait, en a remis un échantillon. L'analyse de cette pâtisserie plombifère, à laquelle a procédé le docteur Galippe, a démontré que cette brioche contenait 73 milligrammes d'oxyde de plomb pour 100 grammes.

Il est urgent de donner toute la publicité possible à ce fait, afin d'éveiller l'attention de l'autorité sur cette falsification, et d'instruire les pâtissiers du danger auquel ils exposent les consommateurs.

(*Union médicale* de Paris, 33e année, n° 142).



RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES,

PAR LE MÊME.

Préservatif de la loque. — Il faut employer l'acide salycilique, introduire cet antiseptique dans l'alimentation donnée tardivement et surtout au moment où le couvain commence à se développer (à la fin de l'hiver). On ajoute 1/2 gramme à 1 gramme d'acide salycilique dans 3 kilog. de sucre que l'on porte à l'ébullition; quand on n'a que du miel, on dissout 50 centigr. d'acide salycilique qu'on ajoute à 3 kilog. de miel qu'on fait bouillir.

(*L'Apiculteur*, novembre 1879).

Destruction des guêpes. — Badigeonner de place en place le dessus des treilles et des ceps avec du goudron de gaz liquide. Les guêpes désertent la place et n'achèvent même pas les grappes déjà attaquées par elles. Le raisin n'a aucun goût de goudron. — Ce procédé réussit pour chasser les fourmis RAGOT-DAVID.

(*Journal de la Société centrale d'horticulture de France*).

JULES GINDRE, IMPRIMEUR A POLIGNY.

CONSIDÉRATIONS

Sur l'Histoire du Comté de Bourgogne

(*Suite.*)

VI.

La province délivrée de la terreur que lui avait causée l'invasion de Henri IV, demeurait livrée sans ressources aux obligations de paiements écrasants. Le Roi en homme pratique avait prélevé le tiers environ des contributions « en ce qu'on avait pu trouver tant en monnoies qu'en diverses bargues et joyaulx. » Pour les cent cinquante mille écus restants, ils devaient être réglés avant le 15 septembre et « à peine de mille escus d'intérêt pour chacune ville et par chaque septmaine que l'on defauldrait au dict payement. »

Sa Majesté avait en outre exigé comme garantie de sa créance quatre otages de chaque ville et pour chacune d'elle la caution sur tous les biens des propriétaires les plus importants. Pour ne laisser aucun doute sur la sanction qu'il comptait donner à ses engagements pris, elle avait laissé à Lons-le-Saunier d'Aussonville avec deux régiments de brigands lorrains.

Pour s'affranchir des obligations qui lui incombaient sous d'aussi terribles menaces, la province était prête aux plus extrêmes sacrifices, mais elle rencontrait un obstacle que le patriotisme de ses habitants, si ardent qu'il fût, ne pouvait surmonter « c'était la faulte d'argent et courtesse de moyens. »

Il y avait dans notre pays de grandes fortunes mais exclusivement territoriales : les biens, ascensés par des beaux le plus souvent perpétuels, ne donnaient guère que des revenus en nature, la monnaie ne servait que de soulte aux marchés. La difficulté des

transactions, la diversité et l'avilissement des monnoies, enfin le défaut absolu d'établissements de crédit contribuaient à la rareté de l'argent.

Il faut ajouter à ces causes générales de malaise les levées de soldats, les passages de troupes et les énormes fournitures de munitions qu'avaient imposées au pays les guerres de Philippe II aux Pays-Bas. Enfin les récoltes des années précédentes avaient été si misérables que l'on avait dû frapper une taxe pour nourrir les pauvres.

Le Roi avait quitté la province le 20 août, le 25, un conseil général, réuni dans chaque ville rançonnée, décidait que, pour arriver au règlement de toutes les obligations que l'on devrait contracter pour le paiement, le plus sûr moyen était de frapper un impôt sur les habitants et de prendre pour base celui fait en mai dernier pour la réparation des fortifications, mais de le multiplier au trentième. Chaque habitant devait quatre jours après la *cloison* de cet impôt payer la moitié de sa cotisation, et l'autre moitié dix jours après sous peine d'intérêts proportionnés à ceux exigés par « le Prince de Béarn » à défaut de paiement (1). Pour donner aux cotisés la possibilité de se libérer on devait accepter en paiement le vin « net et loyal » le vieux à 45 francs le muid, le nouveau à 50 francs; le pur or au cours de 27 francs l'once et l'argent à 20 francs le marc; on accepterait enfin le froment « pur et net » à la taxe arrêtée par les échevins.

Le recouvrement commença dans des conditions désastreuses. D'Aussonville usait comme il pouvait le faire du commandement qui lui avait été confié et dépassait en cruautés et en âpreté au pillage ce qu'on pouvait attendre de lui; s'étant emparé de Château-Chalon et Mirebel, il rendait impossible les communications du balliage d'Aval. Le Connétable, qui s'était décidé à sortir de ses tranchées depuis que l'armée française avait quitté la pro-

(1) Dans aucun acte officiel la Comté ne donne à Henri IV le titre de roi de France, qui ne lui a été du reste accordé par l'Espagne qu'après le traité de Vervins. On le désigne sous le nom de *Prince de Béarn*, le *Navaresque*, le *Béarnois se disant roi de France*.

vince, envoya un détachement reprendre ces deux postes, et ce ne fut pas sans aggraver la misère du pays.

D'un autre côté la répartition de l'impôt souleva de nombreuses difficultés et notamment des demandes d'exemption. Les membres de la noblesse comtoise, dans chaque ville, avaient été admirables de courage dans l'organisation de la défense, de générosité pour venir en aide aux charges de la rançon, offrant partout la caution de leurs biens pour épargner les exécutions violentes. Aussi éprouve-t-on une douloureuse surprise à voir des patriotes de ce caractère protester contre leur inscription au rôle et se soustraire à l'obligation commune au moment où leurs concitoyens succombaient sous le poids des charges publiques. Cette protestation, hâtons-nous de le dire, n'avait pas l'intérêt pour mobile, elle était inspirée par cette détestable tradition féodale d'après laquelle celui qui paie n'est pas noble et rien ne peut donner une idée plus exacte de l'importance qu'on attachait, à cette époque, à l'idée de caste que de voir les premiers de la noblesse se soustraire, pour sauvegarder leur qualité, à une obligation que tout leur faisait un devoir de supporter plus largement que personne.

Cette prétention de la noblesse comtoise d'être exempte de toute taxe, prétention qu'elle reproduisait avec obstination en toute circonstance, ne reposait sur aucun fondement. En Comté, la noblesse ne jouissait que d'une seule exemption qui ne lui fut plus contesté dès la fin du xve siècle, c'était celle de la contribution au don gratuit. Les nobles étant tenus de fournir à l'arrière-ban un contingent proportionnel à l'importance de leurs fiefs et, assurant ainsi à leurs frais la sûreté du pays, il était juste qu'ils fussent exemptés de contribuer en outre à la taxe qui n'était fournie que par ceux que l'obligation du fief ne contraignait pas au service gratuit.

Pour toutes les autres taxes il pouvait y avoir dans certains cas particuliers des exceptions, mais elles étaient entièrement personnelles (1).

(1) Par délibération en date du 27 octobre 1596, le Magistrat de Poligny exempta de la cotisation du grand impôt le conseiller Brun en considération



Dans la délibération du 25 août, il avait été décidé que l'impôt pour la rançon frapperait tous les habitants sans exception, y compris les chapitres et les ordres religieux. Ces derniers se soumirent sans difficulté à la cotisation, mais les chanoines résistèrent sur plusieurs points, se réclamant de l'immunité qui leur était assurée par leurs lettres d'institution. Les Magistrats eurent beau essayer de toutes les voies de conciliation, leur objecter qu'ils avaient assisté à la réunion du 15 août dans laquelle tous les comparants s'étaient engagés pour eux et les leurs à accepter toutes les charges résultant du traité; leur rappeler qu'ils avaient signé toutes les procurations données dans le but de contracter des emprunts; leur offrir même une transaction, on ne put obtenir qu'un refus péremptoire et on dut recourir à un arrêt du Parlement pour les contraindre.

Le 25 septembre, la neutralité était rétablie entre les deux Bourgognes par un traité conclu à Lyon par l'entremise des Suisses entre le Roi de France et les députés comtois. Ces députés étaient Galiot, le doyen et le futur président du Parlement, et de Watteville, un bernois qui s'était fixé en Comté pour fuir la réforme, et que l'Espagne avait récompensé des sacrifices qu'il avait faits à sa foi par les plus hautes faveurs.

Aucune notification n'ayant été faite au sujet de cette neutralité aux villes du balliage d'Aval, elles durent envoyer, le 6 octobre, des députés au Connétable alors à Lons-le-Saunier pour s'assurer de l'existence de ce traité. Lorsqu'il leur fut donné connaissance des conditions qui avaient été consenties, les villes en éprouvèrent autant d'irritation que de découragement. Il y a en effet un principe qui, de tout temps, a réglé les préliminaires de paix, et d'après lequel il est fait remise au vaincu, par le seul fait de la signature des préliminaires, de toute contribution dont le paiement n'est pas actuellement effectué. Les instructions qui avaient été données à nos représentants leur enjoignaient de

des services qu'il avait rendus, mais « moyennant qu'il ferait réponse et remerciement à ladite ville de la bonne volonté qu'elle a à son endroit, le *tout sans le tirer à la conséquence*.

faire de ce principe la condition absolue de la signature du traité; les négociateurs comtois, sous l'inflence des députés suisses, enfreignant leurs instructions, consentirent au maintien de toutes les contributions. Galiot fut hautement accusé de faiblesse et Watteville d'avoir trahi les intérêts du pays à l'instigation des Suisses et particulièrement de ceux du canton de Berne « qui était le plus suspect. »

Et encore cette neutralité, obtenue à de si dures conditions, ne fut-elle qu'un armistice troublé par des menaces incessantes de l'armée de Biron. De plus l'armée du Connétable occupait le balliage d'Aval qui avait à lutter chaque jour pour ne pas être écrasé de logements de soldats espagnols et italiens.

Après toutes ces terribles épreuves on vit enfin briller une lueur d'espoir : le cardinal Archiduc Albert allant prendre possession de son gouvernement des Pays-Bas traverserait la Comté, il venait d'arriver à Nozeroy. L'attachement de nos ancêtres pour leur souverain était si profond que l'arrivée parmi eux d'un membre de la famille royale leur semblait devoir être le terme de tous leurs maux. On disait des merveilles de la bonté et de la piété du cardinal, et l'on n'en pouvait pas trop dire; mais on ajoutait qu'il avait avec lui des sommes d'argent considérables qui devaient être consacrées à réparer les pertes du pays. Dans chaque ville on se hâta de rédiger une requête exposant en détail tout ce qu'on avait eu à supporter pour le service de Sa Majesté, et dans le but d'être remboursé des énormes avances qu'on avait dû faire pour l'armée du Connétable. A Poligny, « sur la proposition que les habitants des aultres villes auroient faict présent audict Cardinal estant à Nozeroy, pourquoi était requis adviser si l'on en feroit aulcung a esté délibéré que l'on lui envoiera six pièces de vin blanc au prix de vingt escus le quart. Sera prié M. le baron de Dramelet pour faire le voiage et présenter le vin au nom de la ville. »

Le baron de Dramelet s'était empressé de se rendre à Nozeroy, il y avait rencontré le Connétable, le Gouverneur et le remuant Champagney qui avait déjà essayé d'imposer ses conseils et de servir ses rancunes.

Le Cardinal, plein de bonnes intentions, mais de caractère hésitant, avait été troublé par toutes les intrigues qui s'entrecroisaient autour de lui; pour ne pas être exposé à se tromper, il avait pris le parti d'accueillir tout le monde avec une égale bienveillance, mais de ne prendre de parti sur rien (1). Le baron après avoir pris langue s'était bien vite assuré qu'il n'y aurait rien à obtenir, il s'empressa d'en informer le Magistrat. Heureusement les chariots de vin ne faisaient que partir, on les rejoignit et leur fit rebrousser chemin. Les six pièces de vin furent vendues aux enchères, la ville rentra dans ses fonds et ce fut tout ce que rapporta le voyage du Cardinal.

Mais si nos ancêtres avaient été déçus dans l'espoir qu'ils avaient mis en leur Souverain sans que leur attachement en fût ébranlé, il leur restait un autre recours.

A cette époque, on avait subi tant d'épreuves, on s'était vu tant de fois troublé dans son foyer par la brutalité du soldat, l'allié étant aussi redoutable que l'ennemi, il y avait si peu de sécurité pour la vie humaine que l'on se reportait ardemment vers la foi chrétienne, seule capable de donner la constance qui supporte les grands revers de manière à en triompher. Cette foi était si profonde et si générale, qu'il n'y avait pas d'autres fêtes que les fêtes religieuses, et que processions, jubilés, pélérinages, prédications d'avent ou de carême, étaient réglé par l'autorité municipale .

Toutes les villes menacées par Henri IV, au mois d'août 1595, avaient fait vœu « pour eschapper aux violences du Navaresque, de pourter procession à Monsieur St-Anathoile et à Monsieur St-Claude. »

Ce grand mouvement de pélérinages eut lieu en mai 1595, malgré les anxiétés du moment (2). Tous les villages du ressort

(1) Champagney, lettre à M. de Faing. Chifflet, t. XXXXI, p. 284.

(2) Les pélérinages avaient dû être à plusieurs reprises ajournés « à cause de la nouvelle qu'il y avait forcè gendarmerie sur les monts, du dessein desquelles on doubtait. » (Délibération du Magistrat de Poligny).

étaient conviés à y prendre part, chaque chef de famille devait assister à la procession ou s'y faire représenter par un des siens à moins de juste empêchement. On commandait, pour être offert au chapitre de St-Anatoile et à l'abbaye de St-Claude, une belle chape à Besançon, un calice et une croix au célèbre orfèvre Perrey, de Salins.

Au milieu des préparatifs du pélérinage, nous trouvons constatée une preuve de la confraternité chrétienne qui liait entre elles les villes comtoises. On lit, en effet, dans les délibérations de la ville de Poligny, la décision suivante : « Le dimanche 5me jour de may, sur la proposition que ceux d'Arbois retorneraient du voyage de Monsieur St-Claude, auxquels, en considération des faveurs et festes qu'ils firent à ceux de ce lieu venant de la procession pourtée à Salins, estait requis les festoyer, a esté délibéré que l'on envoyera un homme au devant pour se rendre certain s'ils prendront leur chemin par ce lieu et, advenant qu'ils y passent, les recepvoir et festoyer le plus honnestement que faire se pourra. A l'effect de quoi a esté ordonné au recepveur Perrin de faire faire provision de tartes, pains, carquelins, salades, pommes et vin, et appelera le sieur Perrin personne propre à l'aider pour la distribution desdits vivres. »

Ce beau mouvement religieux n'excluait pas certains débats assez vifs et souvent irrévérencieux des municipalités avec les chapitres ; celles-là n'avaient pas oublié le refus des chapitres de participer au grand impôt et elles ne manquaient pas une occasion de le leur faire expier. Le règlement des pélérinages offrit sur plusieurs points la possibilité de servir et ardemment ces rancunes. On a remarqué dès longtemps cette liberté particulière aux pays catholiques. L'Eglise était pour eux une mère et ils ne se faisaient pas scrupule de se montrer quelquefois avec elle enfants terribles. Mais au moindre danger, lorsque le besoin de prier en commun se faisait sentir, au premier coup de cloche, au plus tard au second, en baissant la tête, en faisant acte de cette humilité, de cette reconnaissance du néant humain qui n'est pas la moindre fin de la sagesse ; on pliait les genoux devant la croyance subsistante et vénérée et tout était oublié.

La situation du pays continuait à être très grave : « Le bruit avait passé par de çà que, à Paris, s'était accordé une trève entre le Prince de Béarn et les députés des Estats de la France et l'on estoit en opinion qu'il en souldroit inconvénient aux voisins (1). » On était informé que d'Aussonville pressait Henri IV de l'autoriser à renouveler les hostilités en Comté, et qu'il lui donnait à ce sujet « toute chaleur et persuasion possible (2). » Enfin Champagney qui ne se laissait pas prendre « aux grandes observances de neutralité que, pour nous amuser, on publiait tous les jours au duchié, » écrivait à cette date : « le Béarnois auroit dict à Biron que s'il peult surprendre Dôle ou Gray comme de soy il l'advouera comme il fit Tremblecourt. »

La misère était profonde, la défense entièrement désorganisée et le danger devenait d'autant plus pressant, qu'on nous savait moins en mesure de le conjurer. La nécessité de pourvoir était si impérieuse qu'elle s'imposa. La réunion des États comportait de longs délais et, dans la situation présente, de telles difficultés, que l'on n'y put songer. On s'arrêta à ce qui paraissait praticable.

On eut recours au Conseil des Bons Personnages qui, réuni au Parlement et sous la présidence du Gouverneur, statua sur tous les grands intérêts du pays (novembre 1595). Cette assemblée s'était tenue à Gray. Pour obtenir les ressources indispensables, on décréta sur le sel, et pour un an, un haussement d'un carolus par salignon. Les ressources que l'on réaliserait devaient être consacrées à obtenir d'urgence des Suisses la déclaration de la ligue héréditaire et « à rembourser ce que les villes avaient payé dans le dernier désastre, afin que l'égalité y soit observée, et on devait solliciter que, de la part du Roy, y soit donné toute la raisonnable assistance qu'il se pourra. » Les règlements de l'arrière ban et des compagnies des élus furent modifiées d'après les expériences que l'on avait faites dans la dernière cam-

(1) Instruction donnée par les Bons Personnages et le Parlement à M. d'Aiglepierre pour sa mission aux Pays-Bas.

(2) Articles présentés au Gouverneur du Pays-Bas, par M. de Marfont de la part du Gouverneur, des Bons Personnages du Parlement.

pagne. La plus grande partie des milices du pays avait été employée en pure perte, nous l'avons dit, à la défense des maisons fortes; il fut décidé que tout château non réparé ou intenable serait rasé.

Le Gouverneur eut enfin à répondre de la partialité avec laquelle il avait exercé le droit qui lui appartenait de lever des réquisitions et il ne parvint à fournir une demie justification que grâce à l'indulgence de ses juges qui, pour l'honneur de la Comté, ne voulurent pas convaincre de prévarication celui qui en était la plus haute autorité.

Les décisions de cette assemblée frappant un impôt qui ne pouvait être consenti que par le pays, et modifiant, sans avoir consulté ce pays, les conditions du service militaire, portaient une sérieuse atteinte à ses franchises. L'assemblée avait pensé couvrir l'irrégularité de cette double mesure en demandant « par lettres communes signées du Gouverneur des Bons Personnages et de la Cour leur consentement à ceux du clergé et des villes. »

La nécessité de pourvoir au salut public avait seule dicté ces mesures et les lettres de son préjudice garantissaient l'avenir en rendant à ces actes leur caractère d'exception. Mais si misérable qne fut le pays, il ne voulait pas du salut au prix de la plus légère atteinte à sa liberté, et l'horreur que l'on avait alors de l'arbitraire soulevait contre ses entreprises des protestations qu'aucune garantie ne pouvait décourager. Les villes protestèrent en conséquence contre ce qu'elles considéraient comme une violation de leurs droits, et pour cela, elles exercérent une des franchises qui leur fut plus tard contestée, mais dont elles avaient alors la pleine jouissance, cette franchise était désignée sous le nom de *Ligue des villes*.

Ce fut le magistrat de Dôle qui, dans cette circonstance, imprima le mouvement dans toute la province, et celui de Salins qui le dirigea dans le balliage d'Aval (1).

(1) Le 4 janvier, un député de Dôle, après avoir conféré avec ceux d'Arbois, arriva à Poligny pour y concerter une action commune. « Les sieurs du Conseil décidèrent qu'ils feroient leur debvoir comme les aultres commu-



Le 15 janvier, la Ligue des villes eut sa réunion à Dôle; on y dressa des remontrances qui, avec les apostilles du Gouverneur des Bons Personnages et de la Cour, furent portées au cardinal Archiduc. Son Altesse répondit en reconnaissant solennellement le bon droit des villes, en les engageant à supporter provisoirement l'imposition sur le sel « qui est la moins préjudiciable au commun de toutes celles qu'on eût pu pratiquer, » et en promettant d'obtenir de Sa Majesté de venir promptement au secours du pays. En ce qui concernait les modifications apportées à l'organisation de la milice, le cardinal Infant s'engageait à tenir compte des observations des villes dans un prochain règlement qu'il n'édicterait qu'après avoir pris l'avis des Etats qui allaient être prochainement convoqués.

Nous avons vu qu'un des articles du programme qu'avait arrêté l'assemblée de Gray et qui avait été approuvée du Gouvernement des Pays-Bas était le renouvellement immédiat de la Ligue héréditaire. On était désormais fixé sur la ruineuse inutilité de l'ancien traité, on voulait se garantir contre la duplicité des cantons, stipuler une alliance défensive qui obligeât la République à nous fournir, dans le cas où nous serions attaqués, un secours de huit à dix mille hommes.

Le Baron de Watteville, le conseiller Galiot et le chevalier Benoit, accrédités comme négociateurs par l'Archiduc, le Gouverneur, les Bons Personnages et le Parlement, partirent en juin 1597. Ils devaient tenter de négocier isolément avec chacun des cantons qui s'y refusèrent et renvoyèrent nos députés à la diète de Baden, où ils arrivèrent en juillet.

Les Suisses désiraient vivement le maintien de l'ancien traité, qui leur avait assuré a si peu de frais la Gracieuse Reconnaissance et ne négligèrent rien dans le but de décourager nos dé-

nautés du païs pour la conservation des libertés et franchises, qu'il seroit rédigé remontrances qu'un député porteroit aux sieurs du Conseil de Dôle, avec instructions sur la conduite à tenir et lui seroit délivré lettres de crédance, la ville ne pouvant fournir deniers pour la poursuite à cause de sa pauvreté. » Délibération du Magistrat de Poligny.

putés. La diète nomma pour négocier avec ceux des délégués qui débutèrent par exiger, avant d'entamer aucun pourparler, des rentes sur les salines « à titre de mercède, ne voulant pour paiement prendre les promesses qui leur étaient faictes, doubtant qu'elles ne fussent effectuées. » Les députés répondirent que « pour les petits moyens de la Comté, l'on ne pouvoit accorder de pensions, mais que, aussitôt le faict du traité résolu, la reconnaissance se feroit à l'aide de deniers. »

Les délégués, qui avaient pour instruction d'empêcher que le « faict ne soit résolu » objectèrent alors que « estant en procès comme ils sont avec la Comté, pour le faict des limites, ils ne peuvent faire déclaration aulcune à nostre advantage, et sur ce que leur est remonstré par les dits commis qu'une telle remise ne se faisoit que pour tirer au long la résolution du faict, les Suisses répondirent que c'étoit par pure nécessité et adjoutèrent que pour tant mieux persuader leur bonne volonté, ils espéraient que l'on entrera en conférence avec lesdits commis et qu'on leur proposera quelques articles, notamment en ce qui concerne les canons de Jonvelle.... » Il s'agissait de quelques misérables sarbacanes que les Lorrains avaient abandonnés à Jonvelle et que, pour nous créer des difficultés, ils réclamaient par l'intermédiaire de la France (1).

Nous n'avions décidément que « de trop petits moyens » pour obtenir de tels alliés, et les négociations furent suspendues. La Comté, toutefois, qui se souvenait de ce que lui avait coûté et rapporté l'intervention du Connétable, persistait à penser que les cantons étaient les seuls alliés qui pussent nous protéger efficacement, à condition que nous fussions en mesure de les lier par un traité sérieux. On sollicita de Flandres et d'Espagne un se-

(1) Pour toutes ces négociations, voir « La relation de la commission qui a esté donnée au sieur de Watteville au conseiller Galliot et escuyer Benoist de la part de Mgr l'Archiduc, M. le comte de Champlite, Bons Personnages de ce Comté et Parlement de Dôle et qui a esté négociée à la diette générale de Baden en juillet 1597. Arch. nat. franc-comtoises. Nouv. Acq. 1034. P. 42 et suivantes.

cours en argent qui permit de faire entendre aux Suisses le seul argument qui pût les convaincre; les négociations dans ce but étaient activement poussées, lorsque le traité de Vervins fut conclu et vint rendre à notre province avec la paix « la conservation de la religion de ses ancêtres dans sa pureté, la justice sans vénalité et ses franchises en leur entier. »

(*A suivre.*)

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

Page 227.

« *Cette prétention de la noblesse comtoise à être exempte de toute taxe....* »

Bonvalot, cité par M. Édouard Clerc (Recueil de l'Acad. de Besançon, 1874, p. 134), affirme que « la noblesse ne contribue à dons gratuits, ni autre charge quelconque. »

C'était, en effet, la prétention de la noblesse, prétention qui, nous le répétons, n'était nullement admise dans la pratique. Même en ce qui concerne le don gratuit, l'exemption souvent contestée jusqu'à la fin du xv[e] siècle, est confirmée, pour la première fois, par une ordonnance des Archiducs rendue le 31 octobre 1599 sur les remontrances des États de 1598, signalant l'inconvénient des permissions de tenir fiefs accordées aux personnes roturières et qui prétendaient ainsi se soustraire au don gratuit. Cette ordonnance déclare que seuls seront exempts du don gratuit les nobles tenant fiefs ou ceux munis d'une permission expresse, à l'exception des gens du Parlement « *leur dignité considérée.* »

La noblesse était soumise aux gests pour construction et réparations des fortifications, entretien des ponts, portes et fontaines.

(Poligny, Répart. de 1450-1595). Voir Recueil des États de 1625, 1629, 1633. Voir aussi Girardot, *Guerre de Dix ans*, p. 78.

L'impôt foncier était représenté dans les villes par une minime redevance qui se payait proportionnellement à l'étendue de façade que l'on avait sur la rue. Tous les cinquante ans, un membre de la Cour des comptes, assisté de deux experts pris dans la ville, procédait à un nouveau toisement. A celui qui eut lieu à Poligny, en 1540, la célèbre Loyse de Baptefort, mère du baron de Dramelet, « remontra à M. l'Auditeur qui prétendoit à faire toisement de ses maisons en ce lieu de Poligny, que la portion de leur maison, anciennement appelée la maison Fallerans, ne doit estre toisée pour estre immune des dictes toises, selon qu'est establi par les anciens terriers. Pour les meix et jardins composant sa maison neuve, pour lesquelles elle a toujours payé les dictes toises, elle s'ouffre en toujours faire payement à l'advenir, si gens nobles n'en doibvent estre exempts. »

Le toisement de tous les bâtiments composant le magnifique hôtel Dramelet n'en fut pas moins exécuté en dépit de nouvelles protestations « que la dame de Baptefort, présente à ce, exigea estre insérée en la besoigne. »

Page 229.

« *Le Baron Dramelet trouva à Nozeroy le remuant Champagney qui avait déjà essayé d'imposer ses conseils....* »

Champagney, qui considérait la présence dans la Comté du Comte de Champlite comme la cause de tous les maux, conseillait au cardinal de l'emmener pour l'accompagner aux Pays-Bas, et en prenant comme escorte le capitaine Antoine, partisan aux gages de la Comté, qui ravageait le balliage d'Amont sous prétexte de le défendre, et était soutenu par Vergy dans ses exécutions les plus violentes. Ce capitaine, qui s'était engagé à suivre le Cardinal, tua le député que Son Altesse lui avait envoyé pour le sommer d'exécuter sa promesse et se sauva en Italie..... « choses desquelles on devroit poursuivre le Chatoy jusques en Italie où il est à présent.

Et des reliques de tels galants, le comte de Champlite a faict une compagnie pour son frère, et Watteville pour son fils qui s'envoyent, dit-on, avec Simon (1) aux Pays-Bas. Voilà où nous en sommes et réalement tant que le comte de Champlite aura icy charge je suis contraint de dire que je ne vois nul remède au païs pendant qu'il aura quelque autorité, car il est impossible que, avec ses départements, il n'encourre quelque chose d'extravagant pour correspondre avec les Français et que nous ne voyons dans le païs qu'il ne tâche à supprimer la justice. (Lettre de Champ. 19 juin 1596 de Dôle.

MÉTÉOROLOGIE AGRICOLE

La prévision du temps. — Cours des changements de temps

PAR M. CROULLEBOIS

I.

Le dernier terme de toute science moderne est la pratique, et, en météorologie surtout, la prévision. Etudiée et employée d'abord, sur l'initiative de Leverrier, dans l'intérêt de la navigation, la prévision du temps a rendu des services nombreux et signalés tant en Europe qu'en Amérique. Elle s'est étendue ensuite à l'agriculture, où elle gagne chaque jour de nouvelles adhésions. En effet, l'agriculture, ce travail primordial de l'homme, est dominée au plus haut degré par les influences atmosphériques; et, comme la majeure partie des relations industrielles en dépendent, on peut dire que les progrès de la météorologie se reflètent dans le domaine entier de l'économie sociale. Mais pendant bien des siècles, la météorologie s'est composée de faits sans liens entre eux, présentant le spectacle d'une instabilité sans pareille et sur les-

(1) Capitaine Wallon, au service de la Franche-Comté.

quels la science ne pouvait avoir prise. Cette situation devait changer le jour où le concours de volontés opiniâtres et d'efforts persévérants permit d'envisager les mouvements de l'atmosphère dans leur ensemble et d'en apprécier les détails.

II

Les bonnes ou mauvaises récoltes sont liées aux intempéries des saisons. Or, ces intempéries elles-mêmes sont soumises à des lois d'une constance remarquable ; dans nos régions, ces incessantes variations du ciel sont dues aux oscillations d'un vaste courant atmosphérique, qu'on appelle *courant équatorial,* et au passage de tourbillons ou *bourrasques* qui marquent son parcours. *Déterminer* à un moment donné la phase d'oscillation du fleuve aérien, c'est déjà fixer les régions où les accidents météorologiques peuvent se produire. *Signaler* ensuite l'apparition d'une bourrasque, c'est indiquer à l'avance les points menacés par les mauvais temps. Mais il ne faut pas oublier qu'il ne s'agit ici que de *probabilités;* chaque perturbation naît en dehors de nous et passe rapidement sous nos yeux. C'est une scène continuellement changeante, continuellement modifiée par des influences multiples qui concourent au résultat final et dont plusieurs nous sont encore cachées. Les prévisions ne peuvent donc, dans l'état actuel de la science, s'élever jusqu'à la hauteur d'une certitude. Le météorologiste doit peser chaque signe en le rapprochant de l'état général de l'atmosphère et le comparant aux conditions spéciales à chaque région ; en un mot, il porte des jugements ; il ne formule ni des sentences, ni des prédictions.

Nous avons exposé antérieurement (1) le rôle qu'il est légitime d'attribuer au grand circuit équatorial dans les variations du temps ; je ne reviendrai pas aujourd'hui sur ce sujet que j'ai traité avec détails. Je n'étudierai que les bourrasques avec tout leur cortège de phénomènes concomitants. Où se forment les bourrasques ? A quels signes reconnaît-on leur approche ? Avec quels caractères apparaissent-ils sur le sol de la Franche-Comté ? Telles sont les questions qui vont nous occuper.

III

Dans l'état normal de l'atmosphère, le courant équatorial traverse

(1) Société d'émulation du Doubs.

l'Atlantique Nord dans le sens général de l'Ouest à l'Est, décrit une courbe en passant plus ou moins haut sur l'Angleterre, la mer du Nord et la Norvège, puis s'incline graduellement vers le Sud-Est et le Sud par la mer Baltique, et de là jusqu'à la mer Noire à travers les plaines de la Russie. Le lit de ce vaste fleuve se déplace tantôt vers le Nord et tantôt vers le Sud; et l'abondance de ses ondes varie dans des limites très étendues suivant la saison. Au sein de cet entraînement général, comme sur le cours d'un fleuve liquide, on voit se produire des mouvements partiels présentant tous un caractère commun. L'air tourbillonne sur lui-même avec une rapidité variable, mais dans une direction constante; dans notre hémisphère, la giration a toujours lieu dans un sens contraire à celui des aiguilles d'une montre. Ces tourbillons s'appellent bourrasques. Ils obéissent à la vitesse de translation du courant et réalisent ainsi le double mouvement de la toupie et des valseurs. Aux yeux du météorologiste, ils sont comme des corps flottants propres à la détermination des courants principaux ou dérivés, qu'il nous importe de bien connaître.

Les bourrasques viennent toutes de l'Atlantique; sur leur passage, elles soulèvent le vent, amènent la pluie et les orages, tandis que dans la concavité de l'orbe qu'elles décrivent règnent le calme et le beau temps. Le rayon d'activité du météore est parfois de plusieurs centaines de kilomètres.

Son centre est marqué par une dépression barométrique due à la force centrifuge et proportionnée à l'énergie du mouvement de rotation, de même que l'eau baisse au centre d'un vase que l'on fait tourner rapidement. La pression se relève dans la région périphérique jusqu'aux bords de la bourrasque. Véritable balance, destinée à mesurer la pression de l'air, le baromètre baisse à mesure qu'une bourrasque se creuse ou que son centre approche de nous. Il monte à mesure qu'elle se comble ou s'éloigne. *Le baromètre avertit donc de l'approche, de l'intensité et de l'éloignement des bourrasques.*

L'observatoire de Paris, à l'aide de télégrammes qu'il reçoit de toute l'Europe, annonce chaque jour l'apposition des bourrasques et leurs déplacements. Dès qu'un tourbillon est signalé, il convient donc d'observer avec soin la marche du baromètre pour suivre les progrès du phénomène; à cet effet, il est commode de tracer sur une carte muette les courbes d'égales pressions barométriques dites *isobares*, en se servant des indications de la dépêche envoyée par le bureau central. Si

l'on joint à cette carte celle qui accompagne le bulletin international de la veille, on aura tous les éléments nécessaires pour juger approximativement dans quel sens se propage le centre du tourbillon. A cet égard, la direction et la force du vent seront des guides utiles dans cette appréciation.

IV

Les vents soufflent en cercle autour du centre du tourbillon et en sens inverse des aiguilles d'une montre. Il suffit donc de considérer la direction des nuages, dès qu'ils cheminent avec quelque rapidité, pour savoir de quel côté se trouve le centre de la bourrasque. La règle invariable est la suivante : si l'on tourne le dos au point d'où viennent les nuages, on a ce centre à sa gauche.

Dès que nous sommes dans la sphère d'action d'une bourrasque, le baromètre commence à baisser par le vent de S.-E. A mesure qu'elle décrit sa courbe, en restant à l'ouest de notre méridien, les vents tournent du S.-E. au S., au S.-O. et à l'O. Puis, lorsque le centre de la bourrasque passe à l'Est, en s'éloignant de plus en plus de nous, les vents tournent de l'O. au N. La première période du phénomène est ordinairement accompagnée de l'apparition des cirrhus, ces légers nuages ressemblent à des plumes ou à des flocons de laine, qui stationnent dans les plus hautes régions de l'atmosphère. Ils sont bientôt remplacés par des nuages plus épais et plus rapprochés, qui, pendant l'hiver, peuvent donner de la neige, et pendant l'été, se résolvent en pluies plus ou moins abondantes. La seconde période coïncide avec le relèvement du baromètre, le retour du beau temps et l'abaissement relatif de la température; nous nous retrouvons dans la zône des hautes pressions, à moins qu'une autre bourrasque ne suive de près la première.

V

Les tourbillons obéissent généralement aux courants dans lesquels ils se produisent; mais ils abandonnent quelquefois la branche principale pour se jeter brusquement en dehors de leur voie naturelle. Cette dérivation accidentelle se manifeste lorsque les bourrasques se suivent de trop près et réagissent l'une sur l'autre. Ainsi quelques tourbillons passent de la mer du Nord à la mer Adriatique, c'est-à-dire du N.-O. au S.-E. Dans ce cas, le vent tourne du S.-O au N -O. avec baisse du

baromètre; il y a chute rapide de la température, pluie froide, grains ou neige, selon la saison. Il arrive parfois qu'un vent de N.-O., terminant une bourrasque de la seconde espèce, se heurte avec un vent de S.-E., qui en commence une de la première : la lutte de ces deux vents donne souvent lieu à de grandes averses accompagnées d'orages.

VI

Ce qui précède forme la *base théorique* des avertissements agricoles qu'il y a lieu d'organiser dans le département du Doubs, conformément aux vœux du Conseil général. C'est, si l'on veut, une instruction pour l'usage du baromètre, le premier de tous les instruments météorologiques. Un jour viendra où chaque village aura son baromètre communal, comme il a son horloge; car ces avis, pour être efficaces, doivent pénétrer dans les moindres hameaux : en outre, ils doivent être assez clairs et assez simples, non pour indiquer au cultivateur ce qu'il doit faire, mais pour aider à son expérience des signes du temps. Enfin ils doivent gagner assez d'avance pour parvenir utilement aux intéressés, soit qu'ils aient à se prémunir contre une perturbation violente, soit qu'ils aient à choisir l'époque la plus favorable aux travaux des champs.

Les indications vagues de la dépêche ou du Bulletin international sont insuffisantes pour les besoins de l'agriculture : les pluies, les orages et les changements de température dépendent souvent des petites oscillations locales soumises à l'influence de lois moins générales. Cependant, on ne saurait méconnaître que les renseignements fournis par l'Observatoire, cette vigie dont l'œil s'étend partout, constitue une des données importantes du problème; il appartient au météorologiste de s'en servir judicieusement, en les combinant avec ses propres recherches, avec les observations recueillies par ses soins.

Mais, tout en faisant appel à toutes les communes du Doubs, il m'a paru que, dans une matière aussi neuve et aussi délicate, il ne serait pas prudent d'insister pour une application générale et immédiate. Je me suis donc attaché d'abord à créer un service aussi complet que possible au chef-lieu du département. Plus tard, je l'espère, il s'étendra successivement aux chefs-lieux d'arrondissement, de canton et aux communes, à mesure que les résultats acquis permettront d'en faire sentir partout l'utilité et d'en assurer le succès. L'accueil bienveillant que la municipalité de Besançon a fait à mes propositions a rendu facile la première partie de ma tâche. Voici les dispositions que j'ai adoptées :

A côté du baromètre anéroïde, placé contre la façade extérieure de l'Hôtel-de-Ville, j'installe un tableau des observations météorologiques de la semaine. Toutes les variations des éléments sont indiquées par des courbes qui sont tracées continûment et automatiquement au moyen des appareils enregistreurs de la station : l'état du ciel et tous les accidents météorologiques (tonnerre, orage, grêle, etc.) y sont notés à l'heure correspondant à leur apparition. Je donnerai plus tard une explication détaillée de ce tableau extrêmement instructif.

A côté de ce tableau se trouve le *verso* du bulletin international de la veille, qui contient la carte de l'Europe avec l'indication des courbes isobares et la situation générale ainsi que les avis transmis.

Aussitôt la dépêche du bureau central arrivée, chaque jour on tracera sur une carte muette les courbes isobares à 7 heures du matin, avec inscription en rouge de la hauteur barométrique à Besançon, à la même heure. En comparant la carte du jour à celle de la veille, il sera possible de suivre des yeux les changements survenus.

On ajoutera quelques renseignements succints sur les variations dans la journée de la pression barométrique, de la température, du vent, de l'état du ciel et de l'état hygrométrique.

Enfin, on terminera par *une prévision du temps probable dans la localité.*

VII

Il y aurait lieu de faire parvenir dans les principales localités, déjà munies du baromètre et des indications de la dépêche, la carte des courbes isobares et les avertissements formulés au chef-lieu du département. Mais ce service, dans lequel il faudrait avoir recours au télégraphe, entraînerait des dépenses assez élevées. Pour l'instant, il vaut mieux, ce semble, invoquer le dévouement de tous les hommes amis de la science dans nos campagnes. Leur pratique individuelle, jointe à l'expérience confuse du passé, leur donne un tact météorologique souvent très remarquable. Il suffit qu'ils apportent dans leurs observations l'esprit de méthode qui sera tracé dans nos instructions. J'exposerai très prochainement, sous forme didactique, l'ensemble des pronostics particuliers à notre région, tirés du baromètre, du thermomètre, du psychromètre. C'est le résultat des études entreprises dans la station de la Faculté des sciences.

(*Démocratie franc-comtoise* du 18 juillet 1880).



SÉANCE GÉNÉRALE DU 12 AOUT 1880.

Présidence de M. SAURIA, *vice-président.*

La séance est ouverte à 10 heures du matin. Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. Sauria se charge d'aller en préfecture pour régler la question de l'École de fromagerie de Champvaux.

La proposition de réunion de la Société au Comice agricole de l'arrondissement est ensuite discutée. A la majorité des voix, il est décidé que la fusion n'aura pas lieu.

On décide ensuite que le Concours de cette année aura lieu le lundi 20 septembre. Il est nommé une commission pour la rédaction de l'affiche. Cette commission est composé de

MM. GOBIN, professeur d'agriculture du Jura.
HADERY, ingénieur civil.
SAURIA, Ch., agronome et médecin à St-Lothain.
BAILLE, banquier.
PELLETIER, vérificateur des poids et mesures.
SALIN, professeur au Collège.

L'assemblée décide que, comme les années précédentes, elle donnera des médailles et des primes aux vignerons à moitié, et aux serviteurs qui auront rendu les plus longs et les meilleurs services dans la même maison.

Dans la même séance est nommée une commission chargée de statuer sur les demandes faites.

M. Rouget, Charles, propriétaire-viticulteur à Salins, est chargé de représenter la Société au Congrès viticole de Lyon. Son voyage, aller et retour, sera payé par la Société.

Est nommé à l'unanimité membre titulaire, M. Gindre, Jules, imprimeur à Poligny, présenté par M. Mareschal.

La séance est levée à midi.



CONGRÈS

International de viticulture de Lyon

La Société de viticulture de Lyon a organisé dans cette ville, du 10 au 14 septembre une très intéressante exposition de viticulture : en même temps, elle avait convoqué du 12 au 14 un Congrès international de viticulture, auquel ont pris part en très grand nombre, non seulement les viticulteurs de la région lyonnaise, mais aussi les représentants de la France savante et viticole et les délégués de l'étranger. La Suisse, désireuse de recueillir les enseignements du Congrès de Lyon, était représentée par MM. V. Fatio, Covelle et Roulet, qui, mieux que personne, pouvaient renseigner nos voisins sur les travaux de défense exécutés dans les vignobles suisses contre le phylloxera, et par les délégués de plusieurs Sociétés agricoles, notamment l'Abbaye des Vignerons de Vevey et la Classe d'agriculture de Genève.

Il est difficile, ou pour mieux dire impossible, de résumer en quelques lignes les nombreuses et très intéressantes conférences que nous avons entendues pendant ces trois jours ; le compte-rendu complet des travaux du Congrès doit être publié ; nous le signalons dès à présent à l'attention de tous ceux qui se préoccupent de la question phylloxérique et viticole.

MM. Binder et V. Pulliat, président et secrétaire de la Société de viticulture, se sont multipliés pour recevoir leurs hôtes de la manière la plus cordiale et pour leur rendre utile et instructif leur séjour dans le Lyonnais. Qu'ils en reçoivent ici tous nos remerciements. La situation phylloxérique de la région a été exposée dans un rapport de M. Roche, qui constate les destructions du phylloxera dans la Drôme, dans l'arrondissement de Vienne, dans le département du Rhône envahi et détruit aux trois cinquièmes, dans le Beaujolais, attaqué par Villiers-Morgon, où 300 hectares ont été détruits en cinq ans, etc. En un mot, le phylloxera est partout autour de Lyon. Et partout où le phylloxera existe, il est facile de constater qu'on est en présence non pas seulement d'une crise agricole, mais aussi d'une *crise sociale*. La destruction des vignes amène à sa suite : la ruine du propriétaire, la privation du travail pour l'ouvrier et son émigration forcée, pour les gouvernements les dégrèvements d'impôt. Tels sont les faits constatés, dans une me-

sure plus ou moins grande, suivant l'intensité plus ou moins complète du fléau; situation encore aggravée pas les gelées de l'hiver 1880.

Le Congrès de Lyon a-t-il trouvé ou reconnu *un* remède efficace à cette situation? Non, surtout si l'on veut répondre d'une manière absolue et générale. Il est peu probable qu'on trouve jamais un procédé qui puisse triompher du phylloxera dans *tous* les terrains, dans *toutes* les cultures, dans *tous* les climats. Les chasseurs du prix de 300,000 fr. promis par le Gouvernement français cherchent toujours; leur nombre est légion, leur ardeur immense; mais le prix est malheureusement encore loin d'être mérité et, par conséquent, décerné.

Par contre, l'emploi des différents procédés avec lesquels on lutte contre le phylloxera nous paraît s'être perfectionné au double point de vue de l'étude de leur application utile et de l'économie apportée aux opérations. S'il n'y a pas de succès généraux à enregistrer, il y a sur quelques points des succès *partiels* qui peuvent faire naître une certaine espérance, mais qui demandent à être confirmés par les années suivantes.

Un premier fait à citer est l'organisation de syndicats de propriétaires se réunissant pour lutter en commun. Ces syndicats sont *volontaires* et non pas *obligatoires*, comme nos associations des cantons romands, mais ils n'en exercent pas moins une heureuse influence sur les procédés de défense. Ces syndicats, dus aux efforts de M. le Dr Crolas, obtiennent partout où ils sont constitués des facilités du Gouvernement et de la Compagnie de P.-L.-M. pour l'emploi du sulfure de carbone avec lequel ils entreprennent de traiter leurs vignes.

Le sulfure de carbone est de tous les insecticides celui qui a été employé sur la plus grande échelle. Chacun connaît l'initiative prise à cet égard par le P.-L.-M. On a beaucoup dit que le sulfure de carbone tuait non seulement le phylloxera, mais aussi la vigne. Employé à haute dose et pendant la végétation, le fait est parfaitement exact; c'est précisément le moyen dont on vient de se servir au Grand-Saconnex pour détruire la vigne Giroud; deux applications de 150 gr. auront tué tous les phylloxeras et tous les ceps qui doivent être arrachés et brûlés cet hiver.

Mais il ressort de nombreuses expériences, qu'en employant le sulfure de carbone pendant l'arrêt de la végétation, ou tout au moins en automne, ou au premier printemps, et cela avec de faibles doses de 25 à 30 gr. au *maximum* par mètre carré, on a obtenu de bons résultats. La

vigne supporte le traitement qui, dans ces conditions, ne coûte pas plus de 130 à 200 fr. par hectare et dont le coût, par conséquent, peut être accepté comme traitement cultural annuel par les bons vignobles. Ce traitement doit, en effet, être *annuel*; il ne détruit pas tous les phylloxeras, mais une partie seulement.

M. le Dr Crolas, en montrant aux membres du Congrès le champ d'expérience de Saint-Germain, a pu les convaincre de l'efficacité du traitement au sulfure de carbone à petite dose. Une parcelle entièrement phylloxérée en 1878, traitée en 1879 et 1880, à raison de 25 grammes par mètre carré, présentait une végétation presque normale; une parcelle dans une situation identique, fumée et cultivée de la même manière, mais n'ayant reçu aucune application de sulfure, ne présentait plus qu'une végétation rabougrie, qui, en 1881, diminuera encore. Le terrain, composé d'alluvion argilo-sablonneux peu pierreux, était, il faut le dire, favorable au traitement par le sulfure de carbone.

M. Marès a entretenu le Congrès des résultats qu'il avait obtenus avec les sulfo-carbonates de potassium; mais la nécessité de les employer avec de l'eau, à raison de 30 litres par souche; le coût du traitement qui, même avec les appareils Mouillefert, atteint 360 à 400 fr. par hectare, nous paraît devoir faire écarter ce procédé dans les vignobles de notre région.

La submersion sauve un grand nombre de vignes dans le Midi, et M. Reich a décrit cette opération qui demande de l'eau, cela va sans dire, mais aussi des vignes de plaine et le soleil du Midi pour réchauffer les terrains inondés. Peut-être le Valais pourrait-il expérimenter ce procédé? Mais à défaut de submersion, il ressort de tous les faits connus que la sécheresse favorise l'extension du phylloxera, que l'humidité entrave son développement et augmente la résistance de la vigne atteinte. Cette circonstance fait espérer une propagation moins rapide du phylloxera en Suisse où les pluies du printemps et de l'été entretiennent toujours une certaine humidité du sol; en cas d'invasion phylloxérique générale, il y aura lieu d'expérimenter, partout où la chose sera possible, les arrosements, qui, très probablement, favoriseraient la résistance de la vigne, mais qui ne seraient applicables que sur des surfaces bien restreintes.

Notons en passant les succès obtenus par les plantations de vignes dans les sables purs des environs d'Aigues-Mortes; le phylloxera ne se propageant pas dans le sable; et arrivons au sujet qui a donné lieu aux

plus intéressantes communications dans le sein du Congrès, aux vignes américaines.

M. le sénateur Gaston Bazille pour ce qui concerne le Midi, M. le professeur Foëx pour les études scientifiques faites à l'École d'agriculture de Montpellier, M. Champin pour ses belles expériences faites dans la Drôme, M. le chevalier Rovasenda pour l'Italie, M. Mesner pour les États-Unis, M. Tochon pour la Savoie, M. Robin et plusieurs autres viticulteurs ont exposé de la manière la plus complète cette question des vignes américaines, sur laquelle, en présence de documents contradictoires, il est si difficile de se former une opinion. Cependant les faits commencent à parler d'eux-mêmes : la résistance de certaines variétés de vignes américaines au phylloxera paraît bien prouvée; la grande culture a déjà planté 1000 hectares dans l'Hérault et en aura le double en 1881; les vignes américaines ont donné soit comme producteurs directs, soit comme porte-greffes, et l'Exposition de viticulture de Lyon renfermait de nombreux spécimens de raisins américains et surtout de raisins français qui, par l'intermédiaire de la greffe, avaient mûri sur des racines américaines. Les collections de vignes greffées de M. Champin au château de la Salette, de M. Foëx à Montpellier, de M. Verchère à Villier-Morgon, etc., étaient des plus intéressantes à cet égard.

Nos voisins de la Savoie ont demandé par leur Société centrale d'agriculture, la faculté de planter librement des boutures de cépages américains dans l'arrondissement de Chambéry; sur un très grand nombre de points en Europe, l'étude des plants américains se poursuit au double point de vue de la science et de la pratique

Ne serait-il pas prudent, en vue des éventualités de l'avenir, d'étudier également en Suisse cette question des vignes américaines, dans quelques stations expérimentales, surveillées par les autorités et les commissions phylloxériques? Je serais pour l'affirmative. En effet, les seules expériences faites dans nos terrains et sous notre climat auront une valeur décisive pour nos vignobles suisses. Cette étude, même réduite à celles des porte-greffes, demandera au moins huit ans pour donner par un nombre suffisant d'expériences des résultats qu'on puisse recommander à la grande culture; or, chaque année perdue peut dans l'avenir nous causer des pertes considérables. Nous savons que les autorités suisses ont très justement défendu la plantation de vignes américaines; mais des semis n'ont aucune chance d'importer le phylloxéra,

et limitées à quelques stations expérimentales, ils ne compliqueraient pas la tâche des autorités dans la surveillance des vignobles.

Ce point de vue ne peut qu'être indiqué à l'occasion du Congrès de Lyon, que nous ne voulons pas quitter sans mentionner les intéressantes communications de MM. Planchon et Lichtenstein sur l'état actuel des connaissances scientifiques sur le phylloxera, et de M. V. Fatio sur les travaux de défense en Suisse et sur ses expériences de désinfection des végétaux. Les horticulteurs et les pépiniéristes ont appris avec une grande satisfaction les succès obtenus avec l'acide sulfureux pour la désinfection complète des végétaux enracinés ou non.

Je ne voudrais pas finir cette très incomplète esquisse du Congrès de Lyon, sans exprimer l'opinion que, par comparaison des désastres des vignobles de France, je me suis fait des travaux de défense exécutés en Suisse depuis 1874. Evidemment les mesures énergiques prises par les autorités fédérales et cantonales, l'intelligence et l'exactitude avec lesquelles ces mesures ont été exécutées dans les cantons de Genève et Neuchâtel ont retardé la marche du fléau et ont, dans tous les cas, sauvé plusieurs années de récoltes. Or, chaque année de récolte représente environ trois millions pour Genève, dix-huit millions pour Vaud, trois millions pour Neuchâtel, un ou deux millions pour le Valais.

Au moment où les assurances obligatoires entrent en activité et où quelques propriétaires se demandent peut être : à quoi bon un nouvel impôt? nous pouvons répondre sans hésiter que la résistance au phylloxera doit être continuée et que, par conséquent, propriétaires et gouvernements ont tout intérêt à fournir le nerf de la guerre et à pratiquer notre vieille devise : *Un pour tous, tous pour un.* L. Micheli.

(Journal d'agriculture suisse).

LE DÉBOISEMENT DES MONTAGNES

Quand la terre fut habitable et que Dieu créa l'humanité, tout devait être en harmonie : les hauteurs et les pentes des montagnes étaient boisées, ainsi qu'une partie des plaines. L'agglomération des hommes sur

telle ou telle partie de la terre occasionna des défrichements de forêts. Après le défrichement des plaines, on s'attaqua aux montagnes, dans tous les lieux où il y avait possibilité de transporter le bois avec un léger bénéfice. Quand le déboisement ne fut plus praticable, on utilisa le terrain en pâturages pour les moutons et les chèvres, qui seuls peuvent grimper à des hauteurs inaccessibles à d'autres animaux.

L'homme s'est comporté comme les chenilles qui dévastent quelquefois les forêts entières; mais ces insectes laissent intacts les troncs et les branches qui peuvent produire, une autre année, de nouvelles pousses.

Je crains que la terre ne se débarrasse un jour, par de nouveaux soulèvements, des habitants actuels, pour faire place à de nouvelles générations plus prévoyantes, comme il arrive à ces chenilles dévastatrices, dont les hordes innombrables disparaissent sans cause apparente.

Déjà bien des hommes prévoyants, depuis Colbert, ont élevé la voix et ont fait entendre un cri d'alarme pour arrêter ces fléaux dévastateurs, mais inutilement; c'est comme un cri dans le désert, qui meurt faute d'écho.

Depuis que la triste maxime « chacun pour soi » a pris tant de développement, la hache destructive a fait des progrès funestes et semble nous mener à une ruine prochaine, si l'on ne se hâte d'opérer un mouvement opposé.

Propagez de toutes vos forces la maxime contraire « tous pour tous » et hâtez-vous de reboiser les montagnes pour vous soustraire, ainsi que vos enfants, à une destruction qui ne peut se faire longtemps attendre.

Reboisez les montagnes est le cri de tous les savants et de tous les amis éclairés de l'humanité depuis plus d'un siècle; mais il semble qu'il soit adressé à des sourds-muets qui ne peuvent l'entendre. Cependant les avertissements n'ont pas manqué : les inondations des fleuves et des rivières deviennent périodiques; les épidémies, le choléra, les fièvres épidémiques ne sont-elles pas toujours à nos portes pour nous décimer? les moissons ne sont-elles pas assez souvent emportées par les crues extraordinaires des ruisseaux changés en torrents?

L'habitant des plaines voit souvent sa récolte recouverte par la récolte chétive de l'habitant des montagnes, laquelle, entraînée par le torrent, ne laisse pour tout produit du labeur que le sol nu jusqu'au rocher. Parcourez les Alpes françaises, et vous vous convaincrez de

cette triste réalité : le reboisement des montagnes et des pentes est d'une nécessité absolue; ce n'est pas seulement une nécessité de localité, mais une nécessité européenne et générale.

L'électricité atmosphérique, pour fertiliser la terre, a besoin d'un transport continuel que les pointes lui procurent. Les arbres plantés sur les hauteurs, où jadis la Providence les avait placés, n'étaient pas des ornemente inutiles; ils avaient pour destination spéciale de soutirer l'électricité de l'air, et de la transmettre dans la terre qui, après en avoir absorbé le principe fécondant, le rendait de nouveau à l'espace.

Ces soustracteurs innombrables disséminaient continuellement ce fluide vital et rendaient impossibles les grandes accumulations d'électricité : les saisons avaient plus de régularité; les vents, toujours très intenses sur les hauteurs, étaient dépouillés de leur humidité par l'action absorbante des feuilles et le tamisage continuel qu'ils éprouvaient; l'humidité qu'elles retenaient était rendue par les racines au sol; de là résultaient des ruisseaux bienfaisants qui, en sortant des forêts, arrosaient et fertilisaient les vallons et les plaines. Tous ces ruisseaux ont disparu de ces lieux dévastés, et à leur place on rencontre quelquefois des torrents destructeurs qui portent au loin la désolation et ne sont plus retenus par aucun obstacle.

La pluie qui tombe sur une hauteur boisée est retenue par le sol qui s'en imprègne et ne la rend que goutte à goutte pour former les petits ruisseaux que l'on rencontre presque partout dans les pays boisés. L'arbre, par sa grande surface, retient une quantité prodigieuse de la pluie tombée, et prévient de cette manière le changement des ruisseaux en torrents; il est donc hors de doute que, si les hauteurs n'eussent pas été dénudées, les inondations du Rhône, de la Saône et de la Loire n'eussent pu avoir lieu.

Le boisement des hauteurs ne retient pas seulement la pluie par la surface de ses arbres et le recèlement spongieux de son sol, mais il empêche aussi la formation et l'accumulation aqueuse de l'atmosphère, par le tamisage continuel de l'air qui est obligé de passer au travers de ces nombreuses feuilles où son humidité est retenue et absorbée.

La Providence avait prodigué les arbres sur les hauteurs; l'homme les a détruits sans savoir ce qu'il faisait. Il faut chercher à réparer le mal par des mesures générales et même européennes, car tout le monde est intéressé à annuler ces fléaux destructeurs qui se montrent sous

tant de formes différentes, et celui qui se croit menacé sera peut-être la première victime. C. Beckensteiner.

(Le cultivateur de la région lyonnaise).

Les lignes ci-dessus ont été écrites depuis longtemps déjà mais elles sont encore pleines d'actualité. L'État, il est vrai, encourage le reboisement des montagnes; lui-même la fait pratiquer sur quelques centaines d'hectares, mais quest-ce que cela sur les immenses étendues qui restent encore à couvrir? des particuliers l'ont, eux aussi, effectué; mais ce n'est qu'un très petit nombre et les résultats qu'il peut donner sont trop minimes pour être utiles. Il convient donc de l'encourager par tous les moyens.

La Rédaction.

REVUE DES JOURNAUX AGRICOLES ET SCIENTIFIQUES,

PAR M. LE DOCTEUR ROUGET (D'ARBOIS), MEMBRE FONDATEUR.

Le vernis à l'euphorbe. — La découverte d'un nouveau vernis protecteur applicable sur les métaux qui s'oxydent facilement, offre une importance assez grande pour l'industrie et pour la science. On nous saura peut-être gré d'avoir tiré de publications étrangères quelques indications précises sur ce sujet.

Dans un voyage d'exploration entrepris, il y a quelques années, pour le compte du Gouvernement anglais, dans la colonie de Natal, un des officiers attachés à l'expédition remarqua que, lorsque l'on coupait des plantes appartenant à la famille des *Euphorbiacées*, les lames des couteaux se recouvraient d'une gomme fortement adhérente, et difficile à enlever. Il remarqua, de plus, que ces couteaux ne se rouillaient pas; et il conçut l'idée d'utiliser cette matière végétale. Des plaques de fer en furent recouvertes, et furent immergées dans les fleuves de l'Afrique du Sud, remarquables pour l'impureté de leurs eaux. Les euphorbes croissent abondamment sur les rivages de la mer, ce qui facilitait les expériences entreprises. Les essais réussirent parfaitement, et le nouveau vernis fut alors soumis à une épreuve plus pratique.

La gomme fut dissoute dans une essence et l'on put ainsi en appliquer une couche à la surface de la coque des vaisseaux ou des ouvrages en fer qu'on cherche généralement à préserver de la rouille; l'évaporation du dissolvant laisse à la surface une couche mince de vernis. Une feuille de tôle ainsi préparée fut placée par sir Andrew Clarke dans les eaux du chantier du Gouvernement, à Chatam, ou tout métal immergé se rouille rapidement. Au bout de deux années, la feuille de tôle fut retirée, propre, et exempte de toute corrosion.

En Afrique on a employé avec succès le vernis d'euphorbe pour préserver le bois et toute autre matière contre les ravages des fourmis blanches ou *Termites*, ces redoutables destructeurs qui minent des quartiers entiers, et dont on a constaté les dégâts jusque dans nos ports français. Il paraît que la gomme d'euphorbe est assez amère pour n'être attaquée par aucun insecte. C'est là une précieuse propriété, dont nos ébénistes et nos fabricants de meubles feront bien de profiter.

Ajoutons que le nouveau vernis est brillant, et qu'il est imperméable à l'air et à l'humidité. R. Vion.

(Bulletin de la Conférence littéraire et scientifique de Picardie).

La myopie scolaire. — *Bull. acad. de médecine*, 2e série, t. IX, n° 12 (1). Nous empruntons au rapport de M. Perrin sur un travail de Javal ayant pour titre : *Les livres scolaires et la myopie*, les considérations suivantes :

Il existe une différence notable dans le nombre des myopes, entre les gens de la campagne (1 pour 100) qui cultivent la terre, et les citadins (20, 30 et même 40 pour 100) qui s'adonnent aux études. On pourrait dire que le degré de civilisation d'un peuple peut être évalué par le nombre de ses myopes. Toutefois, l'étude ne conduit pas fatalement à la myopie, et si cette étude est bien gouvernée, elle perd en grande partie ses effets fâcheux sur la vision.

On s'accorde à reconnaître que, chez l'enfant qui ne naît pas myope, la myopie se développe sous l'action simultanée d'efforts de convergence et d'accomodation exagérés ou trop longtemps soutenus. L'hygiène, appliquée aux prédispositions à la myopie, consiste à régler le travail de la convergence et de l'adaptation, c'est-à-dire à empêcher de regarder de trop près.

(1) Voir *Bulletins de la Société* pour 1873, 1876, 1878, 1879 et 1880, page 117.

Pour atteindre ce but, il faut trois conditions principales : que l'acuité visuelle soit suffisante, que l'éclairage soit bon, que le livre de classe soit bien confectionné et imprimé en caractères dépassant le minimum de lisibilité.

Voici, d'après Perrin, les conditions générales de l'éclairage à réaliser dans les nouvelles écoles :

L'éclairage doit être largement suffisant; il faut que des places les moins favorisées, les enfants lisent sans hésiter, sans devination consciente. L'éclairage de jour doit se rapprocher autant que possible de l'éclairage en plein air sans soleil, sans donner d'ombre. C'est pour cette dernière raison que l'éclairage unilatéral est défectueux.

La salle d'étude ou d'école qui réalise les meilleures conditions d'éclairage, doit se rapprocher de la forme d'un rectangle, orienté du nord ou sud par ses petits côtés. Elle sera pouvue d'un chemin de circulation médian et éclairée par de larges fenêtres ouvertes le long des deux faces principales, à une hauteur suffisante pour que la lumière ait une direction oblique de haut en bas. On disposera les rangées de tables ou de pupitres parallèlement aux petits côtés. L'éclairage du soir sera fourni par des lampes à huile ou à gaz placées au-dessus des élèves et autant que possible perpendiculairement à la surface des tables. Cet éclairage sera fourni par un grand nombre de sources lumineuses faibles, plutôt que par des foyers rares et intenses.

Javal attribue surtout la myopie à la mauvaise confection des livres de classe. La myopie se déclare à l'époque où l'enfant quitte les abécédaires, toujours imprimés en gros caractères, pour lire des livres imprimés en caractères trop fins. D'où Javal conclut que pour arrêter la marche envahissante de la myopie, il faut s'occuper principalement des livres scolaires.

Perrin insiste pour que l'attitude des élèves prédisposés à la myopie, soit l'objet d'une surveillance attentive, qu'on les empêche de trop se rapprocher pour lire, et surtout de se courber pour écrire. Selon lui, la seule mesure efficace est l'adoption de tables pourvues d'appareils mécaniques qui s'opposent à la tendance qu'ont certains enfants de se rapprocher outre mesure.

(Journal d'oculistique).

Exploration des actes falsifiés à l'aide de la photographie. — M. Gobert a fait sur ce sujet à la Société de

photographie, une intéressante communication d'où nous retirons, d'après *les Mondes*, les lignes suivantes :

« On sait qu'une épreuve photographique effacée par le temps est facilement reproduite par la photographie, avec tous les détails et l'intensité primitifs. En général, les matières colorées en jaune, même très faiblement, se prêtent à ces expériences; le peroxyde de fer en très minime proportion, au point d'être imperceptible à l'œil, est dans ce cas et fournit des épreuves d'une grande vigueur. La connaissance de ces faits a conduit à faire usage de l'instrument photographique dans certains cas de falsification de pièces tracées avec de l'encre à écrire, qui est un composé de tannin et d'oxyde de fer. On sait aussi qu'il existe de nombreux moyens pour obtenir l'effaçage de cette encre, mais que le plus grand nombre d'entre eux laissent toujours soit à la surface, soit dans l'intérieur du papier, des traces de peroxyde de fer. La chimie révèle facilement ces traces; mais l'objectif photographique les décèle avec la même facilité, et a sur les réactifs l'avantage important de ne point altérer ni dénaturer la pièce ; de plus, la reproduction pouvant se faire en agrandissant le titre incriminé, on arrive à des résultats de perceptibilité très étonnants. »

Falsification du beurre par des corps gras d'origine animale. — Ce moyen, préconisé par le Dr P. Jaillard (*Journal de médecine et de pharmacie de l'Algérie,* 1re année, p. 95), repose sur les différences microscopiques qui existent entre les éléments du beurre dit : frais ou en mottes, et ceux des corps gras d'origine animale avec lesquels on peut le sophistiquer. En effet, les premiers, examinés avec un grossissement de 450 diamètres, se montrent sous la forme de globules de dimensions variant entre 0 mètre 001 à 0 mètre 01 de diamètre, tandis que les autres, au contraire, apparaissent sous la forme d'arborisations cristallines, ce qui tient à ce que pour servir à un pareil usage ils ont dû subir préalablement la fusion.

Dès lors, s'agit-il de déterminer si un beurre a été altéré avec des corps gras étrangers? Il suffit d'en placer une parcelle entre deux plaques de verre appropriées et de la soumettre à un examen microscopique. Si le produit est pur, on n'aperçoit sous le champ de l'instrument que des globules gras; s'il est falsifié, on reconnaît au milieu des globules gras, des arborisations cristallines en plus ou moins grande quantité et qui constituent un témoin irréfragable de la manipulation frauduleuse à laquelle il a été soumis.

Les feuilles de hêtre employées à la nourriture des lapins. — M. Warrand, instituteur dans l'Ardèche, a signalé la feuille de hêtre comme étant très recherchée par les lapins. Il prétend que le seul feuillage d'un bois de deux hectares pourrait en nourrir trois mille. Victor CHATEL.

(Un livre très utile, page 10).



RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES,

PAR LE MÊME.

Destruction des pucerons et des fourmis (1). — Procurez-vous du savon jaune provenant des fabriques de stéarine. Faites-en dissoudre dans l'eau, et avec une seringue, lancez cette eau de savon sur les fourmilières, sur les pucerons verts, noirs ou gris de vos rosiers, de vos fèves ou de vos choux. Les insectes n'y résisteront pas. M. Paul de Mortillet, à qui ce moyen a été conseillé, déclare que l'effet a dépassé ses espérances. Il n'y a que le puceron lanigère qui ait résisté à l'eau de savon jaune.

Pour ce qui est des fourmis, le comte de Pestre, un homme sérieux, recommandait de verser sur les fourmilières de l'eau dans laquelle on fait bouillir racines, tiges et feuilles de cerfeuil. Il n'en coûte guère de vérifier la chose. (*Basse-Cour*, 1878, n° 19).

Un moyen d'avoir de l'eau fraîche. — En quelques instants, on peut faire descendre la température d'une carafe d'eau de plus de 10 degrés, et rafraîchir par suite l'eau à 10 degrés, 8 degrés, 5 degrés, minimum qu'il est parfaitement inutile d'atteindre.

Prenez un seau en tôle, de forme cylindrique et plus haut que large, d'un diamètre suffisant pour pouvoir y faire pénétrer une carafe ou mieux un cruchon en terre ou une amphore étroite. Emplissez d'eau le tiers du seau et introduisez la carafe renfermant l'eau à refroidir. Puis versez dans l'eau du seau la valeur de trois verres à boire de sel d'azotate d'ammoniaque. Le sel se dissout, et, en se dissolvant, détermine un abaissement de température d'autant plus énergique que l'on en a jeté une plus grande quantité dans l'eau. L'eau du seau devient extrêmement fraîche en trois minutes, et le froid se communique à la carafe. — Le sel n'est pas perdu après l'opération, il suffit de verser le liquide dans des cuvettes plates comme celles dont on se sert en photographie et d'exposer au soleil. L'eau s'évapore et le sel se régénère. On peut s'en servir ainsi indéfiniment. DE PARVILLE.

(Journal des Débats).

(1) Voir *Bulletin de la Société* pour 1878, page 61.

JULES GINDRE, IMPRIMEUR A POLIGNY.



AVIS

A NOS MEMBRES TITULAIRES, CORRESPONDANTS ET ABONNÉS.

Notre Concours du 15 septembre dernier nous ayant occasionné des dépenses assez considérables, nous les prions instamment de vouloir bien nous envoyer, ***sans retard,*** en un mandat sur la poste ou en timbres-poste, le montant de leur cotisation ou abonnement pour l'année 1880, et antérieurement, s'il y a lieu (6 fr. pour les titulaires et 5 fr. pour les autres, plus 2 fr. pour ceux qui n'ont pas encore acquitté leur droit de diplôme).

Il sera fait traite sur ceux des membres qui, au 25 novembre, n'auront pas acquitté ce qu'ils doivent. Ils sont priés de lui réserver bon accueil. Elle portera un franc de plus pour les frais de recouvrement.

Nous les prions surtout de se conformer ***scrupuleusement*** à la recommandation suivante : ou nous faire parvenir par mandat-poste ou timbres-poste, etc., le montant de ce qu'ils doivent avant le 25 novembre, ou attendre la traite qui sera mise en circulation à cette date. — Agir autrement, c'est-à-dire nous envoyer de l'argent après la remise des traites au banquier, ce serait nous occasionner des frais relativement considérables, dont ils voudront bien nous exonérer.

CONSIDÉRATIONS

Sur l'Histoire du Comté de Bourgogne

(*Suite*).

1600-1638.

I.

J'ai dit avec quelle sollicitude et quelle sûreté de vue Charles-Quint avait organisé les pouvoirs de la Comté. Nous n'avons pas à juger Philippe II, ni à indiquer ce que, après quarante-deux ans de règne, sa politique est parvenue à faire de la plus vaste et de la plus riche des monarchies européennes. Qu'il nous suffise de constater que, à l'égard de la Comté, il s'est montré équitable, humain, plein de modération et si respectueux de nos franchises, que Girardot a pu, résumant l'opinion des contemporains, *dire de* ce monarque « qu'il était grand roi et le plus sage des rois. » Sur un seul point il se laissa entraîner à modifier l'organisation politique de Charles-Quint : il avait un goût particulier pour les gens de robe, le Parlement ne l'ignorait pas et sut reprendre sous son règne quelque chose de ce qu'il avait perdu sous Charles-Quint. La Cour était en effet parvenue, en faisant valoir son dévouement à la foi religieuse, à obtenir de Sa Majesté une déclaration par laquelle il l'engageait « à procurer par tous moyens les repos et seureté de ce sien païs, y tenant toute bonne correspondance avec le sieur de Vergy et le Conseil des Bons Personnages.»

En 1598, Philippe II avait transmis la souveraineté des Pays-Bas et de la Comté à sa fille aînée, Isabelle-Claire-Eugénie, en la mariant au cardinal Infant qui s'était affranchi de ses liens avec l'Église pour devenir prince époux. Les Archiducs ne continuèrent à notre égard ni les grandes traditions politiques de Charles-Quint, ni les pratiques respectueuses de Philippe II pour nos

libertés. Vivant sur le trône comme dans un cloître, exclusivement préoccupés du rétablissement de l'unité religieuse et des luttes sanglantes et souvent malheureuses qu'ils avaient à soutenir dans ce but contre les Hollandais, ils étaient prévenus, par l'influence flamande qui nous était hostile, contre nos susceptibilités à l'endroit de nos franchises, et avaient été péniblement impressionnés des conflits qui avaient éclaté entre le Gouverneur et le Parlement. On doit reconnaître, du reste, que pour ces pieux souverains, une cause représentée par Claude de Vergy devait être une cause compromise. Les Archiducs pensèrent se mettre à l'abri de nos revendications et prévenir le retour de conflits en acceptant dans une plus large mesure le concours politique que le Parlement était toujours si empressé à offrir et si habile à faire accepter. Leurs Altesses prescrivirent, en conséquence, au Gouverneur de ne traiter les affaires d'État que de concert avec la Cour et le Conseil des Bons Personnages.

En 1602, Claude de Vergy, que l'on considérait, non sans motifs, comme l'une des principales causes des malheurs du pays, mourait subitement. La nomination du Gouverneur n'appartenait qu'au roi; les Archiducs confièrent à la cour l'intérim de ces fonctions jusqu'à ce qu'il y fût pourvu. Philippe III s'étant informé « s'il ne restait pas quelqu'un du généreux sang de Vergy,» Clériadus, le jeune frère du feu comte de Champlite, fut appelé à lui succéder. Le nouveau comte de Champlite n'était à ce moment âgé que de vingt-deux ans, et il avait tous les dons et toutes les vertus capables de faire oublier les vices de son prédécesseur, de réparer les malheurs qu'il avait causés, et de clore enfin dignement cette grande race des Vergy dont il devait être le dernier représentant. Antoine Brun a dit de lui : « On donna mille bénédictions au Souverain d'avoir commis notre salut en des mains si pures, si nettes et si fortes, et nonobstant cette jeunesse, nous ne laissâmes pas d'appeler plus tôt cette dignité une récompense qu'une grâce... Jamais on ne vit tant de courage meslé à tant de prudence, jamais tant de promptitude avec tant de jugement; jamais personne ne donna tant d'amour et de crainte tout en-

semble; chacun le chérissait comme un père et le révérait comme un maitre. »

Un homme dans un telle situation, et qu'il grandissait encore par son caractère, devait constituer un bien redoutable adversaire. Il se déclara hautement celui de la Cour, et ouvrit la lutte contre elle avec l'intrépide résolution qu'il avait l'habitude de mettre à l'accomplissement d'un devoir. Il considérait en effet comme une obligation de son nom et de sa charge de ressaisir les attributions du Gouverneur, telles que les avait organisées l'ordonnance de Charles-Quint et de protester contre le partage d'autorité auquel le Parlement n'était parvenu, disait-il, que par surprise et qu'il rendait chaque jour plus inégal. Mais le Parlement avait si habilement occupé toutes les avenues du pouvoir, il était déja parvenu à habituer de telle sorte tous les agents à sa direction que lorsque le Gouverneur avait cru ressaisir le pouvoir sur un point il lui échappait sur l'autre (1). Cette lutte dura sept ans sans résultat apparent et c'est enfin poussé à bout par la ténacité que la Cour mettait à défendre ses empiètements, que le Gouverneur fit un éclat et s'échappa à de sanglantes représailles contre ses adversaires dans un mémoire les dénonçant aux Archiducs. On comprend ce que, dans cette lutte, avait dû être les procédés de la Cour, en voyant un homme tel que Clériadus de Vergy prononcer contre elle ce réquisitoire véhément jusqu'à la violence, et violent jusqu'à l'injure, et lui donner l'autorité de son nom.

L'analyse de ce mémoire, qui renferme les plus utiles renseignements sur les pouvoirs publics en Comté, nous entraînerait au-delà du cadre que nous nous sommes tracé. Il nous suffira d'indiquer que le comte de Champlite, se réclamant de l'organisation réglée par l'ordonnance de 1537, qui confiait les af-

(1) Les Etats avaient pris parti dans la querelle et avaient demandé dans leur assemblée de 1606, qu'il soit pourvu à l'incertitude de la situation du Gouverneur « afin d'éviter la foule qui en arriverait au païs s'il n'y estoit pourté remède, s'asseurant du grand contentement qu'ils ont de bonne et loyale administration du sieur comte de Champlite à présent Gouverneur, l'exhortant d'y continuer toujours au bien et soulagement de l'État. »

faires militaires et d'état au Gouverneur assisté du Conseil des Bons Personnages, reprochait au Parlement de s'être autorisé de commissions du Souverain relatives à des affaires spéciales pour s'immiscer dans le maniement des affaires générales. Il lui reprochait d'avoir, pour le service de son ambition, négligé gravement sa seule mission, la justice; d'avoir enfin compromis le sort du pays, notamment en 1595, par de désastreuses bévues politiques, militaires et diplomatiques.

Le Parlement, on doit le reconnaître, répondit avec une grande mesure et une habileté qui ne s'est démentie que sur quelques points où il avait voulu tenter une justification impossible.

Ce conflit mit les Archiducs dans la plus grande perplexité. La cause du Parlement avait leurs secrètes sympathies; mais le comte de Champlite était une telle autorité, pouvait déjà se réclamer de tels services et avait produit de tels arguments, qu'il imposait une décision sérieuse et impartiale. Leurs Altesses se donnèrent le temps de la réflexion et mirent trois années à prendre un parti.

Pendant cette période, le conflit était arrivé à l'état aigu. En janvier 1613, dans sa constante préoccupation de flatter pour se les concilier Leurs Altesses dans leur passion religieuse, le Parlement prit un édit pour ordonner « à ceux qui obtiennent des supérieurs ecclésiastiques quelque permission de manger viandes prohibées en caresme, de la communiquer incontinent au Procureur général et fiscaux sous peine de confiscation de corps et de biens. »

En adressant ce bel édit aux Archiducs, le Parlement n'omettait pas de dire « qu'il a reconnu par expérience que la vigueur qu'il a toujours tenu en ce chef a maintenu tout ce pays en devoir, veu que ceux qui se licentient en ce premier degré se laissent tantôt emporter à nier l'autorité de l'Église romaine et de là, de degré en degré, se portent jusqu'à la rébellion non-seulement envers Dieu et son Église, mais *même envers leur Souverain*. » Ce serait le cas de dire : « Voila bien du bruit pour une omelette au lard ! »

L'impression que cette basse flagornerie, il faut dire le mot, inspira au comte de Champlite, le Parlement a soin de nous la faire connaître dans cette même lettre aux Archiducs : « Le Gouverneur informé par lettre de cet édict et sollicité de le laisser publier en son nom et en celui du Parlement, répondit avec aigreur qu'il ne s'associerait jamais à une mesure qui était une atteinte à l'autorité ecclésiastique et aux franchises et libertés du pays. C'est pourquoy nous sommes occasionnés de dire que nous nous apercevons clairement que, depuis quelque temps en çà, ledit comte de Champlite, par quelque mauvais conseil, s'est résolu de traverser et contrecarrer toutes nos actions et anéantir, si faire se peult, l'ancienne autorité et splendeur de ce Parlement avec lequel il refuse maintenant toute sorte de correspondance... »

Ces doléances, qui ressemblaient fort à une dénonciation adressée aux Archiducs, au moment même où on les savait occupés au règlement du conflit, pour être habiles, n'étaient à coup sûr pas généreuses.

Les Etats de 1614 protestèrent à leur tour contre cet édit du maigre comme attentatoire aux libertés du pays, et demandèrent que, à l'avenir, il ne se fasse aucun édit sans la participation du Gouverneur et des Bons Personnages.

Ce furent en définitive le Gouverneur et le Conseil des Bons Personnages qui l'emportèrent : Par un règlement octroyé en 1613, les Archiducs consacraient formellement le droit d'intervention dans les affaires d'État au Parlement, mais ils l'excluaient de toutes les affaires purement militaires qui devaient appartenir au seul Gouverneur, en sa qualité de Lieutenant général; la Cour ne devait intervenir dans les affaires militaires et d'État « n'était de grand emport » que par une délégation (son Président et ses deux chevaliers), enfin elle n'était appelée en corps que dans les affaires d'extraordinaire importance et dans tous les cas de partage, où il n'était pas possible de recourir à la décision de Leurs Altesses, le Gouverneur et les Bons Personnages avaient voie prépondérante.

Le comte de Champlite n'était pas homme à abuser de sa vic-

toire, il ne négligea rien au contraire pour rendre au Parlement sa défaite acceptable, et lui faire oublier les vivacités de la lutte. « Car il avait un merveilleux génie, » c'est encore Brun qui parle, « pour fleschir et ployer les volontés et son abord était pourveu de certains charmes propres à faire tomber les armes des mains aux plus aigris et déterminés. »

Le Parlement était aussi déterminé qu'aigri. Ayant déclaré qu'il se soumettait d'avance à la décision de Leurs Altesses, il ne pouvait protester lui-même. Mais il essaya d'organiser, aux États de 1614, une manifestation contre le Règlement; il se servit de son éternel argument de la défense des *petits contre les gros* pour intéresser les villes à sa cause et obtenir qu'elles revinssent sur leur déclaration de 1606. Il ne put, en définitive, parvenir qu'à diviser les trois ordres, et le débat fut clos par les Archiducs, qui déclarèrent que le Règlement « avait été résolu à bonne et meure délibération, et entendaient que l'on s'y conformât. »

Devant l'impossibilité de se soustraire désormais au *modus vivendi* qui lui était imposé, le Parlement se soumit d'assez bonne grâce; il savait du reste que son jour reviendrait, parce que les hommes passent et que les corporations demeurent.

Nous avons dû nous étendre un peu longuement sur cet incident considérable qui nous a rendu, pour une période de dix-sept ans, notre vieille organisation provinciale, et qui, utilisant en les maintenant dans un parfait équilibre, toutes les forces du pays, le releva de ses ruines et ne le laissa plus exposé qu'aux épreuves qui ne pouvaient être humainement conjurées.

Une fois que le règlement de 1613, devenu définitif, eut rendu impossible tout retour offensif de la Cour, le Comte de Champlite ne fit aucune difficulté de recourir à elle et de réclamer ses conseils dans toutes affaires importantes où elle pouvait aider par ses lumières et son expérience à prendre une utile décision. En plusieurs circonstances la Cour fournit au Gouverneur des conseils où elle fit preuve d'un haut esprit politique. En 1625 notamment, les cantons catholiques de la Suisse, étant en négociation avec le duché de Milan dans le but de conclure un traité

d'alliance, proposaient à la Franche-Comté de prendre part à ce traité. Le Parlement, consulté par Clériadus de Vergy, lui indiqua la décision à prendre avec une admirable sûreté de vue : selon lui, on avait du côté des Suisses tout ce qu'il fallait avec la Ligue héréditaire; ce serait ruiner celle-ci que d'en conclure une autre plus particulière avec certains cantons, ce serait s'exposer à l'obligation d'intervenir un jour dans les affaires de ce pays et de prendre parti dans les guerres civiles. De plus les cantons protestants sont les plus voisins de notre frontière, tandis que les cantons catholiques sont au centre par de là.

On ne saurait rendre une trop complète justice à la sagacité et à l'indépendance dont le Parlement fit preuve en cette occasion, quand on sait quelle influence souveraine avait à cette époque l'intérêt religieux.

L'avis du Parlement ne put prévaloir. Les pieux Archiducs, moins clairvoyants que la Cour, imposèrent à la Comté de prendre part à cette ligue. Dix ans plus tard, notre compromission dans ce traité offrait à Richelieu un argument décisif pour mettre tous les cantons protestants en défiance contre nous et nous faire refuser tout secours.

II.

J'ai dit ce qu'étaient les institutions municipales dans la Comté, comment elles étaient particulièrement propres à soutenir un gouvernement libre. Mais elles ne pouvaient échapper à la loi qu'avaient subie toutes nos grandes institutions libres ; elles allaient être en butte aux entreprises du Parlement, qui considérait leur indépendance comme une atteinte à sa souveraineté.

Le corps municipal se composait de deux éléments : le Magistrat, représenté par le Maïeur, et les trois Echevins, à qui appartenaient le pouvoir exécutif et les attributions judiciaires, et le Conseil de la ville qui, composé de douze membres, était appelé à délibérer sur tous les intérêts municipaux avec le Ma-

gistrat, et avec lui composaient l'assemblée que l'on appelait les seize. A ce Conseil, dans les circonstances importantes, s'adjoignaient les notables au nombre de trente-deux qui, réunis aux seize, composaient le Conseil général.

Le 31 décembre de chaque année, le peuple, assemblé au son de la cloche, désignait les notables qui, à leur tour, le lendemain, 1er janvier, élisaient les Echevins et parmi eux choisissaient le Maïeur (1). Ils procédaient ensuite à la réélection des douze membres du Conseil. Ce fut la ville de Poligny qui fournit à la Cour l'occasion qu'elle cherchait d'imposer son joug aux municipalités. Les institutions communales n'avaient été, dans cette ville, atteintes que sur un seul point. Au lieu de procéder régulièrement chaque année à la réélection du Conseil, peu à peu, en raison de la confiance qu'inspirait ce Conseil, des services rendus, de l'inutilité d'une réélection qui ramenait toujours les mêmes noms, les notables se contentèrent de combler les vides survenus dans l'année, puis abandonnèrent enfin au Conseil le soin de se recruter lui-même. Cette abdication des notables, qui enlevait au Conseil son caractère électif et la sanction de sa responsabilité pour en faire une oligarchie, est difficile à comprendre chez un peuple aussi profondément attaché à ses droits et privilèges; mais elle n'avait eu, grâce au patriotisme du Conseil, d'autre inconvénient que de décourager quelques ambitions légitimes mais impatientes.

Ces ambitions en arrivèrent à un point d'irritation tel que, à l'élection de 1620, elles déterminèrent un mouvement populaire. Quelques jeunes gens, appartenant aux meilleures familles de la ville, s'imposaient par leur situation et leur valeur au choix du Conseil. Mais celui-ci, froissé des manœuvres à l'aide desquelles ils avaient essayé de lui forcer la main, s'obstina à ne pas rem-

(1) Les membres du Conseil général ne procédaient à la nomination des échevins que « après avoir d'ung chacun d'eulx esté presté le serment sur sainct Evangile de Dieu de, au plus près de leur advis et conscience, sans haine, faveur ne respect de personne faire élection de quatre échevins. » Le premier sorti sur la liste des quatre échevins devenait le Maïeur.



placer quatre de ses membres, dont trois tellement « descleus de goutte » qu'ils ne rendaient plus aucun service; le quatrième était âgé de plus de quatre-vingt dix ans et n'avait pas paru aux réunions depuis plusieurs années.

Les mécontents avaient monté, en vue du renouvellement de 1620, une manifestation qui éclata le 31 décembre 1619, à l'élection des notables par le peuple. Ils voulaient exclure des trente-deux tous ceux qui ne s'engageraient pas à revendiquer le droit d'élire les seize, et dans ce but, ils attaquèrent le Conseil avec une extrême violence; on en vint jusqu'aux voies de fait. *Messieurs*, c'est le titre que se donnait le Conseil, firent dresser « un besongne dans lequel il estoit avéré qu'il n'y eust chose qui ne fuct esté dicte par les sieurs Coillot, Chevalier, Bobilier et leurs adhérents, et beaucoup d'autres paroles fort attroces et au mépris du magistrat, avec billets diffamatoires qui avoient esté affichés ès carrefours de la ville et à la porte de la maison de la ville, et des voies de faict qu'ils ont commis à aulcung de ceulx du Conseil. »

La manifestation avait compromis, par la violence des moyens, la justice de sa cause; les notables acquis au Conseil l'emportèrent et maintinrent l'ancien état de choses.

Le Magistrat transmit au Procureur général son « besongne » avec une plainte en diffamation. Les mécontents ripostèrent en adressant un recours aux États et une requête aux Archiducs pour réclamer le rétablissement des franchises atteintes par le Magistrat.

Les États, qui se réunirent le 13 janvier 1621, examinèrent le recours et en firent l'objet d'un article de leurs remontrances. Le recès de cette session a été mutilé; il n'en reste qu'un tiers dans lequel ne se retrouve pas l'article qui nous intéresse, ni l'apostille par lequel il y a été répondu.

En ce qui concerne la requête, Leurs Altesses, que ces conflits au sujet des franchises alarmaient toujours, renvoyèrent l'affaire, pour qu'il y soit statué, à son Parlement de Dole. C'était pour la Cour, qui depuis huit ans était rigoureusement sevrée par le

Gouverneur de l'omnipotence politique, une bonne fortune que ce conflit qu'elle avait à régler au double point de vue judiciaire et législatif. Elle allait pouvoir faire sentir son autorité à ces fières municipalités si jalouses de leurs franchises, et qui avaient mis tant de ténacité à exclure ses fiscaux de l'assemblée des États. C'était encore pour lui l'occasion de rompre l'un des ressorts qui pourraient un jour contrarier la réalisation de son rêve de souveraineté, qu'il n'espérait plus immédiate, mais qu'il savait certaine.

Le Parlement statua sur l'action en diffamation par un arrêt qui flétrissait les violences des mécontents, les obligeait à faire réparation d'honneur aux seize et les condamnait aux frais. Quant à la réforme réclamée, il prononça par un règlement du 20 décembre 1621 : il donnait gain de cause au Conseil en ce qu'il lui maintenait le droit de se recruter lui-même, mais il lui imposait l'obligation de se renouveler tous les trois ans par tiers. En séparant la demande de réformes des torts et de l'intérêt personnel des mécontents, on doit reconnaître qu'elle était justifiée par l'intérêt le plus légitime; elle réclamait en effet le retour aux anciennes traditions qui, en soumettant les magistrats municipaux à la réélection annuelle par le pays, en faisait des représentants responsables et autorisés. La Cour non-seulement ne fit pas droit à cette légitime aspiration, mais d'un trait de plume elle supprima l'intervention du corps électoral dans le recrutement des notables. Sous prétexte que ces élections occasionnaient des manifestations qui troublaient l'ordre public, elle réduisit de trente-deux à seize le nombre des notables et chargea le Conseil lui-même de les désigner (1).

La Cour ne se dissimulait pas le caractère de violence de la mesure qu'elle venait de prendre : on en était à huit jours des élections et elle redoutait, non sans motif, que l'application

(1) Le Parlement avait chargé le conseiller de Bersaillin (Philippe de Froissard de Poligny) de la rédaction du règlement. Ne voulant pas prêter les mains à la violation des franchises de son pays, il résigna sa commission qui fut reprise par le conseiller Toytot. Délib. de Pol. 28 mai 1621.



de son étrange règlement ne provoquât un soulèvement. Elle n'hésita pas, en conséquence, à déléguer pour présider à ces élections celui de ses membres que l'énergie de son caractère et son zèle de nouveau venu rendait le plus âpre défenseur de l'autorité du Parlement; c'était Jean Boyvin. Il arriva à Poligny le 30 décembre avec un imposant appareil, fit exécuter le règlement et découragea par la fermeté de son attitude toute velléité de résistance. Le Parlement, qui pensait à tout, avait mis à la charge de la ville non seulement les dépenses de M. le Conseiller et de sa suite, mais encore le règlement de ses *journées*. Le Magistrat fit bien les choses : on commit un des membres du Conseil pour accompagner jusqu'à Dôle le délégué de la Cour, « le Maïeur et ceulx qui pourront avoir des chevaulx, » dit la délibération du 2 janvier, « accompagneront led. Conseiller aultant de temps qu'il le vouldra permettre. »

Nous venons d'assister au premier acte de la lutte du Parlement contre les franchises municipales. Il mettra seize ans à soumettre toutes les municipalités de la province au régime qu'il venait de nous imposer; nous verrons ce qu'a duré son œuvre et ce que son autorité y a gagné.

III.

Le succès apparent de cette tentative avait enhardi le Parlement; aussi l'année suivante essaya-t-il une seconde entreprise du même caractère sur un autre des grands pouvoirs de la Comté.

La guerre, qui devait être la guerre de Trente-Ans, venait d'éclater en Allemagne par le soulèvement de la Bohême, à l'occasion de la succession de l'empereur Mathias. Toute la chrétienté s'était émue des dangers que cette terrible lutte faisait courrir au catholicisme.

Le 18 juillet 1622 une très vive émotion s'accuse dans toutes les villes de laComté et l'on prend toutes les mesures qui sont

la conséquence de l'imminent péril proclamé, sans aucune indication du danger auquel on parait (1).

Le danger était en effet sérieux; Ernest, comte de Mansfeld, le plus redouté des condottières, après avoir été battu à Pragues, à la tête des rebelles et poursuivi par le prince de Bavière, s'était retiré en Alsace, avait pris Hagueneau et venait de demander au duc de Lorraine et au comte de Montbéliard le passage par leurs États pour fondre sur la Comté, où il espérait faire un riche butin. Mais la province était efficacement protégée par son gouverneur. « Ce fut en ce temps, » dit encore Brun, « que vrayment nous le considérâmes comme l'âme de cette province, qui est toute en tout et toute en chaque partie, puisque l'on le voyait à mesme heure esclatter dans le Parlement par ses conseils et parmi les capitaines pour le combat, assignant à chacun son poste, encourageant tous ceux qui étaient autour de luy, tenant des surveillants dans l'armée mesme de l'ennemy, engageant nos voisins à nostre assistance, et donnant enfin la force, la vigueur et le mouvement à toutes les actions du corps de l'Estat. »

Clériadus de Vergy n'avait pas hésité à prendre dix mille écus dans les coffres du domaine de Sa Majesté pour faire face aux exigences de la défense, et tout avait été si bien prévu que Mansfeld, après s'être approché de nos frontières, renseigné par ses espions sur l'état de la province, s'éloigna pour se diriger contre Metz et Sedan.

Le Parlement n'avait pas voulu que le Gouverneur eut seul le mérite d'avoir préservé la province; dans ce but, il avait demandé aux *Commis au cabinet* quelle était la somme qui se trouvait dans les coffres de l'État, et comme il lui était répondu qu'il y avait deux mille francs, il exigea le versement immédiat de cette

(1) A Poligny, il est décidé que « l'on demandera à Messieurs de l'église collégiale Monsieur saint Ypolitte de pourter une procession générale où les filles yront à blanc et à pieds nuds, que en icelle on pourtera le precieulx et très auguste sacrement de l'haultel, et auparavant se fera une prédication par le R. P. gardien des capucins pour faire entendre le subject des prières qui se feront l'espace de 40 heures. »

somme entre ses mains. Ce que le Parlement demandait, était une flagrante violation des ordonnances qui interdisaient de la façon la plus absolue aux commis « de fournir aucun denier à quelque occasion ou prétexte que ce fust, sans la participation des Bons Personnages et des députés à l'esgallement. »

Les commis objectèrent la précision des ordonnances et le serment qui les liait; ils suppliaient qu'on leur laissât un jour de répit afin qu'ils pussent obtenir au moins le consentement du chef des députés à l'égallement alors à Besançon; ils s'offraient, si l'urgence était telle qu'elle ne comportât aucun délai, d'emprunter en leur nom une somme égale « pour tesmoigner le désir qu'ils avaient d'obéir à la Cour et de servir le public. »

Une pareille attitude aurait dû désarmer le Parlement s'il avait recherché autre chose que l'occasion de faire le plus injustifiable coup d'autorité. Les commis ayant été appelés dans la chambre des huissiers, sous prétexte de répondre à une dernière injonction, ils furent appréhendés et jetés en prison; l'un d'eux étant ecclésiastique ne pouvait être incarcéré par des juges séculiers qu'en violation des sanctions canoniques; il protesta et déclara qu'il ne céderait qu'à la force. Ce même Parlement, qui venait de faire l'édit sur le maigre, ne s'arrêta pas un instant devant la menace de l'excommunation, « il fust ordonné à l'huissier de le tirer par force en la prison. »

On viola ensuite le domicile des prisonniers pour y prendre les clefs du coffre de l'État et en enlever les deux mille francs. Lorsque l'on consentit à leur rendre la liberté, ce fut avec la recommandation significative « qu'ils eussent une autre fois à ne pas se rendre refusants d'obéir à la Cour. »

Aux États de 1624, et dès l'ouverture de la session, il y eut une protestation indignée par laquelle on réclamait de Son Altesse la condamnation des violences de la Cour, « puisque, disait-on, les ordonnances ne sont plus assez puissantes pour conserver la liberté des États. » Son Altesse se contenta de répondre « que ceux du Parlement n'avaient eu d'autre but que la conservation du pays en une extrémité qui ne souffrait aucun délai.

IV.

Nous en sommes arrivés à cette terrible période qui s'est appelée la guerre de Dix-Ans, et qui a été la ruine de la nationalité comtoise.

Avant d'entrer dans le détail de cette lutte surhumaine, il est indispensable d'indiquer sommairement quelle était, à l'époque où elle a commencé, la situation politique de la province.

Une importante modification s'était produite dans l'organisation des pouvoirs publics, et la mort semblait s'être chargée d'assurer la fortune du Parlement. En 1630, Clériadus de Vergy mourait inopinément à l'âge de cinquante ans : c'était pour le pays, dans la crise qu'il allait traverser, une perte irréparable. La Cour parut s'associer sans réserve à ce deuil national et fit prononcer l'oraison funèbre du Comte par le plus distingué de ses beaux esprits, Antoine Brun. Elle voyait disparaître, dans la personne du Gouverneur le plus redoutable des adversaires qu'elle eût rencontrés. Il serait injuste toutefois d'en conclure au manque de sincérité des sentiments qu'elle exprima en cette circonstance; en effet, la justice qu'elle rendait à la mémoire de Clériadus, elle ne la lui avait jamais refusée de son vivant et même au temps de leurs luttes les plus ardentes. Cet évènement si inattendu mettait le Parlement aux prises avec un intérêt des plus considérables, le règlement de la succession du Gouverneur. L'Infante fut *resservie,* comme on disait alors, de toutes les difficultés que lui avaient créées les conflits de 1610 à 1613; on n'eût pas de peine à lui démontrer la nécessité d'en conjurer le retour. Il fut décidé qu'on ne pourvoierait pas au remplacement du Comte de Champlite, et la Cour fut commise au gouvernement de la province; c'était enfin la réalisation de cette souveraineté tant convoitée. On lui adjoignit pour la forme l'archevêque de Besançon, Ferdinand de Rye, alors âgé de 74 ans, absorbé par l'administration de son vaste diocèse et « qui s'accommodait si avant aux résolutions du Parlement, qu'il semblait

à plusieurs qu'il n'eût rien que le titre de gouverneur (1). »

Le Conseil des Bons Personnages demeurait un obstacle à l'omnipotence de la Cour. Pendant les trois années qui suivirent, *la mort,* selon l'expression de Girardot, *fit une si étrange abattue de noblesse,* qu'un seul des membres de ce Conseil survécut, et pour l'opprobre de cette fière institution, ce fut de Gasté. Ce conseil, qui était un des rouages principaux de l'organisation de Charles-Quint, devenait, en l'absence du Gouverneur, une superpétration et de plus un obstacle à l'unité du pouvoir; c'est ce qu'on fit aisément comprendre à l'Infante, et les membres disparus ne furent pas remplacés.

Le triomphe du Parlement était complet, mais il était sans mesure et sans justice. En effet, par la suppression de la haute dignité de Gouverneur et du Conseil des Bons Personnages, la noblesse était déracinée comme institution politique, on l'excluait de toute participation aux affaires. Cette spoliation laissa au cœur de la noblesse une blessure dont elle sut oublier le ressentiment devant le péril public, mais il n'en résulta pas moins une situation qui fut l'une des causes déterminantes de l'agression que Richelieu allait diriger contre nous.

Nous avons dit que la politique de Henri IV, ce qu'il appelait « la grande entreprise de son règne » avait été l'abaissement de la maison d'Autriche. C'était à la réalisation de cette pensée qu'il destinait son formidable système d'alliance et ses immenses préparatifs militaires de 1610. La mort du Roi interrompit cette œuvre dont la continuation s'imposa au génie de Richelieu. Le péril national était en effet toujours le même : la politique de Philippe II avait produit beaucoup de ses désastreux effets, l'exclusion de huit cent mille maures et la détestable administration du duc de Lerme avait appauvri l'Espagne d'hommes et d'argent, ses flottes étaient en ruine, il avait fallu les relever à frais immenses. Mais l'or de l'Amérique suffisait à tout, l'Espagne continuait d'enserrer la France par les Pays-Bas et la Comté, elle

(1) Girardot de Beauchemin.

avait Naples et Milan; l'Empereur d'Allemagne et le Roi catholique étaient liés par la parenté et la plus étroite alliance, et ils n'avaient comme adversaires que des ligues sans cohésion et sans chances de succès.

Dès 1629, Richelieu avait fait tendre tous les efforts de sa politique extérieure à la reprise de l'œuvre de Henri IV (1). Il était toutefois parvenu, à force d'habileté, à ne pas provoquer directement l'Espagne. Mais après la bataille de Nordlinguen, la confédération d'Heilbronn étant rompue, il ne pouvait plus bénéficier d'une guerre qu'il ne faisait pas, il devait attaquer ou être attaqué. La guerre fut déclarée par la France à l'Espagne en mai 1635 et fut portée d'abord dans les Flandres. Nous étions protégés par le traité de neutralité conclu avec Henri IV en septembre 1596, traité que la Comté avait observé avec la plus scupuleuse exactitude. Mais la France qui, par ce traité, était garantie de toute complication de notre côté, ne le considérait plus, une fois qu'elle avait intérêt à l'enfreindre, comme lui imposant d'autre obligation que celle de trouver un grief à faire valoir, si peu fondé qu'il fût. Comme nous étions fermement résolus à ne pas donner la moindre prise, on se mit en mesure de nous créer des torts.

Le duc de Lorraine, après la bataille de Nordliguen, « où il avait fait tous les devoirs d'un grand capitaine » était venu camper à Brisach avec l'armée de la Ligue catholique. Sous prétexte de le surveiller, mais en réalité dans l'intérêt de sa politique, Richelieu envoya, en avril 1635, sur nos frontières une armée commandée par Rohan qui y commit toutes sortes d'excès et pilla la ville de Jonvelle, prétendant exercer de représailles qui n'étaient justifiées par rien. En juin, cette armée fut remplacée par celle du maréchal de la Force qui, venant de Lorraine, s'établit entre Lure et Luxeuil. Ces deux armées, l'ami et l'ennemi, vivaient également de déprédations exercées sur le balliage d'Amont, et les Français, qui enfreignaient ouvertement notre neutralité, pré-

(1) Alliance avec les protestants d'Allemagne, réunion de Pignerol, prétentions sur les passages des Grisons, expulsion du duc de Lorraine, occupation des villes d'Empire.



tendaient en outre nous rendre responsables des violences dont nous étions victimes du fait des Lorrains.

La Comté ne pouvait plus se faire d'illusions, elle allait être attaquée. L'imminent péril fut proclamé et on pourvut au danger le plus pressant en protégeant le balliage d'Amont contre les courses des deux armées en présence. On leva avec une grande célérité l'élite de la milice et de l'arrière-ban, et on en composa une petite armée de 4000 hommes dont le commandement fut confié avec le titre de maréchal de camp au marquis de Conflans (1).

Le 17 mai, les villes recevaient de Nosseigneurs Commis au Gouvernement, c'est-à-dire du Parlement, notification d'un édit par lequel, dans le but de pourvoir aux pressantes nécessités du pays, ils avaient décrété un surhaussement sur le sel de quatre blancs par salignon, avec obligation pour tout citoyen inscrit au rôle de lever chaque mois son ordinaire.

Nous avons vu que celle de ses franchises, que la Comté considérait comme le fondement même de sa liberté, était le droit de n'être imposée que de son consentement. Ce droit, que tous nos souverains avaient scrupuleusement respecté, le Parlement n'avait pas craint de l'enfreindre par son édit.

Les députés des États étaient autorisés à intervenir en toute matière politique intéressant les franchises du pays; aussi, dès que la nouvelle de l'édit eut transpiré, avant même qu'il n'eût été notifié aux villes, les députés avaient été convoqués par leur chef. Ce chef était Dom Philippe Emmanuel de Montfort, abbé

(1) Le marquis de Conflans était Watteville, fils du baron qui avait joué un grand rôle en 1595. Conflans avait appris la guerre à l'école du duc de Savoye, Charles-Emmanuel, l'un des grands capitaines de son temps, qui lui avait pendant vingt ans confié le commandement de sa cavalerie. Il était alors âgé de 67 ans, et avait conservé toute l'activité de la jeunesse; négociateur habile, soldat infatigable, plein d'honneur et d'une grande bravoure personnelle, il avait comme capitaine une préoccupation de sa responsabilité qui le rendait particulièrement propre au poste d'observation qui lui était confié.

des Trois-Rois. Maître aux requêtes de l'Hôtel de Sa Majesté, appartenant à la première noblesse de la province, il avait été élu chef des députés des États et placé ainsi à la tête de la nation comtoise en 1633; ce mandat lui fut conservé jusqu'en 1654. D'une énergie morale que vingt ans de la plus écrasante responsabilité ne purent ébranler un instant; avec l'habitude des hautes pensées et le don de parler comme il pensait; ayant pour le souverain et les libertés de son pays un égal attachement, il sut défendre avec la même indépendance le peuple comtois contre toute atteinte à ses franchises et le soutenir contre toute défaillance à sa fidélité. Désintéressé absolument de ce qui n'était pas son devoir, et voyant constamment et au-dessus de tout, la patrie, il laissa la réputation la plus pure, et le pays lui doit l'honneur d'avoir été représenté dans ses terribles épreuves par un mandataire qui fut un grand citoyen.

L'édit des Commis au Gouvernement avait été officiellement notifié le 17 mai, le lendemain, 18, les députés étaient déjà réunis à Dôle.

Le Parlement, pour échapper à la protestation qui se préparait, n'hésita pas à faire exception à ses habitudes de hauteur souveraine; il envoya à la première réunion des députés deux délégués pour leur proposer de conférer sur les moyens de pourvoir aux besoins du pays. Mais l'assemblée était résolue à ne pas se laisser circonvenir et à n'accepter aucun pourparler avant d'avoir obtenu du Parlement la révocation de la mesure édictée au mépris des immunités du pays. Les remontrances étaient d'ordinaire reçues dans la chambre des huissiers par deux conseillers qui les transmettaient à la Cour et rapportaient ses réponses. Les députés, en raison de la gravité de l'intérêt engagé, demandèrent une audience publique qui ne put leur être refusée. Admis en la grande Chambre du Conseil, en présence de l'Archevéque et de tous les suppôts de la Cour, l'abbé des Trois-Rois, accompagné de ses collègues, exposa les remontrances avec la mâle fermeté que pouvait donner à un pareil caractère la revendication du droit. Après avoir remercié, au nom des trois ordres, les commis au Gouver-

nement de ce qu'ils font pour sauvegarder le pays au milieu des dangers qu'il traverse, il reconnaît « que la juste appréhension de tels périls fait entrer au maniement des affaires ceste nécessité qui ne reconnaît point l'authorité des lois et qui passe par-dessus les coutumes pour recourir à la conservation de l'État. Mais, ajoute-t-il, il ne peut y avoir de nécessité qui dispense de révérer en tout temps les immunités et privilèges établis avec autant de prudence que de libéralité par les Princes Souverains, comme estant iceulx l'appuy et base fondamentale de la tranquillité publique, en ce que la jouissance de ces bienfaits rend la subjection douce et tolérable et l'obéissance volontaire. Par un contraire effect, l'altération de ces privilèges scevrant, de la subjection le solas qui la rendoit volontaire, la faict devenir odieuse et l'obéissance forcée fait naistre dans l'esprit des subjets un desgoust de la chose présente, un désir de nouveautés, et dans ces mouvements déréglés se forme d'ordinaire le trouble qui destruit la tranquillité publique. Il n'y a point, en conséquence, de plus pressante nécessité pour la conservation de l'État que de maintenir en tous lieux et en toute occasion aux peuples la libre et plénière jouissance de leurs immunités; car alors les esprits, bien qu'agités par la souffrance des maulx présents et par l'appréhension des maulx futurs, sont capables de tout entreprendre. » L'abbé de Montfort terminait en insistant pour que, préalablement à toute autre mesure, l'ordonnance par laquelle avait été décreté le surhaussement fut révoquée par édit et déclaration publique. La Cour fit un suprême effort pour échapper à la révocation : elle proposa aux députés « pour enlever à l'ordonnance de surhaussement tout soupçon ou ombrage de préjudice aux immunités, de faire eux-mêmes ouverture de tel expédient plus convenable pour le secours de la province, lequel serait aussitôt substitué au surhaussement. » Mais les députés se renfermèrent dans leur ultimatum et répondirent «qu'ils estimaient que le plus seur était d'accourir premièrement au mal du dedans et de réparer avant tout le préjudice faict aux immunités du pays, en révoquant l'ordonnance qui était comme la pierre d'achoppement

de toutes leurs résolutions; que, en cas de refus ou d'ultérieure remise, ils étaient résolus de s'y opposer formellement. »

C'était un conflit dans lequel les États étaient résolus à ne pas céder, mais que le Parlement ne pouvait affronter dans la situation où se trouvait le pays. Il se résigna à révoquer son ordonnance par un édit dont la minute fut communiquée aux États avant d'être publié; et il fut enjoint aux receveurs du Souverain de restituer aux communautés ce qu'ils avaient deja reçu en vertu de cette imposition.

Les Etats furent dans leur victoire modérés comme on l'est quand on ne combat que pour le droit : « ils firent de très amples remerciements à Messieurs, les asseurant qu'ils feroient tout ce qu'il leur serait possible pour complir, aultant que leur debvoir et les immunités de la province le pourroient permettre, à ce que Messieurs désireroient de leurs services pour subvenir aux occurences de la saison. » Après une longue conférence avec la Cour, les députés résolurent de faire sur la province un repartiment d'une somme de trois cent mille francs à titre d'avance à Sa Majesté.

(*A suivre.*) Ch. Baille.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

Page 258.

« *Les Archiducs ne continuèrent à notre égard ni les grandes traditions politiques de Charles-Quint, ni les pratiques respectueuses de Philipe II pour nos libertés....* »

Voici, parmi bien d'autres, quelques exemples du peu de respect des Archiducs pour nos franchises.

Par patente de 1531, Charles-Quint avait expressément ordonné « afin que le Souverain soit tant mieux informé des lois, coutumes et mances de la Franche-Comté et que rien ne se fasse au préjudice d'icelles, qu'un personnage du Comté, d'expérience, savoir et intégrité, prendroit place au Conseil privé. » Ce poste de conseiller de Bourgogne, qui avait rendu de grands services au pays, était vacant depuis 1591, époque à laquelle Froissard avait quitté ces fonctions pour la Présidence du Parlement. Les États de 1598 avaient inutilement demandé à ce qu'il fût remplacé, ceux de 1606 renouvelèrent les mêmes instances; ce ne fut qu'en 1612, après 21 ans de vacances qu'on obtint enfin satisfaction. Mais on se vengea d'avoir eu la main forcée en mettant le nouveau conseiller « en telle suspicion qu'il était par de là comme inutile au païs. » Les États de 1614 demandèrent alors à ce qu'aucune affaire concernant le pays ne fut traitée sans le visa du conseiller de Bourgogne. Leurs Altesses répondirent « qu'elles y pourvoieroient comme elles trouveroient convenir au bien de leur service. »

La Ligue des villes était une franchise que nous avons eu l'occasion de faire connaître et qui n'avait jamais été contestée au pays « de toute ancienneté. » En 1612, « et pour bien urgente occasion, » les villes avaient envoyé à Bruxelles des députés que Leurs Altesses refusèrent de recevoir. Ils laissèrent des remontrances par écrit auxquelles il ne fut pas répondu. Aux réclamations que les villes formulèrent à ce sujet, aux États de 1614, les Archiducs répondirent que, à l'avenir, les villes ne pourraient s'assembler que de leur consentement exprès ou de celui du Gouverneur, et après avoir fait déclaration du sujet et de la cause de la future assemblée. C'était la suppression pure et simple de la franchise.

Il fallut enfin que les États insistassent à trois assemblées successives pour obtenir des Archiducs qu'il fut interdit au Parlement de gêner « l'honnête liberté des délibérations » par la présence de ses fiscaux qu'il s'obstinait à imposer aux trois ordres.

Page 272.

« Le triomphe du Parlement sur la noblesse était complet, mais sans justice.... »

Indiquons un exemple du peu de générosité que mit le Parlement

à user de sa victoire : depuis la suppression du Conseil des Bons Personnages, la délégation des États avait obtenu, ce qu'on lui avait longtemps refusé, le droit d'intervenir aux affaires politiques qui touchaient aux franchises du pays et de faire à ce sujet des remontrances soit au Souverain soit au Parlement. A leur première réunion les délégués étaient reçus par la Cour et des félicitations mutuelles étaient échangées. Les Bons personnages avaient eu le droit d'entrer au Parlement avec leur épée. La Cour fit savoir aux députés de la noblesse qu'elle ne leur tolérait pas en sa présence l'épée au côté. Plutôt que de subir l'affront qu'on voulait leur infliger, les gentilshommes refusèrent de se joindre à la députation.

La prétention du Parlement aurait été justifiable si les délégués avaient dû se présenter à son tribunal, mais c'était exclusivement aux fonctionnaires commis au Gouvernement de la province que la démarche s'adressait, et dès lors il ne pouvait y avoir dans l'exigence de la Cour que l'intention d'atteindre la noblesse dans une de ces prérogatives qu'elle considérait comme son honneur.

CONCOURS AGRICOLE DE 1880

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

Lundi, 20 septembre 1880, a eu lieu à Poligny le Concours de jeune bétail que, chaque année, notre Société organise au mois de septembre.

Cette année le Concours a été très fréquenté; malgré une pluie persistante, le nombre des animaux était considérable; le jury examinateur a constaté avec plaisir que tous étaient de grande valeur.

A midi, eut lieu à l'Hôtel de France un banquet qui réunissait bon nombre des membres de la Société et les notabilités agricoles du département. Le dîner fut des mieux servis, il fut très cordial. Au champagne, le vice-président de la Société, M. Sauria, médecin à Saint-

Lothain, exprima les regrets que causait à tous l'absence de M. Mareschal, président de la Société. Cette allocution fit une vive impression sur les convives; tous savaient, en effet, que M. Mareschal a voué à notre Société, dès sa fondation, un culte particulier, qu'il a toujours été et qu'il est encore aujourd'hui plus que jamais l'âme de la Société.

A 4 heures du soir, la foule se pressait dans la grande salle du Collège où avait lieu la distribution des récompenses. La cérémonie était présidée par M. le Sous-Préfet de Poligny qui avait à ses côtés M. Budin, président du Comice agricole de l'arrondissement, et M. Sauria. Ce dernier ouvrit la séance par un discours que nous reproduisons plus loin. Il rappela dans un langage éloquent la perte considérable, dont la Société porte le deuil, faite en la personne de M. Bousson, président honoraire de la Société. Après avoir exprimé toute la reconnaissance que doivent à sa mémoire, l'agriculture en général, et en particulier l'École de fromagerie du département, il a affirmé que notre Société saurait s'inspirer de ses sages conseils et poursuivre une œuvre où ont déjà collaboré tant d'hommes éminents.

M. le Sous-Préfet prit ensuite la parole. Dans une improvisation charmante, il témoigna du profond intérêt que prend aujourd'hui pour l'agriculture le Gouvernement de la République, il affirma qu'un des profonds soucis du Parlement était assurément celui de dégrever l'impôt, mais la France a des désastres à réparer, des déficits à combler, aussi ce n'est qu'insensiblement que les impôts deviendront moins lourds, et par suite, la vie plus facile.

Ces paroles furent accueillies par des applaudissement réitérés qui prouvèrent à M. le Sous-Préfet combien l'auditoire lui était sympathique, à lui et au gouvernement qu'il représente.

M. Monnier, membre et délégué de la Société des Agriculteurs de France, se leva pour donner à nos vignerons d'excellents conseils pleins d'encouragements dans le cas où les vignobles du Jura deviendraient la proie du terrible ennemi qui dévaste la France. Tout en espérant que le phylloxera n'envahira pas le Jura, il conseille avec sagesse de surveiller avec soin nos vignes, de suivre pas à pas les progrès de l'invasion; et, dans le cas où le malheur nous frapperait, nous ne devons pas, a-t-il dit, avoir de défaillance, mais nous devons porter, autant qu'il est possible, remède à un mal qui n'est pas irrémédiable. L'orateur cite ensuite les principaux moyens, reconnus les meilleurs aujourd'hui, pour détruire le phylloxera.

Les applaudissements de l'assemblée remercient M. Monnier des précieuses instructions qu'il vient de donner aux vignerons de sa vieille ville natale.

La Musique municipale de Poligny exécute les plus beaux morceaux de son répertoire.

Le Secrétaire a ensuite appelé les lauréats dans l'ordre suivant :

Serviteurs (1).

Médaille de bronze et 20 fr. à Mme veuve Hugonnaux, de Poligny, 30 ans de service chez Mme Jacquemet.

Médaille de bronze et 20 fr. à M. Delacroix, Auguste, de Poligny, sourd-muet, travaille depuis plus de 30 ans chez M. Gailly.

Médaille de bronze et 20 fr. à M. Panouillot, Antoine, de Brainans, serviteur depuis plus de 20 ans de M. Jacquot, Paul.

Travaux de Géologie, Géodésie, etc.

Médaille des agriculteurs de France à M. Thouverey, instituteur à l'Étoile.

Médaille de vermeil à M. Girardot, instituteur à Panessières.

Médaille d'argent à M. Chauvin, géomètre à Molpré.

Vignerons à moitié.

Médaille de bronze et 30 fr. à M. Blondel, Paul, de Passenans, vigneron depuis 1861 de M. Guillot.

Médaille de bronze et 30 fr. à M. Zurquint, François, de Poligny, vigneron depuis 35 ans de M. Hyacinthe Camus.

Médaille de bronze et 30 fr. à Mme veuve Coulardet, de Poligny; sa famille travaille depuis 80 ans les vignes de M. Laroüe, Octave.

Médaille de bronze et 30 fr. à M. Estiot, Joseph, de Saint-Lothain, vigneron de père en fils de Mme Prulière.

Taureaux.

(1re catégorie. — De 6 mois à 2 ans).

1er prix. Médaille de bronze et 50 fr. à M. Chauvin, Pierre, de la Chaux-Denis.

2e prix. Médaille de bronze et 30 fr. à MM. Jacquin, frères, d'Ivory.

3e prix. Médaille de bronze et 20 fr. à M. Chauvin, Xavier, de la Chaux-Denis.

4e prix. Médaille de bronze et 15 fr. à M. Milcent, de Vaux-sur-Poligny.

(1) La totalité de la prime n'a été délivrée qu'aux membres de la Société. Les concurrents étrangers n'ont reçu que la moitié.



Taureaux.

(2e catégorie. — Au-dessus de 2 ans.

1er prix. Médaille de bronze et 80 fr. à M. Chauvin, Pierre, de la Chaux-Denis.
2e prix. Médaille de bronze et 60 fr. à M. Jacquin, frères, d'Ivory.
3e prix. Médaille de bronze et 40 fr. à M. Boisson, Théodule, de Vadans.

Génisses

de 2 ans et au-dessous.

1er prix. Médaille de bronze et 40 fr. à M. Melet, François, de Poligny.
2e prix. Médaille de bronze et 30 fr. à M. Meunier, Antoine, de Salins.
3e prix. Médaille de bronze et 20 fr. à M. Chauvin, Pierre, de la Chaux-Denis.
4e prix. Médaille de bronze et 15 fr. à M. Badoz, de Poligny.
5e prix. Médaille de bronze et 10 fr. à M. Froz, Jean-Antoine, de Poligny.

Vaches

au-dessus de 2 ans, pleines ou à lait.

1er prix. Médaille des agriculteurs de France et 80 fr. à M. Jahier, Antoine, de Poligny.
2e prix. Médaille de bronze et 70 fr. à M. Olivier, Gustave, de Grozon.
3e prix. Médaille de bronze et 60 fr. à M. Duboz, Etienne, de Chilly.
4e prix. Médaille de bronze et 50 fr. à M. Bouthioux, Bernard, de Poligny.
5e prix. Médaille de bronze et 40 fr. à M. Berthod, Constant, de Valempoulières.
6e prix. Médaille de bronze et 30 fr. M. Chauvin, Xavier, de la Chaux-Denis.
7e prix. Médaille de bronze à M. Jacquenet, de Miéry.
8e prix. Mention honorable à M. Salin, Félix, de Poligny.
9e prix. Mention honorable à M. Choulot, de Grozon.

DISCOURS DE M. SAURIA

MESDAMES ET MESSIEURS,

Appelé à l'honneur de remplacer M. le Président de notre So-

ciété dans cette réunion solennelle, je dois commencer par exprimer des regrets. En effet, la mort nous a enlevé M. le docteur Bousson, qui a toujours si dignement présidé nos assemblées, et la maladie retient loin de nous notre nouveau Président que j'aurais été heureux de voir ici, à ma place.

Malgré une réunion du Conseil d'arrondissement et de différentes commissions très importantes, M. le Sous-Préfet a bien voulu me faire espérer qu'il voudrait présider cette belle assemblée. Remerçions donc bien cordialement le premier magistrat de notre arrondissement, de prouver à tous, par sa présence, tout l'intérêt que le Gouvernement de la République, qu'il a l'honneur de représenter, porte à l'agriculture et aux braves cultivateurs.

Remercions également le nouveau Maire de Poligny du concours empressé qu'il nous a apporté.

Messieurs, ne l'oublions pas, c'est grâce à la générosité du Gouvernement, à celle du département, et de la ville de Poligny, que nous devons de pouvoir distribuer des récompenses pécuniaires et honorifiques que nous sommes heureux d'offrir à ceux qui les ont si justement méritées.

La Société des Agriculteurs de France, dans le but d'encourager nos efforts, a bien voulu offrir aux exposants les plus méritants deux magnifiques médailles d'argent grand module.

Comme vous le voyez, Messieurs, chacun s'instéresse à la prospérité de l'agriculture. Cet art est, sans contredit, en France, la source la plus importante de la richesse nationale. Notre Société veut donc récompenser particulièrement les efforts personnels de l'homme qui, dans la limite de ses forces, a le plus contribué à la prospérité générale.

C'est en effet, surtout à l'agriculture, c'est grâce aux efforts réunis de tous, que notre belle France a pu, en si peu d'années, réparer les désastres d'une guerre impie. Les ennemis de la France, ceux du dehors comme ceux du dedans, avaient espéré pourtant que cette France si rudement éprouvée serait accablée pour toujours. Il ne pouvait en être ainsi.

Avec le Gouvernement républicain, la prospérité, l'avenir de l'agriculture sont bien assurés. Chaque jour, ce Gouvernement fait de nouveaux efforts pour diminuer les impôts qui pèsent si lourdement sur les produits de consommation journalière, pour arriver enfin a les alléger tous.

La paix, la suppression de toutes dépenses folles ou inutiles, lui permettront de réaliser ce sage projet.

Si les charges sont encore lourdes, malgré un bien meilleur aménagement des ressources que crée l'impôt, si le Gouvernement ne fait pas pour l'agriculture tout ce qu'il fera un jour, c'est que, Messieurs, il faut avant tout que notre Gouvernement assure à tous, et pour toujours, la tranquille jouissance, la paisible possession de la richesse que crée le travail. Il faut nous refaire les frontières que les Prussiens nous ont enlevées en même temps que l'Alsace et la Lorraine, ces deux provinces qui resteront toujours si chères au cœur de tout vrai français.

Grâce, toutefois, à la sagesse d'un Gouvernement vraiment républicain, les sacrifices que nous nous sommes imposés touchent à leur terme. Notre armement de guerre se refait, de très nombreux forts, de redoutables forteresses garnissent aujourd'hui nos nouvelles frontières.

Un jeune Suisse me disait pendant l'été à Neufchâtel : « Nous sommes ici, dans notre petit pays, 400,000 soldats, » car ils sont tous patriotes, les Suisses, « tous prêts à nous défendre si nous étions attaqués, et c'est appuyés sur vos solides forteresses que nous repousserions l'ennemi. »

C'est, vous le comprenez bien clairement, Messieurs, vers l'agriculture que les capitaux vont refluer. Dans un avenir prochain, chaque année des centaines de millions seront versés sur le sol pour le féconder. Là, rien de perdu, l'agriculture rend au centuple l'argent qu'on lui donne.

Des chemins de fer, la grande et la petite vicinalité, tout sera fait ou amélioré. Chez nous on captera des milliers de sources qui tombent des flancs de nos côteaux jurassiens, des réservoirs retiendront, avec ces eaux, les précieux limons qu'elles charrient. Ces eaux qui se jettent dans de profonds ravins, n'iront plus comme aujourd'hui porter à la mer tant et de si grandes, si précieuses richesses. A l'aide de canaux, ces ruisseaux serpentant le long des collines, leurs eaux fraîches et bienfaisantes, chargées de tant de matières fertilisantes, se déverseront, s'épancheront sur les flancs des côteaux et transformeront ainsi en de riches prairies largement fournies de succulents herbages, des collines, des monts aujourd'hui stériles.

Messieurs, le tableau que je vous fais ici n'est point une utopie. Il y a bien des années déjà que j'ai vu dans les cartons de M. l'Inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, Parandier, président de la Société de viticulture d'Arbois, de magnifiques plans de redressement, d'endiguement de plusieurs grandes rivières comme le Doubs et le Drugeon. L'exécution de ces plans eût produit bien des millions, et pourtant ils restent encore, hélas! enfouis dans les cartons des administrations. Bientôt, nous en avons la ferme conviction, le Gouvernement, délivré de ses plus gros embarras, les en fera sortir.

Soyons donc, Messieurs, tous pleins de foi et de confiance dans l'avenir de l'agriculture, soutenue, guidée et encouragée par notre Gouvernement, elle saura vaincre tous les obstacles pour arriver à sa plus haute prospérité.

Oui! la République ne nous fera pas défaut, confions nous en elle, nous surtout, nous les enfants du Jura, nous qui avons à la tête de la République, le premier des jurassiens.

NÉCROLOGIE.

M. MARESCHAL.

Jamais notre Société n'a été aussi cruellement frappée que cette année. Elle a perdu d'abord M. Demougin, ancien juge de paix, fondateur de la Société qu'il avait présidée dans les temps les plus difficiles, et avec un dévouement qui l'avait fait aller, pour la défendre, jusqu'à exposer sa situation de magistrat. M. Bousson ensuite qui avait donné à la partie agricole de notre œuvre l'activité et la fécondité que l'on sait. Aujourd'hui enfin, M. Mareschal, imprimeur et Trésorier de la Société depuis sa fondation, vient de succomber à une affection de cœur dont il était atteint depuis un an.

M. Mareschal était la représentation vivante de notre Société, de ses traditions, de ses intérêts ; pendant près de dix années, pendant lesquelles elle avait été menacée dans son existence, il l'avait soutenue, non-seulement de son infatigable énergie, mais encore et largement de sa bourse.

Comme imprimeur, M. Mareschal était un maître ; c'est grâce à lui que nous avons publié des œuvres de typographie d'une valeur réelle, telles que la *Protestation des États*, la *Chevalerie de Saint-Georges*.

Au début de sa carrière, M. Mareschal avait eu de graves épreuves : imprimeur à Salins au moment où éclata la Révolution de 1848, il embrassa avec ardeur les idées républicaines. Comme imprimeur d'un journal que rédigeait Max Buchon, il se vit frapper de nombreuses mesures de rigueur, et, en 1851, on lui retira son brevet d'imprimeur. Cette injustice ayant été réparée en 1853, il s'établit à Poligny, et, après 25 ans d'efforts et de l'existence la plus honorable, il sut se reconstituer non-seulement une large aisance, mais se concilier encore l'estime et les sympathies de tous. Son alliance à une brave famille de notre ville l'avait puissamment aidé dans ce relèvement.

M. Mareschal était la droiture même : il n'avait rien perdu du caractère un peu fougueux de sa jeunesse, et avec ceux qu'il aimait le mieux il avait quelquefois le premier mouvement un peu rude. Mais il revenait de si bonne grâce et reconnaissait ses torts si franchement et affectueusement qu'on ne lui en restait que plus attaché. Il n'avait renié aucune de ses convictions libérales, mais l'âge et l'expérience y avaient apporté une mesure et une rectitude de vue qui faisaient accepter son autorité par tous les partis.

RAPPORT

Sur le Congrès international de Viticulture

Tenu a Lyon les 12, 13 et 14 septembre 1880

Depuis dix ou douze ans, l'histoire des Congrès viticoles est presque exclusivement l'histoire des progrès du phylloxera, le tableau des étapes de sa marche envahissante. Faisant tenir à l'écart et rejetant dans l'ombre toutes les autres questions qu'il aurait été plus agréable et plus avantageux au viticulteur progressiste de traiter, un minuscule insecte, un imperceptible puceron tient en éveil tout un monde de savants, et en échec le monde presque entier de la viticulture. Encore cette année, les organisateurs du Congrès de Lyon avaient cru pouvoir ajouter à leur programme, déjà étendu, une exposition et le programme des études ampélographiques; à de rares exceptions près, viticulteurs et sociétés agricoles ou viticoles, absorbés par les soucis et les angoisses dues à l'invasion phylloxérique, n'ont répondu que par le silence et l'absence à cette partie des invitations. Quand l'existence même de la vigne européenne est mise en question, il importe secondairement de savoir si l'on confond telle et telle variété sous un même nom, de connaître l'origine de tel ou tel cépage, qui s'est très répandu dans un vignoble, et qui est peut-être destiné à disparaître, sous peu, à tout jamais.

Aux Congrès succèdent les Congrès! Cette année, celui de Clermont-Ferrand a précédé celui de Lyon, qui a été suivi de celui de Sarragosse. La France n'a plus ainsi le triste privilège d'être presque seule à subir les ravages de l'insecte. L'Espagne s'en émeut; le Portugal considère déjà quelques-uns de ses plus beaux vignobles transformés en déserts, et se demande ce qu'il va advenir du reste. Comme la sentinelle sur la brèche, la Suisse donne toujours l'exemple d'une vigilance énergique. Elle anéantira le phylloxera sur les trois nouveaux points d'attaque qui viennent d'être signalés dans les vignobles de Neufchâtel, ainsi que dans les onze *éclaboussures* qui rayonnaient déjà autour, et dont les alarmistes voulaient faire autant de taches, comme elle a anéanti les taches de Prégny et autres. Mais, pourra-t-elle procéder de même au jour, plus ou moins rapproché, et qu'elle entrevoit déjà, où le voisinage des vignes phylloxérées de l'Ain ouvrira à l'invasion une

large portion de ses frontières, et des points d'attaque multipliés? L'Italie, légèrement attaquée par le nord, à Lecco, prend exemple sur la Suisse : la barrière des Alpes fermera quelque temps encore le passage à une invasion plus générale. En France, on peut dire que de nos grands vignobles tous sont la proie de l'insecte, les uns déjà détruits, les autres se débattant dans la lutte. Les parties qui en sont encore indemnes, qui n'ont pas encore vu ses essaims, appartiennent toutes à ces régions où les vignobles moins étendus et clair-semés semblent des postes avancés de cette culture vers la limite latitudinale où elle est plus ou moins avantageuse, ou plus ou moins impossible.

Le Congrès de Lyon ne permet pas de constater de grands progrès dans la connaissance des mœurs et de la biologie de l'insecte. Le temps a seulement confirmé les observations faites, les inductions émises précédemment par les observateurs consciencieux qui s'étaient chargés de cette partie de la tâche. On recommande toujours la recherche de l'œuf d'hiver, sa destruction par l'ébouillantage et le badigeonnage des ceps ; mais c'est là une recherche difficile et des opérations incertaines.

Il s'en faut heureusement que l'action destructive du phylloxera ait partout cette rapidité, en quelque sorte foudroyante, qu'il a montrée dans toute la région méditerranéenne, transformant en ruines presque instantanées les riches vignobles de Vaucluse et du Gard, des Bouches-du Rhône et de l'Hérault. Le climat chaud et sec de cette région a favorisé sa propagation, et il est à craindre que, lorsque nous jouirons d'une série, certainement prochaine, d'années sèches et chaudes, dont notre vignoble a tant besoin, cette série de beaux étés ne soit accompagnée d'un développement et d'une propagation du phylloxera beaucoup plus accentuée que celle qui s'est produite dans ces dernières années, où les pluies froides, dont les étés ont été accompagnés, ont certainement ralenti sa multiplication et mis en relief ce que les observations faites aux environs de Bordeaux, où sa marche a été beaucoup plus lente, avaient laissé entrevoir des conditions favorables ou nuisibles à son développement. M. Henri Marès nous donne des chiffres qui font saisir les différences résultant de ces conditions. Sur les 600,000 hectares attaqués dans le sud-est, les quatre cinquièmes, soit 480,000 hectares, sont détruits. Sur les 520,000 hectares attaqués du sud-ouest (Bordelais, Charente, etc.), un quart seulement, soit environ 130,000 hectares, a du être arraché.

Mais, pour n'avoir plus la même puissance de rapide destruction, le

phylloxera n'en est et n'en sera pas moins un terrible ennemi dans toutes les contrées (et les nôtres en font partie) où la vigne et ses récoltes ont de plus en plus à compter avec le climat, et d'autant qu'elles sont plus rapprochées du nord et des causes quelconques qui limitent sa culture. Les vignobles du Rhône et de la région lyonnaise qui en sont infestés depuis 1870 ou 1872, ne présentent pas encore de ruines comparables à celles rapportées plus haut, et jusqu'à cette année, où les gelées de l'hiver sont venues achever et perdre ce qui restait du chevelu dévoré par le phylloxera, la généralité du pays, trop enclin à la quiétude de l'espoir, pouvait ne le considérer que comme un agent de plus de diminution de récolte, incommode sans doute, et avec lequel il faudrait désormais compter; l'inquiétude et le malaise général qui y règnent aujourd'hui doivent avertir les propriétaires du Jura du sort qui les attend dans un avenir que nous voudrions croire éloigné. On oublie trop que si, aux causes qui rendent déjà bien éventuelle la récolte de la vigne chez nous, il s'en ajoute une nouvelle, elle suffira à rendre cette culture improductive et impossible, à moins que nous n'ayons sous la main un moyen sérieux de lutte au moment de l'invasion. Je viens de prononcer le mot de lutte. En effet, la viticulture française ne s'est pas croisée les bras en face de l'ennemi, et les travaux du Congrès ont précisément pour objet de nous faire connaître les moyens employés, les résultats obtenus.

Je glisserai rapidement sur la submersion des vignes. Notre vignoble très accidenté, la nature de notre sol se prêteraient peu à ce moyen, lors même que le climat ne s'y opposerait pas. Le midi demande tout ce qu'il peut à ce procédé, le seul véritablement destructeur du phylloxera.

Des innombrables insecticides proposés, il n'en reste guère que deux qui aient donné un peu régulièrement des résultats appréciables. Je dis résultats appréciables et non résultats décisifs.

MM. Henri Marès et Mouillefert nous ont largement exposé, avec les bons résultats qu'ils en ont obtenus, les procédés les plus économiques et les plus avantageux de l'emploi en grand des sulfo-carbonates potassiques. On sait qu'à leur action insecticide, ces sels joignent une grande puissance fertilisante par l'addition ou l'apport d'un des éléments les plus nécessaires à la végétation et à la production viticoles. Ainsi, par son emploi à la destruction du puceron, s'ajoute la régénération et le rapide renouvellement du chevelu de la vigne, sur lequel vit et s'acharne

l'insecte. Cette action fertilisante est un élément dont ces Messieurs croient qu'il n'a pas été tenu un juste compte jusqu'ici, et qui vient heureusement atténuer et diminuer les frais élevés qu'entraîne l'emploi de cet insecticide. M. Marès n'estime pas à moins de 125 à 150 fr. la valeur de la potasse ainsi distribuée, ce qui réduirait à 225 ou 250 fr. la dépense apparente, qui est de 350 ou 400 fr. par hectare.

Le sulfo-carbonate potassique s'emploie dilué dans une certaine quantité d'eau, et n'agit qu'autant que cette eau ainsi intoxiquée arrive à baigner les phylloxeras, qui ne peuvent en supporter le contact. M. Marès croit qu'un certain nombre des traitements n'ont produit un résultat presque négatif que parce que la quantité d'eau était trop faible pour arriver à l'ensemble du système radiculaire des ceps traités. Il faut donc, pour obtenir de ce traitement tout ce qu'il peut donner, de l'eau, beaucoup d'eau.

Chaque vigne n'a pas à sa base ou à son sommet une source providentielle pour le traitement du phylloxera par le sulfo-carbonate. Dans le plus grand nombre de cas, il faudra l'y amener et abondamment. Nous avons aujourd'hui des machines puissantes et facilement mobiles, pourquoi les vignobles phylloxérés ne s'associeraient-ils pas? pourquoi la commune phylloxérée n'aurait-elle pas sa pompe à phylloxera, comme elle a sa pompe à incendie? Telle est la proposition de M. Mouillefert.

L'utilisation de la pompe à vapeur, nécessaire à la fourniture de toute l'eau réclamée pour le traitement, est d'un service plus compliqué que celui de nos petites pompes à incendie; mais si l'invasion phylloxérique allait faire naître chez nous un esprit d'association qui nous fait bien défaut, ce serait le cas de s'écrier avec le poète

J'ai vu des calamités fécondes (1).

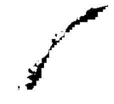
L'emploi de ces machines réclame, en effet, un personnel spécial et expert, et, jusqu'à présent, il suppose de grandes propriétés ou une action collective que nous souhaitons de voir se réaliser, bien qu'il soit permis de douter qu'elle soit, à cette heure, préparée. Ces difficultés ne comptent pas pour peu dans l'emploi du sulfo-carbonate avec lequel l'action individuelle des petits propriétaires est sensiblement réduite à zéro, et, malgré les bons effets qui lui ont obtenu l'adhésion de quelques-uns des grands expérimentateurs des parties les plus chaudes du midi,

(1) Béranger.

il reste trop en dehors des conditions pratiques, pour en voir généraliser l'usage dans les vignobles qui ne peuvent tous prélever facilement 350 à 400 fr. l'hectare, même dans l'espoir, qui reste toujours douteux, de se défendre quelques années contre les atteintes du fléau.

En marquant leur préférence pour les sulfo-carbonates, plusieurs des orateurs avaient saisi cette occasion de faire ressortir les défauts et les inconvénients que présentent les traitements par le sulfure de carbone, ce qui n'a pas empêché la Société de viticulture du Rhône, par l'organe de M. le Dr Crolas, de prévenir les membres du Congrès que des billets d'aller et retour étaient tenus à leur disposition pour une visite au champ d'expériences de cette Société, à Saint-Germain-du-Mont-d'Or, où ils pourraient juger eux-mêmes, par leurs yeux, des effets produits par cet insecticide volatil, employé à petite dose, dans la saison d'hiver, c'est-à-dire pendant le repos de la végétation. Le lendemain, 14 septembre, le train partant de Perrache à six heures du matin, emportait donc la plupart de ces viticulteurs à Saint-Germain, où ils purent voir dans une vigne abondamment phylloxérée, parfaitement cultivée, du reste, dans toutes ses parties, afin de rendre comparables les opérations, une moitié *non traitée,* dont la végétation chétive et rabougrie, contrastait soit avec la bonne culture qu'elle avait reçue, soit surtout avec la vigueur de l'autre moitié à laquelle on avait appliqué le traitement simple de Libourne, c'est-à-dire 20 grammes de sulfure par mètre carré, 200 kilogr. par hectare. Une partie de cette vigne sur laquelle on avait renouvelé ce même traitement l'année suivante, c'est-à-dire cet hiver dernier, semblait souffrir quelque peu de cette *duplification*.

Ceux des membres du Congrès qui avaient pu se laisser impressionner un peu trop par les opinions précédemment émises, avaient donc pu revenir de leurs préventions; mais M. Jossand a tenu à rectifier certaines assertions et à préciser les conditions de l'emploi du sulfure de carbone, dont la consommation est déjà importante, sinon considérable, et dont, selon lui, on a outre mesure exagéré les dangers pour l'existence de la vigne. Ces dangers sont le fait de dosages immodérés; lui, ses vignerons et ses voisins n'ont qu'à se louer du traitement à faible dose, même renouvelé chaque année. Les frais, qui ne dépassent pas ordinairement 200 fr. à l'hectare, peuvent descendre quelquefois à 165 fr. On est parvenu à faire six trous par minute avec le pal injecteur. Ce sont là des tours de force sur lesquels il ne faut ni compter, ni insister.



N'importe, il subsiste plus d'un doute sur le succès du traitement par les insecticides des vignes phylloxérées, succès qui semble subordonné à des causes indépendantes de la dose et du moment de l'emploi pour le sulfure de carbone, indépendantes de la quantité d'eau versée par mètre carré pour le sulfo-carbonate de potasse. De nombreux mécomptes ont eu lieu, qui ne peuvent être attribués qu'à la nature du sol, lequel ne doit être ni absolument imperméable et laisser parvenir aux racines couvertes de pucerons, soit les vapeurs du sulfure, soit l'eau teintée de sulfo-carbonate, ni trop lâche ou trop largement fissurée, de façon à laisser échapper dans l'air les mêmes vapeurs des premiers, ou à offrir un écoulement trop rapide à la seconde.

Dans l'un et l'autre cas, ces traitements imposent une augmentation de main-d'œuvre, sans résultat spécial, un surcroît de dépense, qui est au minimum de 200 fr. par hectare, dont il sera difficile, dans beaucoup de vignobles, de prélever le montant sur les bénéfices du propriétaire, qui, de plus, devra compter avec sa périodicité.

Quelle que soit la proportion pour laquelle le sulfure de carbone, qui semble avoir obtenu la priorité dans les traitements du bassin du Rhône, soit déjà dans les tentatives de destruction du phylloxera, un fait nous donnera la mesure du rapport qui subsiste entre le mal et le remède : c'est l'émigration des vignerons de la région lyonnaise qui est arrivée à ce point, que l'émotion causée par cette désertion a engagé le Congrès de Lyon, par l'organe de son Président, à émettre le vœu que l'attention du gouvernement soit appelée sur cette situation, et invité à y apporter un remède. Nous nous sommes associé en souriant à ce vœu peut-être un peu irréfléchi du Congrès, qui a mis en oubli les recommandations du discours de Domfront, dans lequel un Ministre rappelait aux populations qu'il convenait d'user davantage de leur propre initiative, et de ne pas toujours demander au gouvernement des solutions qu'elles sont plus aptes que lui à trouver.

Certes, la région lyonnaise est importante, mais les régions voisines ne rencontrent pas des difficultés bien moins grandes que les siennes. Si, aux charges déjà si complexes de sa mission, le gouvernement doit ajouter encore le souci d'assurer la culture des vignes des propriétaires non cultivant, ignorant eux-mêmes de ce à quoi ils doivent se décider, indécis et hésitant entre l'arrachage de leurs vignes, bien compromises, ou leur traitement coûteux par des insecticides dont les effets ne sont rien moins que garantis, si le gouvernement a charge d'apporter une solution à ces menus problèmes, je plains le gouvernement.

Lorsque ce vœu lui parviendra, le gouvernement ne pourra-t-il faire cette réflexion, qu'il est une classe de vignerons qui n'émigre pas, une classe de propriétaires que cette émigration n'émeut aucunement; se tire elle-même des difficultés de la situation, sans rien demander au gouvernement, sans lui causer d'embarras, c'est la classe des vignerons propriétaires. Leurs confrères, de la propriété grande ou moyenne, disposent de capitaux plus abondants, jouissent d'un crédit plus considérable, ce serait peut-être l'occasion d'utiliser ces heureux avantages, et comme ils sont pourvus de connaissances plus étendues, le gouvernement pourrait-il mieux faire que de retourner le vœu au Congrès, en le priant de préciser lui-même le moyen à employer pour attacher l'ouvrier au sol, ce que sa grande expérience et pratique de la chose ne peut manquer de lui suggérer?

Parmi les membres du Congrès, il en est qui se sont trouvés aux prises avec des difficultés plus grandes que celles qu'éprouvent les propriétaires de la région lyonnaise; il en est de la région méridionale qui se sont vus dans la nécessité d'arracher dans leur entier leurs beaux vignobles. Il en est, comme M. Gaston Bazile, le sénateur de l'Hérault, pour citer le plus hardi, qui, dans deux ans, aura reconstitué tous ses vignobles sur une base entièrement nouvelle; et, pour le faire, il a dû fixer autour de lui un nombre de travailllleurs vignerons plus considérable peut-être *qu'auparavant* les désastres. Il l'a fait sans appeler le gouvernement à son aide; mais il a eu la chose capitale dans les moments critiques, la rectitude du jugement et la décision. Aussi, il vendange déjà abondamment pendant que d'autres se lamentent encore dans leurs déserts.

M. Gaston Bazile n'est pas le seul qui ait saisi la balle au bond, et compris, en 1869, quand on a signalé la résistance encore mal définie des vignes américaines au phylloxera, que la solution qu'elles apportaient, ne fût-elle que transitoire, ne pouvait être négligée. M. Pagézy, pour citer un nom encore entre cinquante, entre cent peut-être des plus méritants parmi ceux qui ont pris part à cette initiative, témoignait de la part qu'il y a prise, par l'envoi, au Congrès de Lyon, de quelques-uns de ses magnifiques ceps d'Aramon greffés sur souches américaines toutes surchargées de nombreux et énormes raisins en parfaite maturité. Est-il besoin de dire que le goût de ces raisins ne portait aucune trace de la saveur qui caractérise les fruits de la souche américaine.

L'exposition du Cours du Midi, où le Congrès de Lyon a tenu ses séances, offrait aux viticulteurs les belles séries de raisins américains de MM. Champin, Perrier de la Bathie, Tochon, etc., et de belles collections de jeunes ceps des nombreuses variétés que les pépiniéristes ont déjà obtenues de la vigne américaine. De ces échantillons, les uns étaient francs de pied, pour l'étude de ces variétés, d'autres étaient greffés depuis un temps plus ou moins long, quelques-uns du dernier printemps et beaucoup portaient déjà de jolis raisins. Chacun a pu s'assurer que les raisins français greffés gardaient leur saveur propre, le gamay comme le corbeau, le pineau comme la sirrah ou le vionnier.

La culture de la vigne américaine considérée surtout comme porte-greffe, son succès, l'espoir qu'elle apporte, les garanties qu'elle offre désormais aux viticulteurs, tel était surtout l'objet du Congrès de Lyon. Il convenait donc bien particulièrement à M. Gaston Bazile de nous introduire dans cette étude dont il a été l'un des pionniers. Les viticulteurs du Midi ont dû résoudre seuls et rapidement les questions de préparation du sol, de plantation, de distance et surtout de l'appropriation au sol de ces variétés qui, comme les nôtres, ont leurs préférences et leur prédilection. Certes, tout n'est pas dit sur cette dernière question, et le choix de la variété qui devra servir de porte-greffe dans tel ou tel sol reste l'affaire de l'expérimentation personnelle; mais il est heureux pour celui qui entre dans cette voie d'être assuré déjà que la distance d'un mètre et demi à un mètre, adoptée précédemment pour les vignes françaises du Midi, suffit pour que la souche américaine y acquière le développement dont elle a besoin, que toutes les difficultés de la greffe soient résolues à tous les points de vue; et à ce sujet, il trouvera dans M. Aimé Champin, Conseiller général de la Drôme, un guide aussi charmant que consciencieux, aussi spirituel qu'expérimenté. On éprouve en lisant son *Traité théorique et pratique du greffage de la vigne,* un charme aussi vif que celui que nous avons pu trouver dans notre jeunesse en lisant les plus gracieuses pages de nos plus charmants écrivains. Et pourtant rien n'est sacrifié de la précision nécessaire, sa verve gauloise semble le complément naturel de l'exactitude de son enseignement.

M. Robin nous apprend et nous explique pourquoi il convient de planter les nouvelles vignes toutes greffées et bien soudées, la greffe à fleur de terre, de façon à ne pouvoir développer de racines qui doivent être l'apanage de la souche, et aussi comment, dans certains cas, on peut dévier de la première de ces règles lorsqu'on aura recours au provignage pour garnir des vides, provignage qui ne devra être effectué

qu'au moyen de sarments de la souche, autant que possible préalablement étêtée.

L'acquisition de ces connaissances diverses ne pouvait être l'affaire d'un jour. A dire vrai, leur ensemble révèle une activité remarquable, et il convient de ne pas oublier que le degré variable de résistance des cépages américains, compliqué de l'ignorance de la nature du sol qu'ils réclament, a dû *entraîner sinon des échecs*, du moins de ces demi-succès peut-être plus nuisibles à une cause que de véritables échecs. Il ne faut donc pas trop s'étonner que les beaux résultats obtenus par quelques-uns de nos plus habiles viticulteurs du Midi ne permettent de constater, à ce jour, qu'environ mille hectares de vignes nouvelles en production, et peut-être un peu plus qui ne donneront des récoltes qu'à partir de l'an prochain. Mais si, écartant cette question de quantité, on considère la variété des conditions et le nombre des viticulteurs et des localités qui enregistrent des succès analogues, quoiqu'inférieurs en importance, on en vient à conclure, non pas que toutes difficultés sont écartées, mais que cette culture est sortie de son état d'enfance et promet une adolescence vigoureuse et riche d'espoir.

A l'exposition, nous avons pu voir et déguster aussi de beaux et bons raisins de Jacquez, d'Herbemont de Rulander, de Canada, etc., qu'on essaie de cultiver dans le midi, en vue de la production directe du vin. Si nous parvenons à conserver les nôtres, nous n'envierons pas ces raisins qui réclament pour leur maturation un soleil tout méridional. Aucune source de production ne doit être méprisée ; mais si leur culture a besoin de la recommandation de M. Douysset, il faut y voir la preuve que ses compatriotes ne se résigneront à abandonner la culture de l'aramon, du grenache, de la carignane, de tous leurs beaux et bons plants, qu'en désespoir de cause.

Notre Jura, à peine attaqué par sa partie méridionale, ne semble encore pas croire au danger du phylloxera. Il est vrai que les rigueurs de l'hiver dernier et les mauvaises saisons des années qui viennent de s'écouler, créent à notre vignoble une situation si pénible et si décourageante, qu'il peut se demander s'il a encore quelque chose à craindre et à redouter. Cet état d'abattement peut-il durer, et les souffrances d'aujourd'hui doivent-elles nous empêcher de prévoir celles de l'avenir pour les atténuer ? Cet esprit de résistance au malheur et de prévoyance de l'avenir, n'est-il pas le *cachet*, ce qui distingue la civilisation de la barbarie, et ne serait-ce pas nous exposer à nous rapprocher de cet état que de ne pas tenir compte des dures leçons et des coûteuses ex-

périences de nos voisins. Je n'hésite pas à dire que c'est avec un vif regret que je me suis séparé de tous ces cépages américains de l'exposition : Solonis aux dents profondes et aiguës, bizarrement contournées, Elvira, Clinton aux pousses vigoureuses, York-Madeira, dont la feuille rappelle en petit celle de l'Isabelle, Viala ou Franklin, Professeur Planchon, Pulliat ou autres variétés nouvelles ou plus anciennes que je n'ai pas la place de caractériser ici, ni même de nommer toutes, et dont j'aurais aimé à doter notre département, parce que, à mon sens, ces variétés représentent la résistance à l'ennemi, l'espoir de demain, la garantie de l'avenir que nous ne saurions assurer trop tôt et que, pourtant, des règlements enfantés par la panique, et dont la sévérité dépasse de beaucoup la mesure de la prudence, nous interdisent d'introduire chez nous.

C'est donc sans arrière-pensée, et avec l'espoir qu'il en serait tenu compte, que nous nous sommes associé au premier vœu émis par le Congrès, tendant à ce qu'une liberté, au moins relative, et sous la réserve de certaines garanties, soit rendue à l'échange des sarments de vigne, y compris les boutures américaines, entre tous les départements français.

Ch. Rouget,
Membre correspondant, délégué de la Société de Poligny.



LA PHYSIOLOGIE

appliquée à l'Agriculture

I. — Moyens de prévenir les maladies charbonneuses : M. Pasteur. — II. Les races de moutons réfractaires au charbon : M. Chauveau. — III. L'inoculation préventive du charbon : M. Toussaint.

I.

Il est inutile de revenir ici sur les pertes que cause à l'agriculture le développement des maladies charbonneuses, quand elles attaquent une étable ou un troupeau. Que l'on ait affaire aux races bovines, pour

lesquelles cette maladie est appelée tantôt *charbon*, tantôt *mal de montagne*, etc., ou aux races ovines qui succombent sous les atteintes du *sang de rate*, les causes de la maladie sont les mêmes : elle est due au développement dans l'organisme d'êtres microscopiques, dont la pullulation dans le sang amène la décomposition de celui-ci et la mort de l'animal. Le charbon est donc une maladie parasitaire dont la nature a été démontrée par les recherches successives de M. Davaine, de MM. Pasteur et Joubert, de M. Paul Bert, de M. Toussaint.

Les causes de la maladie charbonneuse étant connues, ce qui intéresse le plus les agriculteurs, ce sont les moyens de combattre ces causes, s'ils existent, et la possibilité de les appliquer. Sous ce rapport, des études nombreuses ont déjà été faites. Elles étaient faciles à entreprendre, car il y a plusieurs régions en France où le charbon est enzootique et exerce des ravages en quelque sorte permanents. Tels sont certains pâturages de l'Auvergne pour les races bovines, et plusieurs parties de la Beauce pour les moutons. Quand des troupeaux y sont placés, on peut dire presque sans exagération avec La Fontaine :

Ils ne meurent pas tous, mais tous y sont frappés.

Les agriculteurs qui voient l'effet, sans connaître la cause, accusent ces pâturages de faire naître le charbon spontané, et en fait, ils sont parfois obligés de les abandonner

C'est cette cause que M. Pasteur a cherché, depuis deux ans, à dégager par des observations et des expériences. Les résultats de ces expériences sont consignés dans plusieurs notes qu'il a récemment présentées à l'Académie des sciences, en collaboration avec MM. Chamberland et Roux.

La plupart de ces expériences ont été faites dans le département d'Eure-et-Loir, tout particulièrement frappé par le charbon, et dont chaque année les nombreux troupeaux sont plus que décimés par la maladie.

Les premières recherches ont eu pour but de déterminer les causes qui, dans un pâturage, peuvent accroître la mortalité des animaux par le charbon. M. Pasteur a nourri certains lots de moutons avec de la luzerne qui était arrosée avec des cultures artificielles de bactéridies charbonneuses chargées du parasite et de ses germes; la plupart des moutons échappaient à la mort. Mais si l'on mêlait à la luzerne des objets piquants, notamment les extrémités pointues de chardons desséchées, ou des barbes d'orges coupées en morceaux, la mortalité deve-

nait beaucoup plus grande. L'étude des cadavres des animaux morts dans l'un et l'autre cas montrait que les lésions y étaient les mêmes que dans les cadavres des moutons qui avaient succombé au charbon spontané, et consistaient d'abord en des plaies d'inoculation buccale. D'où cette conclusion, qui paraît absolument logique, que les animaux qui meurent spontanément du charbon dans le département d'Eure-et-Loir contractent cette maladie par l'absorption des bactéridies charbonneuses répandues sur leurs aliments.

Mais comment ces germes se répandent-ils dans les champs cultivés? La cause de leur diffusion étant connue, en la faisant disparaître on arriverait à faire disparaître la maladie, puisqu'on enlèverait les animaux à l'influence des germes dont le développement l'amène.

Le plus souvent, les animaux morts sont enfouis dans des fosses profondes de 50 centimètres à 1 mètre, qu'on creuse dans le champ même où ils ont succombé, ou dans un champ voisin de la ferme quand les animaux sont morts à l'étable. La question à résoudre était de savoir si cette pratique peut être la cause de la dissémination des germes de la maladie.

Quand le cadavre de l'animal entre en putréfaction, les bactéridies qu'il renferme à l'état filiforme sont privées du contact de l'air, et elles tendent à se résoudre en granulations très ténues, mortes et inoffensives. C'est ce qui ressort des études antérieures de MM. Pasteur et Joubert. Mais le plus souvent, il sort du sang par les ouvertures naturelles du cadavre ou par des trous de la peau; la terre de la fosse, autour du cadavre, est imprégnée de ce sang. Les bactéridies qu'il renferme ne se trouvent plus dans les mêmes conditions; elles sont, au contraire, sous l'influence de l'air existant dans le sol, dans un milieu propre à leur développement et à la formation des germes propres à communiquer le charbon. Ceux-ci vivent encore non-seulement après des jours et des mois de séjour dans la terre, mais même après des années. Dans des expériences directes, M. Pasteur, aidé de MM. Chamberland et Roux, a cultivé ainsi des bactéridies; en outre, il a trouvé de grandes quantités de germes au-dessus des fosses où des animaux charbonneux avaient été enfouis; dix-huit mois ou deux ans après cet enfouissement, ces germes étaient absolument et énergiquement vivants.

Quant à l'agent qui fait remonter les germes à la surface du sol, M. Pasteur pense aussi l'avoir trouvé. La terre est un filtre puissant, et

les germes ne peuvent remonter seuls d'une profondeur assez grande, dans une direction absolument contraire à la pesanteur et à l'écoulement des eaux de pluie qui tendraient à les entraîner dans des couches plus profondes. Ce sont, dit M. Pasteur, les vers de terre qui se chargent de cette besogne, et qui sont les vrais messagers des germes pour la diffusion de la maladie.

Les vers de terre attirés par les cadavres absorbent, avec la terre qui les environne, les germes des bactéridies provenant du sang qui a imbibé la terre autour de l'animal enfoui. Ils remontent à la surface du sol, la nuit ou le matin, par les temps d'humidité, après les orages, et ils y excrètent, sous la forme de petits cylindres que tout le monde connaît, la terre qu'ils ont absorbée, et d'où ils ont extrait les principes dont ils se nourrissent. Ces cylindres terreux renferment les germes des bactéridies. La possibilité du fait a été démontrée par M. Pasteur, en faisant vivre des vers dans de la terre à laquelle étaient mêlés des germes de bactéridies. En ouvrant, au bout de quelques jours, le corps des vers, avec les précautions convenables, pour en extraire les cylindres terreux qui remplissent leur canal intestinal, il y a retrouvé en grand nombre les spores charbonneux.

On conçoit dès lors que ces cylindres terreux disséminés à la surface du sol étant désagrégés par la sécheresse ou toute autre cause, la poussière se répand sur les plantes à ras du sol, et que les animaux trouvent ainsi, soit au parcage, soit dans les fourrages récoltés, les germes du charbon.

Une expérience directe de cette dissémination des germes a été faite par M. Pasteur. Une épizootie charbonneuse se déclara, il y a deux ans, dans un village du département du Jura. Dans une prairie de plusieurs hectares, un peu inclinée, on a enfoui à des places distinctes, et à deux mètres de profondeur, trois vaches charbonneuses. L'emplacement de ces fosses est encore aujourd'hui parfaitement reconnaissable. Depuis deux ans, à intervalles variables de quelques mois, M. Pasteur a recueilli, soit de la terre meuble, soit de déjections des vers de terre à la surface de ces fosses, et, dans tous les cas, il y a constaté la préseuce des germes du charbon, tandis qu'à quelques mètres seulement il n'en découvrait pas. En outre, sur une de ces fosses, il a fait établir un enclos avec une barrière à claire-voie, et il y a établi quatre moutons; dans un autre enclos pareil, à trois ou quatre mètres *en amont* du premier, sur un point où n'avaient pas été enfouies de vaches charbonneuses, il a ins-

tallé quatre autres moutons comme témoins. L'expérience a commencé le 18 août. Dès le 25 août, sur l'enclos de la fosse, un mouton est mort charbonneux, le sang rempli de bactéridies; quant aux moutons témoins, ils se portaient très bien. L'expérience était donc complète.

De ces faits, M. Pasteur conclut que l'on doit se garder d'enfouir les animaux dans des champs destinés à des récoltes de fourrages ou devant servir de parcage; qu'il faut choisir pour l'enfouissement des terrains siliceux, sablonneux, ou des terrains calcaires, mais très maigres, peu humides et de dessiccation facile, peu propres, en un mot, à la vie des vers de terre. « Si les cultivateurs le veulent, dit-il, l'affection charbonneuse ne sera bientôt plus qu'un souvenir pour leurs animaux, pour leurs bergers, pour les bouchers et les tanneurs des villes, parce que le charbon et la pustule maligne ne sont jamais spontanés, que le charbon existe là où il a été déposé et où l'on en dissémine les germes avec la complicité des vers de terre. » Le conseil est facile à suivre, et les agriculteurs sauront certainement en faire leur profit. Livrer à l'équarrissage tous les animaux morts ou les brûler, telles sont les pratiques qui paraissent les meilleures.

II.

Existe-t-il des races de moutons qui soient réfractaires au charbon? En d'autres termes, existe-t-il des races qui jouissent de la propriété de ne pas contracter cette terrible maladie?

La question a été étudiée par M. Chauveau, directeur de l'École vétérinaire de Lyon, à l'occasion des moutons d'origine algérienne amenés en grande quantité au marché de Lyon, et sur lesquels il avait été conduit à faire des études en vue de recherches qu'il poursuivait sur le charbon.

Des expériences faites à Lyon sur des moutons algériens en 1879, à plusieurs reprises, montrèrent que ces moutons étaient réfractaires à l'inoculation du charbon, même répétée. L'attention de M. Chauveau fut appelée sur cette propriété de résistance, et il se rendit en Algérie afin de l'étudier sur les lieux mêmes.

Là, des inoculations comparatives furent faites sur des moutons algériens, sur des moutons d'origine européenne et sur des lapins. Tous les moutons d'origine européenne et tous les lapins succombèrent après l'inoculation du sang charbonneux ou d'un liquide dans lequel avaient été cultivées des bactéridies charbonneuses. Mais sur 47 moutons algériens qui furent inoculés de la même manière, 35 se montrèrent absolu-

ment réfractaires au charbon, et 8 seulement moururent. Il faut encore ajouter que ces derniers durent être inoculés à des doses considérables pour succomber à la maladie.

Enfin, M. Chauveau ayant inoculé quatre brebis pleines, leurs agneaux, inoculés à leur tour, se montrèrent aussi réfractaires au charbon.

D'un autre côté, des moutons de race mérinos, appartenant à un petit troupeau entretenu depuis deux ans dans une ferme de la plaine de la Mindja, succombèrent au charbon qui leur avait été inoculé.

De ces faits, M. Chauveau conclut que tous les moutons algériens jouissent, à un degré plus ou moins marqué, de l'immunité contre le sang de rate; que cette propriété est congénitale et naturelle; que les familles des moutons français qui se propagent dans le milieu algérien ne l'acquièrent pas, sans qu'il soit démontré que les familles de moutons algériens qui se propagent dans le milieu français ne puissent pas la perdre. On n'est donc pas autorisé, ajoute-t-il, à refuser toute influence au milieu algérien, au moins sur la conservation de l'immunité dont les moutons d'Afrique font preuve.

Ces conclusions doivent être discutées.

D'abord, à quelle race des ovides appartiennent les moutons algériens dont il est ici question? La population ovine de notre colonie africaine est très mélangée. Mais il paraît résulter des détails donnés par M. Chauveau que les moutons sur lesquels il a expérimenté appartiennent à la variété barbarine de la race de Syrie.

Cette race présente parmi ses caractères une particularité qui lui a fait donner le nom de moutons à grosse queue. On sait que cette particularité consiste dans la présence, de chaque côté de la base de la queue, de masses adipeuses plus ou moins développées, qui sont parfois tellement volumineuses, qu'elles forment à la partie postérieure du corps un énorme appendice.

La race étant caractérisée, l'immunité qu'elle possèderait contre le charbon est-elle tellement générale, qu'on puisse en tirer la conclusion que cette propriété est réellement naturelle? Les expériences de M. Chauveau en Algérie ont porté sur 47 animaux, dont 8 ont succombé, avons-nous vu. Il en résulte que la proportion des animaux qui se sont montrés réfractaires au charbon est de 83 pour 100, et celle des moutons qui ont succombé est de 17 pour 100. Est-ce suffisant pour en tirer une conclusion, sinon absolue, du moins à peu près générale, et

n'y aurait-il pas lieu de rechercher si la cause de l'immunité d'un grand nombre de moutons barbarins n'est pas ailleurs?

M. Delamotte, vétérinaire militaire, qui a été chargé par M. Chauveau de continuer ses expériences en Algérie, écrivait ce qui suit dans un mémoire que le Bulletin de l'association scientifique algérienne a publié dans son 2e fascicule de 1880 :

« Les moutons de Constantine appelés barbarins et reconnaissables à leur grosse queue ont une immunité plus grande que ceux de la province d'Alger, que ceux à queue étroite. »

Or, on sait que la conformation des diverses familles barbarines qui habitent l'Algérie subit beaucoup de variations suivant les lieux qu'elle habite et les soins dont elle est l'objet. Une des principales variations, une de celles qui sont le plus visibles à tous, est l'augmentation ou la diminution des masses adipeuses de la queue. « Ces masses adipeuses, dit M. Sanson dans son *Traité de zootechnie*, sont vraisemblablement dues aux alternatives de disette amenées par la sécheresse dans les conditions climatériques où la race de Syrie vit le plus souvent. Ce qui tiendrait à le faire admettre, c'est que les masses adipeuses ne se forment plus lorsque, depuis un certain nombre de générations, la race habite des localités où ces alternatives ne se présentent pas. »

Il y a donc entre les moutons qui résistent au charbon et ceux qui présentent à un moindre degré le caractère de résistance, quoique appartenant à la même race, une différence caractéristique dans leur état général. Les plus résistants sont ceux qui possèdent au plus haut degré un caractère de faiblesse dû à une alimentation insuffisante. N'y a-t-il pas là une indication relative à la cause de leur immunité?

En France, on a depuis longtemps observé que l'un des meilleurs moyens de combattre le charbon était de faire émigrer les troupeaux d'où il commence à se manifester vers des lieux humides où le pâturage diminue en peu de temps l'état phlétorique. Il est certain que l'état anémique des moutons algériens n'est pas le même que celui dont la plus haute expression est, chez nous, la cachexie aqueuse; mais il y a là une analogie relativement à la puissance d'action de l'affection charbonneuse qui doit frapper l'esprit.

On sait que, chaque année, beaucoup d'agriculteurs du Midi achètent des moutons africains qu'ils engraissent avant de les livrer à la boucherie. Dans le département de l'Hérault, notamment, on se livre à cette industrie sur une grande échelle. Un vétérinaire de Montpellier,

M. Pourquier, a constaté que lorsque ces moutons sont anémiques dès leur arrivée, ce qui est général au mois d'août, où généralement se fait cette importation, on ne signale pas le moindre cas de sang de rate; mais que plus tard il se manifeste si une nourriture riche et abondante a modifié la constitution des animaux. Il a aussi observé que chez les moutons à queue étroite l'état phlétorique se développait plus rapidement que sur les moutons à queue large.

Il serait utile, pour éclaircir complètement la question, que des expériences comparatives fussent faites en Algérie sur des moutons barbarins de même variété, élevés sur des fermes appartenant à des colons, leur donnant une alimentation abondante, et sur des moutons provenant de troupeaux indigènes soumis à la transhumance sur les hauts plateaux. C'est peut-être parce que les quelques troupeaux mérinos importés sur des cultures européennes y sont bien soignés, qu'ils n'ont pas acquis l'immunité contre le charbon qui caractérise, en fait, un grand nombre de moutons barbarins.

III.

Une troisième question relative à la maladie du charbon préoccupe vivement aujourd'hui les esprits.

Pourra-t-on arriver à prémunir les animaux domestiques par une inoculation préventive? En imitation des admirables travaux de M. Pasteur sur le *choléra des poulets* (1), des recherches à ce sujet sont poursuivies actuellement par M. Toussaint, professeur à l'École vétérinaire de Toulouse, par M. Bouley, et peut-être par d'autres encore.

Les agriculteurs s'y intéressent vivement; ils espèrent que, dans un avenir peu éloigné, ils devront à la science une nouvelle découverte dont l'application permettra de mettre leurs troupeaux à l'abri de la terrible maladie.

Nous reviendrons spécialement sur ce point si important de l'histoire du charbon.

(Extrait de la République française).

(1) *Revue* du 22 avril 1880.



RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES,

PAR M. LE DOCTEUR ROUGET (D'ARBOIS), MEMBRE FONDATEUR.

Étamage des ustensiles de cuisine. — Tout le monde sait que le plomb, le zinc, le fer galvanisé (zingué), ne peuvent être employés pour la confection de vases destinés à préparer ou à contenir les substances alimentaires ou les boissons. Dans l'un et l'autre cas, il se forme des sels de plomb ou de zinc qui sont de véritables poisons.

L'étain de bonne qualité peut toujours être employé sans danger pour les vases affectés aux usages culinaires; aussi est-il d'usage d'étamer les ustensiles ou vases de cuivre ou d'alliage de ce métal dont l'emploi pourrait être dangereux. Les étamages doivent toujours être faits à l'*étain fin*, c'est-à-dire privés de métaux étrangers et surtout de plomb.

L'étamage à l'étain fin est blanc, brillant, et a un aspect gras; l'étamage à l'étain allié avec le plomb est moins blanc; celui à 50 pour cent est bleuâtre.

Un moyen aussi simple que facile de découvrir le plomb dans l'étamage consiste à déposer sur les objets que l'on veut éprouver, quelques gouttes d'acide acétique (vinaigre fort), puis, quelques minutes après, toucher la partie acidifiée avec une solution d'iodure de potassium. Si l'étamage contient du plomb, il se formera aussitôt des taches d'un *beau jaune* constituées par l'iodure de plomb. — J. Chandelon. (*Sud-Est*, 1879).

Destruction des limaces et escargots (1). — Il suffit de répandre dans les champs ou dans les jardins quelques carottes et de venir par les soirées humides recueillir les mollusques rampants qui les entourent. On jette ensuite ces escargots et limaces dans un vase rempli d'eau renfermant un peu d'acide chlorhydrique.

(*Bulletin de la Société des Agriculteurs de France*, novembre 1879).

Moyen de dompter les chevaux méchants. — On passe un nœud coulant autour du cou. Une deuxième longe est attachée à la queue et conduite par la croupe et le long du dos jusqu'au garrot où elle passe dans la première. Là, on la fixe après avoir tiré le plus possible, de façon à ce que la queue soit bien renversée sur la croupe. Au milieu du dos, on adapte un bâton faisant l'office de tourniquet et qui tendra la longe autant qu'on le voudra. La douleur causée à l'animal par cette manœuvre le rend docile.

(*Abeille médicale*).

(1) Voir *Bulletins de la Société* pour 1861, 1865, 1868, 1872, 1873 et 1879, page 251.

JULES GINDRE, IMPRIMEUR A POLIGNY.



CONSIDÉRATIONS

Sur l'Histoire du Comté de Bourgogne

(*Suite*).

V.

Nous avons laissé les deux armées, lorraine et française, en présence sur la frontière du bailliage d'Amont, et nous avons vu que le marquis de Conflans avait été chargé de protéger cette frontière contre les déprédations de l'ami et de l'ennemi. Le Maréchal de la Force avait pour instruction de ne pas engager d'action générale, et le duc de Lorraine, après avoir inutilement essayé de l'amener à accepter la bataille, se retira par l'Alsace dans l'évêché de Bâle.

Le marquis de Conflans avait si habilement employé la petite, mais excellente armée qu'il commandait; il avait, dans toutes les négociations, assisté de Girardot de Bauchemin, parlé si haut et en toutes rencontres si énergiquement repoussé les entreprises du Maréchal, que celui-ci, persuadé que nous n'étions aussi résolus que parce que nous avions, en cas d'attaque, un secours assuré, abandonna notre frontière pour aller en Allemagne rejoindre Weimar.

Si le marquis eut été moins habile, le Maréchal plus clairvoyant et qu'il nous eût attaqués, le sort de la province eut pu être gravement compromis. Girardot, en effet, un membre du Parlement, reconnaît que l'ennemi n'aurait, à ce moment, rencontré « aucune place de deffense. » Et il y avait trois ans que la France nous menaçait non-seulement par sa politique, mais par les armes de ses alliés et par les siennes; il y avait deux ans que l'imminent péril était proclamé. Nous voyons déjà s'accuser ici le péril qui résulte de l'absence de Gouverneur et du défaut d'unité et surtout d'autorité dans le commandement militaire.

Nous avons dit que, de 1613 à 1630, grâce à l'accord des pouvoirs publics, la province n'avait plus été exposée qu'aux épreuves qui ne pouvaient être humainement conjurées. Ces épreuves, c'étaient la peste et la famine. En dehors des temps de guerre, elles étaient toujours la conséquence l'une de l'autre.

Les famines étaient fréquentes : en effet, les difficultés des communications, les barrières de toute nature qui gênaient les échanges condamnaient le pays à vivre de ses propres ressources et une seule mauvaise récolte suffisait souvent à l'affamer. Le paysan insuffisamment nourri, affaibli et découragé, cultivait mal quand il n'abandonnait pas son champ, la misère s'accroissait et la population se trouvait alors dans les conditions les plus favorables au développement de l'influence contagieuse.

La peste était, à cette époque, en permanence dans la province, il n'y avait pas d'années où elle ne s'accusât sur un point du territoire; mais la famine, la présence des armées ennemies ou auxiliaires et les souffrances de l'invasion la faisaient sévir avec une violence dont aucune épidémie contemporaine ne peut donner une idée. Nos ancêtres voyaient dans la peste, à côté de la contagion, le chatiment de Dieu. Contre le fléau ils recourraient à la prière, « à ce souverain remède » comme le disait l'Université de Dôle, « qui est d'avoir favorable ce grand et souverain médecin entre les mains duquel est la vie et la mort. » Contre la contagion, il y avait des règlements généraux de police édictés par la Cour et des règlements particuliers édictés par chaque ville. Quelques-uns de ces règlements étaient d'une rigueur excessive, celui de Dôle, par exemple, qui prononçait l'érection de potences permanentes ainsi que des menaces d'arquebusades contre la moindre infraction; à côté de ces rigueurs on rencontrait dans ces mêmes règlements des mesures ayant à l'égard du pauvre peuple un caractère de protection paternelle bien rare à cette dure époque.

Aussitôt qu'il y avait péril de contagion, on faisait un recensement qui permettait d'exclure de la ville tous les gens sans aveu pour établir un état des pauvres de la cité qui étaient immédiate-

ment logés et nourris à l'aide d'un impôt municipal. Pour diminuer la charge des mesures de préservation, on fermait toutes les issues des villes à l'exception de quatre indispensables, sur lesquelles la surveillance la plus rigoureuse était exercée. Les étrangers ne pouvaient entrer en ville que sur une attestation établissant que, depuis six semaines, ils n'avaient séjourné dans aucun centre infecté. Tout habitant qui s'absentait devait prendre une licence des échevins et la représenter au retour visée dans toutes les localités qu'il avait traversées.

La terreur qu'inspirait la contagion ne faisait pas oublier les liens de touchante confraternité qui liait entre elles les villes comtoises. En 1628, 1630 et 1631, Poligny, qui était indemne, envoyait, toutes les semaines, deux membres de son Magistrat à Salins et à Dôle chargés de « visiter Messieurs du Magistrat d'icelles villes à raison de la contagion dont ils étaient affligés, et de leur faire ouffrir de tout ce qui sera du pouvoir de la ville pour leur service. »

On ne pensait malheureusement à des mesures générales de salubrité à prescrire, par exemple à chacun d'enlever les immondices « endroit de chez soi, » que lorsque la peste approchait (1). Lorsqu'enfin elle avait fait son apparition, on prenait des mesures énergiques, très intelligentes et qui parvenaient quelquefois à enrayer le fléau. Les maisons, les quartiers, où avait apparu un cas de peste, étaient barrés; les personnes atteintes étaient enfermées dans des loges construites loin de la ville, dans les lieux les mieux aérés. Le règlement interdisait de rentrer dans les

(1) Aux offres de services faites par Poligny, Dôle répondit, en 1631, en demandant tout ce qu'on pourrait lui trouver de *lavoux* (bancs à laver le linge). « Le Maïeur ayant faict recherche des lavoux qu'il avoit pehu treuver en la ville et en ayant assemblé jusques à trente douzaines, ils les avoit envoyés au lieu de Dôle sur six chariots qu'avait accompagnés le Receveur de la ville, lequel avoit rappourté la réponse de Messieurs par laquelle ils disent que c'est de surcroît de l'obligation qu'ils ont à la ville et tâcheront de s'en acquitter. » Trente douzaines de lavoux! pour utiliser un pareil matériel, il fallait que, à Dôle, les mesures de salubrité privée eussent été négligées au point de devenir une des causes de la contagion.

maisons qui avaient été infestées, avant qu'elles n'eussent été purifiées par des industriels qu'on appelait *nettoyeurs*; après eux venaient les *essayeurs*, des malheureux qui, pour une mince rétribution, s'installaient avec leurs familles dans les maisons nettoyées; si aucun d'eux n'était atteint, la maison pouvait être de nouveau habitée. Mais les cas isolés étaient l'exception, le plus souvent, l'apparition de la peste était suivie d'une explosion toujours terrible, et on avait tant de fois éprouvé la violence de la contagion et l'inutilité des remèdes humains que tous les règlements, toutes les obligations disparaissaient pour faire place à la panique; le sentiment de la famille ou de la responsabilité n'existait plus, c'était le sauve qui peut (1).

VI.

Les cinq mois qui suivirent furent consacrés par Richelieu à assurer par d'habiles négociations le succès de la campagne qu'il préparait contre nous. Il voulait ne nous attaquer que dans des conditions telles que la prise d'une de nos principales villes, Dôle ou Gray, fît tomber la province. Il pensait trouver à l'intérieur, dans les justes rancunes de la noblesse contre le Parlement, le moyen assuré d'énerver la défense. Il voulait enfin détourner la possibilité d'un secours par les cantons suisses.

La noblesse, nous l'avons vu, avait été exclue dès 1630 de toute participation aux affaires d'État et on venait de lui indiquer d'une façon formelle l'intention de restreindre le plus pos-

(1) M. le Dr Perron a publié, en 1861, dans le *Recueil de la Société d'émulation du Doubs* une étude sur les épidémies en Franche-Comté de 1628 à 1640. On trouve là tout ce que pouvait fournir la correspondance du Parlement, il n'y manque que le complément et le contrôle indispensables qu'y aurait apportés l'étude des archives particulières des villes. Sans posséder complètement et dans son ensemble notre XVIIe siècle comtois, M. Perron en a cependant bien saisi l'esprit général et a fait preuve, dans la plupart des cas, d'une remarquable liberté d'esprit. On ne saurait notamment désirer un jugement plus équitable que celui qu'il porte sur l'attitude pleine de dignité que la piété de nos ancêtres leur donnait en face de la mort.

sible son action dans les affaires militaires. En effet, lors de l'expédition contre le Maréchal de la Force, le Parlement laissa sans réponse l'offre de concours que les gentilshommes s'étaient empressés de faire et en n'employant à cette campagne que la milice et l'arrière-ban, il trouva le moyen de laisser sans effet les commissions qui avaient été données pour la levée de trois régiments d'infanterie et de huit compagnies de cavalerie. Dans l'impossibilité où il était de prendre le commandant de cette armée en dehors de la noblesse, le Parlement s'arrêta au seul choix qui pouvait avoir pour elle le caractère d'une humiliation et désigna pour maréchal le marquis de Conflans qui était le premier de sa famille qui fut né en Comté. Il accentua du reste la signification de cette mesure en adjoignant au marquis, à titre de Commissaire extraordinaire, un des siens, le conseiller Girardot de Bauchemin (1).

On devine quelles avaient dû être les instructions données par la Cour au Marquis, par l'attitude que ce dernier, d'ordinaire si courtois, prit à l'égard de la noblesse. Depuis la disparition de la maison de Vergy, le chef incontesté de la noblesse, celui à qui appartenait de droit le commandement de l'armée comtoise, était le Baron de Scey Bauffremont. Il était du conseil secret de guerre du Roi, avait commandé en chef dans les armées de sa Majesté; commis par le comte de Vergy au gouverneur du bailliage d'Amont, il y entretenait deux régiments à sa solde et y possédait son château de Scey-sur-Saône et d'immenses domaines.

Le devoir et l'intérêt du Marquis, venant organiser la défense du bailliage d'Amont, étaient de s'assurer du concours aussi considérable que celui du Baron, et, dans le but d'y parvenir, de ne rien négliger pour lui faire oublier le passe-droit dont il avait été victime. Or, il traversa à plusieurs reprises le bailliage d'Amont,

(1) « La noblesse n'en parloit qu'avec colère et disoit qu'il y alloit de son honneur de veoir les affaires de guerre gouvernées par gens de lettre.... Le marquis de Varambon et le baron de Scey se regardoient de mauvais œil et n'estoient d'accord qu'en un point, et de ne pouvoir supporter que le marquis de Conflans, suisse d'origine, leur commandât. G. de B., p. 43 et 82.

et s'établit sur la frontière sans même notifier sa présence au Baron. Celui-ci protesta par une lettre au Parlement, dans laquelle il déclara nettement qu'il n'y a personne de sa condition en cette province, ayant servi comme lui avec charge dans les armées de Sa Majesté, personne à qui, par les règles que l'on observe à la guerre, il n'ait le droit de commander. Mais cette injure à sa dignité personnelle lui semble moins sensible que l'injustice par laquelle on l'empêche de servir son pays (1).

L'exaspération que causait à la noblesse son abaissement fut soigneusement exploitée par la politique française qui trouva un puissant auxiliaire dans ce fait que les principales maisons de notre pays, les la Baume, Vienne, Coligny, Vaugrenans, Marmier, avaient chacune quelques-uns de leurs membres qui, par suite d'intérêts créés par des alliances, étaient devenus français. Ces membres séparés de la famille comtoise se faisaient les agents actifs de la politique de Richelieu « ils ne parlaient pas de rébellion, le mot eût fait peur, mais ils louaient le courage qu'il y auroit à tirer la noblesse de l'oppression des clercs (ainsi appeloient-ils le Parlement), et promettoient toute assistance de gens de guerre pour une si généreuse entreprise (2).

Les agents de Richelieu lui avaient représenté la noblesse comtoise comme plus ébranlée qu'elle n'était réellement, nous verrons en effet que cet appoint considérable sur lequel comptait le Cardinal lui fit entièrement défaut. Il n'y eut en définitive, dès ce moment, qu'une seule défection, celle de Gasté, petit-fils de l'illustre président Marmier (3).

(1) Voir aux *Pièces justificatives* la lettre du baron de Scey-Bauffremont au Parlement.

(2) Girardot, H. de dix ans, p. 80.

(3) « Son honneur étoit altier, présumant de soi beaucoup; son plus grand mal et plus sensible estoit les grandes debtes desquelles il estoit chargé, et le despit de ce qu'il n'estoit pas employé selon qu'il espéroit. » Girardot, *ibid*, p. 80.

« Personnage hardy et éloquent auquel rien ne manquoit que la fidélité, mais tout ensuite de ce défaut. » Corr. d'Emmanuel de Montfort.

« Ebloui par la vapeur d'ambition qui lui montait à la tête et perdant la connaissance de son debvoir, il fit le saut et banqueroutte à sa foi et à son honneur. » Boyvin, siège p. 36.

Nous avons eu souvent l'occasion de constater que les Suisses, qui étaient les garants de notre neutralité, ne s'étaient jamais considérés comme obligés envers nous que dans la mesure de leur intérêt. Mais cet intérêt était aujourd'hui directement engagé à notre conservation. En effet, la France, par le traité de Lyon, venait d'acquérir la Bresse; elle avait la Lorraine et l'Alsace, le Montbéliard était à un prince français, la Franche-Comté devenait le seul point qui pût dans l'avenir protéger la Suisse contre une invasion. Richelieu leur fit accepter son entreprise contre nous en leur démontrant qu'elle n'était qu'un acte qui s'imposait à la Ligue contre la maison d'Autriche, mais qui ne pouvait atteindre en rien leur sécurité. Il renforça cette explication si contestable en faisant valoir l'intérêt religieux et entraîna les cantons protestants en leur rappelant que, par le traité de Milan, nous étions devenus contre eux les alliés des cantons catholiques. Il acheva enfin de les convaincre par l'argument qui était sans réplique pour les Suisses « les pensions et les grands proffits » et nous verrons bientôt dans quelle mesure « Leurs Magnifiques Seigneuries » surent se dégager des obligations qui les liaient envers nous.

Pendant que se tramaient ces négociations, Richelieu nous faisait donner par ses agents les assurances les plus pacifiques; les armements considérables que l'on faisait dans le duché étaient, nous assurait-on, destinés à l'Italie. Mais les Comtois ne furent pas dupes et ils comprirent que c'était sur eux « qu'allait fondre la nuée. »

Cette agression d'un ennemi qui connaissait sa force et ne se connaissait pas de scrupules produisit dans la province un immense soulèvement. Toutes les divisions disparurent pour ne laisser de place qu'à un double sentiment : la haine du nom français et l'attachement à l'autonomie nationale.

La haine du nom français : elle nous était inspirée par l'histoire de toutes les dévastations que nous avions si injustement subies depuis deux siècles et elle était enflammée encore par le sentiment religieux et l'amour de la liberté. En effet, l'alliance

avec les protestants, qui était la politique de la France depuis Catherine de Médicis jusqu'à Richelieu, faisait horreur à la catholique Comté. Fière de ses franchises et droitures et n'ayant que mépris pour les gabelles et impôts royaux que subissaient ses voisins, elle était demeurée inébranlablement attachée à ses souverains à qui elle devait le maintien de sa chère liberté. La France, à ce moment, ne s'était pas encore relevée par Rocroy de l'abaissement qui avait suivi la mort de Henri IV, tandis que l'amour-propre national s'enorgueillissait de la protection de la puissante maison d'Autriche dont le prestige n'était pas encore atteint.

La Comté était donc séparée de la France non-seulement par ses justes rancunes, mais par ce qu'il y avait de plus élevé dans ses aspirations.

La première obligation de la résistance était de créer des ressources. On convoqua à Dôle, pour le 16 avril, et sous la présidence de l'abbé des Trois-Rois, les députés des Etats et on leur adjoignit des délégués de toutes les villes à mairie « dans le but de contribuer à la chère patrie en sa pressante nécessité, » et de voter une nouvelle contribution. Les villes « jà trop exténuées par la contribution des sommes immenses qu'elles avaient fournies, » et sur qui allait exclusivement peser le nouvel impôt, les villes affirmèrent l'inébranlable volonté qu'avait le pays de répandre jusqu'à la dernière goutte de son sang « pour le debvoir de sa fidélité » mais elles pensaient que Sa Majesté devait prendre sa part des charges écrasantes que devait entraîner l'agression que nous allions supporter pour son service. Ce fut le maïeur de Salins qui se fit l'interprète du sentiment des villes.

Ce vœu était légitime, mais pour y faire droit il fallait des délais et tout délai pouvait entraîner pour la défense un préjudice irréparable. Emmanuel de Montfort comprit le danger et le conjura par une admirable protestation. « Sa Majesté, » s'écria-t-il, « prince et monarque puissant aultant et plus que nul aultre de la terre, n'a sans doubte pas besoing de forces empruntées pour la défense de ses subjects, et véritablement elle n'exige de nous pour réciproquer à la puissance de ses armes, que la continuation

de notre fidélité. Mais ce titre glorieux de Franche-Comté que la Bourgogne possède il y a longtemps avec esclat, doit être maintenu par les mêmes moyens que l'ont acquis nos ancestres : lesquels ont en premier lieu libéralement contribué de leurs biens, et vaillamment par après exposé leur sang et leur vies, pour se maintenir soubs l'obéissance de leur souverain. Avons-nous moins de courage et de valeur qu'eulx, ou moins d'amour et d'affection pour le prince soubs la douce domination duquel nous vivons avec tant de bonheur et de félicité, pour ne pas en ces présentes occasions contribuer les mêmes debvoirs, et, voyant l'ennemy à nos portes, en nous jactant vainement d'une fidélité morte et languissante, demeurer les bras croisés, attendant qu'ils nous viennent mettre les fers aux pieds et nous asservir soubs le joug d'une tyrannique domination? Il faut, pour éviter la servitude et maintenir la liberté, pratiquer, à l'exemple de nos ancestres, ceste fidélité guerrière et également libérale, et servir nostre bon roy par la valeur de nos courages et par la contribution de nos biens, en commençant ces debvoirs par l'établissement d'un fonds de deniers qu'il convient par nécessité tenir apperceu, pour s'en servir au besoing et exécuter les desseins que différentes occasions pourraient faire naistre pour le secours et deffense de la province. »

Cette allocution, qui était, à ce moment suprême, comme l'expression des dernières volontés du peuple comtois, était digne d'ouvrir cette épopée qui devait être le siège de Dôle. Les membres de l'assemblée, à qui de Montfort semblait avoir communiqué quelque chose de son âme, votèrent par acclamation une levée de trois cent mille francs.

Le 15 mai, l'armée française commandée par le prince de Condé, gouverneur du duché de Bourgogne (1) passa la frontière

(1) Richelieu ne pouvait pas charger du commandement de cette expédition un autre que le Gouverneur du duché. Mais Condé n'inspirait pas au Cardinal une entière confiance, aussi lui adjoignit-il un homme à lui, la Meilleraie, son neveu. Le prince avait en effet de grandes obligations à l'Espagne : lorsque pour faire échapper Charlotte de Montmorency, sa femme, aux poursuites de Henri IV, il avait dû quitter la France, Philippe III lui avait assuré à Milan, dans un intérêt politique, il est vrai, une existence digne de son rang.

pour se diriger contre Dôle. Le 17, le Parlement reçut notification d'un *memorandum* adressé à toutes les puissances et dans lequel la France, afin, disait-elle, « que la justice de son procédé fut connue de tout le monde, » énumérait les griefs par lesquels les Comtois avaient lassé la magnanimité et la clémence de Sa Majesté Très-Chrétienne. Ladite Majesté se disait contrainte par l'arrogance avec laquelle les Comtois avaient violé la neutralité de prendre la ville de Dôle et de la conserver comme garantie du respect de cette neutralité dans l'avenir.

Nous avons eu souvent, dans le cours de cette étude, à déplorer le trouble qu'avait apporté dans les destinées du pays l'ambition du Parlement. Mais nous devons reconnaître que dans toutes les péripéties de ce siége de Dôle, où les responsabilités étaient si lourdes pour une assemblée, il s'est montré pleinement à la hauteur de cette ambition. Il fallait appeler le pays à la défense de sa capitale et à l'organisation d'une armée de secours. Le Parlement adressa un appel aux villes, il répondit en même temps au *memorandum* de la France avec une fermeté et une grandeur de langage qui font honneur à l'humanité.

Le Parlement avec l'archevêque s'étaient enfermés à Dôle. Le titre de maréchal de camp de Bourgogne avait été conservé au marquis de Conflans, qui était chargé de l'organisation de l'armée de secours. On avait maintenu auprès de lui Girardot de Bauchemin, conseiller au Parlement, qui joignait à la connaissance profonde des affaires de Bourgogne, de remarquables qualités d'écrivain et de négociateur et un patriotisme tel, qu'il sut toujours mettre au-dessus de l'intérêt de sa corporation celui du pays.

Le 28 mai, Dôle était investie «bouclée» comme on disait alors. Il était impossible à la Comté de constituer par elle-même une armée qu'elle put efficacement opposer à celle du prince de Condé, il fallait en conséquence empêcher toute division dans les forces du pays et obtenir d'urgence le concours de nos alliés.

Au point de vue de l'unité de la défense, les graves mécontentements de la noblesse étaient à redouter; la France avait très habilement promis la neutralité et sa protection aux seigneurs

comtois qui ne prendraient pas les armes contre elle. Cette perspective était de nature à faire mollir quelques résolutions. Girardot, qui connaissait à fond les hommes et leurs secrètes préoccupations, convoqua les membres de la noblesse le 30 mai au château de Chenecey. Les tièdes n'étaient que l'infime minorité, il les divisa et les mit successivement en contact avec le baron de Scey et le marquis de Varambon, les deux plus hauts seigneurs du pays et les plus ardemment résolus. Il ne resta bientôt plus trace d'hésitation, et le lendemain le marquis de Conflans faisait son entrée à Besançon à la tête de tout ce que la noblesse comtoise avait de plus considérable.

La même habileté avait présidé au choix des négociateurs chargés d'obtenir des contingents de nos alliés : le duc de Lorraine, qui était alors campé entre la Moselle et la Meuse, s'engagea à apporter un prompt secours; le roi de Hongrie nous annonça le 8 juin l'envoi immédiat d'une armée commandée par Galasse (1), général en chef des troupes impériales. Auprès des Suisses, on avait employé deux négociateurs : l'ambassadeur d'Espagne à Lucerne était chargé de rappeler aux cantons protestants les obligations qui leur incombaient comme garants de notre neutralité et en vertu de la Ligue héréditaire; l'évêque de Lausanne, frère du marquis de Conflans, devait agir auprès des cantons catholiques pour obtenir leur concours en exécution des clauses du traité de Milan. Ces derniers autorisèrent la levée immédiate d'un régiment dans le canton de Fribourg, le baron de Kunig, qui avait été nommé colonel de ce régiment, était accouru en Comté pour obtenir de Girardot les fonds nécessaires à la levée de ses hommes. Quant aux cantons protes-

(1) Galasse, qu'un historien comtois dit être un *grand seigneur allemand*, était né à Trente, de Pancracio Galasso et de Annunciata Mercato, en 1589. Il avait été page du baron de Bauffremont, colonel d'infanterie du duc de Lorraine, puis gouverneur dans le Milanais. Il avait guerroyé ensuite dans les Flandres, puis en Italie, et n'avait commencé à servir en Allemagne que contre les Suédois en 1633. Trente était ville libre impériale au même titre que Besançon qui n'a jamais considéré ses habitants comme des sujets allemands.

tants, ils ne se contentèrent pas de nous refuser tout concours effectif, sous prétexte qu'ils agiraient par ambassades auprès du roi de France et du prince de Condé, mais ils s'opposèrent par la force au passage du régiment du baron de Kunig et entravèrent par mille exigences la sortie des munitions que nous avions achetées en Suisse dès le commencement de mai et qui ne nous parvinrent qu'au milieu de juillet. C'est à la même date qu'arrivait à Dôle l'ambassade annoncée par Leurs Magnifiques Seigneuries. La perfide inutilité de cette démarche n'était un secret pour personne : leur député, au moment où il abordait la contre-escarpe, fut abattu par un coup de mousquet parti des remparts ; « le faict étoit arrivé par malheur et non par coulpe, » ainsi que l'affirme Boyvin. On doit toutefois reconnaître que certains accidents font quelquefois bonne justice.

Ornans avait été choisi comme place d'armes où devaient se concentrer tous les contingents à l'aide desquels serait composée l'armée de secours.

Ce serait sortir du cadre de cette étude que de faire la relation de ce siège de Dôle, de ce fait d'armes le plus mémorable des terribles luttes du XVIIe siècle, et qui n'a été surpassé dans les annales militaires d'aucune nation. La noblesse, la bourgeoisie, les prêtres et les religieux, les femmes, les enfants eux-mêmes, chacun y fit noblement son devoir. Le Parlement, nous le répétons, sut être à la hauteur des lourdes responsabilités qu'il avait assumées en concentrant en ses mains le pouvoir politique et militaire. Il avait été puissamment aidé par un capitaine de premier ordre, le major de la Verne, et par l'archevêque Ferdinand de Rye, qui avait justifié cette belle parole de Bossuet : « Qu'une âme guerrière est maîtresse du corps qu'elle anime. » On avait vu Boyvin, au sortir de ces conseils de guerre où il rédigeait ses admirables dépêches au prince de Condé, aux cantons, au marquis de Conflans, se précipiter aux sorties les armes à la main ou sur les remparts pour tracer sous le feu de l'ennemi de nouvelles défenses. Toytot et Brun, en toutes les occasions les plus périlleuses, coiffés de la bourguignotte et armés du mousquet ou de la courte épée comtoise, avaient fièrement rempli « le debvoir de leur fidélité. »

Et c'était non-seulement à Dôle, mais au dehors, que le Parlement faisait grande figure. Si Champvans, chargé de protéger Gray et de soulever le bailliage d'Amont ne nous paraît pas dans son bouillant patriotisme exempt de toute préoccupation personnelle; d'un autre côté, nous voyons Girardot, représentant du gouvernement auprès du maréchal, s'élever à cette grandeur d'âme de laisser son honneur exposé aux plus graves accusations plutôt que de laisser compromettre légèrement le sort du pays. En effet, le 1er août, le contingent promis par le roi de Hongrie n'était pas encore annoncé, il avait été retardé par les troubles qu'avait suscité dans son armée l'industrie de Richelieu. Tenter le secours avec des forces insuffisantes, c'était courir au devant d'un échec qui aurait eu pour le sort de la capitale les plus fatales conséquences. Un conseil de guerre, tenu le 1er août, décida contre l'avis du maréchal et de Girardot la diversion immédiate. Girardot prit sur lui de ne pas exécutèr cette périlleuse décision.

Le Parlement avait subi sans la moindre défaillance les neuf premières semaines du siége (1), mais à partir du 1er août, un tiers des meilleurs soldats ayant succombé, les munitions de guerre touchant à leur fin, la peste par surcroît de malheur s'étant déclarée, le courage ne défaillait pas, mais les forces s'amoindrissaient de jour en jour.« Si vous tardez plus longtemps de nous secourir, » écrivait le Parlement au maréchal, « il ne nous restera plus d'autre consolation quand vous entrerez dans notre ville que la souvenance que nous y avons combattu jusqu'au dernier soupir pour le service de Dieu et du Roy, pour votre liberté et la nostre. »

Mais ce beau désespoir qui éclatait dans les actes officiels n'avait pas la même sérénité au fond des cœurs où la fièvre obsidionale avait laissé d'amers et injustes ressentiments. Cette noblesse que l'on voyait faire des prodiges de valeur à Dôle, qui, mettant de côté ses plus légitimes rancunes, s'épuisait à préparer dans la province la délivrance de la capitale, les assiégés l'accu-

(1) A l'exception de Brun « à qui la mésaise non accoustumée faisoit peine, car il estoit ordinairement splendide en sa maison, » (G. de B., p. 115), et qui obsédait le maréchal de ses demandes de secours. *Ibid*, p. 99.

saient d'avoir projeté de laisser périr la Cour qu'elle haïssait ou de ne la secourir qu'à l'agonie. Ces préventions avaient crédit non-seulement dans la foule inconsciente, mais elles étaient partagées par la Cour elle-même qui accusait Girardot d'avoir trahi son mandat pour faire cause commune avec les ennemis de sa corporation. Ce retard qu'éprouvait le secours, le Parlement ne devait-il pas s'en attribuer à lui-même la responsabilité; trois mois avant que l'ennemi ne passât la frontière, la Cour, Boyvin le reconnaît, était informée par des Comtois résidant en France que c'était sur nous « qu'allait fondre la nuée. Et ce ne fut qu'après l'investissement de Dôle que l'on pensa à réclamer le secours de nos alliés.

Enfin, le 7 août on fut informé que le roi de Hongrie avait pu détacher de son armée le général de Lomboy avec deux mille cinq cents chevaux et deux régiments d'infanterie qu'il envoyait en Comté, et qu'il plaçait sous les ordres du maréchal. Le baron de Watteville vint annoncer en même temps l'arrivée du duc de Lorraine avec trois mille chevaux. Toutes ces forces se concentrèrent à Gray, le 12 août; elles composaient une armée de sept mille chevaux et six mille hommes de pied; la Comté avait dans cette armée deux mille sept cent fantassins et quatorze cents chevaux. Le 14 on était en vue de Dôle; le baron de Scey ne voulant pas laisser à d'autres qu'aux Comtois l'honneur de porter les premiers coups pour la délivrance de la capitale, demanda à ce que les seuls bourguignons formassent l'avant-garde qui devait assaillir le camp ennemi. Mais, en raison de l'heure avancée, on remit l'attaque au lendemain. Le lendemain, c'était le 15 août; l'armée française, vaincue plus encore par la résistance des assiégés que par l'arrivée des secours, rappelée du reste dans le Nord par la menaçante diversion de l'Infant qui portait l'alarme jusqu'à Paris, l'armée française avait profité de la nuit pour lever le siége, et s'étant jetée dans les bois qui environnent Dôle avait rendu impossible une action générale.

La joie que causa cette retraite de l'ennemi fut proportionnée « à l'appréhension que l'on avait eue de perdre sa religion, son

bon Roy et sa liberté, » et à l'honneur qui rejaillissait de cette grande victoire sur le nom comtois. Mais cette joie, qui devait être la dernière de cette terrible période, fut encore de bien courte durée.

VII.

L'archevêque, brisé par les épreuves du siège, avait succombé le 20 août, et la Cour s'était vu maintenir le gouvernement du pays, c'est-à-dire le souveraineté sans partage.

Nous allons la voir se montrer moins forte contre ses propres passions qu'elle ne l'avait été devant l'ennemi; en effet, le premier acte de sa nouvelle souveraineté fut la révocation du marquis de Conflans et la promotion du duc de Lorraine au grade de général en chef.

L'armée de secours qui n'avait rendu aucun service effectif devant Dôle, devait entrer en France à la suite de l'ennemi. Mais les Bourguignons, froissés de n'avoir aucune part aux récompenses que l'on prodiguait aux Allemands et aux Lorrains, manquant de vivres quand ceux-ci en regorgeaient, froissés enfin de ne plus être commandés par un des leurs et ne recevant d'ordres de personne, se dispersèrent et rentrèrent dans leurs foyers à l'exception de trois cents volontaires de Poligny qui restèrent sous le commandement de M. de Reculot (1). On comprendra quel vide allait faire l'élément national dans cette armée d'auxiliaires, aussi difficiles à conduire qu'à contenir; on comprendra aussi combien dans un moment où l'on allait avoir tant besoin d'union, il était peu patriotique d'envenimer la vieille querelle de la magistrature contre l'aristocratie. Boyvin, comprenant la gravité des charges qui pesaient sur le Parlement au sujet de cette

(1) Ce de Reculot, qui appartenait à l'une des plus anciennes familles de Poligny dont il portait le nom et les armes, se montrait digne de la fière devise de sa maison : « *Ne recule que de nom.* » Il mourut glorieusement devant Dôle en 1638, dans une sortie qui avait été faite contre un détachement de l'armée de Longueville.

désorganisation, déclara que « le siège ne lui a pas causé tant d'ennuis et d'étonnement que la soudaine dispersion de ces troupes; » il défend sa corporation d'avoir rien fait pour autoriser cette désastreuse mesure et il y revient à plusieurs reprises dans sa correspondance. Malheureusement il y a contre le Parlement, en outre de la révocation du marquis de Conflans, le témoignage du baron de Scey et de son sergent-major Bancenel qui affirment que toutes réquisitions pour les vivres et tous ordres lui ont été refusés par le Procureur général (1).

L'armée auxiliaire était à peine entrée en France et venait d'occuper Verdun qu'elle fut rappelée par le comte Galasse qui arrivait au bailliage d'Amont avec l'armée impériale. Toutes ces forces réunies constituaient une armée de 30,000 hommes qui, entrant dans le duché à peine défendu aurait infailliblement occupé Dijon où il n'aurait pu être inquiété de tout l'hiver. L'écrasant entretien de cette armée aurait ainsi été épargné à notre pays. Mais cette pauvre Comté, qui aurait pu, avec ses propres ressources, se défendre par elle-même était condamnée à n'être secourue que par des alliés qui ne venaient à elle qu'avec de tout autres préoccupations que celles de son salut. Nous avons vu à quoi nous avait servi en, 1595, le secours du Connétable; en 1636, Galasse ne nous arrivait que dans un double but : seconder l'action de l'Infant dans le Nord, détourner de l'Allemagne l'armée de Weimar et de Lavalette et attirer le fardeau de la guerre de notre côté. C'est ainsi que, pendant près de trois ans, la Franche-Comté fut pressurée par ces implacables mercenaires qui n'abordèrent jamais l'ennemi que dans la mesure de leur intérêt ou de leur sécurité.

En présence des ruines irrémédiables que causait cette occupation, le Baron de Scey faisait entendre au Parlement ces dures vérités : « C'est ce qui fait comprendre à notre grand dommage qu'il eût bien mieux valu armer puissamment contre nos ennemis et, à cet effet, employer les vies et les biens de tout le fidèle

(1) Voir aux *Pièces justificatives* l'importante lettre du baron de Scey-Bauffremont à ce sujet.

peuple de la Comté *ainsi que plusieurs fois on nous l'avait représenté*, que d'avoir appelé, par la contrainte que nous avons eue, nous voyant dépourvus de gens, des étrangers qui nous traictent comme ils ont accoutumé de faire les provinces rebelles. »

On le lui avait plusieurs fois représenté, et la récente expérience de 1595 était convaincante, mais, pour armer puissamment tout le peuple fidèle, il aurait fallu rendre à la noblesse la direction militaire du pays, et par là une partie du prestige que l'on avait tant fait pour lui enlever. Le Parlement ne put s'y résoudre et la Comté dut subir ce fléau des armées de secours qui devinrent pour elle l'auxiliaire le plus puissant de la politique de destruction de Richelieu.

A ce premier fléau s'en était joint un second, la peste. Nous avons dit que les volontaires défenseurs de Dôle, comme ceux qui avaient fait partie de l'armée de secours, au lendemain de la levée du siège, étaient rentrés dans leurs foyers. Ils y étaient rentrés rapportant le germe de la contagion qui se répandit bientôt dans tous les centres du bailliage d'Aval avec un caractère de violence meurtrière qu'aucune des épidémies précédentes n'avaient eu à ce degré. Dôle, Poligny et Arbois furent les trois villes les plus éprouvées. A Dôle, les souffrances du siège avaient préparé le terrain à la contagion; elle y débuta d'une façon terrible. Deux conseillers au Parlement, Gollut et Froissard-Bersaillin, avaient succombé des premiers. Les autres membres de la Cour, ne se sentant pas le courage d'affronter cette nouvelle épreuve, après celle qu'ils venaient de traverser, abandonnèrent leur poste et se dispersèrent dans toutes les directions (1). A supposer que leurs fonctions de magistrat ne leur eussent imposé aucune obligation, jamais ils n'en avaient rencontré de plus graves que celles qui ré-

(1) Les défenseurs du Parlement, pour lui faire obtenir les circonstances atténuantes au sujet de sa désertion, affirment que l'abandon des centres pestiférés a toujours été toléré aux fonctionnaires de tous ordres. C'est là une erreur à laquelle nous pourrions opposer des faits précis. Il nous suffira toutefois de dire que le Parlement ne reconnaissait pas à d'autres ce prétendu droit; en effet, en 1637, Poligny étant ravagé et la dépopulation croissant chaque jour, la Cour prit un édit pour contraindre, sous les peines les plus sévères, les absents à rentrer dans la place.

sultaient de ce gouvernement souverain qu'ils avaient poursuivi avec tant d'âpreté, qui résultaient surtout de cette terrible occupation des auxiliaires qu'avaient attirée sur nous la seule préoccupation qu'ils avaient eue de sauvegarder cette souveraineté. Aucune considération ne put les retenir et cinq seulement restèrent sur la brèche, parmi ces cinq et à leur tête était Boyvin.

Nous n'avons pas ménagé notre admiration à la conduite de Boyvin pendant le siège; mais là encore en faisant héroïquement son devoir, il ne faisait que son devoir, car il n'était pas que magistrat, il était le gouverneur politique et militaire du pays. Le devoir du reste était rendu facile par l'héroïsme ambiant, par le salut du pays que l'on avait conscience d'assurer, par la gloire que l'on accumulait chaque jour. Mais ici, c'était la lutte obscure et sans espoir ! Séparé de ses collègues qui venaient de ternir le renom de cette Cour qu'il avait tant contribué à porter si haut; menacé au dehors par Weimar et Lavalette, au dedans par d'implacables auxiliaires; assiégé jusque dans sa maison par la peste; obligé de pourvoir aux mille besoins de la province aux abois avec des coffres vides et un pays abandonné; ayant à se mettre continuellement en garde contre les susceptibilités de ses collègues qui, ayant déserté leur devoir, l'accusaient de faire *le* gouverneur; sans se laisser gagner un instant par la révolte ou le découragement, il donna le magnifique spectacle du chrétien luttant sans autre but que le devoir, sans autre compensation que de se dire : C'était la volonté de Dieu !

Une aussi cruelle expérience du pouvoir avait fait entrevoir au ferme esprit de Boyvin les véritables conditions de l'administration d'un pays libre, et l'incompatibilité qu'il y avait entre une corporation comme la sienne et l'exercice du pouvoir absolu. Aussi, dès le 26 septembre, et dans toutes les dépêches qu'il adressa pendant trois mois à l'Infant, il demanda à Son Altesse de remplacer la Cour dans le gouvernement de la province : « Il est absolument nécessaire, dit-il, que Sa Majeste pourvoie la province d'un Gouverneur ou d'un commis *Seigneur de marque,* de prudence et d'expérience qui, par ses qualités élevées, se rendra recommandable et respectable à la noblesse et à tout le pays,

nous *estant impossible de pourvoir convenablement à toutes choses nécessaires en une saison si calamiteuse.* » C'est le Parlement reconnaissant son impuissance et réclamant lui-même le rétablissement de la charge de Gouverneur.

En attendant que l'on ait fait droit à cette demande, dans le but de pourvoir à la reconstitution de l'armée comtoise que réclamait l'Infant et « au soulagement de ceste province désolée, » Boyvin prescrivait à ses collègues en résidence à Gray, de réunir, soit dans cette ville, soit à Besançon, les principaux gentilshommes du pays : les Oiselet, Poithiers, Scey, Varambon, l'abbé des Trois-Rois...... (1) C'était le rétablissement de l'institution des Bons-Personnages que réclamait encore le Parlement et avec elle l'organisation du pouvoir telle que l'avait conçue Charles-Quint. On se demande alors pourquoi ces deux siècles de luttes, dans le but de déraciner l'aristocratie comme institution politique; pourquoi avoir fomenté tant de divisions, tant de haines dans le pays pour parvenir à une souveraineté, qu'on se voyait, après six ans d'exercice, dans l'obligation d'abdiquer.

Il faut reconnaître, toutefois, que ces moments d'apaisement et de clairvoyance étaient souvent traversés chez Boyvin par des retours de l'esprit de corporation; la moindre atteinte à cette autorité qu'il parlait d'abdiquer avait encore le don de le troubler. Par la même mesure qui confiait au Parlement le gouvernement sans partage du pays, l'Infant avait rendu au marquis de Conflans le titre de Maréchal de Bourgogne, avec instructions pressantes pour entrer en Bresse à la tête de l'armée comtoise, que son Altesse ne savait pas dispersée. Le Parlement, c'est-à-dire Boyvin, alarmé de voir le marquis, son subordonné jusque là, recouvrer une demie indépendance vis-à-vis de lui, fit de telles objections et apporta de telles lenteurs à seconder cette expédition que l'hiver arrivant elle devint impossible (2). Le marquis avait accepté

(1) Lettres des 3 et 7 octobre 1636.

(2) De tels délais étaient faciles à éterniser puisque à toutes les demandes du marquis, si urgentes qu'elles fussent, Boyvin et ses quatre collègues devaient, pour répondre et ne pas soulever de protestations, prendre l'avis

avec empressement la proposition faite par Boyvin de réunir à Gray, aux délégués de la Cour, les principaux seigneurs du pays. Il avait fait savoir à ces délégués que cette réunion aurait lieu le 8 octobre. Boyvin félicita ses collègues d'avoir refusé avec hauteur de se rendre à cette invitation du Marquis, invitation qui était une atteinte à l'autorité souveraine du Parlement; mais il les blâma d'avoir dans leur lettre de refus « traité le Marquis de Seigneurie. » Oh ! sagesse humaine toujours courte par quelque endroit (1).

En résumé, toutes les faiblesses de Boyvin comme homme public appartiennent à sa corporation, mais toutes ses vertus sont à lui et demeurent le patrimoine du pays. En m'arrêtant à apprécier le rôle politique de ce grand magistrat, l'incarnation la plus éclatante de la Cour, je crois avoir justifié le jugement que j'ai porté sur elle au début de cette étude : « De grands hommes de bien au service d'une institution défectueuse. »

des membres de la Cour disséminés à Gray et à Besançon. (Lettres de Boyvin du 29 septembre 1636).

Néanmoins, Messieurs, je vois que tous les projets que vous faictes tirent tellement à la longueur que le retardement est d'un préjudice notable. J'ai eu l'honneur de vous escrire plusieurs fois et j'ai reçu souvent vos réponses trente jours après la date. Je sais bien toutes les misères du pays, je sais bien aussi que vous n'étiez pas assemblés et qu'avant d'avoir pris le sentiment de ceux qui sont éloignés, le temps, qui est bien cher, se passe. Néanmoins les affaires qui sont sur nos bras n'ayant aucun égard à ces inconvénients, ne laissent pas d'avoir leurs cours en nous affligeant incessamment.

Lettre du baron de Scey-Bauffrement, 2 octobre 1636.

(1) Boyvin semble avoir eu moins de ressentiment contre le Marquis que contre Girardot, le faux frère, qui avait le tort irrémissible de résister à l'esprit de caste pour seconder le maréchal dans son œuvre patriotique.

M. le Président Clerc qui par ses mérites comme magistrat, historien et artiste, se sent de l'étroite parenté de Boyvin, nous paraît éprouver pour cet ancêtre une admiration sans bornes qui le rend bien sévère pour les adversaires de son héros. Ayant en effet à se prononcer sur le conflit qui éclata entre Boyvin, d'un côté, Conflans et Girardot, de l'autre. M. Cler va jusqu'à dire : « En face de *pygmées* qui arrêtent sa marche et entravent ses projets, le *géant* sent qu'il a seul la main assez forte pour sauver le pays, aussi toute résistance en est réduite à plier. »

Au lendemain de la levée du siège de Dôle, la France, menacée au Nord par l'Infant, et dans l'impossibilité où elle était de protéger le Duché contre les forces accumulées dans notre province, pensa à proposer le rétablissement de la neutralité. Elle fit agir sur le procureur général Brun, qui, voyant dans ces négociations un champ ouvert à son ambition entravée jusque là et à son génie de diplomate, désirait ardamment en être chargé. Le Prince de Condé employa l'entremise de nos bons voisins les Suisses qui n'hésitèrent pas à essayer de prouver au Parlement l'intérêt qu'avait notre pays à accepter les propositions de la France. Après un instant seulement d'hésitation, la Cour prescrivit à son Procureur général de ne se prêter à aucun pourparler et fit entendre avec fermeté aux Suisses la défiance que lui inspiraient tant les mandants que les mandataires.

La cavalerie comtoise ayant été reconstituée ainsi que trois régiments de pied, le Parlement admit enfin comme possible la diversion que le parti de l'action réclamait avec insistance depuis la levée du siège de Dôle, et il fut décidé, sur les instances du Procureur général que l'on avait gagné à ce projet, que l'on attaquerait le château de Cornod, point stratégique important sur l'extrême frontière du bailliage d'Aval. Par les soins du Parlement, les munitions nécessaires furent concentrées à Salins et à Poligny, mais il y eut de telles lenteurs et le secret fut si mal gardé que le Gouverneur de la Bresse, informé du danger qui le menaçait, repoussa cette agression qui entraîna une défaite pour l'armée comtoise.

Ce désastre de Cornod, où les nôtres n'avaient perdu que deux cents hommes, eut de graves conséquences; il atteignait en effet le prestige qu'avait donné aux armes comtoises la victoire de Dôle et relevait d'autant le moral de l'ennemi. Richelieu s'empressa d'en profiter pour entreprendre une seconde campagne contre la Comté, et, moins de quinze jours après l'incident de Cornod, le duc de Longueville, à la tête d'une armée de dix mille hommes, entrait dans le bailliage d'Aval et assiégeait Saint-Amour.

VII

Le Cardinal tenait pour assuré le retour de la Comté à la monarchie française; il la considérait comme une des œuvres les plus importantes qu'ait à poursuivre sa politique extérieure. Il savait, toutefois, par combien d'antagonismes, de rancunes historiques et religieuses étaient contrariées nos affinités françaises. L'échec du coup de force par lequel il avait essayé de nous soumettre l'année précédente l'avait éclairé; il savait de quelle résistance nous étions capables et ne se trouvait pas en mesure de la vaincre. Mais cette conquête, qu'il ne pouvait obtenir immédiate, il la voulait certaine, et c'est dans le but de l'assurer qu'il nous attaqua de nouveau en 1637. On pouvait s'attendre à voir la guerre se civiliser du moment que l'idée politique et nationale y présidait. Il n'en fut rien; jamais *casus belli* moins justifié ne fut poursuivi par une guerre plus inhumaine. L'implacable génie de Richelieu avait résolu de ruiner la province par le fer, le feu et la dévastation; il voulait imposer au patriotisme comtois de telles épreuves qu'il en fut abattu et ne put se relever. Dans ce but, pendant que Longueville devait ravager le bailliage d'Aval, Richelieu avait fait entrer au bailliage d'Amont le duc Bernard de Saxe-Weimar. Par un traité intervenu le 2 avril 1635, Weimar devait entretenir dix-huit mille hommes au service de la France moyennant quatre millions de subsides annuels, et lui avait prêté un puissant concours dans la guerre contre les armées impériales. Richelieu ne pouvait trouver un plus digne exécuteur des hautes œuvres qu'il projetait en Comté. Dans leur admiration de parti pris pour la politique de Richelieu, quelques historiens français, et notamment le Père Lelaboureur, ont fait de Weimar un héros légendaire modèle de toutes les vertus. L'école allemande, s'emparant de cette légende créée par nous, a fait à son tour de Weimar un martyr de la politique française; on a affirmé que, de prétendues clauses secrètes du traité de 1635 associant le Suédois aux conquêtes faites en commun et ce dernier ayant réclamé l'exécution de ces clauses, Richelieu se serait

débarrassé par le poison de cet allié devenu gênant. Des accusations de cette nature, pour être le juste châtiment de pareilles alliances n'en sont pas moins sans fondement. L'existence de ces prétendus articles, qui n'a jamais été l'objet que d'allégations, est formellement contestée par la correspondance de Richelieu et les manuscrits de Colbert. Au traité de Wesphalie, du reste, les négociateurs allemands eux-mêmes n'avaient pu s'en prévaloir.

En ce qui concerne les vertus du héros, l'histoire a fait justice de la légende. Des faits d'armes comme la prise de Brisach ne sauraient faire oublier les excès inouïs que Weimar a commis pendant deux ans dans notre province avec une brutalité qui étonne même chez un partisan de cette époque qui réunissait les trois titres de mercenaire, d'hérétique et d'Allemand. Quant à sa mort elle n'a été que le résultat fatal des débauches de toutes sortes.

L'Infant, à qui l'impossibilité de laisser le pouvoir militaire au Parlement était surabondamment démontré, et qui considérait le marquis de Conflans comme n'ayant assez d'autorité ni sur la Cour ni sur la noblesse, nomma Gouverneur de la province le marquis de Saint-Martin, en maintenant à Conflans, avec le titre de maréchal de Bourgogne, les fonctions de chef d'état-major général. Le marquis de Saint-Martin, qui devait partager le pouvoir politique avec le Parlement, avait seul le pouvoir et le commandement militaire dans la province. Il devait prendre toutefois les ordres du duc de Lorraine, généralissime des armées du Roi.

Le marquis de Saint-Martin, qui était jeune encore (1), avait guerroyé aux Pays-Bas et en Allemagne dès l'âge de quatorze ans; il avait assisté à seize batailles rangées, avait fait des prodiges de valeur à Nordlinguen, était criblé de trente-deux blessures et portait à la figure de glorieuses cicatrices. On avait annoncé des Pays-Bas un Gouverneur qui ne parlerait pas entre ses dents; en effet, avec sa haute naissance, ses éclatants services, un caractère

Antoine de la Baume, son père, s'était marié en 1584 et avait eu trois enfants; notre Marquis, le dernier des trois, était né en 1599. Il avait en conséquence trente-sept ans à l'époque où il devint Gouverneur.

impétueux mais plein d'honneur et de droiture, avec des conseillers indépendants, il était homme à tenir tête à la Cour et à assurer à la défense du pays toute son énergie et son unité (1).

Mais cette unité d'action, qui aurait pu sauver le pays, elle fut empêchée au double point de vue politique et militaire.

Le Parlement qui était promptement revenu de ses désillusions du pouvoir, et qui supportait impatiemment le frein qu'imposait à son ambition la rude main de ce soldat, avait trouvé un puissant auxiliaire de son action dans le duc de Lorraine. Son Altesse avait saisi avec empressement ce rôle d'arbitre entre le Gouverneur et la Cour, par où il grandissait encore son autorité.

Au point de vue militaire, le Marquis, dont le désintéressement ne connaissait d'autre préoccupation que celles du prince et du pays, voyait constamment se briser ses projets les plus généreux contre la résistance du généralissime.

Le duc de Lorraine, entièrement étranger à l'intérêt national, ne prenait conseil en toutes ses décisions que de son intérêt politique; toujours partagé entre les influences françaises dont Richelieu savait l'entourer et les espérances qu'il fondait sur le secours de l'Espagne; dominé souverainement par un amour qui savait tout obtenir de lui, même le sacrifice de son devoir; capable d'intentions généreuses, de fortes conceptions politiques et militaires, mais trop léger pour en suivre la réalisation ou pour n'en pas être détourné par un caprice; le plus distingué de nos auxiliaires, il a été celui qui a le plus contribué à la ruine de notre pays.

Vis à vis du Parlement et dans toutes les circonstances importantes, le Gouverneur sut se faire obéir « sans mendier, comme il le disait, le bras de la justice; » mais avec le généralissime, son respect du devoir l'obligeait « de différer et obéir en tout, le plus souvent contre ses pensées et inclinations guerrières (2). »

Cette campagne de 1637 dans le bailliage d'Aval ne fut, de la

(1) Il avait pour conseil Emmanuel de Montfort, chef des États, et Girardot de Bauchemin.

(2) Girardot, p. 193.

part des Français, qu'une série de marches et de contremarches dans lesquelles, évitant le siège d'une ville importante ou un engagement général, ils ne suivaient d'autre plan que de poursuivre leur œuvre de dévastation, empêchant toute communication et toute culture (1). Après avoir pris S[t]-Amour, le château de S[t]-Sauveur, brûlé Moirans et avoir livré un combat de cavalerie à Rotalier, Longueville, voyant venir à lui l'armée comtoise, se retira dans les montagnes du Mâconnais, où le duc de Lorraine se refusa à le poursuivre (2). Longueville put, en conséquence, refaire et fortifier son armée et rentrer au bailliage d'Aval au commencement de juin; il prit et brûla Lons-le-Saunier et occupa Château-Châlons. Dans l'obligation où était l'armée comtoise de courir au bailliage d'Amont faire tête à Weimar, on avait mis une forte garnison à Bletterans et à Salins, estimant que les Français n'oseraient s'aventurer entre ces deux places.

La peste, qui avait éclaté l'année précédente, sévissait toujours cruellement au bailliage d'Aval. Le jeune marquis de Varembon, venu à Poligny pour assister à un conseil de guerre qui s'y était tenu au mois de mai, y avait été atteint de la contagion et venait d'y mourir (3). « Les Français, comme le disait Girardot, semblaient avoir fait un pacte avec la mort. » Le Marquis de Varambon, c'est encore Girardot qui parle, estoit plein d'ardeur qui est naturelle à sa maison, et le souvenir de l'archevesque, son grand oncle, lui dictoit des pensées non-pareilles. » Il était, avec le Gouverneur et le Baron de Scey-Bauffremont, le chef de la noblesse.

(1) Sa Majesté assembla une armée royale sous le commandement du duc de Longueville qui, dès le mois de mai, entra dans la comté de Bourgogne où il prit quelques places desquelles, bien qu'une partie ne fut pas de grande considération, elles incommodaient néanmoins les ennemis, parce qu'elles nous donnaient moyen de vivre et le leur ôtaient. Mémoires de Richelieu. Col. Michaud, t. IX, p. 265.

(2) Le Marquis, fasché de ce qu'on ne poursuivait pas le duc de Longueville, dit au Maréchal, en ma présence, que le Duc avait ses amours à Besançon. (Girardot, p. 168).

(3) Le comte de Bussolin, fils du Maréchal, et qui commandait à Bletterans, « plein d'honneur, vaillant à merveille et d'esprit très bon » venait de mourir à son poste également de la peste.

Nous avons dit que Bletterans, avec une forte garnison commandée par le Comte de Bussolin, empêchait Longueville de s'aventurer du côté de Salins. Le comte, mort, avait été remplacé par Claude de Visemal, seigneur de Frontenay, qui, à peine installé dans son commandement, fut lui-même atteint de la peste. Longueville en profita pour corrompre un ingénieur chargé des réparations de la place et pour la faire capituler. On accusa hautement Madame de Frontenay, qui était française, d'avoir été de complicité avec l'ingénieur (4 septembre 1637). Le Gouverneur, qui arrivait à marches forcées au secours de la ville, apprit, à son arrivée à Poligny, qu'elle avait composé et en fut indigné. Comme chef de la noblesse et à titre d'exemple, il ne voulait pas fermer l'oreille aux soupçons qui avaient atteint M[me] de Frontenay. Celle-ci était en route, accompagnant son mari qui revenait mourant en litière; le Marquis fit arrêter cette dame à Sellières, la fit amener sous escorte à Poligny et juger par un conseil de guerre qu'il y avait convoqué et qui la déclara, à l'unanimité, non coupable.

VIII

Pour la campagne de 1638, Richelieu allait changer de plan; il avait résolu la prise de Salins qui, par ses saulneries, était la principale ressource du pays. Mais pour porter ce coup décisif, il voulait se garantir contre la possibilité de l'intervention de l'Allemagne, et le seul point sur lequel de la Comté on pouvait passer le Rhin était Brisach. L'année précédente, le Roi d'Espagne avait réuni dans cette ville un magnifique équipage d'artillerie qui nous était destiné, et dont l'envoi n'avait été empêché que par les incursions de Weimar. Le Cardinal, qui était informé, savait que Sa Majesté, impatiente de nous faire parvenir cet équipage, venait d'envoyer en Comté le duc Savelli pour prendre toutes les mesures dans le but d'assurer la sécurité de ce transport. Il y avait donc double intérêt à attaquer Brisach; Veimar en fut chargé,

A la fin de mai, Longueville à la tête d'une armée de douze mille hommes entrait en Comté par Bellegarde, s'emparait de

Chaussin, des châteaux de Rahon, de Rye, et après avoir repris Frontenay alla occuper Château-Chalon où il se prépara à se diriger sur Salins (1).

L'armée comtoise n'allait plus avoir qu'un adversaire devant elle et que le seul bailliage d'Aval à défendre. Le duc de Lorraine était accouru à Salins où toutes nos forces avaient été concentrées. Il avait été précédé dans cette ville par Dom Antonio Sarmiento, envoyé en Bourgogne à titre d'ambassadeur extraordinaire chargé de représenter le Roi dans les conseils et de « le resservir précisément de l'état des affaires. » Les Comtois prévenus contre les étrangers se sont montrés injustes envers Sarmiento qui, pendant les deux terribles années qu'il fut accrédité dans la province, n'épargna rien pour la servir et le fit non-seulement avec le plus entier dévouement, mais avec une remarquable intelligence de nos intérêts.

Le 14 juin, le duc de Lorraine, informé des préparatifs que Longueville faisait à Château-Chalon, et comprenant qu'il se préparait contre Salins, réunit dans cette ville un conseil de guerre pour délibérer sur le parti à prendre. L'opinion de Sarmiento l'emporta; il avait démontré avec beaucoup de force la nécessité de ne pas se laisser boucler, mais d'aller au devant de l'ennemi « tant pour châtier son insolence qui faisait parade de son courage et de notre prudence que pour relever le moral du pays (2). » Nos forces ne s'élevaient qu'aux deux tiers des siennes, mais en choisissant son terrain, il serait possible de leur infliger une dure leçon. L'arsenal que Longueville préparait à Château-Chalon indiquait clairement son intention d'assaillir Salins par le plateau. On résolut en conséquence de prendre position sur les monts de Poligny, d'où l'on protègerait à la fois cette ville, Arbois et Salins. L'armée s'établit, le 18 au soir, en arrière du village de

(1) Chaussin était pris le 2 juin, Rahon le 4, Rye le 8 et Frontenay le 12. De là Longueville envoya Lamotte Houduncourt contre Baume-les-Messieurs qui ne succomba que vingt jours après.

(2) Lettre de Sarmiento au senor Sceretario Galaretta du 26 juin. Archives de Belgique. Corr. du cardinal Infant avec don Sarmiento, fol. 13.

Chamole (1).

Vingt mille hommes allaient donc se rencontrer le lendemain sur ce plateau. Aujourd'hui, que les merveilles de notre civilisation nous ont habitués à la rencontre de peuples armés, le choc de vingt mille hommes ne nous semble qu'une escarmouche. Mais, au dix-septième siècle, c'était une bataille au vrai sens du mot, que celle qui a pris le nom de bataille de Poligny.

C'était la première fois que l'armée comtoise allait avoir à se mesurer avec les Français dans une action générale, et nous croyons devoir, à cette occasion, indiquer quelle nous paraît avoir été la valeur militaire des généraux en présence.

Le chef de l'armée comtoise, le duc de Lorraine, en était sans conteste le maître dans les parties essentielles de l'art de la guerre. Même pour ceux qui ne sont pas du métier, il a les incontestables qualités du guerrier, acquises par lui à l'école des capitaines espagnols. Intrépide au feu, il savait, pendant l'action, se posséder, entrevoir ce qui est possible et l'obtenir à l'aide de combinaisons soudaines qui déroutaient l'adversaire. Il était tacticien et stratégiste, et, s'il lui manquait l'intérêt national, une fois l'épée à la main, quand son renom de capitaine était en jeu, et que, comme on le disait, il était mis en face de son gibier, rien ne le détournait

Le marquis de St-Martin était un admirable partisan; il avait, à un incomparable degré, la bravoure, l'audace, la promptitude. Il n'ignorait aucun des stratagèmes auxquels prêtent le terrain

(1) Girardot commet une erreur évidente en désignant Barretaine comme le lieu où s'établit l'armée comtoise. Son assertion est formellement contredite, non-seulement par une constante tradition, mais par les indications, toujours si incertaines, mais précises seulement sur ce point des *mémoires* de Richelieu. Il faut ajouter à ces témoignages celui de Chevalier et celui, plus important encore, fourni par les annales des Clarisses.

Dunod et après lui Chevalier, qui avaient pu connaître encore des survivants de la bataille de Poligny, racontant servilement cet épisode d'après don Calmet, reproduisent, sur le conseil de Salins, la direction qu'à prise l'armée et sur l'emplacement du combat des allégations qui sont démenties par Girardot, par la correspondance du Parlement et de celle de don Sarmiento, et par la situation même des lieux.

et l'ordonnance des troupes, mais son coup d'œil n'atteignait pas l'ensemble des opérations. Trop bouillant pour être maître de ses mouvements, il se précipitait souvent en des entreprises qui auraient pu être des désastres, s'il n'avait eu le don et la fortune de tout sauver par son héroïsme, qui n'était jamais au service que de l'honneur et du patriotisme le plus ardent.

Les qualités et les défauts du marquis de Conflans, la prudence, la ponctualité, la précision du coup-d'œil, et aussi le manque d'inspiration personnelle en faisaient un excellent major général, fonctions auxquelles équivalaient celles de maréchal qui lui étaient confiées. Il étonnait par l'abnégation avec laquelle, par sentiment du devoir, il se soumettait à obéir après avoir commandé.

Les comtois avaient, au point de vue du commandement, une supériorité marquée sur l'armée française. La génération de soldats formés dans les guerres civiles et à l'école de Maurice de Nassau, avait disparu sans laisser d'élèves : Longueville et Feuquières, son lieutenant général, étaient plutôt ambassadeurs et administrateurs que militaires; ils recevaient, du reste, de l'impérieux cardinal, des plans de campagne qui ne leur permettaient aucune initiative personnelle. Aussi, n'avaient-ils guère d'autre tactique que de conduire leurs soldats droit à l'ennemi, les entraînant par l'exemple de leur téméraire bravoure.

Nous avons dit que, le 18 au soir, l'armée comtoise avait pris position sur les monts de Poligny. Le lendemain, dès l'aube, elle vit arriver à elle deux cents miliciens de cette ville rangés sous leurs bannières et commandés par leur maïeur, Anatoile Doroz; ils venaient pour être de la partie où allait se jouer le sort du pays, et apportaient tout ce que renfermait de poudre et de balles le château de Grimont.

Le Duc prit position en arrière du village de Chamole, il adossa son infanterie à un monticule, protégé par un accident de terrain contre un mouvement tournant et ayant derrière lui un plateau boisé qui offrait une ligne de retraite assurée en cas de défaite. Chaque régiment se conformant à la tactique espagnole se confina dans une sorte de camp protégé de front et sur ses flancs

par des tranchées et fortifié par du canon. C'est bien là cette redoutable infanterie décrite par Bossuet, « dont les gros bataillons serrés, semblables à autant de tours, mais à des tours qui sauraient réparer leurs brêches, restaient inébranlables et lançaient des feux de toutes parts. » La cavalerie et la réserve d'infanterie avaient été habilement dissimulées dans des replis de terrain; la cavalerie comtoise était sous les ordres des barons de Scey-Bauffremont et Savoyeux; l'étrangère était conduite par le marquis de Saint-Martin qui s'était revêtu d'une magnifique cotte d'armes d'écarlate brodé d'or, comme pour un jour de fête, car pour lui, comme pour les anciens grecs, bataille et fête étaient synonimes (1).

L'armée française ne pouvait aborder les Comtois que par un défilé dont Son Altesse avait confié la garde aux dragons de Gallas, ce défilé avait été coupé d'obstacles et pouvait être battu par l'artillerie. Il était impossible de trouver un terrain plus favorable ni d'en tirer meilleur parti pour compenser l'infériorité du nombre.

Vers midi, les coureurs de l'ennemi se montraient sur les hauteurs de Barretaine, séparées de celles de Chamole par la profonde vallée de Vaux. A deux heures, toute l'armée française avait tourné cette vallée et se rangeait en bataille. L'élan était tel de leur côté et le défilé fut abordé avec une telle furie que, malgré les obstacles et le canon, les dragons de Galasse furent bousculés et rejetés en désordre dans l'enceinte où l'armée était cantonnée. Profitant de l'impression produite par ce premier succès et du trouble apporté dans l'ordre de bataille par la fuite des dragons, l'ennemi, soutenu par de l'infanterie et six canons, se précipita sur un retranchement de l'aile droite et, après une lutte meurtrière, l'emporta. L'action aussi malheureusement engagée pouvait être perdue; le Duc, jugeant la situation avec la précision de son coup-d'œil, se garda bien d'appeler toute sa réserve à réparer cet échec; il chargea le Marquis de rallier les dragons puis,

(1) Les anciens Grecs, pour exprimer la bataille, disaient *carma* : la joie, joie et bataille dans ces temps héroïques, c'était une même chose. (Ste Beuve, *Quelques pages de littératures antiques*).

dirigeant le feu de toutes ses batteries sur le défilé, avec une poignée de noblesse lorraine et comtoise, il se joignit au Marquis et parvint à reprendre le retranchement. Leur succès perdu ne diminua en rien l'ardeur des assaillants; l'action devint alors générale et se développa sur tout le front de l'armée. Pendant trois heures, l'ennemi s'épuisa avec un courage et des efforts surhumains contre cette muraille impénétrable que lui opposaient les nôtres. Le Duc qui connaissait la solidité de ses vieilles bandes se borna à soutenir le choc, puis jugeant avec une grande sûreté le moment où l'effort de l'ennemi commençait à s'épuiser, le moment décisif, il fit charger de flanc par toute sa cavalerie de réserve dont les premiers rangs n'étaient composés que de la noblesse comtoise. Le duc de Longueville, sentant la partie perdue, fit sonner la retraite. Tout un bataillon de son aile droite venait d'être jeté dans une étroite ravine et y avait été entièrement massacré. Le Marquis s'était précipité à la poursuite des fuyards et avait envoyé en toute hâte demander au Duc un renfort à l'aide duquel il rendrait la victoire éclatante. Son Altesse, satisfaite du résultat obtenu, ne voulant pas s'exposer au-delà de la portée de ses canons, et redoutant l'impétuosité du Marquis dans un combat à la nuit tombant, le rappela à elle au grand désespoir de ce dernier.

Une tradition locale veut que, avant la fin de la lutte, les balles ayant manqué, le duc de Lorraine ait arraché les boutons d'argent de son justaucorps pour les distribuer aux soldats et que cet exemple ait été suivi par tous (1).

L'armée française avait eu douze cents morts; ceux de la Comté n'avaient perdu que cent vingt hommes.

Le lendemain, et sur le lieu même de la bataille, le Marquis écrivait au Parlement.

Messieurs,

« Vous avez déjà, je m'asseure, avant la réception de ceste,

(1) Chevalier appuie cette tradition de l'autorité de Fréron qui l'aurait reproduite dans son *Année littéraire*. De si minime importance que soit le fait, je crois devoir rapporter ici, pour ce qu'il peut valoir, le témoignage du Duc lui-même, recueilli de la bouche de Son Altesse par l'abbé Arnould. Voir *Pièces justificatives*.



esté advertis du rencontre que l'armée de Son Altesse de Lorraine a eu avec les Français sur le mont de Poligny. Ne vous en ayant pu plus tost donner advis pour estre bien occupé ailleurs, je ne laisserai pourtant de vous dire que, le jour d'hier, dix-neuvième de ce mois, à deux heures après midi, après avoir esté vivement attaqués par nos ennemis et nous couragement soutenus, la bataille ayant duré jusques à la nuit,quoiqu'ils eussent gagné un poste fort avantageux, ils ont esté néantmoins si vivement repoussés par les nostres, qu'après la perte d'un bon nombre de gens ils ont été contraints de se retirer avec de la confusion pendant que les nostres sont pris un peu d'halte pour se rafraichir en attendant quelle résolution l'on prendra de quelque meilleur projet et cependant, Messieurs, comme vous me voyez ici sérieusement occupé, ne pouvant être partout.

Je me dirai, Messieurs, vostre très affectueusement.

Le marquis de Saint-Martin Vaudrey,

De l'armée sur le mont de Poligny, le 20 juin 1638 (1).

J'ai dit que les Comtois prévenus contre les étrangers avaient été injustes à l'égard de Sarmiento; Dunod et après lui Chevalier, se faisant les échos de ces préventions, accusent l'ambassadeur d'avoir, après qu'il eut déterminé le mouvement sur Poligny, abandonné l'armée et d'être rentré à Salins. L'injustice de cette accusation est établie par une dépêche du Parlement qui félicite Sarmiento de sa conduite pendant le combat, et par le jugement suivant porté par un document contemporain d'une réelle valeur: « Don Sarmiento, ambassadeur de Sa Majesté, digne fils de ce grand ministre, le comte de Gondomard, et légitime héritier de ses rares qualités, y accourut en diligence dès Salins, malgré la fiebvre qui l'avait allité et nonobstant la saignée qui lui avoit esté faite le mesme jour; il donna cœur au soldats en toute façon, remédiant aux nécessités de l'armée et usa de libéralitez extra-

(1) Archives départementales du Doubs, Parl[t] B, 234. Les indications de cette lettre qui, fixent au combat la date du 19 à 2 heures de l'après-midi, rectifient les erreurs commises sur ce point par Dunod et Girardot.



ordinaires envers les blessés (1).

IX.

Le 20 juin, surlendemain de la bataille, le Duc fit lever le camp et se retira sur les monts d'Ivory, au-dessus de Salins. Sept jours après Longueville venait, sans plus être inquiété, assiéger Poligny, puis Arbois.

Nous reconnaissons notre incompétence en matière de stratégie, mais en dépit de l'opinion de Girardot, de Dunod et de Chevalier, il nous était impossible de comprendre pourquoi, après le succès éclatant de cette opération qui avait à la fois pour but d'abattre l'assurance de l'ennemi, de relever le pays et de protéger Poligny, Arbois et Salins, pourquoi, dis-je, Son Altesse avait battu en retraite comme au lendemain d'une défaite, abandonnant à une destruction certaine deux des villes qu'il était venu protéger. Le manque d'eau l'y aurait obligé, disent ses défenseurs, mais il y avait autant d'eau sur les monts de Poligny que sur ceux de Salins où il se retirait.

La lettre suivante du marquis de Saint-Martin au Parlement, écrite au lendemain de la retraite était venu me confirmer dans mon impression :

« Messieurs, encore que je ne doubte que vous n'ayez reçue de divers endroits les particularitez de nostre combat avec les Français, si ai-je cru devoir vous faire part de ceste lettre escrite à mon lieutenant par où nous cognaistrez leurs forces et leurs discours. A quoy pour ce me remettant je ne ferai ceste plus longue et vous assure que je suis.....»

« Marquis de Saint-MartinVaudrey. »

(1) Archives de Dôle. *Manifeste au nom des peuples de la Franche-Comté de la continuation des hostilités des Français*. Ce document a été sans motif valable, selon nous, attribué à Boyvin. Il y a là sur des évènements importants, des erreurs de date qui n'auraient pas échappé au Président; le style, enfin, n'a rien de la précision et de la mâle fermeté de celui de Boyvin.

Puis en *post-scriptum* :

« Depuis ce combat les mouvements de l'armée, et le dernier en particulier, sont mystère qui ne sont pas de mon goût et que je n'entends pas. C'est pas que je n'aie prévu et dit ce qui en peut arriver. Mais à qui a maistre il faut obéir. »

« Arbois, 24 juin 1638. »

« *Mais à qui a maistre il faut obéir* » Quand on connaît cet héroïque soldat on comprend ce qu'il y a d'amertume dans ces quelques mots, et ce que lui coûte l'obéissance quand elle l'oblige à tourner le dos à l'ennemi et au devoir.

Sarmiento avait mission « *de resservir précisément Sa Majesté des affaires de Bourgogne;* » on devait trouver dans sa correspondance avec l'Infant l'explication de ce mystère de la retraite qui était si peu du goût de Saint-Martin. Cette explication que nous pressentions, nous l'avons trouvée aussi complète que possible dans un long rapport adressé de Salins par Sarmiento à l'Infant, le 4 juillet. Ce rapport ne se borne pas à dire la vérité sur la retraite du 21, mais il indique chez Sarmiento autant d'intelligence que de fermeté d'âme, et la préoccupation de représenter dignement un souverain profondément attaché à la Comté; on trouve enfin dans ce rapport, sur le caractère du duc de Lorraine et sur sa conduite dans notre province, des appréciations qui en font une page d'histoire (1).

Il est acquis désormais que, au lendemain de la victoire de Poligny, le Duc, qui venait d'accroître son renom de capitaine, ne voulait pas l'exposer, et sa noblesse en même temps, à un retour de fortune « qu'on ne doit pas importuner, disait-il légèrement, quand on a son compte avec elle, car elle est prompte à se fascher. » Il avait son compte, que lui importait le pays dont le sort lui était confié. Mais, à côté et au-dessus de tous les motifs politiques et personnels de sa retraite, il y en avait un autre, sa passion pour Mme de Cantecroix. Aussi, sans réunir de conseil de guerre, au mépris des supplications qui lui étaient adressées par

(1) Voir *Pièces justificatives* le rapport de Sarmiento en date du 4 juillet.

les capitaines sous ses ordres, par le Parlement et par Sarmiento, le représentant du Roi, il faisait retirer sur les monts d'Ivory son armée qu'il abandonnait aussitôt pour courir à Besançon « où l'appelait quelque chose plus de son goût (1). »

Le duc de Longueville après sa défaite avait rassemblé à Château-Chalon les débris de ses régiments échappés au combat du 19, il avait appelé un régiment du duché, cinq compagnies de la Bresse, et avec son armée ainsi reconstituée, il s'empressa de profiter des avantages si inespérés que lui faisait la retraite des Comtois. Le 24 juin il faisait le siège de Poligny et le 28 celui d'Arbois.

Les chefs de l'armée avaient reconnu, entre Salins et Poligny, une position très forte et d'où l'on aurait pu secourir sans risque la ville assiégée. Le plan arrêté à cet effet fut adopté à l'unanimité et adressé, par courrier, au Duc qui se trouvait à Besançon. On ne put rien obtenir. Le Parlement adressa en même temps, et par exprès, ses supplications en faveur des deux villes menacées au Duc et à Sarmiento. A toutes ces applications, le Duc, qui n'avait pas une raison à opposer, répondit par des emportements, en déclarant qu'il n'avait pas besoin de conseil, qu'il n'était pas tenu d'en prendre et en menaçant de quitter le commandement (2).

Poligny et Arbois étaient donc abandonnés au seul héroïsme de leurs habitants qui allaient avoir à se battre un contre cent. Ils savaient leur défaite assurée et ils n'ignoraient pas le sort qui, à cette dure époque, était réservée aux villes prises d'assaut. Ils ne s'en défendirent pas moins jusqu'à la dernière extrémité; l'en-

(1) Voir aux *Pièces justificatives* n° 21 un autre rapport de Sarmiento du 21 juillet 1638.

(2) Voir aux *Pièces justificatives* le même rapport du 4 juillet.

Dunod, qui a connu ces emportements du Duc les attribue (*Mémoires*, t. III, p. 568) aux reproches que Sarmiento aurait faits à Son Altesse pour avoir livré la bataille de Poligny sans l'avoir consulté Cette page de Dunod, dont je ne cite qu'un fragment, serait à mettre toute entière en regard du rapport de Sarmiento, pour établir à quel point la vérité historique peut être défigurée.

nemi entra par la brêche, saccagea ces deux villes, les brûlant jusque dans leurs fondations, et en massacra les habitants.

Quinze jours auparavant les Polinois prenaient l'engagement de *lutter autant qu'il leur resterait de vie et de braver la corde et le feu pour concourir à la défense du pays*. En tenant leur engagement avec cette héroïque obstination, en sacrifiant tout, même la vie, à l'honneur et au devoir, ils se sont élevés aussi haut qu'il soit humainement donné de le faire, ils se sont assuré une belle page dans l'histoire et ont légué un grand exemple à leur postérité.

Ch. Baille.

(*Fin*).

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

Page 310.

A MM. les Vice-Président et Membres composant le Parlement.

Messieurs,

Le pays a été en droit de croire que l'on ne vouloit pas se servir de moi, puisque M. le marquis de Conflans a passé, et repassé encore, en ce bailliage d'Amont, mesme à Vesoul, sans me daigner mander un seul mot du sujet qui l'obligeait de faire ces levées nouvelles, et de loger des gens dans des lieux qui m'avaient été désignés. A la vérité j'ai trouvé ce procédé si étrange que cela m'avoit apporté un dégoût, lequel je sçai mieux sentir que dire. Je crois que ceux qui sont en charge relevée, comme les rois, ne doivent jamais user de mépris à l'endroit de ceux desquels ils peuvent tirer du service, et j'ai vu des généraux fort expérimentés qui n'en usaient pas ainsi.

J'ai eu des entremises en cette province que fort peu d'autres ont eu devant moy; j'ai été commis au gouvernement du bailliage d'Amont pendant l'absence de M. le comte de Vergy, qu'estoit allé à Bruxelles. J'ai l'honneur d'être du conseil secret de guerre du Roy; il n'y a personne en ceste province, maintenant que j'ai servi avec charge dans les armées de Sa Majesté, personne auquel, par le droit que l'on observe à la guerre, je ne dusse commander. Je

n'ai jamais servi prince étranger si ce n'est ceux où mon Roy a envoyé des troupes de secours. J'ai eu l'honneur de vous faire voir la lettre que Son Altesse écrivit au sieur Gouverneur, deux mois avant sa mort, par laquelle elle lui ordonnoit de m'employer en toutes les occasions de guerre qui s'offriroient en cette province....

Baron de Scey.

Page 306.

L'ordre religieux incontestablement le plus populaire en Franche-Comté, dans le XVIe et le XVIIe siècle, était l'ordre des Capucins. Ils étaient très recherchés comme prédicateurs, non-seulement dans notre province, mais à la Cour de Henri IV et de Louis XIII. L'expression de *capucinade,* désignant le sermon familier et sans préparation, n'a eu son application qu'après que l'avènement de la grande école de prédication du XVIIe siècle eut réduit les Capucins à la prédication populaire. A Poligny, qui avait un couvent de frères prêcheurs, toutes les délibérations concernant les Avents et les Carêmes désignent un capucin comme prédicateur, et ce n'est qu'à leur défaut que l'on demande un dominicain.

Un autre élément de popularité des Capucins, le plus considérable, était leur ardent patriotisme. Partout où il y avait un danger à affronter ils accouraient; il n'y a pas eu une peste dans la province où ils ne se fussent dévoués et sacrifiés. Ce qu'ils étaient à la peste, ils l'étaient à l'ennemi; Grivel et Boyvin ont dit ce que ces pères avaient fait à Salins contre Tremblecourt, et à Dôle contre Condé; contre le même Condé, Poligny fut vaillamment défendu par le frère Guillaume. Guillaume de Mouchet de Battefort-Laubespin avait appris la guerre en Flandre et en Allemagne, et s'était distingué à la bataille de Nordlinguen. Rentré dans son pays à trente ans, il se retira au couvent des Capucins de Poligny qu'avait fondé sa mère, et où par humilité il s'était refusé à être autre chose que frère servant. Il obtint de son supérieur la permission de rependre les armes « sur les prières qu'il lui fit de pouvoir employer sa vie pour une cause qu'il estimait être celle de la justice et de Dieu mesme. » Mis en règle par ses lettres d'obédience, le frère Guillaume redevint le plus énergique des capitaines. « C'était un si bel ordre de la part des bourgeois, disent les *Annales* des Clarisses, que c'était bénédiction d'en entendre parler. Il ne

se passait guère de jour où nous n'eussions quelques alarmes. Le tocsin qui répondait au cri des sentinelles nous faisait trembler pour notre pauvre ville. Mais le vénérable frère Guillaume conduisait nos gens de telle sorte que sa ferveur encourageait les plus timides, car avec son habit de capucin il faisait des merveilles. Il nous a fait des consolations incroyables. » La paix rétablie, de l'ennemi frère Guillaume était allé à la peste, c'était encore le danger à affronter et ses frères à servir. Pendant deux mois il courait des pestiférés des loges à ceux de la ville, prodiguant jour et nuit ses soins et ses consolations aux malades, enterrant les morts. Il succomba enfin glorieusement le 15 décembre 1636 autant à l'épuisement qu'à la contagion.

Page 331.

Au senor secretaire François de Galaretta.

26 juin 1638.

L'embarras et l'occupation que vous donnera cette dépêche seront suffisants sans que je les augmente par une longue lettre particulière; mais je vous félicite pour la victoire que Dieu a donné à nos armes; elle était nécessaire pour le châtiment des Français qui faisaient parade de leur courage et de notre prudence.

Vous trouverez ci-jointe, avec une copie de ma réponse, la lettre que m'a écrite don Diégo de Saavedra. Il persiste à vouloir s'en aller contre mon opinion; je juge que sa présence est nécessaire ici, et que tout au moins il doit attendre la réponse de Son Altesse. Nous enverrons du monde avec des munitions de guerre et de bouche à Poligny et à Arbois, pour ne pas abandonner si ostensiblement deux villes si importantes. Il se peut qu'il répugne à l'ennemi de les brûler; ce serait un grand bonheur. Vous verrez le reste dans la dépêche.

Dieu vous garde comme je le désire. Salins, le 26 juin 1638.

Don Antonio Sarmiento.

Le Payeur général supplie S. A. de lui accorder une gratification.

Je vous prie de le favoriser (1).

(1) Archives de Belgique. Secrétairie d'Etat espagnole.

Page 338.

A. S. A. R. le cardinal Infant.

4 juillet 1638.

Seigneur,

Le 26 dernier, j'ai expédié un expres portant à Son Altesse le récit de ce qu'il était arrivé jusqu'alors; et dans une lettre particulière, je représentais, à l'occasion de l'absence qu'avait faite le duc de Lorraine à Besançon, les dangers que cette absence pouvait produire; je signalais comme étant des plus imminents la perte de Poligny et d'Arbois, l'armée ayant abandonné leur défense et s'étant retirée de la position où l'on avait gagné la journée du 19.

Malheureusement, nos prévisions se sont réalisées; l'ennemi ayant assiégé et occupé Baume et Poligny; pendant l'absence du Duc, d'accord avec les chefs de l'armée, il avait été convenu de prendre une position très forte, pour le ravitaillement, qui se trouve à côté de ces deux villes et très appropriée à leur défense.

Ayant communiqué au Duc par courrier exprès notre projet en lui faisant remarquer que tout le monde était de notre avis, il est parti en toute hâte; toutes nos observations ont été inutiles. Il a commencé par retirer l'armée dans une position bien plus rapprochée qu'elle ne l'était de Salins, ne voulant pas écouter l'opinion des chefs, bien qu'on la lui ait fait connaître avec tout le respect possible; et sur les instances que MM. du Parlement lui ont faites avec moi sur l'importance de consever la ville de Poligny comme étant la plus utile au service de Sa Majesté, le Duc s'est excusé en disant qu'il n'avait pas bessin de conseils et qu'il n'était pas même tenu d'en prendre, que si nous ne le voulions pas ainsi, il avait ses affaires à Remiremont, et en nous disant cela il faisait des démonstrations pour partir.

Ayant reconnu, ainsi que je l'ai déjà dit à Votre Altesse, le désir de ce prince de chercher des occasions pour justifier ce qu'il fait et ce qu'il ne fait pas, j'ai cherché à l'adoucir en le suppliant de pardonner mon indiscrétion, qui n'avait pour but que le désir de son succès, et, bien qu'il y ait des personnes qui, n'ayant jamais été en bons termes avec lui, pensent, pour leur justification, que le Duc se comportera mal avec tous, j'ai réussi à être, comme jusqu'ici, dans sa bonne grâce, et je cherche à éloigner de lui les soupçons qu'il avait commencé à avoir à mon égard. Je vois bien combien il est important de ne pas les mériter.

J'ai cru de mon devoir de rendre compte à Votre Altesse de tout ce qui arrive; il appartient à Votre Royale prudence d'ordonner ce qu'elle croira devoir convenir. Non-seulement, je ne prendrai isolément aucune résolution, passant sur tout et dissimulant, mais, pour plus de sûretés, j'ai rendu compte au Parlement de l'état serré dans lequel se trouve la province, en le priant de députer, sans retard, quelques parlementaires qui, représentant le corps de la Cour, assistent ici aux évènements; je leur communiquerai tout ce qui pourrait parvenir à ma connaissance, et on exécutera ce que la pluralité de voix aura décidé, Don Diégo de Saavedra était décidé à partir, je l'ai prié de venir ici pour que, d'un commun accord, nous puissions procéder avec plus de succès.

Ces mesures m'ont paru nécessaires. Je dis suffisamment à Votre Altesse le triste état dans lequel se trouve cette province, je ne cherche pas à aduler, la prudence ou la faiblesse, ne lui faisant pas connaître exactement la situation dans laquelle nous nous trouvons, pourraient être considérées comme une espèce de trahison.

Les actions du duc de Lorraine sont telles, que bien que la médisance ne soit pas complètement fondée, on n'a pas tort d'être sur ses gardes. Je me vois forcé de dire à Votre Altesse ce que j'entends de tous côtés, et, bien que je fasse des reproches à ceux qui en parlent, je vois et je pense comme eux.

La désolation des habitants est arrivée à son comble en voyant l'ennemi, inférieur en nombre, se retirer découragé après la bataille perdue et que le résultat d'une victoire aussi inespérée ait été la retraite de notre armée, laissant la province à découvert, avec la perte de Poligny et d'Arbois, la première occupée par l'ennemi et la seconde abandonnée, et laissant à celui-ci un facile accès dans la montagne d'où il nous coupera les communications avec Esquijaros (1), qui est la seule qui nous alimente et sans laquelle toute la province sera forcée de se rendre dans un jour comme une ville assiégée.

On pourait peut être remédier à cela en envoyant avec quelques munitions de guerre avec 200 hommes au château de Nozeroy, position forte et qui peut être défendue; mais sans troupe et sans muni-

(1) Esquijaros doit être un mot de convention par lequel, dans ses dépêches, Don Sarmiento désignait la Suisse.

tions, il sera facile à l'ennemi de s'en emparer. M'étant trouvé cette après-midi avec le Duc, je lui ai adroitement fait faire cette proposition par les plus connaisseurs du pays, en lui faisant connaître le danger imminent. Il s'est borné à nous répondre que, si telle était l'intention des Français, on ne pouvait les en empêcher. Lui ayant fait observer que 200 hommes n'affaiblissaient pas l'armée, qu'on pouvait au surplus les prendre dans les garnisons ou parmi les hommes de la nouvelle levée, il nous a répondu avec le plus grand calme qu'il n'avait jamais vu le château de Nozeroy, qu'il ignorait s'il pouvait ou non être défendu ; nous n'avons pas osé insister dans la crainte qu'il ne recommencât ses menaces de départ.

La tristesse que m'ont occasionné sa réponse et les démonstrations qui l'ont suivie est grande. Et cette circonstance que le Duc s'en va à Plombières et à Remiremont, positions qui, au dire des Bourguignons, sont des plus dangereuses, et où il réside très tranquille et sans autre défense que deux compagnies de sa garde ; que, pendant tout cet hiver, plusieurs religieux sont venus de Paris conférer avec lui ; que toutes les marches de son armée et les positions qu'elle choisit consistent à laisser à l'ennemi le champ libre pour toutes ses entreprises, me causent une grande désolation et plein de douleur, n'y voyant pas de remèdes, je crois de mon devoir de porter tous ces faits à la connaissance de Votre Altesse.

En supposant que c'est avec malice qu'il commet toutes ces actions, il est regrettable que le Roy, notre seigneur, ait donné abri à un Prince abandonné et destitué de toute faveur humaine, il serait à désirer qu'il fût apporté, s'il n'est pas trop tard, un prompt remède aux graves conséquences qu'entraînent la faiblesse et le parti pris de ce Prince.

SARMIENTO.

Page 339.

Lettre de Sarmiento au cardinal Infant.

21 juillet 1638.

Seigneur,

La victoire que Notre-Seigneur a accordé au courage et à l'énergie de Votre Altesse comprend à ces vertus, et ses effets ont été si singuliers qu'elle a été non-seulement la punition des rebelles, mais que nous éprouvons déjà un grand soulagement, elle a obligé

le duc de Longueville, qui fatiguait cette province, à se retirer. D'après l'opinion générale, il divisera ses forces en envoyant la plus grande partie en Picardie.

Pendant cette absence, il serait facile de faire de grands progrès ou, tout au moins de prendre des quartiers en France; mais je ne vois pas le duc de Lorraine disposé à le faire, bien que je le lui aie proposé, en lui offrant de mettre à sa disposition autant d'artillerie qu'il jugerait convenable, et d'augmenter l'infanterie de 200 hommes que nous prendrions parmi les recrues. Il est parti pour Besançon et a placé l'armée dans les alentours de cette ville. Comme le plus essentiel est de conserver Salins, actuellement frontière de l'ennemi, j'ai cru convenable de rester ici afin qu'elle ne soit abandonnée ni par les habitants ni par les soldats. Je n'ai pas accompagné le Duc à Besançon, pour qu'il ne profitât de cette occasion pour s'y arrêter. Il y a toute apparence que l'armée s'arrêtera infructueusement dans les environs.

Tout ce que l'ennemi a occupé ici, Poligny, Vadans, Arbois et Château-Chalon est resté si peu défendu que, dans huit jours, on aurait pu le recouvrer; ce sont des postes nécessaires pour couvrir Salins. Je l'ai proposé au Duc; mais il a trouvé plus convenable de se retirer à Besançon où il croit gagner quelque chose plus de son goût.

Les précautions que j'ai prises pour assurer les convois qui apportent les provisions de cette armée, ont été sans aucun résultat. Dans tous on a volé plus ou moins, quelques voitures et quelques chevaux. Dans le dernier, 300 ont été enlevés par les Lorrains et c'est Sa Majesté qui devra donner satisfaction, n'ayant pu en obtenir la restitution. Ce sont les colonels lorrains qui les volent tous, et, si l'on n'y porte pas remède, je ne vois pas la possibilité de défendre ni d'assurer la subsistance de l'armée. Le Duc a cru qu'en retirant l'armée de la montagne on assurait sa subsistance; mais ses troupes sont tellement désordonnées qu'elles se trouvent partout où il y a quelque chose à voler. Je crois qu'elles resteront ici jusqu'au moment où elles auront tout fini. Ce qui me donne le plus d'inquiétude, c'est qu'elles ont déjà commencé à passer dans le pays d'Esquijaros, desquels on peut craindre des représailles et la cessation de tout commerce avec nous. D'après un avis secret, l'ennemi connaît ces désordres et il compte en tirer profit.

Dieu garde la Sérénissime Personne de Votre Altesse, comme ses serviteurs ont besoin.

Salins, 21 juillet 1638 (1).

Don Antonio SARMIENTO.

Page 340.

« A très honorez et révérends seigneurs, messeigneurs les Vice-Président et gentz tenant la Cour souveraine de Parlement à Dôle. »

Messeigneurs,

Les soings que vos seigneuries témoignent avoir pour nostre conservation, par leurs lettres du cinquième du courant, et les dangers évidents qui nous menassent nous rendront importuns auprès d'elles puisque nous ne pouvons nous addresser aillieurs avec espeoir de quelque soulagement, croyants que l'on nous tient comme peu considérables à la province, quoyque nous ayons jusque icy signallez nos fidelles intentions pour le bien d'icelle et service de Sa Majesté, aultant qu'aultres qui soient comme nous ferons aultant qu'il nous restera de vie et ne craindrons ny la corde ny le feug pour nous faire paroistre vrays serviteurs et subjects de Sa Majesté qui a aultant d'intérest à nous sauver que point d'aultre ville, pour les considérations que vos seigneuries n'ignorent pas. Les lettres de vos seigneuries ont heu peu d'effect auprès des sieurs administrateurs des saulneries, auxquelles nous les addressâmes promptement par un de nos frères, qui ne nous a apporté aultre response sinon qu'il n'y avait aulcungs deniers de surhaulsement du scel, bien s'en treuvait-il quelque espargnés du répartement, de sorte que nous supplions très humblement vos seigneuries nous envoyer lettres à l'effet de touscher sur iceluy les quinze cents francs qu'elles leur avaient ordonné fournir le paracheveiment des fortifications de nostre château aultant importantes au Roy qu'aultres qui soient, d'aultant que s'il estoit mis en estat de deffense, comme il pouvoit estre pour la dicte somme et les peines que nous y contribuons l'ennemy songeroit plus de deux fois à nous attaquer. Nous vous serions obligés de députer, avec lettre au seigneur damp Diégo pour le supplier de nous assister de quelque deniers mais comme peult estre n'aura-t-il une créance entière à ce

(1) Archives de Belgique. Secrétairie d'Etat espagnole.



que nous luy représenterons, pour l'y mouveoir, nous supplions encor très humblement vos seigneuries nous addresser lettres à cachet volant pour joindre aux nostres portant tesmoignages de nos nécessités et importance de nostre secour pour le service de Sa Majesté et conservation de la province affin que nous puissions obtenir quelque chose de luy, estant sy malheureux que n'avons pehu treuver, par emprunt ny aultrement, aulcung deniers pour l'entretient de la garnison que nous avons levée à nos frais par ordre de Son Excellence, à quoy nous avons dû l'affection qu'il plaict à vos seigneuries nous témoigner, qui nous obligera à jamais de redoubler les prières que nous faisons à Dieu pour leur sancté et prospérité, demeurant,

Messeigneurs, leurs très humbles et très obéissants serviteurs les Maïeurs, Eschevins et Conseil de la ville de Poligny.

A Poligny, ce 15e juin 1638.

Par ordonnance : Bouverot.

Page 335.

Je passai toute cette année (1641) à Verdun et elle fut celle en laquelle M. le duc de Lorraine ayant fait son accomodement avec le Roi; fut remis en possession de ses États, M. de Feuquières crut être obligé de lui envoyer faire son compliment et me choisit pour cette commission. Je trouvais ce prince à Pont-à-Mousson avec toute sa cour. La princesse de Cantecroix, sa prétendue femme, et la petite princesse sa fille, apparoissoient avec tout l'éclat de la souveraineté. On voit peu de plus grandes beautés que celles qui brilloient en elle en ce temps là. Je trouvais par bonheur le Duc dans la meilleure humeur du monde; il me fit demeurer seul avec lui dans sa chambre où, après m'avoir interrogé sur beaucoup de choses et m'avoir parlé fort avantageusement de M. de Feuquières, il me demanda si j'avais été avec lui au combat de Poligny. Je lui dis que non, mais que j'avais appris de M. de Feuquières toutes les belles actions de conduite et de valeur qu'y avait faites Son Altesse. « Il est vrai, » me dit-il, « que j'y fis mon devoir, mais M. de Feuquières n'a pas su peut-être que je ne fus forcé de me retirer que par faute de munitions et après avoir fait tirer dans les mousquets jusqu'aux boutons de mon justaucorps. » Je ris un peu en moi-même de cette gasconnade du Duc lorrain, mais j'y applaudis pourtant comme je devais.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 11 NOVEMBRE 1880.

Présidence de M. Sauria, *vice-président.*

La séance est ouverte à 2 heures. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au renouvellement du bureau. Sont nommés :

Président,	MM. Ch. Sauria.
Vice-Présidents,	Dr Alphonse Ligier.
	Antoine Faton.
Secrétaire-général Trésorier,	Pelletier.
Secrétaire-Adjoint,	Jules Gindre.
Archiviste,	Edmond Sauria.

La séance est levée à 3 heures.



REVUE DES JOURNAUX AGRICOLES ET SCIENTIFIQUES

Nous empruntons au *Bulletin de la Société d'agriculture et d'acclimatation du Var* un article de M. le docteur Barnier sur la vigne du Soudan découverte par M. Lécart. Nous croyons intéresser les lecteurs de notre *Bulletin* en le reproduisant *in-extenso.* La Rédaction.

NOTE
SUR LA VIGNE DU SOUDAN

Découverte par M. Lécart

Dans le compte-rendu de la dernière séance, il est dit quelques mots sur une vigne à racine tuberculeuse, nouvellement découverte par un explorateur, M. Lécart. Depuis lors, j'ai eu entre les mains, pendant quelques instants, une brochure publiée par M. Lécart lui-même, et dans laquelle sont des renseignements importants à connaître. Cette brochure appartient à notre confrère, M. le Dr Brassac, qui a dû s'en désaisir en faveur d'un de ses amis de Paris. Dès qu'elle fera retour, cette brochure sera gracieusement déposée aux archives de la Société, par M. le Dr Brassac.

En attendant, je vais faire un compte-rendu très sommaire de cet opuscule.

M. Lécart a été d'abord aide-jardinier au jardin d'essai du Hamma, à Alger, puis jardinier du gouvernement à Richard-Toll, près Saint-Louis (Sénégal). C'est là que j'ai eu occasion de connaître M. Lécart en 1862, 1863, etc. Du Sénégal, M. Lécart est allé en Cochinchine, puis en Nouvelle-Calédonie. Il a complété son instruction et finalement est devenu un botaniste. C'est en cette qualité que le Ministère de l'Instruction publique lui a confié une mission d'exploration scientifique du Soudan, c'est-à-dire de la partie de la côte ouest de l'Afrique, comprise entre les fleuves Sénégal et Niger.

Pendant cette exploration, M. Lécart a découvert la vigne dont il est question.

Le 3 juin 1880, en plein Soudan et sous forêt, ce voyageur remarqua des plantes sortant de terre en grand nombre. Les pousses qui apparaissaient au ras du sol avaient tout-à-fait l'aspect des pivoines lorsqu'elles sortent de terre au printemps. Le 14 juin, c'est-à-dire onze jours après, ces pousses avaient donné des tiges dont quelques-unes étaient longues de 2 mètres; les feuilles étaient bien caractérisées, la floraison s'était faite, les fruits en grappe avaient apparu nombreux. C'était bien une plante de la famille des *Ampélidées*, une vigne.

M. Lécart, que les besoins de sa mission forçaient à changer de place, revint plusieurs fois aux mêmes lieux, et dans ses visites ultérieures, il constata des résultats importants.

Dans la forêt visitée, il y avait plusieurs millions de pieds de la même plante. Les plantes avaient, presque toutes, les tiges coupées, parce que les animaux sauvages (biches, gazelles, etc.) les avaient broutées. Il lui fut difficile d'en trouver quelques-unes intactes au milieu de fourrés épineux où les animaux n'avaient pas accès. Il constata ainsi que la tige longue de plusieurs mètres était herbacée, de couleur rouge foncé, ou vert violacé; elle ressemblait tout-à-fait, comme aspect, à la vigne cultivée en Europe.

Voici les renseignements complémentaires donnés par ce voyageur :

Les fruits apparaissent dès la 4e ou 5e feuille; ils sont très nombreux. La plante a une tige unique se ramifiant dans le haut et s'attachant par ses vrilles aux arbres voisins. La plante naît, donne des fruits qui mûrissent, le tout en peu de jours (50 environ), puis la tige disparaît.

[illegible] mot, les racines sont vivaces, les tiges annuelles et caduques. [illegible] ds observés de cette espèce de vigne toberculeuse, M. Lé- [illegible] 5 variétés qu'on a ainsi dénommées :

1re — Vitis Lecardii, à feuilles laciniées, du nom de M. Lécart.
2e — Id. Durandii, à feuilles rondes, du nom de son compagnon de voyage.
3e — Id. Chantinii, à feuilles blanchâtres et cotonneuses, du nom de son ami.
4e — Id. Faidherbii, du nom du général Faidherbe, ancien gouverneur du Sénégal.
5e — Id. Hardii, du nom de son premier maître, M. Hardy.

Les trois premières variétés paraissent être les meilleures; sur les deux dernières, il n'est donné aucun renseignement.

Pour toutes ces variétés de vigne, la maturation des fruits a lieu par des temps sombres et pluvieux.

Des observations thermométriques ont été faites avec soin; il en résulte que, pendant 50 jours nécessaires à la vigne pour mûrir ses fruits, la température moyenne et constante a été d'environ 28 degrés centigrades.

Voilà ce qui fait l'objet de ce qu'on peut appeler la première partie de la brochure de M. Lécart, et ce que l'on peut accepter en toute confiance. Ce sont des détails techniques que ce voyageur indique très bien et très exactement.

Vient ensuite la question de l'acclimatation de cette plante en Europe.

C'est ici qu'il y a lieu de faire des réserves.

M. Lécart se demande si l'acclimatation de cette plante est possible en France et dans nos colonies. Il répond hardiment : oui.

Pour les colonies françaises, il n'y a pas de doute, à notre sens; presque toutes se trouvent dans des conditions de climat semblables; ce sera une véritable trouvaille pour elles que cette vigne annuelle.

Pour la France, il faut faire des réserves, si on ne veut pas s'exposer à des mécomptes. Voici textuellement ce que dit M. Lécart : « L'acclimatation en France me paraît certaine, ces plantes poussent dans un pays où il y a huit mois de sécheresse et de chaleur intenses; on sait que la sécheresse produit sur les végétaux les mêmes effets que le froid. Lorsque la sécheresse arrive dans le Soudan, la végétation cesse complètement pour reparaître cinq mois après, aux premières pluies. En France, pour ne pas perdre cette précieuse espèce, on recouvrira le sol qui contiendra les racines, avec de la paille ou des feuilles sèches, ou mieux on pourra déterrer les tubercules et les rentrer en cave comme on fait pour les plantes vivaces à tiges caduques (dalhias et autres).— Partout dans notre pays, il y a 3 à 4 mois d'été qui peuvent donner une température moyenne de 15 degrés centigrades. Dans ces mois, avec 15° et avec 100 jours on se trouvera dans des conditions identiques ou au moins semblables à celles du Soudan. — La vigne tuberculeuse

poussera donc dans tout pays où on pourra obtenir 100 jours de température à 15°. »

M. Lécart établit ici un calcul de la somme de chaleur nécessaire pour obtenir la maturité du raisin. Au Soudan, il faut 50 jours à 28 ou 29 degrés. En France, il faudra 100 jours à 15° pour donner la même somme totale de chaleur environ, 1500 degrés.

Enfin, M. Lécart donne quelques conseils sur la façon de planter ces vignes; les voici :

Mettre les pieds à 1 mètre de distance en tous sens. A chaque pied, placer un échalas, sur cet échalas attacher la plante à 0m50 du sol, puis diriger la partie excédente obliquement sur les pieux voisins et l'y maintenir jusqu'à ce quelle atteigne 5 mètres de longueur. Au bout de 5 mètres, écimer la tige, alors qu'on verra les grappes de raisins bien établies. Pourquoi cette longueur? parce qu'il a remarqué que les grappes qui apparaissent après les premières feuilles ne sont pas les plus belles, les plus grosses étant au contraire celles qui occupent le milieu de la tige. M. Lécart conseille de retrancher la plupart des grappes et de n'en laisser que 10 à 15 par tige.

Les grappes étant très grosses, cet explorateur estime la production à 10 kilog. par pied, ce qui ferait une production de cent mille kilog. de raisins pour un hectare.

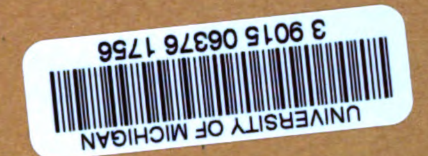
Enfin, M. Lécart exprime le désir que les premières expériences sur cette intéressante vigne soient faites, en France, par des personnes de bonne foi, ayant des connaissances certaines des lois de l'acclimatation des végétaux. Et à ce titre, il déclare qu'il donnera de préférence les pépins qu'il rapporte, aux jardins d'essais, aux Sociétés d'agriculture, d'acclimatation, etc., et quand je dis donner, j'affirme une chose que je ne sais pas bien, attendu que d'une discussion qui a eu lieu dernièrement à l'Académie des sciences, il résulterait que M. Lécart entend vendre ses graines 500,000 francs. Si cette assertion, qu'il ne faut accepter que sous toutes réserves, est vraie, notre Président, s'il veut en demander pour le compte de la Société, aura besoin de faire des réserves sérieuses.

Depuis que cette note a été communiquée à la Société, M. Lécart est mort à Scey-sur-Saône des suites des fatigues de son voyage. Nous ne pouvons qu'exprimer nos plus vifs regrets de la perte prématurée de ce courageux explorateur.

JULES GINDRE, IMPRIMEUR A POLIGNY.






UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06376 1756

